This is a reproduction of a library book that was digitized by Google as part of an ongoing effort to preserve the information in books and make it universally accessible.

Google™ books

https://books.google.com

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

BERKELEY
LIBRARY
UNIVERSITY OF
CALIFORNIA

Digitized by Google

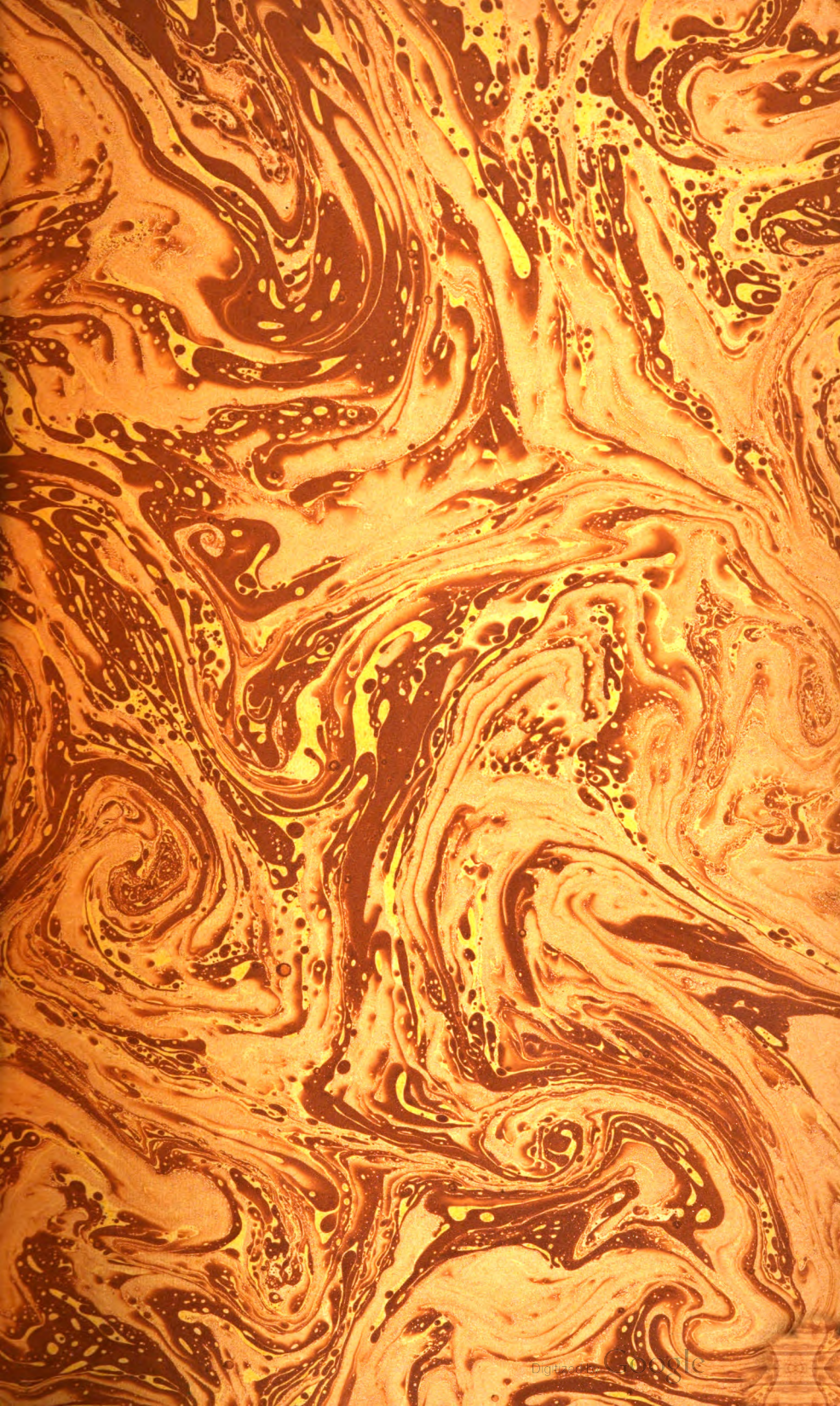

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

RECUEIL DES TRAVAUX

DE

LA SOCIÉTÉ LIBRE

D'AGRICULTURE

SCIENCES, ARTS ET BELLES-LETTRES

DE L'EURE

Digitized by Google

La Société, en insérant dans son Recueil les travaux qu'elle juge dignes d'intérêt, laisse aux auteurs la responsabilité des opinions qu'ils émettent.

Ce volume se trouve

A ÉVREUX

Chez M. LEBIGRE, libraire.

Digitized by Google

RECUEIL DES TRAVAUX

DE

LA SOCIÉTÉ LIBRE

D'AGRICULTURE

SCIENCES, ARTS ET BELLES-LETTRES

DE L'EURE

FONDÉE EN 1807

RECONNUE D'UTILITÉ PUBLIQUE LE 11 JUIN 1832

VII• SÉRIE

TOME DIXIÈME

ANNÉE 1922

ÉVREUX

IMPRIMERIE CH. HÉRISSEY, PAUL HÉRISSEY, SUCC•

1923

Digitized by Google

Digitized by Google

TABLE DES MATIÈRES

Séance générale du 11 juin 1922.
— Discours de M. le duc de Broglie, président de la Société. 1
— Extrait du procès-verbal 5
— Rapport de M. Albert Doucerain, secrétaire perpétuel, sur le 4e Congrès de l'Agriculture française, à Nancy. . . . 10
— Souvenirs d'un bourgeois de Conches au XVIIIe siècle, par M. Maurice Béguin, archiviste du département de l'Eure, secrétaire de la section des Beaux-Arts. 21
Section d'Agriculture.
Un voyage d'études des producteurs de fruits du département de l'Eure, à Londres, par M. Eugène Servin, directeur des services agricoles de l'Eure, membre de la Société. 28
Fondation d'une section de la « Société libre de l'Eure » à Pont-Audemer, par M. G. Dubosc. 36
Concours agricole départemental tenu à Brionne les 9 et 10 septembre 1922. Discours de MM. Chéron, ministre de l'Agriculture ; Join-Lambert et Josse, députés de l'Eure : Maurice Hervey et Abel Lefèvre, sénateurs de l'Eure . . 39
— Liste des récompenses 64
Séance générale du 12 novembre 1922. Extrait du procès-verbal 74
Concours agricole de Pacy-sur-Eure tenu les 16-18 septembre 78
Distribution des récompenses du legs Léon Petit aux vieux serviteurs agricoles et aux employés de l'industrie et du commerce. Concours d'Evreux et de Pacy-sur-Eure. . . 83
Section des Lettres.
— La Conspiration de Latréaumont dans le bailliage d'Évreux (1674), par M. le baron d'Esneval, membre de la Société. 85
Section d'Agriculture.
— Animaliculture. Syndicats d'élevage et de contrôle laitier-beurrier, par M. Lissot, médecin-vétérinaire à Pacy-sur-Eure, membre de la Société 102
— Essai sur l'abbaye cistercienne de La Noë, à La Bonneville

Digitized by Google

(Eure), par M. Maurice Béguin, archiviste départemental des Deux-Sèvres, membre de la Société. 147
— Inauguration du monument Albert Sorel, à Honfleur, par M. Albert Doucerain, secrétaire perpétuel. 195
Séance générale du 28 janvier 1923. Extrait du procès-verbal. 202
— Rapport général sur la situation et les travaux de la Société en 1922, par M. Albert Doucerain, secrétaire perpétuel 206

Section des Sciences.
— Détermination de l'époque géologique des formations de sables et de grès des environs d'Evreux, par M. Léon Lauvray, conseiller général, membre de la Société. . . . 219
— Auguste Walras, économiste : sa vie ; son œuvre ; par M. Modeste Leroy, président du Conseil général, ancien président de la Société. Lecture de M. Léon Dubreuil, professeur au lycée d'Évreux, membre de la Société. . . 224

Section des Beaux-Arts.
— Les églises rurales du canton de Vernon : Saint-Pierre-d'Autils, par M. Georges Poulain, conservateur du musée de Vernon, membre de la Société. 235
— Statuette en bronze de pontife romain trouvée à Saint-Jean-de-Morsent (Eure), par M. Léon Coutil, ancien président de la Société. 242
Notice biographique sur M. Etienne Pitoiset, proviseur honoraire du lycée d'Evreux, membre de la Société, par M. le chanoine Charles Guéry, aumônier honoraire du lycée d'Evreux, membre de la Société. 246
Obsèques de M. Morise, président du Comice agricole des deux cantons d'Évreux, membre de la Société. Discours de M. Léon Lauvray, conseiller général, membre de la Société. 256
Nécrologie 260
Liste des Présidents de la Société 261
Liste des Secrétaires perpétuels. 264
Liste des Trésoriers. 265
Liste générale des Membres de la Société 266

Digitized by Google

SOCIÉTÉ LIBRE

D'AGRICULTURE, SCIENCES, ARTS ET BELLES-LETTRES

DE L'EURE

SÉANCE GÉNÉRALE DU 11 JUIN 1922

DISCOURS

DE M. LE DUC DE BROGLIE

PRÉSIDENT DE LA SOCIÉTÉ

Messieurs,

« Les sentiments qui m'agitent au moment de prendre la parole devant vous sont faits de reconnaissance et de confusion. Je suis un peu honteux d'être si peu assidu à vos séances, à ce point que je m'y trouverais dépaysé sans cette bienveillance de l'accueil qui est de tradition dans votre Société.

« On le dit souvent, lorsque plusieurs raisons sont données pour expliquer un fait, c'est qu'aucune n'est bonne. J'ai songé à cela en me demandant quels étaient mes titres à l'honneur de présider vos réunions cette année. S'il fallait me comparer à vos anciens présidents pour tout ce qui fait l'objet de vos séances, pour ce qui touche aux questions agricoles, à l'histoire de notre beau département, à la vie si utile et si diverse de votre Société, je me sentirais trop humilié. Peut-être avez-vous pensé aux traditions qui ont toujours lié ma famille à la Société libre de l'Eure, à la section de Bernay, fille et vieille fille déjà de votre groupement, et au beau titre de votre association qui n'exclut aucune des branches

Digitized by Google

de l'activité humaine et fait aussi sa part à la science à côté des lettres et des arts.

« Mais vous avez raison, profondément raison de vous intituler d'abord Société d'agriculture ; il n'est pas d'objet plus noble et plus utile, il n'en est pas de mieux approprié aux besoins de notre pays, à ses nécessités d'autrefois comme à ses besoins d'aujourd'hui. J'entendais, il y a quelques jours, gémir sur la crise industrielle dont nous souffrons, et quelqu'un fit observer avec raison qu'il ne fallait pas oublier la situation naturelle de la France. La guerre a multiplié nos usines ; à côté de celles qu'un ennemi barbare a ravagées, on en a construit d'autres dans le reste du pays ; maintenant on relève les ruines des anciennes et, malgré la part croissante de l'activité industrielle dans la vie des peuples, nous sommes peut-être, à certains points de vue, trop bien outillés. N'oublions pas que la plupart des Français sont des agriculteurs ; joignons-y les vignerons du Midi, les ouvriers d'art et les travailleurs des industries de luxe, et nous aurons cité ceux qui font aujourd'hui, comme autrefois, les plus solides éléments de notre prospérité nationale, ceux qui conservent et savent montrer dans les circonstances graves toutes les meilleures qualités de notre race. C'est pourquoi on ne saurait trop leur rendre hommage et vous rendre hommage aussi, puisque vous les éclairez et que vous les aidez.

« Tandis que, se chargeant de la principale tâche, les agriculteurs font d'abord vivre le pays, d'autres peuvent philosopher et interroger les mystères de la nature. Aucun n'est plus grand et plus sublime que le grain de blé qui germe dans le sillon ou que l'émotion provoquée par la vue de ces campagnes normandes, si admirablement vertes et jolies au soleil de nos étés.

« Le temps est bien loin où le regard du savant osera se lever sur de tels objets ; il lui faut aujourd'hui accomplir une besogne plus aride. Ce serait cependant le calomnier que de lui ôter toute poésie et tout coup d'aile.

« De temps en temps, à mesure que la science progresse, les brumes de l'horizon se découvrent et laissent apercevoir des aspects nouveaux. Ils sont souvent d'un passionnant

Digitized by Google

intérêt. La nature est plus riche dans ses combinaisons, que notre esprit dans ses fantaisies, et ce qu'elle nous offre dépasse souvent la hardiesse de nos conjectures les plus téméraires.

« Ce n'est pas ici le lieu d'entrer dans des détails et des explications parfois un peu arides et compliquées au sujet du développement actuel des sciences physiques ; je n'en ai nullement l'intention ; je vais cependant, puisque vous avez eu l'imprudence de me donner la parole, me permettre de vous communiquer au moins l'impression d'un homme, qui a suivi d'aussi près qu'il a pu les tendances et les perspectives des recherches qui se poursuivent chaque jour au prix d'un travail obstiné.

« Il y a trente ans, beaucoup de gens croyaient que les grands traits de la science étaient dessinés, et qu'il n'y aurait dans l'avenir qu'à raffiner sur des détails. C'est précisément le contraire qui s'est produit : Tandis que la télégraphie sans fil, l'automobilisme et l'aviation renouvelaient de fond en comble nos moyens de communication, les découvertes qui sont issues de la radioactivité, des rayons X, et de beaucoup d'autres phénomènes dont les noms n'ont pas dépassé les murs des laboratoires sont en train de préparer, pour un avenir peut-être assez prochain, plus de surprenantes nouveautés et plus d'importantes applications qu'on ne saurait l'imaginer. Le problème de la constitution de la matière s'est éclairci, tout en restant loin de nous livrer tous ses secrets ; mais nous en savons assez pour prévoir qu'il y a dans les atomes des réserves d'énergies qu'un jour nous saurons utiliser, pour prévoir que la science du vingtième siècle marquera sur celle du dix-neuvième un progrès probablement plus grand encore que celui dont se vantaient nos parents et nos grands-parents, et pour regretter peut-être en même temps que les progrès moraux ne marchent pas aussi vite dans le monde que les progrès matériels.

« Je m'arrête ; vous avez comme moi hâte d'écouter les communications qui figurent au programme de cette réunion, mais je voudrais, avant de terminer, revenir sur la section de Bernay, d'abord pour saluer la mémoire d'un homme de bien et de dévouement, M. Lerenard-Lavallée, que vous avez

Digitized by Google

appelé, il y a une dizaine d'années, à la présidence d'Evreux. Je me reprocherais, aujourd'hui où j'ai, comme lui, l'honneur de représenter le groupe de Bernay auprès de vous, de ne pas rappeler le souvenir de celui qui pendant si longtemps lui consacra le meilleur de son activité.

« Je me réjouis aussi en pensant qu'un accord récent a rapproché ces deux branches de la Société d'agriculture et que la première manifestation de cette communauté d'efforts va consister cette année dans l'organisation du concours agricole qui se tiendra à Brionne au mois de septembre. M. le Ministre de l'Agriculture a bien voulu accepter de s'y rendre. Tout présage le succès de cette réunion, grâce, comme toujours, au dévouement de votre excellent secrétaire perpétuel, M. Doucerain, à celui de M. Pottier, successeur à Bernay de M. Lerenard-Lavallée, et à cette union de tous les agriculteurs dont vous avez voulu faire, non pas un simple mot, mais une vivante et féconde réalité. »

Digitized by Google

SÉANCE GÉNÉRALE DU 11 JUIN 1922

PRÉSIDENCE DE M. LE DUC DE BROGLIE

PRÉSIDENT DE LA SOCIÉTÉ

Étaient présents : MM. le duc de Broglie, Join-Lambert, Maurice Hervey, de Mare, J. L'Hopital, Jacques Hérissay, Maurice Béguin, Ch. Lecœur, Guillemare, Sortais, Lefèvre, Léon Coutil, Agoutin, Ollivier, Devente, Filleul, Mathey, Pillard, Taillebois, l'abbé Guéry, Albert Hubert, Alphonse Hubert, Momenteau, Bourguignon, Delaunay, Dr Lerat, Grellet, Carrère, Menon, Besnier, Louis Régnier, Gossart, Aubineau et Pierre Izarn.

Se sont excusés : MM. le Préfet de l'Eure, l'Evêque d'Evreux ; Abel Lefèvre, sénateur de l'Eure ; Oudin, député de l'Eure ; Josse, député ; Emmanuel Boulet, Fouquet du Lusigneul, G. Pottier ; les chanoines Bonnenfant, Eudeline et Porée, Henri Vermont, Paul Souty, C. Marie, Sylas Loisel, Paulin Carbonnier, Geoffroy de Grandmaison, Loiziel, Doré, Biard, Quirière et Léon Lauvray.

M. le Secrétaire perpétuel donne lecture du procès-verbal de la dernière séance générale du 19 février 1922, qui est adopté.

M. le duc de Broglie, président de la Société, prononce alors le discours d'usage, qui reçoit les applaudissements unanimes de l'assemblée.

COMMUNICATIONS DU SECRÉTAIRE PERPÉTUEL

Concours agricole départemental à Brionne. — Le concours agricole départemental de Brionne aura lieu les 9 et 10 septembre. Un comité local d'organisation a été constitué le 9 mars, à l'hôtel de ville de Brionne, sous la présidence de M. Bosguerard, maire de Brionne, assisté de MM. Cesselin,

Digitized by Google

conseiller d'arrondissement et le comte Dauger, président de la section d'agriculture de la Société libre de l'Eure à Bernay.

M. Chéron, ministre de l'Agriculture, sollicité d'accepter la présidence du banquet et de la distribution des récompenses le dimanche 10 septembre, a bien voulu accepter.

Le budget du concours s'établira de la façon suivante :

Recettes.

Subvention de l'Office départemental . .	5.800 francs.
Subvention du Conseil général :	
1° A la Société libre de l'Eure.	3.000 —
2° A l'Union des syndicats de Bernay. .	1.000 —
Participation de la Société	2.000 —
Subvention de la ville de Brionne	1.000 —
	12.800 francs.

Dépenses.

Frais généraux d'organisation	2.000 francs.
Primes en espèces aux différentes catégories du concours	6.800 —
Frais de secrétariat	1.000 —
Achats de médailles et diplômes.	2.000 —
Dépenses imprévues et invitations au banquet.	1.000 —
	12.800 francs.

L'assemblée, consultée, approuve ce projet de budget.

Legs Léon Petit. — Concours agricole, industriel et commercial à Pacy-sur-Eure. — Les 16 et 17 septembre 1922, aura lieu à Pacy-sur-Eure un important concours agricole, industriel et commercial, pour lequel la collaboration de la Société libre a été demandée sous forme de récompenses aux vieux serviteurs agricoles du canton et aussi aux vieux ouvriers et employés du commerce et de l'industrie.

Votre Conseil d'administration, dans sa réunion du 27 mai dernier, a décidé que, tous les trois ans, au moment de l'allocation du legs Léon Petit, une distribution de récompenses, primes ou médailles, aura lieu à Evreux, et que, cette année (1922), cette distribution coïncidera avec le concours interdépartemental de la race bovine normande, qui se tiendra à Evreux en septembre ou octobre.

Digitized by Google

Le Conseil a autorisé en outre votre bureau à participer au concours de Pacy-sur-Eure par l'allocation d'un certain nombre de primes et de médailles aux vieux serviteurs ruraux, à prélever sur le legs Léon Petit.

Exposition d'aquarelles et dessins à Evreux. — Cette exposition qui aura lieu à Evreux, au pavillon de l'ancienne Société des amis des arts, du dimanche 2 au dimanche 16 juillet 1922, s'annonce comme devant obtenir un grand succès. De nombreuses demandes de renseignements et d'inscriptions sont déjà parvenues à M. Jacques Hérissay, président de la section des beaux-arts.

La Société achètera, pour son compte, un certain nombre d'aquarelles ou de dessins, en vue de sa tombola de l'année prochaine.

Les travaux de restauration au pavillon de la Société des amis des arts, actuellement en cours, s'élèveront à environ 3.000 francs, qui seront prélevés sur le budget spécial de la section des beaux-arts.

Dons à la bibliothèque et achats de nouveaux livres. — La *Société normande du livre illustré*, aujourd'hui dissoute, a bien voulu faire don à la bibliothèque de la Société de deux volumes faisant partie de sa réserve, le *Cid*, de Pierre Corneille, avec illustrations de Gorguet, et le *Chansonnier normand*, préfacé par M. L'Hopital et mis en œuvre par M. Arthur Join-Lambert, ancien président de notre Société et de celle du Livre Illustré. Des remerciements chaleureux sont votés à M. L'Hopital, qui a été l'initiateur de cette donation.

M. Jacques Hérissay vient de faire paraître chez l'éditeur Perrin un ouvrage des plus captivants sur le *Monde des Théâtres pendant la Revolution*, et il a bien voulu en donner un exemplaire à notre bibliothèque. Des remerciements lui sont votés.

Des achats de romans nouveaux ont été également faits : *Maria Chapdelaine*, la *Randonnée de Samba-Diouf*, la *Parcelle 32*, la *Chaussée des géants*.

Recueil de la Société pour 1921. — Le Recueil de la Société pour 1921 va bientôt paraître. Il contiendra des travaux importants, comme l'étude de M. Joseph L'Hopital sur

Digitized by Google

Une famille d'épée, les Le Noury, et celle de M. Robert Duquesne, sur la *Jeunesse d'Albert Glatigny*.

Le travail de M. le chanoine Bonnenfant sur les *Albâtres du Musée d'Evreux* sera illustré de huit planches hors texte en phototypie. Un article sera consacré à M. Emmanuel Boulet, président du Syndicat du Roumois, nommé chevalier de la Légion d'honneur.

Formation d'une section d'arrondissement à Pont-Audemer. — Sur l'initiative de M. Robert Duquesne, conservateur de la bibliothèque Canel à Pont-Audemer, et membre de la Société, une section d'arrondissement vient de se fonder dans cette ville, qui compte déjà 42 membres. Une réunion constitutive de cette nouvelle section a eu lieu le vendredi 2 juin, à l'hôtel de ville de Pont-Audemer, sous la présidence de votre secrétaire perpétuel qui, à cette occasion, a fait devant nos nouveaux confrères un historique de la Société libre de l'Eure. Un bureau a été immédiatement constitué au scrutin secret de la manière suivante : Président, M. Robert Duquesne; secrétaire, M. Maurice Grégoire, avocat; secrétaire adjoint, M. Herpin, directeur d'école en retraite; trésorier, M. Homo, ancien président du tribunal de commerce.

M. Doucerain donna alors lecture de la liste des 30 nouveaux membres de la section, dont la candidature est adoptée à l'unanimité.

Admission de nouveaux membres à Evreux. — En dehors de ces 42 nouveaux membres de la section de Pont-Audemer, M. le secrétaire perpétuel fait connaître qu'à la suite d'une circulaire adressée par lui aux anciens membres de la Société des amis des arts, qui ne faisaient pas encore partie de la Société libre de l'Eure, il a reçu les demandes d'admission ci-après : MM. Paulin Carbonnier, aquafortiste, château du Bostenney, par Beuzeville; Henri Chenaud, dessinateur; Mlle Marie Bugnion; Mme Carré; M. Albert Coignard, artiste peintre, à Autheuil; MM. Huvey, architecte à Evreux; Henri Jacquelin, architecte à Evreux; Mlle Bertin, à Paris; M. Louis Bazin, à Saint-Pierre-sur-Dives; M. Clavel, négociant à Evreux; M. Georges Poulain, à Saint-Pierre-d'Autils; M. de Vatimesnil,

Digitized by Google

au château de Vatimesnil; M. Henri Vever, à Noyers; et la ville de Pont-Audemer.

Ces candidatures, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Dépouillement de la correspondance. — Lettre de M. le Directeur des Beaux-Arts, relative à l'inventaire des monuments historiques.

Lettre de M. Frédéric Masson, secrétaire perpétuel de l'Académie française, relative à l'attribution du prix Cognacq-Jay dans le département de l'Eure.

Congrès de la Société industrielle de Rouen les 12, 13, 14 et 15 juin 1922. — M. Charles Lecœur, secrétaire de la section d'agriculture et des sciences, est délégué pour représenter la Société libre de l'Eure à ce Congrès.

Congrès de l'Association Normande à Montivilliers, du 5 au 9 juillet 1922.

Semaine de Droit normand, à Caen, du 3 au 8 juillet 1922. M. Doucerain, secrétaire perpétuel, est délégué pour représenter la Société à ces assises, qui auront lieu à la Faculté de Droit.

Revision des usages locaux. — Le conseil général de l'Eure, dans sa session d'octobre, a accordé son patronage et son appui moral au travail de révision des usages locaux, entrepris par la Société libre de l'Eure. La constatation des nouveaux usages est acquise pour les arrondissements d'Evreux et de Bernay. Elle est en voie de préparation pour l'arrondissement de Pont-Audemer. M. Doucerain va se mettre en rapport avec les membres de la section de Louviers et des Andelys.

Vœu relatif au bien de famille. — Sur la proposition de M. le docteur Lerat, l'assemblée a émis le vœu suivant :

« La Société libre de l'Eure émet le vœu que le chiffre de 8.000 francs, fixé par la loi antérieure à la guerre, pour *le maximum* de la valeur du bien de famille incessible et insaisissable, soit porté au chiffre de 25.000 francs, en raison du renchérissement de la vie et tout particulièrement du prix des propriétés et surtout des matériaux de construction et de la main-d'œuvre. »

Digitized by Google

RAPPORT

De M Albert DOUCERAIN

Secrétaire perpétuel de la Société,

sur le

QUATRIÈME CONGRÈS DE L'AGRICULTURE FRANÇAISE A NANCY

Messieurs,

Les Congrès sont de plus en plus à la mode. De toutes parts, on s'assemble en France. On discute de l'avenir de l'Agriculture, des Lettres, des Sciences, de la Patrie.

Excellent prétexte à banquets et à discours. Et, chose surprenante, il en sort quelque chose de bon. Cela nous console de la Conférence de Gênes.

Dans la seule semaine de Pâques, — car c'est un excellent passe-temps pour les vacances, — trois Congrès importants avaient sollicité votre attention : le quatrième Congrès de l'Agriculture française à Nancy, le cinquante-cinquième Congrès des Sociétés savantes à Marseille, le Congrès d'éducation familiale à Paris. Tandis qu'à Marseille, notre ancien président, M. Léon Coutil, représentait avec compétence et ferveur la Société libre de l'Eure, vous nous aviez délégués, M. Hubert et moi, au Congrès de l'Agriculture française, à Nancy.

J'aurais pu, Messieurs, vous renvoyer au compte rendu très complet de ce Congrès, qu'avec son esprit méthodique et judicieux, notre excellent confrère M. Alphonse Hubert publie actuellement et par tranches, dans le *Bulletin de la Société des Agriculteurs de l'Eure*, que reçoivent la plupart d'entre vous.

Digitized by Google

Vous y trouveriez, résumés avec clarté et commentés avec à-propos, les différents vœux que, dans toutes les branches de la pratique agricole, le Congrès a discutés, et finalement votés.

Mais il m'a semblé que ce Congrès avait pris une importance particulière au point de vue des questions sociales, dont on ne saurait à l'heure actuelle se désintéresser, et je voudrais, Messieurs, vous entretenir brièvement de ce qui a été dit et fait à ce sujet.

M. Victor Boret, ancien ministre de l'Agriculture, qui présidait la commission des questions sociales, à laquelle j'étais inscrit, a insisté sur le caractère social de ce Congrès, où quatre questions importantes, ayant trait à l'amélioration du sort de l'ouvrier agricole, allaient être discutées :

1° L'étude du projet de loi sur les assurances sociales, considéré spécialement au point de vue de l'agriculture;

2° La question de l'accession des travailleurs agricoles à l'exploitation et à la propriété;

3° Les allocations familiales en agriculture;

4° Le rôle de la mutualité dans l'œuvre de relèvement des régions atteintes par les événements de guerre.

Une cinquième question, qui n'avait pas fait l'objet d'un rapport imprimé, faute de temps, mais qui fut l'objet d'un rapport verbal de M. Dufourmantelle, celle de la question de l'amélioration du logement de l'ouvrier agricole, nous intéressait particulièrement puisque, sur la demande de l'Office départemental de l'Eure, nous avions ouvert, en 1919, un concours spécial pour l'amélioration de ce logement et l'hygiène de la ferme. Je vous en dirai quelques mots tout à l'heure.

Le problème de la main-d'œuvre agricole reste au premier plan des préoccupations des agriculteurs. On peut avoir, en effet, le matériel agricole le plus perfectionné. A quoi servirait-il, s'il n'y a pas d'hommes pour le mener?

« La main-d'œuvre agricole, — a dit M. Louis Michel, sénateur de Meurthe-et-Moselle et vice-président de la C.N.A.A., dans son discours d'ouverture où il suppléait M. Picard, retenu à la Conférence de Gênes, — la main-d'œuvre agricole se raréfiera de

Digitized by Google

plus en plus en France. Si nous ne souffrons pas trop cette année de cette situation, c'est en raison de la crise industrielle. Les ouvriers ne trouvant plus d'occupation dans les villes, retournent à la campagne. Mais nous savons que cet exode n'est que provisoire, et la réouverture de toutes les usines contribuera plus que jamais à la désertion des campagnes. C'est vers l'étranger qu'il faudra se tourner pour avoir de la main-d'œuvre, et, là encore, les associations devront intervenir énergiquement. Depuis quelques années, et en raison précisément du manque de main-d'œuvre, l'agriculture française change son orientation. La culture des céréales, des plantes sarclées, est peu à peu abandonnée et remplacée par des prairies. Dans quelque vingt ans, nous aurons trop de viande, mais nous manquerons de légumes et de pain : c'est là un mouvement qu'il nous faut à tout prix enrayer, car il constitue une erreur profonde. La France est peut-être le seul pays du monde capable de fournir à sa population tout ce qui est nécessaire à sa consommation. La dernière guerre nous a montré l'utilité d'un tel état de choses et l'avenir nous ordonne le maintien de traditions nécessaires à la vitalité même de notre pays. »

Ces paroles de M. le sénateur Michel constituaient une excellente préface à la discussion qui allait s'ouvrir sur la question des assurances sociales. Et d'abord, peut-on exclure les travailleurs agricoles du bénéfice de ce projet de loi, qui contribuera évidemment à augmenter les charges de l'agriculture? Il est impossible, à mon sens, de ne pas assurer à l'ouvrier agricole le bénéfice de l'assurance sociale, maladie, infirmités, vieillesse.

Mais la question est complexe.

La loi de huit heures, par exemple, est d'une application difficile, pour ne pas dire impossible, au travail agricole ; et cependant, qui contesterait que son application au travail industriel n'ait été pour beaucoup dans le dépeuplement des campagnes, l'ouvrier agricole ayant cherché à la ville le bénéfice d'une loi dont l'application restait impossible ou illusoire à la campagne ?

Le rapport sur les assurances sociales a été présenté par

Digitized by Google

M. Garcin, vice-président de l'Union du Sud-Est des Syndicats agricoles, qui a conclu ainsi :

« Si les paysans avaient été consultés, ce n'est pas l'heure présente qui eût été choisie pour réaliser les assurances sociales. Trop de tâches également nécessaires sollicitent les énergies françaises : reconstitution des régions envahies, achèvement de notre outillage national, mise en valeur de nos colonies, sans parler du rétablissement de nos finances publiques.

« Néanmoins, puisque l'on a déposé un projet sur les assurances sociales, et que beaucoup de travailleurs comptent maintenant en bénéficier, il n'est plus possible peut-être d'ajourner indéfiniment la réforme.

« Du moins, il faut s'entourer de toutes les précautions afin de se garantir contre les périls auxquels le pays et les citoyens risquent de se trouver exposés, dans l'ordre financier comme dans le domaine économique, social, etc...

« Nous, agriculteurs, nous bornons nos revendications aux formules suivantes :

« 1° Les assurances sociales devront être l'œuvre, non pas de fonctionnaires irresponsables désintéressés, mais des patrons et salariés destinés à en supporter les charges et à en tirer profit.

« 2° Toutes les précautions dont l'expérience française ou étrangère montre l'efficacité doivent être mises en œuvre pour réduire au minimum le coût des assurances sociales et pour éviter que leur établissement bouleverse nos habitudes nationales, notamment en matière d'épargne, de capitalisation et de prédilection pour l'acquisition de terres de culture.

« Ce ne sont donc pas des revendications professionnelles à proprement parler, que nous demandons au Congrès de l'Agriculture de faire siennes. Nous pensons défendre « l'intérêt national » lui-même, directement engagé dans cette réforme colossale. C'est pourquoi nous croyons de notre devoir d'insister de toutes nos forces auprès du Parlement et du Gouvernement pour qu'ils tiennent compte de ces simples observations dans la réalisation des assurances sociales. »

Le rapport de M. Garcin a soulevé notamment l'interven-

Digitized by Google

tion d'un délégué d'Alsace, qui a développé le régime des assurances sociales dans ce pays.

M. le Dr Grinda, député des Alpes-Maritimes, rapporteur du projet de loi à la Chambre des députés, déclare que la commission de prévoyance sociale est d'accord avec le Congrès sur la forme mutuelle et professionnelle que doit prendre l'assurance sociale en agriculture. L'Etat n'aura qu'un droit de contrôle à exercer sur une organisation appartenant aux agriculteurs eux-mêmes. Les caisses d'assurance seront bénéficiaires de la totalité de leurs bonis, et par suite de leur bonne ou mauvaise gestion.

Rien n'empêchera, ajoute le Dr Grinda, que le *capital de couverture* destiné à assurer la pension de l'ouvrier agricole ne soit une pièce de terre, par exemple, comme le souhaitait M. Garcin, mais il importe que cette pièce de terre ne puisse pas être revendue par lui dans des conditions désastreuses. Ce sont là des modalités à examiner en détail.

Au point de vue de la natalité, le projet de loi donnera à la mère qui élèvera son enfant au sein une prime de cent francs par mois pendant une durée à déterminer et contribuera ainsi, du moins en l'espèce, à remédier à la dépopulation.

Le projet de loi aura en outre cet avantage, déclare le rapporteur parlementaire, de remplacer dans les hôpitaux la clientèle gratuite, qui coûte si cher aux départements et aux villes, par la clientèle *payante* des assurés.

Enfin, affirme-t-il, l'assurance agricole ne sera pas une charge considérable pour la production.

Nous pourrions conclure et dire : à condition que l'Etat ne s'en mêle pas, et laisse les agriculteurs administrer leurs caisses d'assurance et de réassurance maladie, vieillesse, infirmités comme ils administrent déjà leurs mutuelles-bétail et leurs mutuelles-incendie.

C'est dans ce sens, Messieurs, que, croyant être votre interprète, j'ai voté les conclusions du remarquable rapport de M. Garcin.

*
* *

Un autre problème, également fort à la mode, est celui des allocations familiales en agriculture.

Digitized by Google

C'est M. Henry Girard, membre de l'Académie d'agriculture, et exploitant le domaine de Bertrandfosse, dans l'Oise, qui était chargé du rapport sur cette intéressante question, encore peu connue et peu appliquée.

Une caisse d'allocations familiales, que préside M. Girard lui-même, fonctionne depuis novembre 1920, dans une région avoisinant Paris et formée pour partie par notre département. Voici comment M. Girard en a exposé le fonctionnement :

« Quelle a été notre action jusqu'à ce jour ? Au point de vue matériel, nous avons réussi à grouper 16 membres honoraires, 35 membres adhérents exploitant 9.249 hectares en Seine-et-Oise, Seine-et-Marne, Oise, Aisne, Eure et Eure-et-Loir.

« Nous avons encaissé 1.310 francs de dons et 28.279 francs de cotisations. Pour les deux derniers trimestres de 1921, nous avons distribué 15.383 fr. 70 d'allocations familiales et 3.367 fr. 85 d'indemnités de naissances ; 119 familles bénéficient de notre œuvre, représentant 559 enfants, dont 254 ayant moins de 14 ans. Il y a donc encore des foyers peuplés à la campagne. Pour en avoir la certitude, il suffit d'ailleurs de voir à qui, en majeure partie, sont attribués les arrérages magnifiques de la fondation Cognacq-Jay.

« Au point de vue moral, nous avons saisi toutes les occasions pour faire connaître la caisse et lui recruter des adhérents.

« Pour rendre notre institution plus populaire auprès des bénéficiaires, nous avons envoyé à chaque adhérent une pancarte expliquant notre but, pancarte destinée à être pendue au mur du local où se fait la paye du personnel dans nos fermes. »

La question des primes à la natalité se rattache étroitement à celle des allocations familiales ; elle a fait également l'objet d'un vœu au Congrès de Nancy, et, pour ma part, aussitôt après mon retour du Congrès, j'ai fait adopter dans ma petite commune de Caugé l'inscription au budget de 1923 de modestes primes à la natalité de 50 francs à partir du troisième enfant.

La journée du vendredi 21 avril avait été tout entière

Digitized by Google

consacrée aux travaux des commissions ; celle du samedi 22 avril fut remplie par les séances plénières où les vœux élaborés par les commissions devaient être définitivement adoptés.

Tous ces vœux, dont l'ensemble forme le cahier de revendications des agriculteurs de France, ont été, je vous l'ai dit, admirablement mis en lumière et rapportés par notre excellent collègue, M. Hubert, dans le *Bulletin du Syndicat agricole de l'arrondissement d'Evreux*. Il est donc inutile que j'en reprenne ici la lecture.

En dehors de la question des assurances sociales et de celle des allocations familiales que j'ai essayé de vous résumer tout à l'heure, l'accession des travailleurs agricoles à l'exploitation et à la propriété du sol a fait l'objet d'un rapport de M. Pierre Cajiol, ingénieur-agronome, qui a exposé d'une façon extrêmement claire les raisons qui ont guidé les auteurs de la proposition de loi déposée à ce sujet, à la Chambre, par M. Victor Boret, député de la Vienne et ancien ministre de l'Agriculture.

Le rôle de la Mutualité dans l'œuvre de relèvement des régions atteintes par les événements de guerre a été exposé par M. le colonel Lyautey, agriculteur, conseiller général de Meurthe-et-Moselle, frère du maréchal de France gouverneur du Maroc. Le caractère un peu local de cette question me dispense de m'y attarder devant vous.

Je préfère vous parler de la question du logement des ouvriers agricoles, parce qu'elle a fait, comme je vous l'ai dit, l'objet de notre concours départemental de 1919.

C'est M. Dufourmantelle, président du centre fédératif du Crédit populaire, qui était chargé du rapport de cette intéressante question.

Le rapporteur constate que les salariés des exploitations agricoles sont logés et couchés dans des conditions souvent défectueuses. Il proclame la nécessité d'améliorer les conditions de ce logement selon les principes essentiels de l'hygiène, en harmonie avec les devoirs de respect dû à la dignité de la personne humaine.

Soyons francs : les agriculteurs n'aiment pas beaucoup

Digitized by Google

qu'on leur parle de changer les conditions où leurs ouvriers sont logés depuis un temps immémorial : le vacher dans l'étable aux vaches, le charretier auprès de ses chevaux à l'écurie, le berger à l'étable ou dans sa cabane ambulante.

Un président de société, dont je n'ai pas retenu le nom, a vivement insisté pour que toute liberté soit laissée à cet égard aux agriculteurs qui, disait-il, en raison de la crise de la main-d'œuvre, ont tout intérêt à retenir à la ferme leurs employés et feront pour cela tout ce qui sera nécessaire. Nous voulons le croire, mais peut-être que, dans ce domaine, un peu d'obligation et de contrôle ne serait pas inutile. C'était l'avis de M. Hubert et le mien. Par contre, nos compatriotes, les délégués du comice agricole de Vernon, MM. Ducosté et Alexandre, étaient partisans de la doctrine du laisser-faire.

Finalement, le Congrès a estimé que l'œuvre à entreprendre était, avant tout, du ressort de l'initiative privée, et il a adopté un vœu ainsi conçu :

« Le Congrès invite les associations et syndicats agricoles, les professeurs d'agriculture, les comités de patronage d'habitations à bon marché, à entreprendre une vigoureuse campagne de propagande en faveur de la réforme du couchage des salariés agricoles et du logement rural ;

« Signale aux exploitants les facilités que leur peut procurer le crédit agricole pour effectuer les améliorations, aménagements ou constructions nécessaires ;

« Et — pour le cas où le législateur croirait devoir intervenir en la matière — estime que cette intervention devra éviter toute réglementation rigide et de détail, pour s'en tenir plutôt à des directives générales, susceptibles de se plier à la diversité des mœurs, des besoins et des possibilités, suivant les régions. »

La section économique du Congrès n'a pas moins travaillé que la section des questions sociales. M. Hubert, qui a assisté à toutes ses discussions, serait, ici, plus qualifié que moi pour vous parler de la question des transports et de celle des engrais.

En séance plénière, ont été successivement examinés des

Digitized by Google

rapports de M. Auguste Chauvigné, secrétaire perpétuel de la Société d'agriculture d'Indre-et-Loire, sur le régime douanier, et de M. Berthonneau, directeur du Syndicat des agriculteurs de Loir-et-Cher, sur les transports considérés au point de vue agricole.

Sur le régime douanier d'abord, le Congrès prend position et demande, en particulier, que les produits agricoles français soient protégés par des droits de douane frappant les denrées similaires de l'étranger à leur entrée en France, en tenant compte du prix des denrées et de leur nature, et basés sur une réciprocité loyale et égale.

Quant aux transports, après avoir demandé « que les tarifs des chemins de fer soient revisés dans le sens d'un abaissement général portant plus particulièrement sur les matières premières destinées à l'agriculture et sur les produits agricoles », le Congrès demande encore la création de nouveaux débouchés à l'étranger et l'adoption de tarifs spéciaux.

M. Queuille, ancien sous-secrétaire d'Etat, qui a présidé avec une très grande autorité une partie de la séance, donne lecture des conclusions d'un rapport relatif à la politique des engrais.

Le premier vœu adopté a trait au régime définitif des mines de potasse d'Alsace ; il demande :

« Que dans le projet de loi qui règlera le régime définitif d'exploitation du gisement alsacien, il soit prévu un organisme supérieur chargé de la surveillance et du contrôle de la production, de la répartition et des conditions de vente de la potasse ;

« Que cet organisme puisse exercer son action non seulement sur l'ensemble des concessions actuelles, mais aussi sur celles qui pourraient être accordées ultérieurement ;

« Et qu'une large part y soit réservée aux représentants élus des association agricoles ;

« Que l'amodiation soit donnée sans retard. »

D'autres vœux, également adoptés, ont trait à l'utilisation des phosphates, à la réglementation de l'exportation des scories de déphosphoration, etc...

La troisième section du Congrès, celle des questions diverses,

Digitized by Google

a discuté beaucoup de choses, dont nous avons eu l'écho en séance plénière, et sur lesquelles vous me permettrez de glisser, comme la question du *remembrement*, dont M. Lebrun, sénateur de la Meuse, s'est fait l'apôtre ; celle du *Code de la route*, qui satisfait si peu de monde, qu'on en demande la revision avant même qu'il ne soit appliqué, celle de l'Office international du travail, etc...

Un membre de l'Institut, M. Le Châtelier, membre de l'Académie des sciences, n'a pas dédaigné de venir nous faire une conférence sur l'utilisation de la paille pour la fabrication du papier. Je vous renvoie au compte rendu officiel du Congrès, dont nous recevrons un exemplaire pour notre bibliothèque, en ce qui concerne les détails techniques de cette fabrication. Le prix de revient global d'une tonne de pâte à papier est de 300 francs. Or la tonne de pâte à papier, non blanchie, mais blanchissable, a une valeur marchande de 700 à 750 francs. Blanchie, elle vaudrait 1.100 ou 1.200 francs. Le rendement serait donc très intéressant pour l'agriculteur.

M. Le Châtelier ajoute que la pâte de paille peut trouver des débouchés ailleurs que dans la fabrication du papier ; c'est ainsi qu'elle peut servir à faire des matériaux solides et résistants, quoique légers, des briques par exemple — nous en avons eu dans les mains — dont l'emploi serait immédiatement assuré dans la reconstruction des immeubles des régions libérées.

Les travaux du Congrès, au cours duquel nous eûmes l'occasion de renouer connaissance avec l'un de nos anciens collègues, M. Liégeois, juge au tribunal civil de Nancy, ancien juge d'instruction à Evreux, et auquel les questions économiques sont familières, se terminèrent le samedi soir, après deux journées bien remplies.

La journée du dimanche 23 avril nous permit de visiter en détail la jolie ville de Nancy, capitale de la Lorraine, et cette journée se clôtura par un banquet de 400 couverts à l'Hôtel de Ville, que vint présider M. Raymond Poincaré, président du Conseil, accompagné de M. Reibel, ministre des régions libérées. Un banquet ne va pas sans discours. Celui de M. Poincaré fut un admirable hommage au paysan de France,

Digitized by Google

à la gloire duquel, vous vous en souvenez, Messieurs, nous avons ouvert, en 1919, un concours de poésies qui nous valut des poèmes radieux que vous avez lus dans notre Recueil.

Il me reste, Messieurs, à vous remercier, au nom de M. Hubert et au mien, de nous avoir donné l'occasion de visiter ensemble les Marches de Lorraine, car, de Nancy, une fois notre tâche accomplie, nous nous sommes rendus à Metz, où M. Poincaré inaugurait, hier, le monument du Poilu libérateur, sur le socle même d'où fut déboulonnée, en novembre 1918, la statue équestre de Guillaume Ier.

Il y a deux ans, M. Lecœur et moi, à l'occasion du Congrès des Sociétés savantes de Strasbourg, où vous nous aviez délégués, nous avions parcouru l'Alsace avec ce même sentiment de respect et d'émotion que l'on éprouve à fouler le sol des provinces reconquises et à contempler des horizons qui, depuis cinquante ans, nous étaient interdits. Cette émotion et cette joie, dont nous vous sommes en partie redevables, feront partie du patrimoine de souvenirs que la Société libre de l'Eure nous aura procuré l'occasion d'amasser dans notre âme et dans notre cœur.

Digitized by Google

SOUVENIRS D'UN BOURGEOIS DE CONCHES AU XVIII[e] SIÈCLE

PAR M. MAURICE BÉGUIN
ARCHIVISTE DU DÉPARTEMENT DE L'EURE
MEMBRE DE LA SOCIÉTÉ

Messieurs,

Il y a un reproche qu'on entend souvent faire aux sociétés comme la nôtre : « S'occuper à la fois d'agriculture, de sciences, d'arts, de belles-lettres, dit-on, sans qu'une de ces branches prenne une part trop prépondérante au détriment des autres, c'est bien difficile ! » — Et il faut reconnaître en effet que, dans maintes sociétés qui ont la forme de celle-ci, ce reproche n'est malheureusement que trop justifié. Arts et belles-lettres surtout, qui sont personnes menues et tant soit peu fragiles, se taisent comme les insectes des blés, quand survient la moissonneuse puissante... Aussi, Messieurs, louanges toutes particulières à notre aimable secrétaire perpétuel, qui, de façon si discrète, mais avec un doigté si parfait, sait conserver le juste équilibre au sein de la Société libre de l'Eure, — et qui, au moment où il s'occupait activement du Congrès de Nancy, pour votre plus grande édification, Messieurs les agriculteurs, nous réservait l'agréable surprise d'acquérir pour la Société le bon vieux manuscrit que voilà [1].

Et quel manuscrit ! un peu fané, un peu abîmé aux coins, certes, mais patiné, doré par les ans, ainsi qu'il convient.

1. Inscrit au catalogue de la bibliothèque sous n° F. 17.

Digitized by Google

Quand je vous aurai dit qu'il mesure 20 centimètres de large sur 31 centimètres de haut, qu'il est écrit en « longues lignes », ce sont là indications techniques qui ne mériteraient point à elles seules d'attirer votre spéciale attention. Mais ce qui vous intéresse plus, Messieurs, c'est qu'il y a dans ces 214 pages — M. Guillemare a eu le dévouement d'achever la pagination de tout le registre, — c'est qu'il y a dans ces 214 pages toute la vie, comme photographiée scène par scène, de la petite ville de Conches pendant cinquante ans. C'est, ainsi que nous le dit l'auteur, Guillaume Lefebvre, répartiteur des impôts et bourgeois en la paroisse Saint-Étienne, le « livre des Époques » de Conches, observées depuis l'an 1713 jusque vers 1758. Le brave homme a même pris soin de ses lecteurs futurs, car il a dressé — chose rare dans les manuscrits de ce genre — une vraie table des matières pour la plus grande partie de son ouvrage, — et on trouve mention de chaque article renvoyant à la page où il est rédigé. — Je vous avouerai qu'on y trouve aussi maintes fautes d'orthographe... Mais, au fait, pourquoi le bon M. Lefebvre aurait-il eu la coquetterie de l'orthographe à l'époque où les marquises elles-mêmes se vantaient de n'en rien savoir ?... Vous ne voudriez pas que le digne monsieur eût été plus coquet que les belles marquises... C'eût été du dernier impertinent !

Le bon petit pays, que ce Conches du XVIII^e^ siècle ! ne peut-on s'empêcher de se dire, dès qu'on a mis le nez depuis quelques instants dans le manuscrit de notre bourgeois. Mais, après tout, « petit pays », ce n'est peut-être pas très gentil de dire cela, et je suis peut-être en train de froisser sensiblement les âmes des habitants de cette époque, qui doivent être là-haut à écouter ce que je raconte d'eux... Pensez donc ! une cité de trois paroisses : Saint-Étienne, Sainte-Foy, Notre-Dame-du-Val ; chacune d'entre elles, encore, subdivisée en un quartier de ville et un quartier de faubourgs. Une organisation municipale qui étendait sa vigilance depuis le pavage des rues et la réfection des remparts, jusqu'à une organisation perfectionnée du service des fosses... domestiques. Et des précautions d'hygiène comme celle qu'é-

Digitized by Google

dicte en 1742 M. le lieutenant-général du bailliage, de tenir constamment en temps de sécheresse un muids plein d'eau devant chaque maison. Il y avait aussi des confréries, pour chaque métier, avec leurs processions et leurs étendards ; plusieurs se réorganisèrent même, au XVIII^e siècle, telle que celle des bonnetiers.

Les événements, eux non plus, ne manquaient pas, qui défrayaient les causettes sur le pas des portes, et que nous raconte avec force détails l'excellent M. Lefebvre : chasses au cerf passionnantes, organisées par monseigneur le duc de Bouillon ; passages de troupes, telles que le régiment de la couronne en 1739, le régiment de Rouergue en 1746, les Suisses en 1747. Il vint même des dragons, de ces terribles dragons, la terreur des mères de familles (toujours un peu craintives).

Je ne vous parle pas des accidents multiples de la rue, ni de ce fameux duel qui eut lieu, en 1752, entre deux bureaucrates du grenier à sel.

Et des fêtes ! Les gens de Conches viennent tout récemment de faire quatre jours de grande liesse : il faut croire qu'Ns sont les dignes descendants de leurs devanciers du XVIII^e siècle, car on s'amusait déjà fort, à ce moment-là. Il y avait de grandes revues, de superbes feux de joie célébrant la victoire de nos armées, ou quelqu'autre événement heureux. Il y eut en particulier une fête magnifique, le 5 septembre 1729, à l'occasion de l'heureuse naissance du prince royal : le matin, un *Te Deum* solennel en l'église Saint-Étienne, avec l'orgue, les tambours et les violons. Le soir, toutes les fenêtres se garnirent de chandelles et de quinquets : c'était la grande illumination. Il y eut un formidable souper. « Graisses et viandes de toutes espèces... trois sortes de vin, dont du Bourgogne à volonté », nous rapporte avec enthousiasme M. Lefebvre, qui devait être dans les honneurs, et qui, en tout cas, était tout à fait en verve ce jour-là, car il nous raconte également en détails tous les papotages du bal qui suivit le merveilleux souper. Un M. Chauvin, qui n'était pas noble, et qui avait voulu ouvrir le bal... Voyez donc, l'insolent ! Aussi fut-il « blasmé » comme il convient. C'est

Digitized by Google

le vieux M. d'Houetteville qui commença la danse à sa place : Pour lui, à la bonne heure ! Et il était encore si leste, nous confie notre chroniqueur, qu'on lui aurait donné 30 ans !

Parfois, passaient des baladins, des montreurs de phénomènes. Oh ! les belles choses qu'on vit à Conches, à l'époque où M. Lefebvre y vivait ! Pensez donc qu'il y vint un chameau, un vrai, qu'on enferma dans une remise, et qu'on pouvait voir de tout près en payant deux sols. Une autre fois, ce fut un homme extraordinaire : il n'avait ni derrière — sauf votre respect — ni jambes, et avec cela — sans cela, devrais-je dire — il trouvait le moyen de sauter sur une table, et de tourner sur la tête aussi vite qu'une « signolle » ; du moins, c'est M. Lefebvre qui le prétend. Une autre fois encore une troupe vint représenter la Passion et le Massacre des Saints Innocents, ordonné par Hérode : cela fit courir tout Conches... le spectacle était d'un réalisme saisissant, on voyait les gouttes de sang couler sur le corps des petits enfants sacrifiés.

On pense bien qu'à une ville aussi animée, aussi vivante que l'était Conches, il fallait une police et une garde vigilantes. Ceci était l'affaire de la milice bourgeoise, amusante et martiale institution, qu'on ne saurait mieux assimiler qu'à la « garde nationale » qui devait se former dans toutes les villes de France, cinquante ans plus tard. Conches comptait trois compagnies, une par paroisse. M. Lefebvre, qui était un gros bonnet sur Saint-Étienne, était lieutenant de la sienne, qui comptait 70 hommes ; Sainte-Foy en avait 95, et le Val 60. Il y avait naturellement beaucoup d'officiers et pas mal de musiciens, — des tambours, des violons et des basses, ce qui devait faire une drôle de symphonie. Les principaux exercices consistaient à défiler en parade les jours de fête. C'est ainsi qu'on alla, le 19 mars 1732, au-devant de M. de Fougy, lieutenant-général du bailliage, marié le mois précédent, et qui revenait de son voyage de noces. En cours de route, la compagnie de Saint-Étienne se débanda en passant à Nogent-le-Sec — pas par indiscipline — simplement pour aller se rafraîchir chez Thiron, le cabaretier du lieu. Le capitaine, lui, était resté sur le bord de la route, en

Digitized by Google

arrière, avec le porte-drapeau et quelques hommes. C'est qu'il avait été obligé de reprendre des forces avec deux bouteilles de vin, qu'il avait emportées dans ses poches, du pain, et une demi-douzaine d'œufs durs, « parce qu'il était las, nous rapporte M. Lefebvre, par rapport au talon de son soulier qu'il avait perdu en chemin ».

Mais, mieux encore qu'ils ne nous renseignent sur la vie d'un bourg ou d'une ville, les vieux livres de mémoires, tels que celui de notre brave répartiteur d'impôts à Conches, nous font connaître les idées, les manières de voir et de sentir. C'est que ces livres de mémoires sont en même temps des livres de pensées, — des sortes de livres de raison. — Ce que notent les chroniqueurs, c'est naturellement ce qui les intéresse, et à la façon dont ils le détaillent, on sent que telle chose les a plus frappés ou amusés. D'ailleurs, ils ne content pas que des événements, dans leurs livres. M. Lefebvre, dans le sien, a consigné ce qui lui plaisait particulièrement, ce qui l'émouvait, ce qu'il pensait devoir être utile ou agréable à ses enfants et petits-enfants qui liraient cela après lui. Et on devine, à travers son livre, toute son âme de brave bourgeois de l'ancien temps, simple, digne et bon.

Entre deux petits faits divers locaux, il note joyeusement les victoires françaises, en Allemagne et en Hollande. Il suit avec attention tout ce qui se passe à l'église, par exemple cette fameuse messe où M. Devé, aumônier de la Charité de Sainte-Foy, avait oublié, jusqu'au dernier évangile, de retirer sa calotte, au grand esbaudissement des fidèles. Il mentionne les naissances, les mariages solennels, les « gros » morts.

Il se donne bien garde aussi d'oublier les méfaits des mauvais sorts, les prédictions comme celle du père Colombel, qui avait dit au perruquier Le Breton :

— Tu verras que le château de Quenet sera démoli avant que tu ne meures...

Ce qui arriva, M. de Longveaux l'ayant mis à bas en 1743.

De-ci, de-là, on trouve aussi quelques recettes de médecine, contre la peste de l'homme ou des animaux, contre la gale. Il y en a d'excellentes contre le rhume : de la muscade, du girofle, du poivre blanc pilés dans très peu d'eau et dans un

Digitized by Google

grand verre de bon vin. Voilà, n'est-il pas vrai, une recette facile à suivre !...

Enfin, il y a des histoires, de ces histoires qu'on raconte, bien à l'aise, après un repas copieux, des histoires innocentes de moines gras — pas de bénédictins, bien sûr, — il y en avait un couvent à Conches, et M. le répartiteur des impôts ne se fût point permis pareille inconvenance — mais de capucins, par exemple :

Un père capucin dînait en ville, un vendredi. On lui avait servi trois misérables petits poissons, et notre capucin, qui avait l'œil vif, avait remarqué que les poissons de ses voisins de table étaient plus gros. Il prit un des petits qui étaient sur son assiette, en lui disant : « Petit, n'aurais-tu jamais vu mon père ? » et en répondant pour lui : « Non ! » Il demanda ensuite aux deux autres, à qui il fit répondre de même. Ce que voyant, les autres convives, étonnés, s'enquirent : « Que dites-vous, capucin ? » — « Messieurs, répartit celui-ci, je demande à ces petits qui sont sur mon assiette s'ils n'ont point vu mon père. Il était grand pêcheur : la barque dans laquelle il était a coulé à fond ; par cette raison, j'ai perdu mon père. Si l'on m'avait présenté des poissons un peu plus grands, ils m'auraient pu dire qu'ils l'auraient vu peut-être, étant plus âgés que ces tout petits qui n'ont point assez de connaissance. »

Encore une histoire, de cordelier, celle-là :

Un cordelier en tournée de prédication était descendu un soir chez un curé de campagne, qui s'était prétendu très pauvre, s'excusant de ne presque rien lui donner à souper. Notre cordelier ne dit rien, mais voilà-t-il pas qu'auprès de la chambre où il couchait, il avise dans une resserre douze andouilles appétissantes et un magnifique jambon. Que se passa-t-il ? Le lendemain, de grand matin, le curé était tout étonné d'entendre le cordelier lui dire d'un drôle d'air : « Adieu, monsieur le curé, je vous laisse le bon Dieu ; les 12 apôtres, c'est avec moi qu'ils viennent ». Le jeune curé ne saisissait rien à ces énigmatiques paroles. Mais il ne tarda guère à comprendre dès qu'il visita son garde-manger où ne pendait plus que le jambon, lamentablement seul.

Digitized by Google

Des histoires comme celles-là, il y en a bien une vingtaine, éparses à travers le manuscrit, au milieu des indications historiques et des mille souvenirs de la vieille petite ville de Conches. — Il faudra les lire, Messieurs, quand vous aurez l'occasion de venir passer quelques instants à la bibliothèque de la Société. — D'autant plus que ce brave M. Lefebvre a eu l'excellente idée d'avoir une jolie écriture, très claire, facile à déchiffrer sans aucun effort. — Vous viendrez le lire parce qu'il émane de ce manuscrit comme un parfum discret de la vieille âme française, bien saine et qui fleurait si bon, — parce que c'est un vrai repos, au milieu de notre existence vrombissante d'aujourd'hui, de parcourir ces souvenirs, ces historiettes, écrits tout simplement, par cet homme gai, si gentiment frondeur, qu'était notre bourgeois.

Et, vous rappelant, dans la suite, que c'était lui qui s'occupait en ce temps-là des impôts pour la bonne ville de Conches, si jamais, ce qu'à Dieu ne plaise, il vous arrive un jour d'être ennuyés pour vos contributions, vous regretterez, Messieurs, j'en suis sûr, que ce ne soit plus dans le sein du vénérable M. Lefebvre qu'il vous faille aller épancher vos doléances... et qu'il ne s'agisse plus, hélas ! d'un rôle de... l'an 1750 !

11 juin 1922.

Digitized by Google

UN VOYAGE D'ÉTUDES
DES PRODUCTEURS DE FRUITS
DU DÉPARTEMENT DE L'EURE A LONDRES

PAR M. EUGÈNE SERVIN, DIRECTEUR DES SERVICES AGRICOLES DE L'EURE,
MEMBRE DE LA SOCIÉTÉ

La vallée de la Seine de Mantes à Pont-de-l'Arche si pleine de charmes, si riante et si fertile, le pays de Louviers et toute la basse vallée de l'Eure par Saint-Pierre, le Vaudreuil, Léry, jusqu'au confluent de la rivière avec la Seine, constituent une des plus belles régions de France pour la production fruitière.

Ce sont : aux environs de Vernon, sur les coteaux doucement arrondis qui bordent la rive gauche du fleuve, de Saint-Marcel à Saint-Just et Saint-Pierre-d'Autils, puis à Aubevoye et aux alentours de Gaillon, de superbes vergers de cerisiers, de pruniers, des pommiers, des champs de groseilliers et de cassissiers; puis sur les rives de l'Eure, des jardins fruitiers aux contre-espaliers merveilleusement conduits et bien soignés.

C'est là, dans cette zone privilégiée[1] que mûrissent les fruits savoureux et parfumés, partout appréciés, hors de pair par leur beauté et leur qualité, et dont on a pu admirer de superbes spécimens lors de l'exposition si remarquable-

1. Pour donner une idée de l'importance des cultures fruitières de la vallée de la Seine, il faut rappeler qu'il est expédié dans les années moyennes, des gares de Vernon, Saint-Pierre, Gaillon, etc., un total de près de 4 à 5.000 tonnes de cerises et prunes et que dans l'Eure, la production fruitière totale est annuellement d'environ : cerises, 2.500 tonnes ; prunes, 3.000 tonnes ; poires à couteau, 5.000 quintaux ; pommes à couteau, 1.500 quintaux ; cassis, 1.200 quintaux ; groseilles, 500 quintaux.

Digitized by Google

ment organisée par les syndicats fruitiers de la Société d'horticulture, l'an dernier à Vernon.

Depuis longtemps, les producteurs du département de l'Eure font avec l'Angleterre un commerce important, leurs fruits y sont connus, appréciés et très demandés.

D'ailleurs nombre d'entre eux, déjà, n'avaient pas hésité à aller sur place se rendre compte des conditions du marché anglais et se mettre en rapport, à Londres, avec les mandataires des marchés aux fruits et traiter directement leurs affaires.

Mais il était nécessaire au moment où, après la guerre, les arboriculteurs se remettent résolument à l'œuvre, où tous doivent s'efforcer de développer leur production et aussi leur commerce d'exportation, que des représentants autorisés des groupements producteurs fruitiers de notre département entrent en relations directes avec les représentants des consommateurs anglais, puissent causer avec eux et s'instruire sur bien des points utiles à connaître.

De cela il devait forcément résulter des avantages précieux pour tous : de meilleures conditions commerciales, des connaissances indispensables sur l'orientation à donner aux cultures, les méthodes de vente, les concurrences à éviter, etc.

C'est au cours des réunions qui eurent lieu l'hiver dernier à Vernon, entre les horticulteurs et arboriculteurs du département et le représentant des chemins de fer de l'Etat dans le but de traiter les questions du transport de fruits, que l'idée d'un voyage d'études des producteurs de fruits du département à Londres fut lancée et sa réalisation décidée.

Grâce aux efforts et à l'extrême obligeance de M. Charrière, ingénieur agronome des chemins de fer de l'Etat, qui connaît bien notre région où il a suivi toutes nos réunions d'agriculteurs, nos expositions de fruits et se fait toujours un devoir d'aider au développement de la production agricole, le voyage dont il était promoteur fut admirablement préparé.

Ce voyage vient de se terminer et ce fut un très beau succès tant par les résultats obtenus que par les renseignements rapportés par les délégués et la façon cordiale dont ils furent reçus en Angleterre.

Digitized by Google

La délégation se composait de : MM. Laniel, maire de Vernon; Agasse, président; Hébert, vice-président; Duval, du Syndicat fruitier Vernonnais; Bertaux, président; Leguay, secrétaire-adjoint; Leroy, de l'Union fruitière de Vernon; Lanéelle Gaston, Lanéelle Raoul, horticulteurs et arboriculteurs à Evreux; Foucard, du Syndicat du Roumois, région qui, avec les fruits des courtils du Marais-Vernier, fait un grand commerce de cerises, pêches, poires et pommes à couteau avec l'Angleterre.

La délégation était accompagnée de MM. les Ingénieurs : Hauterre et Charrière, du réseau de l'État; Manrique, chef de groupe et interprète; et M. Servin, directeur des services agricoles de l'Eure.

Malheureusement, les délégués des régions de Louviers et Gaillon avaient été empêchés de se joindre à nous.

Les chemins de fer de l'État français et la Compagnie de London Brighton and South East Railway avaient donné les plus grandes facilités à la délégation et le voyage fut des plus agréables.

A l'arrivée, M. Obert, représentant de la Compagnie London Brighton, fit aux Délégués le plus aimable accueil et une réception pleine de cordialité.

La partie la plus importante du voyage d'études devait être la réunion des délégués avec les membres de la « Fruit Association ».

Elle eut lieu le lendemain de notre arrivée dans les bureaux de la « National Federation Southampton Street-Strand ».

Parmi les assistants, citons MM. E. V. Roach, président de la Fruit Association; Ridley, Lindsay Forbes, Ruir, Stephem Britcher, George Lee, John Jocobs, Charles Simons, Verde, G. W. Beeson, Cain, Johnson, M. Jocobs, Valentine, L. Flageollet, Joe Lyons, Potter Oyler, Arlinson, L. Morris, Lefray, mandataires à Covent Garden et à Boro Market; Horchère, transitaire; George Corner, secrétaire du « London Fruit Association », et tous les membres de la délégation française.

Après un discours de bienvenue prononcé par M. le président Roach, les délégués français ayant pris place au milieu de l'assemblée ont été gracieusement invités à demander tous

Digitized by Google

les enseignements pouvant leur être utiles à propos de leur production et de leurs envois.

Une très intéressante discussion s'est alors engagée sur les questions concernant les besoins des marchés anglais et de celui de Londres en particulier, en cerises, prunes, poires, cassis, sur les variétés de ces fruits les plus demandées et appréciées des consommateurs, sur la façon de présenter les fruits et les modes d'emballage, sur les différents pays importateurs, les dates des arrivages, etc.

MM. Lefray, Flageollet, Morris, M. le secrétaire Corner, organisateurs, traduisirent avec une exquise amabilité les demandes de nos délégués et les réponses faites.

On traita aussi toutes les questions qui pourraient contribuer à développer les échanges entre nos arboriculteurs producteurs de l'Eure et les commerçants spécialisés de Londres.

M. Agasse, président du Syndicat fruitier de Vernon, exposa les désirs des producteurs de notre région en ce qui concerne les transports, les locations d'emballages, les manutentions et les camionnages des colis de fruits aux marchés, et après un échange de vues entre les mandataires anglais, les délégués et les représentants des compagnies de chemins de fer anglais et français, il fut annoncé que des avantages très appréciables seront faits cette année à nos expéditeurs. On ne peut que se réjouir de ce premier résultat du voyage, qui encouragera les expéditeurs, les guidera dans leurs choix et sera des plus favorables à l'extension de leurs affaires avec nos amis d'Angleterre.

Cette réunion, pleine de cordialité et de franchise, au cours de laquelle, de part et d'autre, on avait appris beaucoup de choses, surtout à se mieux connaître et où nous avons pu apprécier la loyauté anglaise, se termina par une allocution de M. le président Roach qui se fit l'interprète de tous les membres du « Fruit Association » pour remercier les délégués de l'Eure et leur dire tout le plaisir qu'il avait éprouvé à les recevoir à Londres, au siège de la National Federation ainsi qu'à écouter les si intéressants échanges de vues qui venaient d'être faits.

Digitized by Google

MM. Hauterre, ingénieur des chemins de fer de l'Etat français, et Servin, directeur des services agricoles de l'Eure, répondirent par des remerciements et en faisant tous leurs vœux pour que se développent nos transactions et le commerce des fruits français en Angleterre.

Cette réunion fut suivie d'un lunch somptueusement servi offert par les Compagnies anglaises et françaises des chemins de fer et la « Fruit Association » à l'hôtel Victoria de la Compagnie London Brighton.

M. Sire, directeur de la Compagnie anglaise, présidait assisté de MM. Laniel, maire de Vernon, et Servin, puis de M. Roach, président, Corner, secrétaire, Major Bruno, dernier président de la « Fruit Association » ; tous nos délégués et les mandataires de Londres y assistaient également. Au dessert, M. Sire prononça un discours plein d'humour et remercia les délégués français, M. Laniel porta un toast au Roi et à la Reine d'Angleterre. M. Hauterre remercia de la cordiale réception qui nous était faite et M. Servin, après avoir remercié les Compagnies de l'Etat français et de la London Brighton de la préparation du voyage et des facilités données à nos délégués, fit voir tous les avantages que l'on pourrait retirer de pareilles manifestations et souhaita qu'il en résulte des relations toujours plus prospères entre la France et l'Angleterre ainsi qu'un développement croissant de notre commerce de fruits.

*
* *

Les transactions fruitières comptent parmi les plus propices activités commerciales de Londres.

La consommation en cerises, prunes, groseilles, pommes et poires, est énorme dans cette grande ville de plus de 4 millions d'habitants, et Londres est non seulement un centre de consommation, mais un centre distributif.

Les efforts de nos producteurs peuvent s'intensifier, ils trouveront là en s'entourant des connaissances nécessaires, un écoulement facile et sûr de leurs produits et souvent des plus avantageux.

Le cassis est toujours de plus en plus demandé en Angle-

Digitized by Google

terre, les cerises noires et acidulées, celles dites « Maréchale », conviennent bien, les prunes bleues de « Monsieur », les prunes « Reine-Claude » récoltées un peu avant maturité et bien emballées sont aussi très demandées.

Nos pommes françaises ont par contre moins de chances d'être bien vendues. Pour le fruit général commun surtout, il serait difficile pour nous de lutter contre la concurrence des fruits des Etats-Unis qui alimentent le marché anglais, d'automne jusqu'en avril, puis avec les pommes de Tasmanie qui arrivent d'avril à juillet, fruits de belle couleur, moyens, ressemblant assez aux Reinettes de nos vergers de plein vent et de saveur acidulée.

On reçoit à Londres des fruits de tous les pays du monde, mais parmi les nôtres les poires de la vallée de la Seine sont particulièrement recherchées. Ce sont aussi des fruits incomparables comme forme, comme parfum et saveur.

La « Bon-Chrétien », la « William » si savoureuse, seront très demandées cette année. Les Anglais prétendent qu'elles n'atteindront pas des prix élevés cette année, parce que en général le prix de la vie baisse en Angleterre, mais étant donnée leur grande réputation méritée et qu'elles arrivent quand sont passées les poires de la vallée de la Loire, de Nantes et d'Angers, plus précoces, elles maintiendront certainement des prix rémunérateurs.

Les acheteurs anglais apprécient surtout les fruits qu'on peut leur fournir en grande quantité bien calibrés, gros, colorés, bien sains, croquants, odorants, de saveur forte, musquée ou acidulée et ayant une marque bien connue sur le marché. Et c'est pour cela que nos syndicats fruitiers ont leur grande utilité, pour créer une marque, la faire valoir et connaître, pour donner l'assurance à l'acheteur que la qualité sera maintenue, les envois toujours pareils avec un bon choix des fruits et une belle présentation.

Il faut diriger notre arboriculture en vue d'obtenir une production plus grande, de beaux fruits, pour développer notre commerce et profiter des débouchés étrangers.

Nous aurons d'ailleurs, quelque jour, l'occasion de revenir spécialement sur chacune de ces questions, sur celle des

Digitized by Google

emballages, de la manipulation des colis, afin que tous puissent profiter de ce que nous avons pu remarquer et apprendre au cours de notre voyage.

*
* *

La visite du marché de Covent Garden faite par les délégués à 7 heures du matin, au moment de la grande activité de ces immenses halles, produisit une grande impression sur les membres de la mission.

Les cerises du Midi avaient déjà fait leur apparition venant de Vaucluse, avec de grandes quantités de légumes primeurs de toutes sortes, de pommes de terre nouvelles, on déballait les caisses de pommes de Tasmanie, d'Australie et Californie très demandées en cette saison pour le dessert.

Les environs de Londres fournissent aussi à ce marché des primeurs et des fruits, des tomates surtout, mais aussi des pêches et abricots cultivés sous châssis et en serre.

Quel mouvement! les rues étroites qui séparent le bâtiment sont grouillantes de porteurs, de petites voitures poussées à bras, allant en tous sens, puis ce sont les cris des vendeurs offrant leur marchandise et clamant leurs prix. La vente des fruits s'effectue avec beaucoup d'ordre et nous avons pu remarquer les précautions des livreurs. La partie réservée aux fruits exotiques revêt aussi un caractère bien curieux : d'immenses caisses arrivant de Californie, de Tasmanie, de toutes les colonies, sont remplies d'oranges, de citrons, d'ananas, de bananes, puis aussi des tomates dont les Anglais font une très grande consommation. Les emballages sont en général soignés et les arrivées se font bien; peu d'avaries et une grande régularité dans les fruits. Le marché aux fleurs, venant soit de notre Midi soit pour la plupart des environs de Londres, nous a très intéressé; il est fort bien installé et organisé avec méthode; on peut dire qu'il fait honte à celui des halles centrales de Paris où pourtant arrivent de si belles fleurs et qui mériterait bien une semblable installation.

Au cours de notre voyage, nous avons eu l'honneur et le grand plaisir d'être reçus par M. le Ministre plénipotentiaire

Digitized by Google

Jean Périer, depuis vingt ans attaché commercial à l'ambassade de France à Londres, et qui avait envoyé deux de ses secrétaires pour conduire les membres de la mission à son domicile particulier de South Kensington. La réception toute intime fut charmante et pleine de cordialité; nos délégués en conserveront le meilleur souvenir. Après que M. Charrière eut exposé à M. le Ministre le but du voyage avec beaucoup de précision et d'éloquence, M. Jean Périer voulut bien nous entretenir des conditions du commerce avec l'Angleterre et donner de bons conseils à nos délégués.

Il nous fit part des besoins en fruits des consommateurs anglais, de leurs désirs, des méthodes à suivre pour gagner le marché. Il s'entretint ensuite familièrement avec chacun d'eux. Nous aurons en lui, à Londres, un guide sûr, tout disposé à rendre les plus grands services aux producteurs de fruits de notre région, et qui sera heureux de se mettre à leur disposition pour les renseignements dont ils auraient besoin pour leurs affaires.

Nos délégués sont revenus ravis de leur voyage; ils en ont rapporté non seulement des avantages acquis, mais le meilleur souvenir du bon accueil qui leur a été fait partout, des amabilités dont ils ont été comblés. Aussi au départ ils en ont exprimé toute leur reconnaissance aux représentants de la Compagnie London Brighton qui étaient venus les saluer au départ, ainsi qu'aux ingénieurs du réseau français des chemins de fer de l'Etat qui avaient si bien organisé cette belle excursion.

Nous avons rapporté de ce court séjour en Angleterre des enseignements utiles dont nous profiterons et nous pensons qu'on ne saurait trop multiplier les voyages d'études comme celui-ci. Il n'y a pas de meilleur moyen d'apprendre à se connaître et cela doit apporter pour notre activité les résultats les plus heureux et les plus propres à rendre notre production et notre commerce prospères pour le plus grand bien du pays.

15-23 mai 1922.

Digitized by Google

FONDATION D'UNE SECTION DE LA « SOCIÉTÉ LIBRE DE L'EURE » A PONT-AUDEMER,

PAR M. GEORGES DUBOSC

On n'ignore pas le rôle historique et littéraire que tient la Société libre de l'Eure. Aussi, est-ce avec plaisir qu'on apprendra la création d'une section particulière de cette association fort agissante, dans la ville de Pont-Audemer, qui, par son passé artistique et industriel, compte parmi les cités provinciales les plus intéressantes du pays normand.

En vue de cette création nouvelle, une réunion a eu lieu le lundi 3 juillet 1922, à Pont-Audemer, pour étudier le programme général élaboré par le bureau et le plan d'action soumis à l'assemblée par M. Robert Duquesne, littérateur bien connu, auteur de *Monsieur Hommais voyage*, de *La Fileuse*, et bibliothécaire de la Bibliothèque Canel.

En quelques mots, M. Robert Duquesne, qui présidait, a défini d'abord le but poursuivi, qui est de grouper toutes les bonnes volontés, pour développer un milieu favorable à l'étude. Selon la nature des questions à étudier, des groupements seront constitués pour spécialiser les travaux. On créerait ainsi trois comités : *Comité Agricole*, statuant sur les concours pratiques à apporter aux agriculteurs ; *Comité Littéraire et Artistique ; Comité Scientifique*. Ainsi que l'a dit en une heureuse formule M. Robert Duquesne : « Nous n'avons pas la prétention de faire avancer la science, mais d'avancer vers elle. »

Pour entrer dans l'action, la section de Pont-Audemer se proposerait d'organiser une série d'excursions, pour étudier les monuments, les curiosités, les questions diverses qui

Digitized by Google

pourraient surgir dans la région. Dans ce but, elle dresserait un répertoire monumental, appuyé sur une documentation photographique inédite. A titre d'indication, M. Robert Duquesne soulève aussi les problèmes économiques qui, dès à présent, pourraient être soumis au Comité agricole de la section : étude de la question de l'hygiène à la campagne ; disette d'eau ; manque d'air et de lumière dans l'habitation ; désertion générale des campagnes. Tous ces maux causés par la centralisation, la section de Pont-Audemer se propose de les combattre activement.

Dans la section des Lettres et des Beaux-Arts, la section nouvelle se propose de défendre le magnifique patrimoine que forment nos monuments historiques et l'œuvre de la pensée de nos ancêtres.

N'ayons garde d'oublier ingratement, a dit le président, ceux qui, avant nous et dans ce beau pays, qui nous est si cher, ont édifié de leur labeur des œuvres trop ignorées. Ce pays a pourtant produit des maîtres dans tous les ordres de l'activité humaine. Les habitants de Pont-Audemer oublient même trop jusqu'à leurs noms : les Guillaume Cousin, les Vallemont, les Boismont, les Baston, les Le Carpentier, Delanney, Leudet, d'Anglemont et, parmi les vivants : Jean Revel, Charles-Théophile Féret, le grand peintre Lebourg et tant d'autres. Saluons aussi Alfred Canel, l'historiographe normand, et Charles d'Osmoy, l'ami fidèle de Gustave Flaubert, collaborateur du *Royaume du Pot-au-Feu*, dans la féerie du *Château des Cœurs*. Il faut étudier l'œuvre de ces grands esprits et leur biographie : ce sera la tâche de la section des Lettres.

Déjà, du reste, la section créée à Pont-Audemer fonctionne : elle a organisé une commission d'études des *Usages locaux*, qui a déjà réuni plus de soixante adhérents. La première excursion doit avoir lieu le 16 juillet, par Corneville, Appeville, Montfort, Brestot, Routot. Le soir, après le dîner champêtre, les excursionnistes assisteront à l'une des plus antiques cérémonies traditionnelles du Roumois, au fameux feu de Saint-Clair, de la Haye-de-Routot. Tous les membres de la Société peuvent y assister, ainsi que leur famille. Un délégué

Digitized by Google

exposera l'histoire de chaque curiosité visitée. On s'inscrira d'avance, car le nombre de places est forcément limité.

Cette première réunion, provoquée par l'activité de M. Robert Duquesne, laissera le meilleur souvenir aux assistants. On y affirma les principes directeurs du groupement, qui est absolument hostile à toute discussion politique ou confessionnelle.

L'assistance fut très sympathique. Parmi les membres présents, se trouvaient : MM. Homo, Grégoire, Teinturier, Rabasse, docteur Omont, docteur Blain, Harlay, Gréaume, Sevestre, André Turgis, Lainé, Hoinaut, Romy, l'aquafortiste Paulin Carbonnier. Parmi les personnalités empêchées, citons le sympathique président du Syndicat agricole du Roumois, M. Emmanuel Boulet, qui, malgré ses 82 ans sonnés, a tenu à venir quelque peu avant, porter ses meilleurs vœux à la section naissante de la Société libre de l'Eure.

Sous d'aussi heureux auspices, cette nouvelle section, qui ne saurait être trop encouragée, — car sa tâche en faveur des Lettres et des Sciences, en faveur de l'Art est éminemment patriotique, — ne peut qu'obtenir un très brillant succès.

Digitized by Google

CONCOURS AGRICOLE DÉPARTEMENTAL DE BRIONNE

Tenu les 9 et 10 septembre 1922.

Le jour où le projet d'un concours à Brionne fut envisagé, le premier administrateur de cette cité, ses collègues et avec eux tous les habitants ont accueilli avec empressement cette faveur. Tous ont associé leurs efforts pour donner à la fête toute la magnificence désirable.

Et la petite ville si pittoresque, parée pour la circonstance des plus belles décorations, a vu les 9 et 10 septembre les hommes les plus éminents de notre département et de la Normandie concourir par leur présence à la solennité de nos fêtes, honorer et récompenser le mérite laborieux du fermier, du laboureur, du berger, de l'éleveur, la persévérance même de ces vieux serviteurs de ferme fidèles trente ans, quarante ans, au même toit — égal honneur du maître et du serviteur, — et provoquer par ces encouragements et ces honneurs une généreuse émulation et d'utiles progrès.

Si, autrefois, on a pu déplorer que le gouvernement ne fît rien pour l'agriculture, nous ne pouvons formuler la même plainte. De tels encouragements donnés au nom de l'État et de la société tout entière aux agriculteurs montrent quelle confiance le pays fonde sur eux dans nos nécessités présentes et réduisent à néant les perfides critiques par lesquelles de faux amis du peuple ont cherché à l'égarer.

Quand on considère tout ce que la société doit à l'agriculture, on n'est point étonné de l'unanime sympathie qu'elle inspire. Durant la guerre, alors que l'extraordinaire endu-

Digitized by Google

rance des hommes des campagnes nous assurait la victoire, leurs femmes, leurs enfants, leurs vieillards assuraient avec une égale vaillance la subsistance du pays. Dans la paix c'est au développement de l'agriculture que la France devra en peu de temps le relèvement de ses finances.

Durant ces inoubliables journées des 9 et 10 septembre 1922, tous ceux qui ont suivi les travaux de la Société libre, réfléchi aux difficultés actuelles, aux progrès qui en seraient la contrepartie, ont répudié une bonne fois pour toutes, les innombrables remèdes de la pharmacie sociale que nous vantent à l'envi les empiriques et les médicastres qui vivent de notre crédulité comme de nos erreurs. On a compris partout qu'il s'agit de nous en tenir aux vieilles maximes qui ont assuré à la France son existence à travers les siècles, au régime du travail, de la liberté, du respect mutuel, de la bienveillance.

La Société libre d'agriculture, le gouvernement en la personne d'un normand distingué, M. Henry Chéron, ministre de l'Agriculture, les personnalités les plus éminentes de notre département ont montré à tous qu'il faut voir juste et agir loyalement, travailler en laissant travailler les autres et faire bon emploi des forces et des ressources nouvelles, constamment croissantes, que la science met à notre disposition. C'est la noble pensée qui les a inspirés et qu'autour d'eux on a déduite de leur présence parmi nous.

Mais entrons dans le vif de notre sujet. S'il s'agit de tirer les leçons de ces magnifiques journées, il faut aussi que nous en contions le détail.

En visitant le concours agricole de Brionne, qui n'a reporté sa pensée aux précédentes manifestations de la Société d'agriculture, qui n'a revu les chères silhouettes des regrettés MM. Lerenard-Lavallée et Cauchepin, qui se multiplièrent tant de fois, à Brionne (avant et après 1870), à la Neuville-du-Bosc, à Menneval, à Montreuil, à Broglie, à Thiberville et ailleurs ?

Combien aussi des commissaires auxquels ils aimaient particulièrement à avoir recours et qui se dévouaient autant qu'eux, s'oubliant et modestes comme eux, les Pierre Néel,

Digitized by Google

les René Letailleur et autres dont le nom aujourd'hui n'évoque plus qu'un glorieux souvenir.

La guerre est passée. Au milieu de nos deuils et de nos difficultés, la vie tend cependant à reprendre son cours normal et l'agriculture nous présente à Brionne ses plus beaux produits.

Donc, samedi matin grâce aux efforts de MM. Doucerain et Pottier, secrétaires généraux de la Société libre, grâce à l'aide que leur a donnée M. Riebel, secrétaire du Syndicat des agriculteurs, et M. Aleth, tout est prêt et les jurys vont opérer.

C'est d'abord, à la Vallée-aux-Bœufs, le concours de labourage, puis de motoculture. A l'école des garçons, le concours d'horticulture ; à l'école des filles, le concours de laiterie, des produits pomologiques, des produits agricoles divers et des produits industriels se rattachant à l'agriculture.

Les examinateurs n'ont pas trop de la journée pour reconnaître et établir les efforts et les mérites de chacun, et se mettre d'accord sur les prix à décerner.

Dans la ville, la foule circule d'exposition en exposition pendant que se terminent les décorations. La journée s'achève par une belle retraite aux flambeaux, avec le concours de l'*Union Caudebeccaise*.

Le dimanche matin, ce sont les différents concours des espèces chevaline, bovine, ovine, porcine et galline, qui continuent tandis que la ville, magnifiquement décorée, reçoit la musique de la 5e division.

A 10 heures, devant la mairie, un cortège se forme pour se rendre à la gare où aura lieu la réception de M. le Ministre et des diverses personnalités officielles. De minute en minute le cortège grossit et lorsqu'arrivera M. Chéron, la place de la Gare, les rues avoisinantes, la rue de la Gare sont noires de monde.

Parmi les personnalités qui attendent M. le Ministre pour le saluer à son arrivée, nous remarquons :

M. André Join-Lambert, député de l'Eure et conseiller général du canton de Brionne, vice-président de la Société libre d'agriculture de l'Eure.

Digitized by Google

M. Bosguerard, maire de Brionne.

M. Gaussorgues, sous-préfet de Bernay.

MM. Cesselin et Robin, conseillers d'arrondissement.

La Société libre d'agriculture de l'Eure était encore représentée par son secrétaire perpétuel, M. Albert Doucerain; MM. le comte Dauger, maire de Menneval, Jacques Bouchon, maire de Nassandres, G. Pottier, secrétaire général du concours, et Raymond Deshayes, trésorier, Hubert, trésorier de la Société libre, de Mare, conseiller général, Ducy, maire de Saint-Denis-d'Augerons, etc.

Le général de division Barre, représentant le général commandant le corps d'armée, M. le capitaine de gendarmerie Herblot;

MM. les parlementaires de l'Eure : lieutenant-colonel Josse, Alexandre Duval, Oudin, députés; Maurice Hervey et Abel Lefèvre, sénateurs;

MM. les Sous-Préfets de Pont-Audemer et de Louviers;

M. Leblanc, président de la Chambre de commerce;

MM. le comte Georges de Boisgelin, Célos, Ferrand, Lauvray, conseillers généraux; Emmanuel Boulet, René Bouchon, maire de Fontaine-la-Soret, Marcel Bouchon, Henri Doré, Desperrois, juge de paix au Neubourg, Duval et Caillot, chevaliers du Mérite agricole, Cartier, ancien maire de Rouen, Pingon, vétérinaire départemental, Le Douarec, rédacteur au *Journal de Rouen*, Petit, rédacteur à *l'Avenir de Bernay*;

Le conseil municipal de Brionne au complet, la plupart des maires du canton;

M. Levillain-Desnoyers, juge de paix, MM. Jacquemin et Granié, percepteurs, Moussel, agent-voyer, Quesney, ancien notaire, président de la caisse de Crédit Mutuel agricole, Alexandre et Duret, notaires, Issartel et Thiolière, huissiers, Sonnet, greffier de paix, Sicre et Laffond, des contributions indirectes, Voiment, juge au tribunal de commerce, M. Ternisien, président de la Société de secours mutuels cantonale.

Bientôt, une superbe limousine arrive, conduite par M. Raoul Conard, lieutenant de louveterie, maire de la Neuville-du-Bosc, officier du Mérite agricole, qui a eu l'honneur d'aller prendre à la gare de Serquigny M. le Ministre de l'Agriculture et M. le Préfet de l'Eure.

Après les présentations, la musique militaire joue la *Marseillaise*. Aux sons d'une brillante marche le cortège officiel, encadré de 15 gendarmes à cheval, gagne la mairie de Brionne, suivi d'une foule comme on n'en a jamais vu.

A la mairie, M. Bosguerard souhaite en ces termes la bienvenue à M. Chéron.

Digitized by Google

J'ai le très grand honneur, Messieurs, de saluer au milieu de nous, l'éminente personnalité de M. Chéron, ministre de l'Agriculture, qui a bien voulu accepter la présidence de cette belle manifestation agricole.

Et, en attendant qu'il me soit donné de l'en remercier d'une façon plus solennelle, permettez, Messieurs, que je lui transmette en notre nom à tous l'expression de notre très vive reconnaissance.

Je suis heureux de remercier M. le Préfet de l'Eure qui a bien voulu, dès son arrivée, réserver sa première visite pour la ville de Brionne.

Notre nouveau Préfet n'est pas pour nous un inconnu. Le nombre et la qualité des sympathies qui l'entouraient là-bas, et qu'il a dû quitter pour nous, le bruit des mérites et de la valeur personnelle de celui que j'ai l'honneur de saluer, font qu'il a déjà acquis dans l'estime de tous une très large place, que le respect et la confiance affirmeront tous les jours davantage.

A vous, Messieurs les Sénateurs et Députés, qui, par votre présence, voulez bien rehausser l'éclat de notre Concours, à vous, vont nos sympathies toujours si vives, notre reconnaissance bien sincère, et l'expression de l'honneur insigne que vous nous faites si aimablement aujourd'hui.

Je suis heureux enfin de souhaiter la bienvenue à MM. les Membres de la Société libre d'agriculture de l'Eure qui constituent une éminente réunion de techniciens aussi érudits que dévoués.

A tous donc ; à M. le Préfet, à MM. les Sénateurs et Députés, à MM. les Membres de la Société libre d'agriculture de l'Eure, ainsi qu'à leur sympathique vice-président, je souhaite la bienvenue.

Et qu'à cette heure marquée à notre programme pour le vin d'honneur, il me soit permis de lever mon verre à leurs idées qui sont aussi les nôtres, à leurs travaux, à leurs labeurs, c'est-à-dire, en un mot, au salut et à la prospérité de l'Agriculture française.

M. André Join-Lambert rappelle avec quelle bienveillance furent reçus le président et le vice-président de la Société libre d'agriculture et M. le maire de Brionne lorsqu'ils se rendirent au ministère pour demander à M. Chéron d'honorer de sa présence le concours de Brionne. Il dit l'accueil tout simple qui leur fut fait et la joie qui accueillit la promesse du ministre, à qui il est heureux de souhaiter aujourd'hui la plus cordiale bienvenue.

M. Chéron répond à M. Join-Lambert et à M. Bosguerard qu'ils n'ont pas à le remercier : « C'est à moi qu'il appartient de vous dire toute la joie que c'est pour moi de venir dans cette région. Que vouliez-vous qu'un Normand refusât à

Digitized by Google

d'autres Normands ? » Et pour tenir sa promesse, M. Chéron a dû passer trois nuits en chemin de fer.

M. Chéron annonce ensuite qu'il est chargé par son collègue de l'Instruction publique de remettre à M. Bosguerard, maire de Brionne, la rosette d'officier de l'instruction publique.

M. Chéron ne se trompe pas en disant qu'il est certain de l'approbation de la population tout entière, et il félicite M. Bosguerard de son dévouement. Il parle des bons et des mauvais moments de la vie d'un maire. Le moment présent comptera dans les bons, puisque M. le Maire s'y voit entouré d'une très cordiale sympathie.

Les verres se choquent entre les applaudissements, puis M. le Ministre gagne l'école des filles, suivi des personnages officiels.

Les expositions de blés de semence retiennent tout particulièrement son attention : ce sont celles de MM. Bouchon, Jeanvrot, Lanéelle, Fontaine. En parcourant les salles, M. Chéron s'enquiert auprès de M. Join-Lambert des efforts faits pour obtenir partout le meilleur rendement, du fonctionnement de l'Office agricole, du choix des semences, des efforts tentés en vue de l'amélioration des cultures, demande en quelle commune habitent les lauréats, goûte les beurres primés, félicite les exposants.

Le cortège reprend la Grande-Rue. On arrive à l'exposition de M. Gaston Cahen que le ministre félicite de rechercher, pour les répandre dans les fermes, les meilleures machines qui, en abrégeant le travail, permettent aux agriculteurs de soigner davantage leurs cultures.

Dans la prairie mise à la disposition du comité par Mme Pimont-Lambert et par M. J. Desprez sont groupés tous les instruments que la science met à la disposition de l'agriculture : charrues, herses, semoirs, faucheuses, moissonneuses-lieuses, véhicules, automobiles, tracteurs, moteurs, concasseurs, hache-paille, etc., barrières, clôtures, hangars, etc., etc. M. Chéron trouve un mot d'encouragement pour chaque exposant. Cependant le temps presse, l'horaire fixé au programme est depuis longtemps dépassé. Néanmoins,

Digitized by Google

M. Chéron s'arrête à l'exposition de M. Bailly qu'il félicite très chaleureusement. Et M. le Préfet de l'Eure de remarquer « qu'il faudrait promener son utile exposition de ferme en ferme ». « Et dans toutesles écoles primaires », ajoute M. Gaussorgues, sous-préfet de Bernay. M. Bailly, d'ailleurs, se verra plus tard décerner le prix offert par M. le Président de la République.

Le ministre continue sa visite, s'arrête aux divers stands, admire plus longuement celui de M. Delamare comme tous ceux où il remarque un travail bien personnel : les inventions de M. Viller, les hangars Robert, la laveuse Vélo, les voitures de M. Lefèvre, les charrues Bonnel, les expositions de MM. Peuffier, Landon, Soret, Long, Courtin, Alamigeon, Avond, Friquet, Trouvé, Vallaert, Baillard, Boudeville, Liot, Bernard, Duchesne, Mourié et Bouvet, Pary, Delahaye, etc.

En quittant l'exposition, M. Chéron parle des importants marchés, connus dans sa jeunesse et particulièrement de ces halles au blé disparues maintenant où l'on voyait en file une longue suite de sacs dans lesquels les meuniers plongeaient la main avant de donner leur prix.

Le concours d'aviculture et d'animaux de basse-cour reçoit également sa visite et les exposants ses encouragements.

Voici le cortège arrivé à l'école des garçons où se trouvent réunis les concurrents de l'horticulture et de l'arboriculture. Il est impossible de citer une seule de ces espèces si variées, si perfectionnées, car tous les produits méritent une mention spéciale.

Le préau est occupé par des corbeilles très artistiquement arrangées et dont les auteurs sont MM. Alix père et fils. Les arbres, les fruits, les fleurs, etc., de MM. Laîné, Cauvin, Foulongne, sont tous de vigueur ou de proportions magnifiques, de couleurs riches ou de parfums exquis. Ce qui retient particulièrement l'attention des amateurs de fruits, c'est l'exposition de M. Pierre Cauvin, professeur d'arboriculture, qui a pris soin de rechercher l'origine et la désignation exacte des fruits qu'il a récoltés, et dont il expose un très grand nombre de variétés. Ajoutons que M. Cauvin a reçu dans l'après-midi,

Digitized by Google

entre autres prix, l'objet d'art offert par M. le duc de Broglie, président de la Société libre d'agriculture.

Sur la place Saint-Denis ce sont les animaux des races bovine, ovine et porcine. Mais il se fait si tard qu'un certain nombre de concurrents ont dû enlever leurs bêtes. Les premiers prix restent cependant et M. Chéron admire les plus beaux reproducteurs de la région.

Et les estomacs criant famine le cortège pénètre dans la salle des fêtes qui s'emplit en un clin d'œil, 160 convives sont là réunis. Voici la composition de la table d'honneur :

A droite de M. le Ministre : MM. Join-Lambert, député, vice-président de la Société libre d'agriculture de l'Eure; Josse, député, président du Conseil général; le chef de cabinet du ministre, le sous-préfet de Bernay, le président de la Chambre de Commerce; Pottier, secrétaire général du concours; Cesselin, conseiller d'arrondissement, vice-président du comité d'organisation; Hubert, trésorier de la Section d'Evreux, Levillain-Desnoyers, juge de paix; Leroux, vice-président du comité; Ducy, secrétaire de la Sous-Section d'agriculture.

A gauche de M. le Ministre : MM. le Préfet de l'Eure; Duval, député; M. le Général représentant le commandant du 3e corps; de Bonnechose, conseiller général; Lauvray, conseiller général; le Sous-Préfet de Pont-Audemer; Bouchon, vice-président du comité; le chef du cabinet du Préfet; Robin, conseiller d'arrondissement, vice-président du comité; Guilbert, conseiller d'arrondissement; Alphonse Hubert, directeur du Syndicat agricole d'Evreux.

A droite du Maire : MM. Hervey, sénateur; Oudin, député; M. Célos, conseiller général, président de l'Union des Syndicats agricoles de l'arrondissement; le comte Dauger, président de la section de Bernay de la Société; L'Hopital, président de la section des lettres de la Société; de Mare, conseiller général; Ferrière, conseiller général; Servin, directeur des services agricoles; Pingon, vétérinaire départemental; Boulet, président du Syndicat du Roumois; Conard, maire de la Neuville-du-Bosc.

A gauche du Maire : MM. A. Lefèvre, sénateur; Doucerain, secrétaire perpétuel de la Société; de Boisgelin, conseiller général; Fère, conseiller général; le Sous-Préfet de Louviers; Ferrand, conseiller général; M. Henry Doré, chevalier de la Légion d'honneur, Lecœur, Aubert, conseiller d'arrondissement, le capitaine de gendarmerie, le chef de musique militaire.

D'autres tables reçoivent les membres du jury, les commis-

Digitized by Google

saires du concours, les personnalités de la région. Nous y remarquons la plupart des conseillers municipaux de Brionne, M. de Vaugiraud, M. de Bonnechose, M. Dumoulin, capitaine des pompiers de Bernay, etc., etc.

Au dessert, suivant les traditions de la Société libre d'agriculture et à la demande de son président, une quête est faite pour les pauvres de Brionne par Mlle Doussot, conduite par M. Neuville fils, et par Mlle Vannier, conduite par M. Voiment fils. Cette quête a produit la somme de 254 fr. 85.

C'est M. Degaine, de l'Hostellerie du Soleil d'Or, au Neubourg, qui avait assumé la charge de ce grand banquet. Quoique le retard ait pu changer les dispositions qu'il avait prises, le repas n'en fut pas moins parfait. Voici d'ailleurs la composition du menu :

Hors-d'œuvre variés. Cantaloup frappé. — Relevé : Filet de sole sauce crevettes. — Entrée : Poulet chasseur champignons. — Trou normand. — Rôti : Gigot de Pauillac bretonne. — Salade : Escarolle-Chicorée. — Légumes : Haricots verts à la maître d'hôtel. — Fromages : Pont-l'Evêque, Camembert, Gruyère. — Dessert : Pièce montée, fruits, ananas au kirsch. — Café, liqueurs. — Vins : Graves, Saint-Estèphe 1911, Beaune 1915, champagne Mercier.

Mais le temps presse. M. Chéron doit reprendre à Serquigny le train de cinq heures. Aussi le ministre donne-t-il la parole au préfet de l'Eure. M. Maestracci, notre nouveau préfet, en termes fins et poétiques, glorifie l'agriculture et lève son verre à M. le Président de la République.

DISCOURS DE M. BOSGUERARD

Maire de Brionne

Monsieur le Ministre,

Mon premier devoir sera de me faire l'interprète de mes collègues en vous remerciant d'avoir bien voulu accepter de présider cette manifestation agricole.

Votre présence en cette circonstance témoigne, une fois de plus, de l'intérêt que, depuis le début de votre vie publique, vous n'avez

Digitized by Google

cessé de porter à tout ce qui touche à l'amélioration des conditions de l'existence des agriculteurs.

Jusqu'alors, vous les avez servis de votre grande parole, mais aujourd'hui, votre action est singulièrement secondée par l'exercice du pouvoir, pouvoir dont vous usez pour le plus grand bien de leurs légitimes revendications.

Je suis particulièrement heureux que mes fonctions de Maire me donnent le privilège d'être l'interprète des sentiments de profonde estime et de respectueux dévouement que tous nous éprouvons pour votre personne, pour le Ministre intègre et l'administrateur incomparable que nous avons le bonheur de saluer ici,

J'ai dit tout à l'heure à M. le Préfet la confiance qu'il nous inspire déjà. Je veux maintenant lui adresser les meilleurs souhaits au nom de la population brionnaise que j'ai l'honneur d'administrer.

Et, dépassant les bornes de notre ville, j'ose lui prophétiser que les sympathies nombreuses qui lui viendront des quatre coins du département, s'efforceront de n'être pas trop indignes de celles qu'il vient de quitter.

Je remercie bien vivement nos Élus aux diverses assemblées publiques, ainsi que MM. les Membres de la Société libre d'agriculture de l'Eure, du vif intérêt qu'ils portent à nos populations agricoles.

La ville de Brionne est fière et reconnaissante d'avoir été choisie comme siège du Concours, et remercie particulièrement M. Join-Lambert, le dévoué vice-président de la Société libre d'agriculture de l'Eure, dont les démarches actives ont abouti à sa réalisation.

Messieurs, vous n'attendez pas de moi, je présume, une dissertation technique sur les matières agricoles, ni même une appréciation personnelle qui serait sans grande valeur, touchant les mérites du Concours que nous avons visité ce matin.

J'estime, en effet, qu'il serait téméraire, de ma part, de tenter une incursion sur ce terrain, alors que je suis ici l'hôte d'une Association qui compte dans son sein tant d'hommes remarquables par leur science agricole, et qui, dans un instant, sauront, j'en suis sûr, mettre en lumière l'enseignement qu'il convient de dégager du magnifique comice qui tient aujourd'hui ses assises à Brionne, dans cette bonne ville, à la fois si républicaine et si hospitalière.

Qu'il me soit permis toutefois, de remercier d'une façon toute particulière les personnes qui ont si activement participé à l'organisation de notre Concours, en lui donnant la valeur technique et l'éclat remarquable que nous sommes heureux et fiers de lui reconnaître.

Merci aux membres des divers jurys, à tous les exposants, agriculteurs, éleveurs, constructeurs de matériel agricole qui ont répondu à notre appel.

Digitized by Google

J'adresse mes bien vives félicitations aux lauréats et à ces vieux domestiques dont les longs services témoignent de leur attachement au sol et aux maîtres qui les emploient.

J'achève, Messieurs, en me bornant à lever mon verre en l'honneur du grand citoyen qui préside avec une incomparable maîtrise aux destinées du « grenier de la France ».

Messieurs, je bois à M. Chéron, ministre de l'Agriculture !

DISCOURS DE M. ANDRÉ JOIN-LAMBERT,

Député de l'Eure,

Vice-président de la Société

Monsieur le Ministre,

Une fois de plus, nous voyons nos éminents alliés et voisins anglais intervenir dans nos affaires et modifier nos destinées. Mais si nous en souffrons, nous n'avons vraiment pas, cette fois, le droit d'en être froissés. En la personne du président de la Société libre d'agriculture de l'Eure, M. le duc de Broglie, l'Angleterre a voulu honorer la science française, cette science qui fut un des éléments de notre victoire et qui dans la paix sert si brillamment encore la cause de la civilisation. Notre président, nommé docteur honoraire des Universités de Leeds et de Hull, ne pouvait refuser cet honneur, il ne pouvait non plus choisir la date à laquelle il lui serait décerné. Nous le féliciterons, si vous le voulez bien, de tout cœur. Mais nous nous plaindrons tout de même. M. le duc de Broglie, que ses travaux scientifiques n'ont point détourné de l'étude des lettres, traditionnelle dans sa famille, aurait su, en effet, avec son élégante simplicité, élever nos pensées et tirer en quelque sorte la philosophie de notre réunion.

Celui qui le remplace aujourd'hui en est bien incapable.

Vous attendiez un savant et un philosophe, vous n'avez à côté de vous qu'un député. Vous êtes trop poli et trop normand, Monsieur le Ministre, pour vous en plaindre ouvertement. Permettez que, moi, je vous plaigne.

Il y a quelques jours, en des fêtes dont l'écho est arrivé à Brionne, la ville d'Honfleur célébrait un de ses enfants, un bon serviteur de la France, Albert Sorel, ancien président de notre Société. De beaux discours ont été prononcés. Vous les avez entendus, Monsieur le Ministre. Aucun ne m'a plus ému que celui où le portrait d'Albert Sorel, et de la race qu'il représentait, était tracé de main de maître par le grand lorrain qu'est M. Raymond Poincaré. En quelques mots, il a décrit le Normand,

Digitized by Google

l'homme au vigoureux bon sens, au jugement avisé, mais aussi au cœur ardent et sensible.

Ces qualités normandes que vous connaissez bien, vous les retrouvez ici, Monsieur le Ministre. Pendant la grande épreuve de la guerre, elles se sont manifestées. C'est leur intelligence aiguë et leur cœur ardent qui ont mis nos soldats normands aux premiers rangs dans la bataille et qui ont chargé de noms les longues listes des monuments que la piété des survivants élève à ceux qui sont morts. C'est leur cœur et le discernement net des intérêts du pays qui ont fait travailler aux champs abandonnés les femmes, les mères et les enfants de ceux qui se battaient et leur ont fait apporter aux commissions de ravitaillement les fruits de leur travail. Et ceci, Monsieur le Ministre, n'est pas une phrase d'apparat : ici, c'est la réalité même. Dans le canton de Brionne, pendant toute la durée de la guerre et sans qu'il y eût un seul incident, les cultivateurs, sur une simple demande de la commission de ravitaillement, apportaient tout ce qui leur était demandé.

Et c'est enfin le cœur et le clair bon sens de nos Normands qui ont fait leur union, et l'ont faite durable.

Oh ! je sais bien, on se dispute parfois, on discute, des paroles vives sont échangées. Mais tout de même, les faits sont là : il y avait avant la guerre, dans l'arrondissement de Bernay, deux syndicats agricoles qui vivaient, agissaient et s'agitaient. Aujourd'hui, il n'y en a plus qu'un, plus grand et plus fort, et vous avez devant vous les auteurs de cette union : MM. Célos et le comte Dauger.

Il y avait aussi avant la guerre la Société libre d'agriculture de l'Eure, une grande dame, et sa fille, la Section de Bernay, une autre grande dame. Elles s'appréciaient, mais tout de même, elles gardaient les distances. Aujourd'hui, elles en sont venues aux sentiments qui doivent unir une mère et sa fille : elles collaborent pour notre bien et notre satisfaction à tous.

Bien mieux, les syndicats agricoles et la Société libre, qui avant la guerre s'ignoraient un peu, maintenant associent leurs efforts pour l'éclat de nos fêtes.

C'est cet heureux état de choses, cet esprit de fraternité que votre présence aujourd'hui met en valeur et consacre. Je vous assure, Monsieur le Ministre, que les membres de la Société libre de l'Eure et de la Section de Bernay vous en savent un gré infini.

Et puisque je parle de la Société libre de l'Eure, vous me permettrez de rappeler ici, Monsieur le Ministre, quel est le but poursuivi par elle et comment elle me paraît le vivant exemple de l'union de tous dans le travail.

La Société libre, dont l'histoire est déjà longue (elle est née en 1807), n'est pas seulement la Société d'agriculture. Regardez son titre : Société libre d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres. C'est une association de personnes qui, désireuses de s'élever au-dessus des nécessités immédiates de la vie quotidienne, mettent en

Digitized by Google

commun leurs efforts pour progresser dans toutes les voies ouvertes à l'esprit humain. Cela pourrait paraître prétentieux si cela n'était pas en réalité très simple, charmant et utile. Je voudrais que vous assistiez, Messieurs, à l'une de ces réunions des membres de la Société. Parfois dans un cadre délicieux, la salle de la bibliothèque, toute garnie de vieux livres, sont réunies quelques personnes, jeunes et vieilles, des messieurs et des dames, qui écoutent avec attention les communications qui leur sont faites : communications sur les progrès agricoles, sur l'histoire littéraire ou sur les monuments de notre pays. Les idées sont exposées avec simplicité, elles sont discutées avec bonne foi, et l'on sort de ces réunions ayant beaucoup appris et souvent connaissant mieux quelque point de l'histoire ou de l'art de notre beau pays, ce qui le fait aimer davantage.

Et dans cet effort pour élever nos idées, pour dominer d'un peu plus haut les questions qui sont notre souci quotidien, se fait parfois l'accord des esprits les plus opposés.

Ainsi se trouve réalisé ce que je rappelais en commençant, l'union de tous par le travail en commun. En doutez-vous? Relisez donc la liste des présidents annuels : nous y trouverons les noms les plus divers, venant de tous les points de l'horizon, des historiens et des savants comme les Émile Picot, les Albert Sorel, les Delisle, les Omont, les abbé Porée; des romanciers et des poètes comme les L'Hopital, les Paul Harel ; des hommes politiques comme notre ancien collègue Louis Passy, comme MM. Hervey et Modeste Leroy, et même des représentants du gouvernement comme votre aimable collègue du Sénat, notre ancien préfet, M. Leneveu.

Aujourd'hui, réalisant une fois de plus l'union de tous dans le travail pour la prospérité commune, la Société libre de l'Eure a organisé ce beau concours que vous avez bien voulu honorer de votre présence.

Elle l'a organisé grâce à la bonne volonté générale, à l'excellent accueil qu'elle a reçu de M. le Maire de Brionne, M. Bosguerard, au dévouement des secrétaires perpétuel de la Société et de la Section de Bernay, MM. Doucerain et Pottier ; grâce à l'aide de M. Cesselin représentant de la Société à Brionne, et de M. Robin, président du Comité des fêtes, à l'activité de M. Riébel, secrétaire de l'Union des Syndicats, et de son adjoint, M. Aleth, que l'Union des Syndicats a bien voulu autoriser à nous apporter l'aide de leur expérience, ce dont nous lui sommes infiniment reconnaissants ; grâce enfin à la collaboration des membres du Comité d'organisation et des membres du jury. Tous, nous les remercions chaleureusement.

Tous ces bons travailleurs qui ont prodigué leur peine, ils sont autour de vous, Monsieur le Ministre, et par ma bouche ils vous expriment leur reconnaissance. Ils savent qu'avant-hier vous étiez

Digitized by Google

dans le département de la Gironde pour y étudier les questions viticoles, hier dans le Charolais, que demain, vous serez à Angoulême. Ils constatent que vous leur donnez l'exemple du travail acharné qui seul permettra à la France de surmonter les difficultés actuelles, et en vous remerciant de leur avoir consacré cette journée, ils s'associent à moi pour boire à la santé de M. le Ministre de l'Agriculture, qui nous a permis de voir cette fête présidée, comme le disait M. le Président du Conseil, par un normand au vigoureux bon sens et au jugement avisé.

DISCOURS DE M. JOSSE,

Député, Président du Conseil général de l'Eure

Messieurs,

Le département de l'Eure est un département privilégié. Au cours de ces deux dernières années, il a eu l'honneur de recevoir M. Millerand, président de la République, et quatre ministres. Mais ce dont il est particulièrement fier, c'est d'avoir pu compter, parmi eux, trois parlementaires normands, M. Thoumyre, député de la Seine-Inférieure, ministre du Ravitaillement, M. Dior, député de la Manche, ministre du Commerce, et M. Chéron, sénateur du Calvados, ministre de l'Agriculture.

En vous souhaitant aujourd'hui la bienvenue, Monsieur le Ministre, je tiens à vous remercier, au nom de mes collègues, de l'intérêt que vous avez bien voulu nous témoigner en acceptant la présidence de cette belle manifestation agricole, et de l'occasion que vous me fournissez ainsi de vous exprimer, sans autre préambule, les aspirations et les volontés de nos concitoyens, qui ont le sens pratique presque aussi développé que le patriotisme, et ce n'est pas peu dire... !

Et puisque les victoires, qu'elles soient économiques, sociales, politiques ou militaires, sont toutes, sans exception, l'œuvre du travail, souffrez que le député qui n'a cessé de harceler tous les gouvernements au sujet du déplorable mode d'application de la loi de 8 heures, vous parle avant tout du travail.

Je me sens d'autant plus à l'aise pour m'entretenir de cette question avec vous, que je vous sais nettement opposé à l'adoption de la journée de 8 heures dans l'agriculture. Mais ce qui nous inquiète, c'est la présence à Genève du directeur du bureau international du Travail avec lequel vous êtes d'ailleurs, et nous vous en félicitons, en complet désaccord. Nos agriculteurs ne comprendront jamais le choix de cet ancien député d'extrême-gauche

Digitized by Google

comme représentant de la France, alors qu'il est si loin de synthétiser l'opinion moyenne de notre nation. Il y a évidemment là une situation qui ne saurait être maintenue sans danger pour le pays.

Quoi qu'il en soit, Monsieur le Ministre, même si là-bas notre point de vue triomphait, le mode d'application de la loi de 8 heures dans l'industrie continuerait à avoir une répercussion fâcheuse sur notre agriculture, s'il manquait de souplesse comme par le passé et si le gouvernement ne donnait pas satisfaction à nos justes revendications qui ont généralement reçu l'approbation des patrons et des ouvriers, pour lesquels je réclame simplement la liberté parce qu'ils sont tous les fils d'un peuple libre.

Il est vrai que maintenant nous avons lieu de tout espérer puisque le gouvernement, que je vous prie de remercier, a pris les mesures que je réclamais, en ce qui concerne les chemins de fer et la marine marchande.

Mais s'il est indispensable de travailler pour vivre pendant les périodes d'activité économique, pour pouvoir économiser et traverser sans trop en souffrir les périodes de chômage, il est non moins indispensable de savoir bien travailler et, par suite, d'encourager et de développer l'enseignement technique.

Si nous possédons les plus savants agriculteurs, les commerçants les plus avertis, les industriels les plus ingénieux et les travailleurs les plus courageux du monde, nous devons reconnaître qu'un trop grand nombre de nos petits artisans ne possèdent pas la science suffisante pour lutter, à armes égales, contre leurs concurrents étrangers. Il nous reste, dans ce domaine, un effort considérable à accomplir. Il faut que le rendement moyen de notre sol augmente dans les mêmes proportions qu'ailleurs. Et pour qu'il en soit ainsi, pour que notre agriculture nous rapporte annuellement des milliards supplémentaires, et c'est possible, il ne faut plus que l'on puisse dire, dans l'avenir, comme depuis 15 ans, qu'il y a plus d'écoles d'agriculture chez certaines nations voisines, que d'élèves dans nos écoles d'agriculture.

N'est-il pas désolant de penser, par exemple, que nous sommes loin de tirer tout le parti désirable de cette pomme, qui perdit l'homme mais qui sauva les Normands ?

Quand, au lieu de faire de la réclame pour la bière et pour le vin, en ferons-nous pour notre cidre ?

Quand remplacerons-nous, partout dans notre Normandie, tant de vins de Champagne de médiocre qualité par de bonnes bouteilles de cidre bouché ?

Vraisemblablement, lorsque nous saurons mieux le fabriquer, n'est-ce pas ? c'est-à-dire quand l'enseignement cidricole qui existe à peine chez nous sera, comme l'enseignement agricole, plus largement et mieux répandu.

Et cependant, la place ne manque pas pour l'installation de nou-

Digitized by Google

velles écoles. C'est ainsi qu'à Gaillon il serait facile de tirer un excellent parti d'une grande et belle caserne inoccupée, d'un ancien établissement pénitencier, de la colonie des Douaires et de son importante ferme. Grâce à un remaniement facile et peu coûteux, on pourrait organiser là l'école supérieure ménagère agricole de jeunes filles, provisoirement installée à Grignon; il y aurait même place suffisante pour recevoir, chaque année, pendant deux ou trois mois, les élèves de nos écoles normales qui y acquerraient les qualités requises pour donner ensuite, comme à l'étranger, de bonnes notions élémentaires d'agriculture aux enfants de nos écoles rurales.

Je vous soumets une fois encore, mais sous une forme nouvelle, cette proposition, persuadé que vous voudrez bien faire procéder sans retard à son examen, *persuadé* aussi *que l'homme d'Etat qui saura mettre en relief et en large pratique l'enseignement agricole, laissera, comme Sully, le souvenir d'un grand ministre de l'Agriculture*.

L'instruction est la condition essentielle du progrès social, et le progrès social est lui-même la condition essentielle du progrès économique.

Or, en France, il est infiniment triste de le constater, nous sommes loin de marcher à l'avant-garde du progrès social. En dépit de tant d'affirmations formulées avant la guerre, la France compte parmi les nations où l'instruction technique est la moins développée, le nombre des naissances le moins élevé et la mortalité des petits enfants la plus considérable.

Contre une aussi triste situation il faut réagir sans délai, de même qu'il importe de réagir aussi contre une loi funeste qui paralyse notre relèvement économique et financier : j'ai cité cet impôt d'origine royale, l'impôt sur le revenu et sur les salaires, dernier vestige des régimes disparus, dont le caractère inquisitorial et vexatoire répugne à tous les contribuables et surtout aux Normands.

En le votant, la précédente Chambre ne s'est pas souvenue que la Révolution française, née de l'arbitraire d'une fiscalité à bases personnelles qui provoque le recel, le vol, la fraude et l'exportation des capitaux, l'avait condamné et remplacé par ce grand système d'impôt sur les revenus, les quatre vieilles contributions, qui a puissamment contribué, pendant plus de cent ans, à notre prospérité financière, et dont l'auteur du Code civil pouvait justement dire :

« Toutes les puissances m'envient mon système d'impôts qui consiste à en avoir un grand nombre dont le taux s'élève ou s'abaisse suivant les besoins au moyen de centimes additionnels, comme la liqueur s'élève ou s'abaisse dans le thermomètre, de sorte que je peux me suffire, quels que soient mes besoins, sans recourir à un nouvel impôt dont l'établissement est toujours si difficile. »

Digitized by Google

J'espère, Monsieur le Ministre, que le gouvernement n'attendra pas les effets d'une nouvelle révolution pour revenir, en la perfectionnant, à la fiscalité ancienne et supprimer cette inquisition qui provoque naturellement la colère et l'indignation aussi bien chez les salariés que chez les industriels et chez les commerçants. Ce n'est pas sans de bonnes raisons, qu'un grand Normand, Pouyer-Quertier, le combattait en décembre 1871, comme ministre des Finances, en affirmant que dans notre pays d'égalité, il offenserait la justice, il tarirait les sources de richesse et de prospérité publique tout en nécessitant la nomination de 25.000 nouveaux employés au service des finances.

Ai-je besoin d'ajouter que nos compatriotes qui n'ont pas compris le retard d'un an apporté par le Sénat au vote du nouveau régime des chemins de fer, sont non moins surpris aujourd'hui, de constater que la Haute Assemblée, dont ils n'admettent pas le mobile, n'a pas encore voté les deux projets de loi relatifs au forfait sur la taxe du chiffre d'affaires et aux allocations aux familles nombreuses, adoptés il y a dix-huit mois par la Chambre des députés. Nous vous prions donc, en conséquence, Monsieur le Ministre, d'être notre interprète auprès du gouvernement afin qu'il use de toute son influence pour obtenir, dès la rentrée, la discussion immédiate et rapide de ces importants projets de loi. Ils auront, tous deux, une importance capitale sur notre avenir économique, et *le grand problème du moment, c'est notre relèvement économique.*

Pour ramener la confiance dans ce pays qui a si héroïquement supporté tant de souffrances et tant de deuils, il faut, dans les hautes sphères de la politique, de l'action, encore de l'action, toujours de l'action ; il faut, en même temps et surtout, assurer l'inviolabilité du foyer, le secret des affaires, le progrès social et notre sécurité nationale.

Il appartient à l'Allemagne et non à la France, presque ruinée, de payer les fautes et les crimes de l'Allemagne ! Je sais que les regrets sont superflus ; mais tout de même devant l'histoire chacun devra prendre ses responsabilités. *N'était-il pas évident que la France ne recevrait que ce qu'elle prendrait elle-même ?* et que le vieil adage restera toujours vrai : « Le temps perdu ne se rattrape jamais ». En 1921, le mark avait encore une certaine valeur ; aujourd'hui, il est presque totalement déprécié... !

Toutes les fois que notre pays s'est fait le champion de l'Idéal et du Droit, il a triomphé. En secourant de sa propre autorité la Pologne sur le point de succomber sous les coups des troupes soviétiques, le gouvernement de M. Millerand, encouragé par la Chambre actuelle, a sauvé la Pologne et évité la guerre que voulaient nous porter sur le Rhin les troupes russo-allemandes réunies. En brisant la C. G. T. qui voulait fomenter des troubles en mai 1920, le même gouvernement, appuyé de la même façon, a maintenu, mieux que partout ailleurs, la paix sociale.

Digitized by Google

Seule l'offensive donne des résultats sérieux, tandis que la défensive diplomatique, à laquelle le précédent gouvernement s'est trop longtemps résigné vis-à-vis de nos alliés et de l'Allemagne, nous a coûté bien cher !

Cette dernière politique, qui a fait son temps, explique les difficultés de la tâche courageusement acceptée par M. Raymond Poincaré, dont nous avons impatiemment attendu le retour au pouvoir, parce que nous le savions incapable de faire des concessions incompatibles avec les droits, les moyens et la sécurité de la France.

Souhaitons, Messieurs, que M. le Président du Conseil réussisse, et pour cela que *la grande et rude leçon donnée à la Grèce, à l'Angleterre et au monde par la Turquie hier ruinée et démembrée, ne soit pas perdue :* souhaitons également que le temps, dans son vol rapide, n'ait pas complètement emporté les sentiments exprimés en 1918, par M. Lloyd George, en revenant des lieux où nos troupes renouvelaient, avec les armées italiennes, la fraternité d'armes de 1859 :

« Sur le champ de bataille de Solferino, disait-il, nous avons vu, une fois de plus, des soldats français en marche pour défendre la Liberté que leurs pères ont aidé à conquérir, au prix de leur sang. Quand je les ai vus là, au milieu de tels souvenirs, j'ai senti que la France possède, à un plus haut degré qu'aucune nation, le don de se sacrifier... Et songeant aux sacrifices qu'elle a faits pour la liberté du genre humain, j'entendais, dans mon cœur, comme un sanglot. »

Certes, nous ne demandons pas au Premier britannique de chanter davantage notre gloire, ni de pleurer sur nos misères ; nous insistons simplement pour qu'il mette ses actes en harmonie plus complète avec ses paroles et avec ses souvenirs.

C'est dans cette espérance, Messieurs, que je lève mon verre en l'honneur de M. Raymond Poincaré, ce travailleur infatigable, ce grand Français, qui, de tout son cœur de patriote et de lorrain, sert admirablement nos intérêts. *Avec lui, la France sent qu'elle est gouvernée !!*

Permettez-moi, Monsieur le Ministre, de porter aussi votre santé. Nous n'oublions pas que nous avons, l'an passé, fort bien apprécié le courage civique dont vous avez fait preuve en signalant au pays comme rapporteur du budget au Sénat, la gravité de notre situation financière. Vous avez compris, et nous vous en félicitons, qu'un peuple comme un homme prévenu en vaut deux et que, dans les conjonctures présentes, *dissimuler la vérité c'est trahir.* Vous avez compris que ce noble pays, capable de tous les héroïsmes, devait et pouvait tout entendre, et que la connaissance de sa situation est son principal moyen de défense.

Comment pourrait-il, autrement, évoluer sur le terrain des affaires et apprécier sainement les actes de son gouvernement et de ses représentants ?

Messieurs, à la santé de M. Henry Chéron, ministre de l'Agriculture ; à la santé de M. Maestracci, le nouveau préfet de l'Eure,

Digitized by Google

à qui je suis heureux de souhaiter publiquement la bienvenue ; à la santé de toutes les personnalités qui ont participé à l'organisation de ce magnifique concours et de tous les lauréats. Je bois enfin, Messieurs, à l'union, au travail, à la science, à la liberté, à la République et à la France.

DISCOURS DE M. ABEL LEFÈVRE,

SÉNATEUR

M. Abel Lefèvre se lève. Sans aucune prétention à l'éloquence, dit-il, il a le souci de remplir ce qu'il considère comme un devoir. Il tient à souhaiter, lui aussi, une très cordiale bienvenue à notre nouveau préfet. Il remercie la municipalité et la Société libre d'agriculture d'avoir eu l'heureuse idée d'offrir la présidence de ces fêtes à M. Chéron. « Vous savez avec quel éclat, dit-il, il représente notre pays normand dans les conseils du gouvernement. Vous savez avec quelle compétence il préside au ministère de l'Agriculture, avec quelle intelligence de ses besoins, avec quel courage il sait défendre ses intérêts et ceux de la nation entière. Nous sommes reconnaissants à celui qui fut appelé un jour le « Ministre des paysans », d'avoir bien voulu venir à Brionne.

« Et comment pourrions-nous bouder à l'ouvrage alors que vous donnez, Monsieur le Ministre, un si bel exemple de travail et de dévouement ? »

M. Abel Lefèvre parle des progrès qui en agriculture ne peuvent se réaliser en un jour et demandent de constants efforts.

C'est parce que M. Chéron a prévu les difficultés de la soudure, qu'il a pris les décrets qu'on a tant critiqués. Cependant, il est nécessaire pour la France de tirer de son sol sa propre subsistance. Sous peine de voir encore le change s'abaisser, il ne faut plus acheter à l'étranger. Le dernier mot de l'agriculture, c'est : produire.

Pour produire, dit-il, il faut une main-d'œuvre plus compétente, des engrais, et à un meilleur compte ; il faut protéger l'agriculture d'une façon efficace, obtenir à meilleur compte des instruments perfectionnés, sélectionner les semences, les races.

Enfin il est un dernier facteur : c'est la solidarité des intérêts : la population se rend compte que c'est l'union qui fait la force. Si on a pu dire hier : chacun pour soi, il faut dire maintenant : tous pour chacun.

Comment serait-il possible à présent de parler encore de luttes de classes ? Opposons à ces doctrines stériles la seule formule qui soit féconde : France, République, démocratie, solidarité de tous dans le travail et dans la paix.

Digitized by Google

L'orateur termine en levant son verre à la jeunesse rurale, en qui on peut avoir confiance pour continuer et parfaire le relèvement de notre patrie.

DISCOURS DE M. HERVEY

Sénateur de l'Eure

Messieurs, dans ces réunions familiales des concours agricoles, où sont groupées les élites de nos populations rurales, de nos populations laborieuses, acharnées à relever par leur travail notre pays affaibli, la coutume veut que vos élus soumettent en plein jour, à votre libre jugement, à votre clair bon sens, leurs vues sur la situation présente.

Permettez à l'un des doyens de votre représentation de formuler devant vous quelques simples réflexions.

C'est un truisme de dire que nos finances sont embarrassées, que le fardeau des impôts est écrasant; que, quatre ans après la guerre, nous n'avons pas réussi à équilibrer nos budgets, à rendre à notre franc sa valeur d'échange au pair de l'or. Comme si la destruction de l'épargne de quatre ou cinq générations se pouvait réparer en quelques années!

Est-ce donc que, semblable à un commerçant en mauvaises affaires, la France a un passif supérieur à son actif?

Pas le moins du monde : je ne vous donnerai pas le détail de nos dettes et de nos créances, ce serait fastidieux pour vous et notre ministre de l'Agriculture, qui a passé tant de veilles sur les budgets qu'il a rapportés, serait étonné de voir son modeste collègue essayer de lui faire ici concurrence.

Mais les totaux sont ceux-ci :

La France doit à l'Angleterre et à l'Amérique, en or (seul étalon raisonnable pour compter) : 31 milliards 190 millions de trésorerie à trésorerie; elle doit de plus, aux banques et aux particuliers de ces pays, 3.657 millions, soit au total, 34.867 millions de passif.

Les avances faites par la France aux étrangers, pendant la guerre, atteignent 11.309 millions; l'Allemagne et les pays alliés à l'Allemagne nous doivent 81.675 millions : l'actif est donc de 93 milliards environ et la balance en sa faveur est de 58 milliards en or; sans tenir compte de tout l'argent dû par la Russie à nos nationaux.

Ainsi éclate le fait que notre situation n'est difficile que parce que nous sommes obligés d'avancer les sommes nécessaires à la reconstitution de nos pays dévastés, de notre outillage détruit, aux lieu et place de l'Allemagne vaincue, qui nous a assaillis sans cause

Digitized by Google

ni raison, mais se dérobe quand il faut réparer le mal qu'elle a causé. Et quelques-uns de nos alliés nous accusent d'être impérialistes, parce que nous demandons le paiement de notre dû !

Pas même ! parce que nous demandons des arrérages pour payer les intérêts de nos emprunts, faits pour le compte, aux lieu et place de notre agresseur.

Telle est la situation.

Messieurs, dans les conjonctures présentes, je me permets de vous dire, avec toute la force d'une conviction sincère :

Les Français n'ont qu'un devoir : se serrer, se grouper derrière le gouvernement qui a la lourde charge de défendre nos droits.

Tout dernièrement le président du Conseil rappelait que lorsque, le 4 août 1914, il avait fait appel à l'union sacrée pour mieux assurer la défense nationale, il n'est pas un citoyen qui ne se soit empressé d'accourir.

J'assistais à la séance inoubliable du Sénat. Cette journée, et celle où Strasbourg et l'Alsace ont accueilli Poincaré et Clemenceau, sont les plus beaux souvenirs de ma vie !

Mes concitoyens, je vous assure que les périls ne sont pas passés ! Ils sont d'un autre ordre mais combien graves, encore !

La vie d'une nation, c'est son indépendance, sa liberté ! Quand la terre est violée il faut repousser l'envahisseur !

Cela, vous l'avez fait de toutes vos forces, de tout votre courage, au prix de tout votre sang ! Mais ce n'est pas tout !

Il faut pour vivre des finances saines ; il faut que la circulation économique répande l'aisance dans les rangs du peuple, pour que son ascension vers une vie meilleure et plus large puisse se poursuivre.

Et cela, nous ne le pouvons qu'en imposant à l'extérieur le respect de nos droits ! le paiement de nos créances !

Par la force ? par la violence ?

Mais non, mes amis : par le simple effort sur nous-mêmes, qui consiste à nous aimer, à nous aider, entre Français, à former un indissoluble faisceau, au lieu de nous diviser et de nous déchirer.

Dans le premier cas nous serons respectés, dans le second nous provoquerons la raillerie et le dédain.

Messieurs, je suis au bout de ma carrière, et je vous affirme que lorsqu'on regarde avec un grand détachement personnel le court chemin qui vous sépare de la tombe, on dit la vérité, ce qu'on croit la vérité.

Il n'y a pas de plus grand devoir que de nous réunir, dans un loyalisme républicain sincère, derrière nos pilotes actuels, de les soutenir, de les aider, de leur donner la force de toutes nos volontés tendues vers le même but.

Je ne dis pas cela pour flatter le ministre qui a bien voulu assister à ces fêtes.

Digitized by Google

Il sait quelle est pour lui mon estime affectueuse ; il a des qualités de travail et d'application qui ont fait de lui un des bons serviteurs du pays.

Il a conservé, de son terroir normand, des qualités de rondeur, d'affabilité, de bonne humeur aussi, qui font de lui un trait d'union tout indiqué entre les hommes de bonne foi, qui ont la passion du bien public.

Aussi, c'est sous son égide que je me place pour formuler les vœux par lesquels je veux terminer. N'est-ce pas lui qui a écrit ces lignes :

« Nos institutions républicaines, aujourd'hui incontestées, sont au-dessus de tous les partis.

L'heure est à l'Union.

En réalisant ainsi d'une façon complète cette union, qui, pendant la guerre, nous a valu la victoire, nous sommes certains de répondre à vos propres aspirations.

La République a, depuis un demi-siècle, accompli une œuvre de solidarité sociale qui témoigne tout à la fois de l'esprit de justice du pays, et de son horreur pour la lutte des classes. »

Voilà comment vous vous présentiez à vos électeurs du Calvados... qui ont répondu : Vive Chéron ! Comme ils disaient : Vive de Saint-Quentin ! Vive Boivin-Champeaux !

Eh bien, mon cher ministre, vous avez déjà quelques surnoms.

C'est Clemenceau, je crois, qui vous a appelé le Gambetta normand, la fée barbue ! Que sais-je, encore ? Ce que je sais, c'est que vous vous êtes mis corps et âme au service de l'agriculture française, qui vous en est reconnaissante.

Mais ce que je souhaite, c'est que vous méritiez le titre de Magicien de la Concorde dans tout notre pays normand, dans l'Eure comme dans le Calvados !

Il n'y a guère ici, comme chez vous, que de braves gens, qui aiment leur pays.

De petites nuances les mettent, de temps à autre, aux prises. Cela fait des petits partis, des petites querelles, et, de loin, ressemble à des divisions. Effacez tout cela. Vous qui avez l'éloquence. la chaleur, la flamme, par-dessus tout, l'amour du pays, mettez d'accord ces citoyens, dont tous les fils sont morts ensemble. Ministre de l'Agriculture, faites-nous l'ouvrage d'un bon laboureur ! et que tous nos attelages tirent ensemble dans le sillon si dur, qu'il faut féconder.

Ce sera la France ressuscitée, plus respectée, plus noble, plus pacifique que jamais !

Digitized by Google

DISCOURS DE M. CHÉRON

Ministre de l'Agriculture

« Messieurs, a dit à peu près M. Chéron, il n'y a qu'un instant, mon voisin de droite me disait que récemment il avait pris l'initiative de réunir en un banquet périodique les députés normands — les sénateurs n'y ont pas encore été admis, je crois que cela viendra — et qu'à ces réunions il est de règle sévère de ne pas prononcer de discours. Je souhaiterais, je ne dis pas cela pour les orateurs que nous avons entendus, que la bonne habitude des députés normands fût étendue à tous les banquets. Faites-vous une idée du sort réservé à de malheureux ministres. Partout ils sont tenus de faire un discours. Or, j'ai bien souvent, au cours de ma vie publique déjà longue, observé le monsieur qui va faire un discours : il donne des signes manifestes d'inquiétude, laisse passer les premiers plats, prend du poulet par convenance, et, le moment arrivé, se lève : « Messieurs, je n'avais pas l'intention de prendre aujourd'hui la parole. » Ce n'est pas mon cas, mais je me garderai de vous faire un discours. On s'est plaint des chemins de fer, mais voyez cependant avec quelle rapidité ils nous transportent à travers le pays. Avant-hier j'étais dans la Gironde, hier dans le Charollais, aujourd'hui je suis à Brionne, demain je serai à Angoulême.

Mais je m'excuse de ce hors-d'œuvre et arrive à mon sujet.

Je tiens à féliciter la Société libre d'agriculture de l'Eure et la ville de Brionne du beau concours organisé ici. Je sais depuis longtemps l'effort admirable accompli par le département : c'est un de ceux qui méritent les plus chaleureuses félicitations. Quand on songe, en effet, que la superficie des emblavures, de 50.000 hectares en 1917, est passée à 70.000 en 1922 ; que la production du blé à l'hectare est passée de 12 à 16 quintaux ; que l'élevage des bêtes à cornes, qui se chiffrait par 50.000 têtes il y a un siècle, était de 130.000 en 1882, est de 160.000 en 1922, il est superflu de dire qu'il y a des hommes qui ont travaillé. L'Office agricole a fait son œuvre. J'ai eu le plaisir de rencontrer ici des députés et j'espère qu'au jour prochain où viendra la discussion des subventions aux offices départementaux, les députés de l'Eure leur seront favorables.

Quand on vient chez vous, Messieurs, on comprend quelle est la force de l'agriculture et quels devoirs on a envers elle. Pendant la guerre, vos fils ont défendu la Patrie, mais, à l'arrière les femmes, les enfants, les vieillards, privés de la plupart de leurs instruments de travail et des moyens de transports, ont trouvé cependant le moyen de travailler, et parce qu'ils ont travaillé ils ont permis à ceux qui combattaient de retrouver à leur retour tout ce qu'ils avaient laissé.

Digitized by Google

Quand un pays a à sa disposition une telle force, bien que tout, autour de lui, soit en évolution, on peut avoir confiance dans ses destinées.

Nous demandons aux agriculteurs de faire tous leurs efforts pour que nous n'ayons plus à faire appel à l'étranger. Nous devons nous interdire de demander ailleurs ce que nous pouvons produire nous-mêmes. Porter au dehors un argent que nous n'avons pas, c'est conduire la France à sa ruine !

Nous nous tournerons donc vers les agriculteurs, et je suis sûr que cette politique nous conduira vers notre relèvement.

Mais pour que le paysan reste à la terre, il faut qu'il y gagne sa vie. Là est toute la question. En Normandie, nous avons tous des ancêtres qui ont remué la terre. Nos parents, tout en travaillant comme des chevaux, ont difficilement conservé le patrimoine de la famille, qui bien souvent a dû être hypothéqué.

Il est odieux de voir reprocher au paysan de gagner sa vie. N'a-t-il pas droit à la justice, et s'il est des hommes qui trouvent le métier meilleur que le leur, qu'ils le prennent. Ce n'est pas monopole. L'agriculture manque de bras. Mais il faudra qu'ils changent leurs habitudes. Pas de 8 heures ! là, pas de repos hebdomadaire ! La retraite : on va la prendre auprès de ses ancêtres, dans le petit cimetière communal.

Ce ne sont pas eux la cause de la vie chère. Voyez plutôt : avant la guerre, l'agriculture, comme le commerce et l'industrie, étaient protégés par des droits sur tout ce qui venait de l'étranger et leur faisait la concurrence. On a rétabli ces droits sur tous les produits industriels pour que la vie reprenne dans nos usines, on n'a pas rétabli tous les droits sur les produits de l'agriculture. Les agriculteurs paient les taxes sur les matières, les instruments et les marchandises venant de l'étranger et on leur reprocherait d'être favorisés ! Je puis vous affirmer que l'industrie agricole est la moins protégée.

Ce sont les agriculteurs seuls qui, par l'abondance de leurs produits, abaisseront la cherté de la vie. Il faut les aider. Il faut amener l'électricité dans les communes. C'est, il est vrai, un peu l'argent qui manque, mais les Chambres seront saisies d'un projet du ministère de l'Agriculture qui, par une avance de 600 millions de francs de la caisse des Dépôts et Consignations, permettra de grandes améliorations à cet égard. L'électricité à la campagne c'est la lumière, c'est l'énergie pour actionner les instruments agricoles ; c'est aussi, au moment où les travaux des champs sont terminés, la résurrection des petits métiers qui ont si puissamment aidé nos ancêtres.

Il y a aussi la question des engrais, mais les engrais ne peuvent parvenir à la ferme sans les transports, et les transports, voilà l'une des causes premières de la vie chère. Sur une de mes interventions une première réduction des tarifs vient d'être mise en application.

Digitized by Google

Tout à l'heure M. Josse a parlé de la loi de 8 heures, cause aussi du prix de toutes choses. Comme lui, je pense que ce serait folie de l'appliquer à l'agriculture, elle ne peut s'accorder avec la nature.

Je ne souffrirai jamais, tant que je serai à la tête du ministère de l'Agriculture, qu'une atteinte, quelle qu'elle soit, soit portée à l'agriculture.

Il faut apprendre au pays à aimer l'agriculture. Et M. Chéron décrit un intérieur de ferme qu'il compare à une ruche, la bonne vie de la famille réunie autour de la table où fume la soupe aux choux. De cette famille, de l'éducation qu'on y reçoit, de ses traditions, du travail quotidien, découle la moralité de la nation. Et il rapproche des durs travaux auxquels est astreint le paysan, la vie du désœuvré.

Je crois à la terre sur laquelle se sont penchés nos aïeux, je crois au paysan, cet artisan de la victoire, il représente l'atmosphère saine et vivifiante ; je crois à la beauté de notre sol français, à ses profonds labours, à ses céréales, à ses fruits, à ses vignes, qui versent dans nos verres le génie de la race. Je défends la plus noble des causes. Peu importe les critiques : les Normands sont gens tenaces, courageux, obstinés, leur devise est : bien faire et laisser dire. Union donc, travail, confiance, voilà ce que j'entends d'un bout à l'autre de la France et que je suis heureux de trouver ici parmi vos maximes. »

M. le Ministre lève ensuite son verre aux sénateurs, aux députés, MM. Josse, Oudin, Duval, à M. Join-Lambert qui lui a souhaité la bienvenue d'une manière si délicate, en termes fort distingués ; à nos conseillers généraux, à tous ceux qui l'entourent, à notre nouveau préfet qui est un excellent fonctionnaire (je l'avertis, dit-il, que les Normands sont de bons amis, mais qu'il faut savoir les prendre), à M. le Maire de Brionne et à la ville de Brionne qui lui a donné une inoubliable et affectueuse hospitalité.

Le discours de M. Chéron fut maintes fois haché d'applaudissements, puis M. Chéron se relève : il appelle M. Pierre Cauvin, professeur d'arboriculture à Brionne, pour épingler à sa boutonnière la rosette d'officier du Mérite agricole, M. Félix Cesselin, Conseiller d'arrondissement, M. Quesney, ancien notaire, président de la Caisse de Crédit mutuel agricole, M. Favrel, chef de culture de l'exploitation de MM. les Fils d'Albert Bouchon, M^lle^ Milcent, cultivatrice au Neubourg,

Digitized by Google

pour leur remettre la distinction de chevalier du Mérite agricole.

On applaudit chaleureusement à ces distinctions bien méritées.

Puis regardant l'heure, M. Chéron s'aperçoit que le train qui devait l'emmener est maintenant parti de Serquigny, qu'il peut donc rester parmi nous encore quelques instants.

La musique municipale, groupée sur la scène, joue la *Marseillaise*, puis le cortège se reforme dans la rue Saint-Denis et gagne la place Frémont-des-Essarts où commence la distribution des récompenses, que M. Chéron préside quelques courts instants.

M. Doucerain, secrétaire perpétuel de la Société libre d'agriculture, donne lecture des résultats des différents concours. La place est noire de monde. Les personnages officiels n'ont pu qu'à grand'peine gagner l'estrade, et c'est du milieu de la foule qu'ils applaudissent aux succès remportés par nos agriculteurs, aux récompenses décernées aux vieux employés des fermes, ainsi qu'à la remise de la médaille d'honneur à MM. Carpentier, domestique à l'hospice de Brionne, Belhache, employé chez M^me^ Fresney, et Girou, de Brétigny.

Voici la liste des lauréats du Concours de Brionne :

CONCOURS DE LABOURAGE

Charrues de pays.

2^e^ prix 25 fr., M. Henri Gostel, Saint-Eloi-de Fourques.

Charrues Brabant.

1^er^ prix 40 fr., M. Georges Têtu, à Boisney; 2^e^ prix 25 fr., M. Lucien Maurice, à Brétigny; 3^e^ prix 20 fr., M. Ducroquet à Boisney.

CONCOURS DE MOTOCULTURE

Industriels.

1^er^ prix *dip. de méd. d'or* et 150 fr., tracteur Austin, présenté par la Maison Hée et Soret; 2^e^, *dip. méd. de vermeil* et 100 fr., tracteur Agro, présenté directement.

Digitized by Google

Propriétaires et Fermiers.

1er prix 200 fr. et *dip. de méd. vermeil*, M. Marcel Mansois, à Flancourt.

HORTICULTURE

Horticulteurs-Marchands.

1er prix M. Lainé, à Brionne, *dip. de méd. or* et 100 fr. pour sa collection de légumes (félicitations du jury) ; *dip. de méd. vermeil* et 50 fr. pour ses chrysanthèmes, reines-marguerites et dalhias ; *dip. de méd. vermeil* et 50 fr. pour sa collection de fruits à couteau ; 2e M. Cauvin, arboriculteur à Brionne, *dip. de méd. or* et 100 fr. pour sa présentation d'arbres fruitiers en formation ; 3e M. Lainé, à Brionne, prix d'honneur et 150 fr. pour l'ensemble de son exposition.

Amateurs et jardiniers de maison.

4e prix M. Cauvin à Brionne, *dip. de méd. vermeil* pour ses collections de pommiers à cidre ; *dip. de méd. or* et 50 fr. pour sa collection de fruits à couteau avec mention spéciale pour son étiquetage et félicitations du jury ; 5e M. Foulongne, à La Haye de Calleville, *plaq. arg.* pour ses fruits à couteau ; 6e M. C. Jeanvrot, à Beaumontel, *méd. vermeil* et félicitations pour l'étiquetage pour sa collection de pommes à cidre ; 7e M. Pierre Broussouloux, jardinier chez Mme Pimont-Lambert, *dip. de méd. vermeil* et 20 fr. pour ses bégonias bulbeux ; 8e M. Delanoë Augustin, à Brionne, *dip. de méd. arg.* pour ses pommiers, fruits à couteau et pépins de pommier ; 9e M. Nuisement, à Neuville-sur-Authou, *dip. de méd. arg.* pour son pépin de pommier ; 10e M. Laumonier, jardinier à Brétigny, *dip. de méd. vermeil* et 50 fr., pour son herbier ; 11e M. Lejein, pépiniériste à Bernay, *dip. de méd. vermeil* (hors concours) ; 12e M. Alix père, horticulteur à Bernay, dip. d'honneur (hors concours), pour participation à l'ornementation de l'exposition ; 13e M. Alix fils, paysagiste à Beaumont-le-Roger, *dip. de méd. or*, pour ses plans de propriétés exécutés dans la région ; 14e M. Cauvin, à Brionne, prix d'honneur, objet d'art offert par M. le Président de la Société libre d'agriculture de l'Eure.

PRODUITS DE LAITERIE

Beurres et fromages exposés par les propriétaires et fermiers.

1er prix *dip. de méd. d'or* et 25 fr., M. le comte de Beaumont, domaine de Fontaine-l'Abbé ; 2e *dip. de méd. vermeil* et 20 fr., M. Ducroquet, à Boisney ; 3e *dip. de méd. arg.* et 15 fr., M. Cornu, à Franqueville ; 4e *dip. méd. de bronze* et 10 fr., M. Sanders, à Aclou ;

Digitized by Google

5e mention honorable, M. Jeanvrot, à Beaumontel ; prix spécial, Mme Legoux, à Saint-Eloi-de-Fourques (pour sa crème).

PRODUITS POMOLOGIQUES

Cidres non mousseux.

1er prix *dip. de méd. or*, M. Daniel, à Saint-Pierre-de-Cernières ; 3e *dip. de méd. bronze*, M. Geffrey, à Giverville.

Cidres et Poirés mousseux.

1er prix *dip. de méd. or*, M. Godet, à Collanges ; 2e *dip. de méd. vermeil*, M. Daniel, à Saint-Pierre-de-Cernières, 2e ex æquo *dip. de méd. vermeil*, M. le comte de Beaucourt, à Bosguérard-de-Marcouville ; 4e *dip. de méd. arg.*, M. Foulongne, à La Haye-de-Calleville ; 5e *dip. de méd. bronze*, M. Picquer, à Brionne.

Eaux-de-vie de cidre et de poiré nouvelles.

1er prix *dip. de méd. or*, M. Geffrey, à Giverville ; 2e *dip. de méd. vermeil*, M. Daniel, à Saint-Pierre-de-Cernières ; 3e *dip. de méd. arg.*, M. Picquer, à Brionne : 4e *dip. de méd. bronze*, M. Augustin Delanoë, à Brionne.

Eaux-de-vie de cidre vieilles.

1er prix *dip. de méd. or*, M. Daniel, à Saint-Pierre-de-Cernières ; 2e *dip. de méd. vermeil*, M. Picquer, à Brionne ; 3e ex æquo, *dip. de méd. vermeil*, M. Geffrey, à Giverville ; *dip. d'honneur*, hors concours, membre du jury, M. Baivel, distillateur à Brionne.

APICULTURE

Dip. de méd. arg., M. Picquer, à Brionne, pour son exposition de miel coulé et en rayon.

PRODUITS AGRICOLES

Graines et Semences.

Producteurs. — *Dip. de méd. or*, hors concours, MM. Bouchon, à Nassandres ; *dip. de méd. or*, M. Daniel, à Saint-Pierre-de-Cernières ; *dip. de méd. or*, M. Jeanvrot, à Beaumontel ; *dip. de méd. arg.*, M. Lecerf, à Touville ; *dip. de méd. arg.*, M. Altemaire, à Brionne ; *dip. de méd. arg.*, M. Lanéelle, à Gravigny, *dip. de méd. arg.*, M. Lucas, à Grandcamp ; *dip. de méd. bronze*, M. Augustin Delanoë, à Brionne.

Digitized by Google

Marchands.

Dip. de méd. or, M. Fontaine, à Bourg-Achard, *dip de méd. or*, M. Florimond Desprez, à Capelle (Nord).

Dip. de méd. arg., Société d'assurances mutuelles contre la mortalité du bétail, à Manneville-sur-Risle.

PRODUITS INDUSTRIELS SE RATTACHANT A L'AGRICULTURE

Prix d'honneur avec félicitations du jury, objet d'art offert par M. le Président de la République, M. Bailly, à Brionne ; *dip. de méd. or*, M. Lefebvre, à Bernay ; *dip. de méd. or*, M. Cahen, à Brionne ; *dip. de méd. or*, MM. Bondeville frères, Le Neubourg ; *dip. de méd. vermeil*, Mme Vve Soret, à Brionne ; *dip. de méd. vermeil*, M. Delamare, à Giverville ; *dip. de méd. arg.*, MM. Mourié et Bouvet, à Bernay ; *dip. de méd. arg.*, M. Peuffier, mécanicien, à Brionne ; *dip. de méd. arg.*, M. Delanoë, à Brionne ; *dip. de méd. arg.*, M. Robert, à Saint-André-de-l'Eure ; *dip. de méd. arg.*, Société des automobiles Delahaye ; *dip. de méd arg.*, Natalie, Laveuses et tordeuses « Vélo », à Rouen ; *dip. de méd. bronze* : MM. Jules Trouvé, à Carsix ; Dorin, à Brionne ; Villers, à Longnes ; Duchesne, à Thiberville ; Courtin, à Saint-Victor-d'Epine ; Pary, à Bernay ; L'Agro, à Paris ; Liot frères, à Bihorel ; Landon, à Brionne ; Friquet, à Magny-en-Vexin.

ESPÈCE CHEVALINE

Chevaux de trait de 1 an à 18 mois.

1er prix 100 fr., M. Stillière, à Giverville ; 2e 70 fr., M. Aimé Desprez, à Calleville ; 3e 50 fr., M. Delamare, à Claville ; 4e 30 fr., M. Aimé Desprez, à Calleville ; 5e 20 fr., M. Bénetière, à Thierville.

Chevaux de trait de 18 mois à 30 mois.

1er prix 100 fr., M. Camille Montfor, à Serquigny ; 2e 70 fr., M. Albert Pellerin, à Perrier-la-Campagne ; 3e 50 fr., M. Pelcat, à Malleville-sur-le-Bec ; 4e 30 fr., M. Cavelier, à la Neuville-du-Bosc ; 5e 20 fr., M. Rassent, à Plasnes.

Chevaux de trait de 2 ans 1/2 à 3 ans 1/2.

1er prix 100 fr., M. Jules Dionis, à Thiberville ; 3e 50 fr., M. Hennetier, à Bourgtheroulde ; 4e 30 fr., M. Hennetier, à Bourgtheroulde.

Pouliches percheronnes de 1 à 2 ans.

1er prix 100 fr., M. Kastor, à Bailleul-la-Vallée ; 2e prix 70 fr.,

Digitized by Google

M. Béquet, à Landepereuse ; 3e prix ex æquo, 25 fr., MM. Delamare, à Claville, et Lucas, à Grandcamp.

Pouliches percheronnes de 2 à 3 ans.

1er prix 100 fr., M. Toutain, aux Jonquerets-de-Livet ; 2e prix 70 fr., M. Ménicher, à Authou ; 3e prix 50 fr., M. de Bonnechose, à Brionne.

Juments de trait suitées de 3 ans et au-dessus.

1er prix 100 fr., M. Duprey, à Calleville ; 2e prix 70 fr., M. Bicherey, à Freneuse-sur-Risle ; 3e prix 60 fr., M. Legoux, à Saint-Eloi-de-Fourques ; 4e prix 50 fr., M. Buisson, à Serquigny ; 5e prix 30 fr., M. Linger, à Beaumesnil ; 6e prix 20 fr., M. Foubert, à Courbépine ; 7e prix 20 fr., M. Lefrançois, à Boissey-le-Châtel.

Concours d'ensemble pour le plus beau lot de chevaux et juments.

1er prix 100 fr., M. Desprez, à Calleville ; 2e prix 50 fr., M. Duprey, à Calleville.

ESPÈCE BOVINE

Taureaux ayant toutes leurs dents de lait.

1er prix 60 fr., M. Aimé Desprez, à Calleville ; 2e prix 40 fr., M. Dumontier, à Harcourt ; 3e prix 30 fr., M. Albert Lercier, à Authou.

Taureaux ayant 6 dents de lait.

1er prix 100 fr., M. Foulongne, à la Haye-de-Calleville.

Taureaux ayant 4 dents de lait.

1er prix 50 fr., M. Lecerf André, à Touville ; 2e prix 30 fr., M. Join-Lambert, à Livet-sur-Authou.

Taureaux n'ayant plus de dents de lait.

1er prix 30 fr., Mme Vve Groult, à Aclou ; 2e prix 20 fr., M. Montier, à Bernay.

Genisses ayant 8 dents de lait.

1er prix 40 fr., M. Dumontier, à Harcourt ; 2e prix 20 fr., M. Henri Voranger, à Calleville ; 3e prix 15 fr., M. Aimé Desprez, à Calleville.

Genisses ayant 6 dents de lait et n'annonçant pas avoir de veau.

1er prix 40 fr., M. Dumontier, à Harcourt ; 2e prix 25 fr., M. Goubert, à Valailles ; 3e prix 10 fr., MM. Bouchon fils, à Nassandres.

Digitized by Google

Genisses ayant 6 dents de lait, pleines, amouillantes ou vêlées.

1er prix 80 fr., Orphelinat de Thibouville ; 2e prix 70 fr., M. Alph. Buisson, à Serquigny ; 3e prix 50 fr., M. Foulongne, à la Haye-de-Calleville ; 4e prix 30 fr., M. Girou, à Saint-Pierre-de-Salerne ; mention honorable, M. Desprez, à Calleville.

Genisses ayant 4 dents de lait, pleines, amouillantes ou vêlées.

1er prix 100 fr., Orphelinat de Thibouville ; 2e prix 70 fr., M. Goubert, à Valailles ; 3e prix 50 fr., M. Dumontier, à Harcourt ; 4e prix 30 fr., M. Aimé Desprez, à Calleville.

Vaches amouillantes ou pleines ayant 2 dents de lait ou plus âgées.

1er prix 100 fr., M. Dumontier, à Harcourt ; 2e prix 70 fr., M. Candau, à Brionne ; 3e prix 50 fr., M. Goubert, à Valailles ; 4e prix 30 fr., M. Dumontier, à Harcourt.

Vaches à lait ayant 2 dents de lait ou plus âgées.

1er prix 70 fr., M. Goubert, à Valailles ; 2e prix 40 fr., M. Goubert, à Valailles ; 3e prix 30 fr., M. Join-Lambert, à Livet-sur-Authou.

Prix de bande.

1er prix 150 fr., M. Goubert, à Valailles ; 2e prix 120 fr., M. Dumontier, à Harcourt ; 3e prix 100 fr., M. Desprez, à Calleville ; 4e prix 40 fr., M. Alph. Buisson, à Serquigny.

ESPÈCE OVINE

Béliers.

1er prix 75 fr., M. Plet, à Sacquenville ; 2e prix 50 fr., M. Desprez, à Calleville ; 3e prix 25 fr., M. Montier, à Bernay ; mention honorable, M. Lecerf, à Touville.

Brebis (par 10 têtes).

1er prix 75 fr., M. Ibert, à Saint-Léger-de-Rostes ; 2e prix 50 fr., M. Aimé Desprez, à Calleville ; 3e prix 25 fr., M. Plet, à Sacquenville ; mention honorable, M. Lecerf, à Touville.

ESPÈCE PORCINE

Verrats.

1er prix 30 fr., M. Lecerf, à Touville ; 2e prix 20 fr., M. Emile Hue, à Carsix.

Digitized by Google

Truies.

1er prix 50 fr., M. Moutier, à Bernay.

ANIMAUX DE BASSE-COUR

Coqs et Poules.

1er prix 20 fr., Mme Escombar, à Saint-André-de-l'Eure ; 2e prix 15 fr., Mme Escombar, à Saint-André-de-l'Eure ; 3e prix 10 fr., Mme Aimé Desprez, à Calleville ; 4e prix 5 fr., M. Roux, à Brionne ; volailles Orpington, 4e prix Mme Legoux, Saint-Eloi-de-Fourques ; mention très honorable, M. le comte de Beaumont, à Fontaine-l'Abbé ; mention honorable, Mme Foulongne, à la Haye-de-Calleville.

Canards.

1er prix 15 fr., Mme Escombar, à Saint-André-de-l'Eure ; 2e prix 10 fr., Mme Desprez, à Calleville ; 3e prix M. le comte de Beaumont ; 4e prix Mme Legoux, à Saint-Eloi-de-Fourques ; mention honorable, M. le comte de Beaumont.

Dindons.

1er prix 15 fr., M. Join-Lambert, à Livet-sur-Authou ; 2e prix 10 fr., M. Dumontier, à Harcourt.

Oies.

1er prix 15 fr., Mme Desprez, à Calleville ; 2e prix 10 fr., Mme Desprez, à Calleville.

Lapins de toutes races.

1er prix 15 fr., Mme Desprez, à Calleville ; 2e prix 10 fr., Mme Leroux, à Brétigny ; 3e prix 5 fr., Mme Legoux, à Saint-Eloi-de-Fourques.

Prix d'ensemble.

30 fr. et *diplôme de médaille or*, Mme Escombar, à Saint-André-de-l'Eure.

RÉCOMPENSES AUX DOMESTIQUES RURAUX

HOMMES

1er *méd. vermeil*, M. François Bonhomme, à Brionne (31 ans et 4 mois de services) ; 2e *méd. arg.*, M. Alfred Aubert, à la Haye-de-Calleville (41 ans) ; 3e *méd. arg.*, M. A. Delamare, à Malleville-sur-le-Bec (42 ans de service jusqu'en 1916) ; 4e *dip. de méd. vermeil*

Digitized by Google

M. Jules Picory, à Bosrobert (31 ans et 2 mois) ; 5e *dip. de méd. or* et 50 fr., M. Louis Lainé, à Neuville-sur-Authou (47 ans et 3 mois) ; 6e *dip. de méd. arg.* et 30 fr., M. Modeste Chouard, à la Haye-de-Calleville (40 ans et 2 mois) ; 7e ex-æquo, *dip. de méd. bronze* et 20 fr., MM. Léonord Vottier, à Saint-Victor-d'Epine (34 ans), et Auguste Girou, à Brétigny (34 ans) ; 8e dip. d'honneur et 15 fr., M. Emile Belhache, à Brionne (31 ans et 6 mois) ; 9e M. Léopold Carpentier, hôpital de Brionne (30 ans et 6 mois) ; MM. Belhache, Carpentier et Girou ont reçu la médaille d'honneur agricole ; 10e dip. d'honneur et 10 fr., MM. Charles Guérin, à Berthouville (28 ans et 2 mois) ; 11e J.-B. Cahart, à Brionne (27 ans et 6 mois) ; 12e Désiré Martin, à la Haye-de-Calleville (22 ans et 1 mois) ; 13e André Delamare, à Calleville (20 ans et 8 mois) ; dip. d'honneur et 5 fr. ; 14e MM. Henri Roussel, au Bois-David, Brionne (17 ans) ; 15e Eugène Marais, au Bois-David (13 ans) ; 16e Alphonse Vitrouil, à Neuville-sur-Authou (15 ans et 10 mois) ; 17e Raymond Maheux, à Berthouville (18 ans et 9 mois) ; 18e mention honorable, M. Jules Moulin, à Aclou (11 ans et 9 mois) ; 19e *méd. de bronze*, M. Christophe Lemée, à Saint-Eloi-de-Fourques (10 ans et 4 mois) ; 20e mention honorable, M. Georges Lainé, à Aclou (8 ans et 2 mois).

Prix spécial.

Méd. vermeil, M. Jules Jourdain, berger à Calleville.

FEMMES

1er prix *dip. méd. or* et 50 fr., Mme Joséphine Bosquet, à Boisney (28 ans et 7 mois) ; 2e *dip. méd. arg.* et 30 fr., Mme Ve Florentine Deglos, à Brionne (26 ans) ; 3e *dip. méd. bronze* et 20 fr., Mme Louise Cotillard, à Brionne (23 ans et 6 mois) ; dip. d'honneur et 10 fr. 4e Mmes Ve Héloïse Legras, à Bosrobert (22 ans et 8 mois) ; 5e Ve Marie Quertier, à la Haye-de-Calleville (21 ans et 4 mois) ; 6e Zélia Lechesne, à Aclou (20 ans et 10 mois) ; 7e ve Normand, à Berthouville (17 ans et 8 mois) ; dip. d'honneur et 5 fr. : 8e Mmes Marie Vitrouil, à Neuville-sur-Authou (15 ans et 9 mois) ; 9e Hélène Duval, à Neuville-sur-Authou (14 ans et 4 mois) ; 10e Ve Delphine Locard, à la Haye-de-Calleville (14 ans et 3 mois) ; 11e Zélia Avisse, née Givet, à Calleville (13 ans et 2 mois) ; dip. d'honneur : 12e ve Célestine Lesage, née Mahiet, à Brionne (10 ans et 5 mois).

JURY

Concours de labourage et de motoculture.

MM. Duval, à Nassandres (Etablissement Bouchon) ; Servin, directeur du Service agronomique de l'Eure ; Aubert, à La Chapelle-Gauthier ; Panthou, à Saint-Mards-de-Fresne.

Digitized by Google

Concours d'horticulture.

MM. Cordier, Raimond, à Bernay ; Alix, père, à Menneval ; Leroux Léon, à Lisieux.

Produits de laiterie.

MM. Lanquetot, à Saint-Martin-de-Bienfaite ; Chauvel, à Livet-sur-Authou.

Produits pomologiques.

MM. Conard, à la Neuville-du-Bosc ; Lemonnier, à la Londe ; Baivel, à Brionne

Produits agricoles.

MM. Duval, Servin, Aubert, Panthou.

Espèce chevaline.

MM. Ricard, à Ferrière-la-Poterie (Orne) ; Dumontier, à Emanville.

Espèce bovine.

MM. Routaix, au Neubourg ; Bernier, à Beuvillers (Calvados) ; Fortin, à Le Sap (Orne) ; Legras, à Plessis-Grohan par Evreux ; Ferrière, à Noards ; Hébert, à Noards ; Renoult, à Cheffreville (Calvados) ; Lallemand, à Saint-Philbert-sur-Risle.

Espèce ovine.

MM. Lauvray, à Evreux ; Loudiéres, à Grandcamp.

Espèce porcine.

MM. Aubert, à la Chapelle-Gauthier ; Loudières, à Grandcamp ; Lauvray, à Evreux.

Animaux de basse-cour.

M. Mignard, à Mantes.

Exposition industrielle.

MM. Laborier, à Trouville ; Boutaix, au Neubourg ; Hubert, à Evreux.

Mais la fête n'est pas finie. Sur la place de Lorraine, la musique militaire de la 5e division donne, sous la direction de son chef distingué, M. Clément, un concert magnifique.

Digitized by Google

Au milieu de la foule, circulant dans nos rues et s'intéressant à nos fêtes, nous avons remarqué au milieu d'un grand nombre d'habitants de la région : Mme Prosper Josse, femme du distingué parlementaire, accompagnée de ses enfants; Mme Pimont-Lambert, qui a prêté si gracieusement sa prairie pour l'exposition des machines ; Mme Nolent, mère du très regretté Eugène Nolent, mort au champ d'honneur.

Jamais à Brionne on n'avait vu pareille foule et nous aurions eu plus de visiteurs encore si les travaux de la moisson avaient été partout terminés; si le temps avait été plus chaud et si l'absence de nuages avait donné la certitude d'une belle journée. Hélas ! plusieurs averses vinrent dans l'après-midi contrarier les promeneurs, et le soir on pensa un moment que les illuminations ne pourraient avoir lieu. Cependant les averses furent de courte durée et, le temps rasséréné, les habitants allument aussitôt lanternes et petits verres. De la gare l'aspect de la ville est féerique. Aussi on ne se fatiguait point de parcourir les rues au milieu de tant de lumières aux couleurs variées.

Le feu d'artifice se ressentit un peu aussi de la pluie. Il fut cependant bien réussi. Après la dernière fusée, les danses commencèrent pour se continuer jusqu'à une heure avancée de la nuit.

Digitized by Google

SÉANCE GÉNÉRALE DU 12 NOVEMBRE 1922

PRÉSIDENCE DE M. LE DUC DE BROGLIE

PRÉSIDENT DE LA SOCIÉTÉ

Étaient présents : MM. le duc de Broglie, Joseph L'Hopital, A. de Mare, Guillemare, Albert Doucerain, Albert Hubert, baron d'Esneval, Lissot, Biard, Alphonse Hubert, commandant Brail, Charles Lecœur, Filleul, Besnier, Bagot, Léon Coutil, abbé Guéry, Pierre Préteux, Carrère, Aubineau, Menon, Momenteau, Loiziel, Duclos, Bercher, Bézat, Billaud, Bourguignon, Dr Lerat, Ollivier, Turlotte, Bauche, Devé, Taillebois, Régnier, Delaunay, Leheurteur, Lafosse, Quirière et Devente.

Se sont excusés : MM. le Préfet de l'Eure, l'Evêque d'Evreux ; Join-Lambert, Josse, Alexandre Duval et Oudin, députés ; Charles Azard, avocat à la Cour de Paris ; Paul Labbé, Edmond Hée, Georges Berthier, Jacques Hérissay, Désiré Dugay, Pierre Izarn, les chanoines Bonnenfant et Eudeline, Paul Souty, M. Fourneau, Paul Hérissey, Geoffroy de Grandmaison, Léon Lauvray.

M. le Secrétaire perpétuel donne lecture du procès-verbal de la séance générale du 11 juin 1922, qui est adopté.

M. Doucerain fait connaître qu'une partie du legs Léon Petit, concernant le canton de Pacy-sur-Eure, a été attribuée sous forme de médailles, de diplômes et d'espèces, lors du concours qui a eu lieu dans cette ville le 17 septembre dernier. Pour le surplus de l'arrondissement d'Evreux, les récompenses vont être décernées à l'instant même. Quinze sont attribuées aux plus anciens ouvriers du commerce et de l'industrie. Dix sont attribuées à des serviteurs agricoles. Lecture est alors donnée du palmarès de ces récompenses. Les lauréats viennent recevoir leurs médailles et leurs diplômes des mains de M. le Président, qui les félicite. Les

Digitized by Google

sommes en espèces sont également délivrées, séance tenante, par M. le Trésorier. MM. Malatiré et Lecœur, industriels à Evreux, présents à la réunion, ont doté eux-mêmes de primes en espèces les trois lauréats de leur établissement.

Prix de vertu décerné par l'Académie française. — Sur la proposition de la Société libre de l'Eure, l'Académie française a accordé un prix de vertu de 2.000 francs sur le legs Broquette, à Mme Blanche Brisollier, née Osmont, demeurant à Evreux, rue aux Cailloux, n° 23, qui a, dans des circonstances exposées dans un précédent rapport, recueilli les six orphelins de sa sœur, Mme Juliette Osmont, femme Picoreau, alors qu'elle-même avait déjà trois enfants à sa charge. Ce prix sera décerné dans la séance publique de l'Académie française du 7 décembre prochain.

Concours agricole départemental à Brionne. — Le concours agricole départemental de la Société a eu lieu à Brionne les 9 et 10 septembre 1922. Il a été honoré de la visite de M. Henry Chéron, ministre de l'Agriculture, qui a présidé le banquet de clôture du dimanche 10 septembre. Le budget de ce concours s'est élevé, tant en recettes qu'en dépenses, au chiffre de 15.000 francs.

Le prix du Président de la République, consistant en un vase de Sèvres, a été attribué à MM. Bailly père et fils, constructeurs à Brionne, pour leur ferme modèle en réduction, actionnée par un moteur à pétrole.

Concours de Pacy-sur-Eure. — La Société libre de l'Eure a également participé au concours organisé à Pacy les 16 et 17 septembre 1922, par le Syndicat agricole de Pacy et l'Union commerciale de cette ville, par l'attribution de récompenses consistant en médailles, diplômes et primes en espèces aux vieux serviteurs agricoles et aux employés du commerce les plus méritants. La Société était représentée à ce concours par MM. Doucerain, son secrétaire perpétuel, et Albert Hubert, son trésorier. Le banquet et la distribution des récompenses étaient présidés par M. Maëstracci, préfet de l'Eure.

Autres concours. — La Société a également accordé un certain nombre de médailles au concours de la race cheva-

Digitized by Google

line organisé à Evreux, à l'occasion du concours spécial de la race bovine normande, les 22 et 23 septembre 1922, ainsi qu'au concours-exposition d'animaux de basse-cour et d'apiculture qui a eu lieu à Verneuil-sur-Avre, le samedi 7 octobre.

Au grand concours spécial de la race normande, M. Albert Hubert, trésorier de la Société, a rempli les fonctions de commissaire de la race porcine, et M. Alphonse Hubert, membre du Conseil d'administration, celles de commissaire aux machines et instruments agricoles.

Exposition des beaux-arts à Evreux. — L'exposition d'aquarelles et pastels qui a eu lieu à Evreux, dans l'ancien pavillon de la Société des amis des arts, rue Victor-Hugo, du 3 au 16 juillet 1922, a été un véritable succès, tant par le nombre des œuvres envoyées (plus de 300), que par la valeur et la réputation des exposants. Un certain nombre d'œuvres ont été vendues, dont quelques-unes au musée d'Evreux, après le passage d'une commission spéciale chargée de cet achat. M. Gossart, membre du Conseil d'administration, a fait don au musée d'Evreux d'un remarquable pastel de M. Mathey, représentant la pointe du Raz, en Bretagne.

Prix Lucien Fouché en 1923. — Conformément aux conditions du legs fait par M. Lucien Fouché, la Société décernera, en 1923, un prix de 600 francs au meilleur mémoire sur un sujet d'archéologie intéressant le département. Les manuscrits devront être envoyés au Secrétaire perpétuel, à Evreux, avant le 1er avril 1923.

Lectures et rapports. — L'ordre du jour appelle la lecture de M. le baron d'Esneval, propriétaire du château d'Acquigny, membre de la Société, sur la *Conspiration de Latréaumont dans le bailliage d'Evreux en 1674;* celle de M. Gabriel Lissot, médecin-vétérinaire à Pacy-sur-Eure, membre de la Société, sur les *Sociétés et Syndicats d'élevage,* et celle de M. Albert Doucerain, secrétaire perpétuel, sur l'*Inauguration du monument Albert Sorel, à Honfleur.* Ces lectures, écoutées avec beaucoup d'intérêt, ont recueilli les applaudissements unanimes de l'assemblée.

Admission de nouveaux membres. — M. le Président

Digitized by Google

soumet à l'approbation de l'assemblée les candidatures suivantes : de MM. Bezat, expert forestier; de Bonardi, capitaine au 7e chasseurs; Buzot, propriétaire; Jacob, ancien négociant, et Verdier, vérificateur des contributions indirectes, tous à Evreux; de MM. Acacie (Maurice), président de l'Union commerciale à Pacy-sur-Eure; Robert, constructeur de machines agricoles à Saint-André; Frillon, aquarelliste, à Verneuil; Peullevé, directeur honoraire des établissements pénitentiaires, à Verneuil; Pelliot (Charles), 4, rue Brunet, à Paris; Baude (Auguste), instituteur à Cartigny (Calvados); Charles Pottier et Constant Normand, aquarellistes, au Havre et à Rouen. D'autre part, les membres de la section de Pont-Audemer viennent d'atteindre, en quelques semaines, l'effectif de 70.

Parmi ceux-ci nous sommes heureux d'enregistrer le nom de M. Paul Toutain, en littérature Jean Revel, une des gloires des lettres rouennaises et normandes.

Élection d'un secrétaire de la section des beaux-arts. — M. Maurice Béguin, secrétaire de la section des beaux-arts, nommé archiviste des Deux-Sèvres par arrêté ministériel du 10 juillet 1922, a été obligé, à son grand regret, de nous envoyer sa démission de secrétaire de section, tout en restant membre correspondant de la Société.

L'assemblée procède à son remplacement. M. Georges Menon, avocat à Evreux, est nommé secrétaire de la section des beaux-arts.

La séance a été levée à quatre heures,

Digitized by Google

CONCOURS AGRICOLE DE PACY-SUR-EURE

Tenu les 16-18 septembre 1922.

Après celui de Brionne, et avant celui d'Evreux, le concours agricole de Pacy-sur-Eure, qui a duré trois jours, a été une manifestation des plus intéressantes de l'agriculture dans le département de l'Eure.

Commencé le vendredi 16 septembre, avec l'épreuve de labourage et des démonstrations de motoculture, ce concours a connu un succès des plus vifs, dès cette première journée. Nombreux furent, en effet, les visiteurs qui suivirent les différentes phases du concours ou s'intéressèrent aux différentes attractions et réjouissances qu'un comité des fêtes avisé avait organisées à l'occasion du Comice agricole, en tenant à faire du même coup œuvre utile, puisque le bénéfice de ces fêtes est destiné à une commune de la Somme, Fresnes-Mazancourt.

Comme nous le disons plus haut, la journée du vendredi fut consacrée à des concours et démonstrations de labour. Celle du samedi fut plus chargée et fut bien remplie par les concours d'animaux et l'attribution de prix à différentes expositions de machines, d'horticulture et d'aviculture.

La Société libre d'agriculture de l'Eure participait à ce concours en se réservant, suivant ses traditions, l'allocation des récompenses à l'élite des vieux serviteurs agricoles et industriels du canton. Une somme de 400 francs en espèces, des médailles et des diplômes furent décernés par elle sur le montant du legs Léon Petit, dont les arrérages étaient disponibles en 1922. Plus de 25 ouvriers agricoles, plus de 80 ouvriers industriels reçurent ainsi des récompenses. Nous

Digitized by Google

publions plus loin le palmarès, dont la lecture fut faite par M. Albert Doucerain, secrétaire perpétuel de la Société, assisté de M. Albert Hubert, trésorier.

A midi, un banquet que présidait M. Maëstracci, préfet de l'Eure, réunit à l'hôtel Saint-Lazare les autorités de Pacy, les membres du jury du concours agricole, du Comité des fêtes, de l'Union commerciale de Pacy, du Syndicat des agriculteurs du canton de Pacy, du Syndicat agricole de la région de Pacy ; de la Société libre d'agriculture...

Parmi les personnalités présentes à ce banquet, citons : MM. Lissot, maire de Pacy-sur-Eure, et Lascaux, adjoint ; Briquet et Lauvray, conseillers généraux ; H. Leclerc, conseiller municipal, président, M. Delagoutte et Wolff, vice-présidents ; G. Arcelin, secrétaire ; Taupin, Girault, Odoul, du comité d'organisation ; Brunet, Menetret, membres de la commission municipale ; Acacie, président de l'Union commerciale ; Albert Doucerain et Albert Hubert, secrétaire et trésorier de la Société libre ; Lavril, président du Syndicat des fromagers ; Dectot, président du Syndicat agricole de la région de Pacy ; Bercher, conseiller municipal ; Panthou, Croisey, Servin, directeur des services agricoles ; Loudière, de Grandcamp ; Doré, de Gamaches ; Buffet, maire de Saint-André, etc...

Des toasts furent portés, à la fin du repas, par MM. Maëstracci et Lissot.

La distribution des prix aux lauréats des divers concours eut lieu vers 16 heures, sur la place de l'Hôtel-de-Ville.

Un concert fut donné également sur la même place par l'excellente musique militaire de la 5e D. I., sous la direction de son chef, M. Clément.

Enfin, pour terminer la journée, une grande retraite aux flambeaux, à laquelle participaient les sapeurs-pompiers de Menilles et de Pacy, ainsi que les sociétés locales, parcourut les diverses rues de la ville, suivie d'une foule nombreuse, et amenant aux fenêtres des habitations tous ceux — et c'est la majorité — que le travail de la semaine n'avait pas rendus insensibles aux flots d'harmonie et au lumineux spectacle d'un cortège de lampions.

Digitized by Google

OUVRIERS AGRICOLES ET DE L'INDUSTRIE LAITIÈRE

Voici la liste des récompenses décernées à l'élite des ouvriers agricoles et de l'industrie laitière du canton de Pacy-sur-Eure, par la Société libre d'agriculture de l'Eure, la Société française d'émulation agricole contre l'abandon des campagnes et l'Union générale des industriels laitiers de France :

Médailles de vermeil et 50 fr. : Egasse Ernest, ouvrier de batterie chez M. L. Bila, à Boisset (32 années de services) ; 35 fr., veuve Roquets, servante chez M. D. Allorge, à Villiers (30 années).

Médailles d'argent et 25 fr. : veuve Goubert, servante chez M. Marie, à Cierrey; Tonaly Alfred, ouvrier agricole chez M. E. Bénard, à Villiers (chacun 27 années); 20 fr., veuve Julien, servante chez M. Duhamel, à Cierrey (26 années); 20 fr., Théophile Morvan, berger chez M. Legris, à Villiers (25 années); Croisy Théophile, ouvrier agricole chez M. Duhamel, à Cierrey (23 années); veuve Lefrançois, servante chez M. Biéville, à Chaignes (22 années); Hurel Jacques, jardinier chez M. Faucompré, à Menilles (21 années); Ruelin Noël, ouvrier agricole chez M^me^ veuve Gruel, à Breuilpont (21 années).

Médailles de bronze : Delérablée Louis, ouvrier agricole chez M. Roussel, au Cormier (19 années); veuve Merlet Marie, servante chez M. de la Chenelière, à Cierrey (18 années); Delong Adolphe, ouvrier agricole chez M. Leblond, à Aigleville (16 années); Gicquel Jean, vacher chez M. Charpentier, à Chaignes (15 années); Courtel Leon, ouvrier agricole chez M. de la Chenelière, à Cierrey (14 années); Foubert Jules, jardinier chez M. Hugé, à Menilles (13 années); Beneck Louis, vacher chez M. Vimont, à Villiers (12 années); Burlot Théodore, charretier chez M. Dubois, à Villiers (12 années); Rosa Jeannot, servante chez M. Leroy, à Villiers; Amette Jules, charretier, et Bignard Pierre, vacher chez M. R. Delagoutte, à Saint-Aquilin; Lebugle Roger, charretier chez M. Bercher, à Pacy; Héron Gustave, vacher chez M. Rousseau, à Villegats; G. Mongrédien, charretier chez M. Téton, à Saint-Aquilin; Favennec François, charretier chez M. Chédeville, à Caillouet; Voranger Augustine, servante chez M. Berthelin, à Caillouet (chacun 10 années de service).

OUVRIERS DE L'INDUSTRIE LAITIÈRE

Médailles de bronze : Rouillard Jean, laitier chez M. G. Lavril, à Saint-Aquilin (19 années); Tropel Jean-Baptiste, fromager, même

Digitized by Google

maison (11 années) ; Verdier Jean, laitier, et Berthier Eugène, fromager, même maison (chacun 10 années).

FAMILLES AYANT DONNÉ LE PLUS GRAND NOMBRE D'ENFANTS A L'AGRICULTURE

300 fr. et dipl. de méd. d'or, Bourdin François, à Villegats (6 enfants travaillant à l'agriculture) ; 200 fr. et dipl. de méd. d'arg., Blin Victor, à Villegats (4 enfants, id.) ; Sponhauer Ernest, à Saint-Aquilin (4 enfants, id.) ; 150 fr. et dipl. de méd. de br., Arnoult Louis, à Gadencourt, et Cœuret Louis, à Croisy (chacun 6 enfants, dont trois travaillant à l'agriculture).

RÉCOMPENSES AUX VIEUX SERVITEURS

Médaille d'argent et 50 fr. : Levasseur Julie, employée de commerce chez M. Acacie, nouveautés à Pacy (47 années de service) ; 40 fr., Boulanger Ernest, mécanicien chez M. Bila, à Boisset (44 années) ; 35 fr., Jacques Louis, chauffeur chez M. Roland et Cie, à Pacy (43 années) ; 30 fr., Neveu Aimé, chaisier, même maison (42 années) ; 25 fr., Gertrude Ernest, chaisier, même maison (41 années) ; 20 fr., Boutet Léonard, tonnelier chez M. Leconte, vins, à Pacy (40 années) ; Letellier Alexandre, voiturier chez M. Morel, à Pacy (38 années) ; Simon Albert, chaisier chez M. Rolland et Cie, à Pacy (38 années) ; Stephan Jean, tuilier chez M. Morel, à Pacy (37 années) ; Viornoy Armand, contremaître chez M. Plez et Cie, à Menilles (32 années) ; Naulin Xavier, chaisier chez M. Rolland et Cie, à Pacy (32 années) ; Lebreton Albert, chaisier, même maison (31 années) ; Ernoult Georges, Lerigoleur Emile, chaisiers, et Rollet Adolphe, contremaître chez M. Plez et Cie, à Menilles (30 années chacun).

Médailles de bronze grand module : Adam Léon, menuisier chez M. Bellemare, à Pacy (30 années) ; Barbier Eugène, imprimeur chez Mme veuve Grateau, à Pacy (30 années) ; — Plaquette br. gr. mod. : Martin Gaston, comptable chez M. Rolland et Cie, à Pacy (29 années) ; — Méd. br. gr. mod. : Herouard Désiré, chaisier, même maison (29 années) ; — Plaq. br. gr. mod. : Legourd Joséphine, vernisseuse, même maison (28 années) ; — Méd. br. gr. mod. : Legourd Alexis, contremaître, même maison (28 années) ; Jouen Gustave, chaisier, même maison (27 années) ; — Plaq. br. : Gonon Joseph, Gonon Landry, Gonon Georges, chaisiers, même maison (26 années chacun).

Médailles de bronze grand module : Paysant Georges, Lemaire Jules, chaisiers chez M. Rolland et Cie (26 années) ; Miserey Albert, chocolatier chez M. Lavril, à Saint-Aquilin ; Noblet Georges, comp-

Digitized by Google

table chez M. Plez et Cie, à Menilles; Dumontier Ansbert, charron chez M. Bila, à Boisset (25 années chacun); Morel Albert et Etineau Victor, chocolatiers chez M. Lavril (24 années chacun); Fouet Oscar, Desgenetais Fernand, Labbé Emile, Lepouzé Eugène, Mairsier Joseph, chaisiers chez M. Rolland et Cie, à Pacy (22 années chacun); Sabot Eugène, maréchal chez M. Bila, à Boisset; Moulin Louise, vernisseuse chez M. Rolland et Cie, à Pacy (21 années chacun); Bonnegent Fernand, chocolatier chez M. Pinat, à Menilles (20 années); Raffy Louis, contremaître chez M. Plez et Cie, à Menilles (19 années).

Médailles de bronze : Heudiard Gustave, mécanicien chez M. Rolland et Cie, à Pacy; Dobigny Georges, camionneur chez M. Morel, à Pacy (19 années); Maupain Auguste, mécanicien chez M. Rivière et Cie, à Pacy; Lanoë Jean, épicier chez M. Fauchet, à Menilles (18 années); Goulas Emile, ouvrier chez M. Morel, à Pacy; Rollet Adonis, ouvrier chez M. Rolland et Cie, à Pacy; Saint-Albert, ouvrier chez M. Plez et Cie, à Menilles; Goubert Louis, ouvrier chez M. Rolland et Cie à Pacy (17 années chacun). — Plaquettes de bronze : M. Lafontaine Raoul, imprimeur chez Mme veuve Grateau, et Bohée Charles, ouvrier chez M. Plez et Cie à Menilles (15 années chacun). — Médailles de bronze : Havas Albert, ouvrier chez M. Morel, à Pacy; Buchard Paul, ouvrier chez M. Plez et Cie, à Menilles; Bérenger Eugène, mécanicien chez M. Rivière et Cie, à Pacy; Audran Louis, chaisier chez M. Rolland et Cie, à Pacy (16 années chacun); Louis Anatole, employé chez M. Wolf, à Pacy; Pignolet Charles, ouvrier chez M. Plez et Cie, à Menilles; Petit Gaston, ouvrier chez M. Rolland et Cie, à Pacy (15 années); Renoult Henri, Bobin Louis, Echard Alexandre, ouvriers chez M. Plez et Cie, à Menilles; Guillochin Eugène, ouvrier chez M. Rolland et Cie, à Pacy (14 années); Levannier Emile, chocolatier chez M. Lavril, à Saint-Aquilin; Mouchelet Pierre, chauffeur chez M. Rolland et Cie, à Pacy; Vautier Edouard, employé chez M. Acacie, nouveautés, à Pacy (13 années); Dantan Marcel, ouvrier chez M. Plez et Cie, à Menilles; Miserey Henri et Marche André, ébénistes chez M. Jardin, à Pacy; Mme Lebouvier, employée à l'épicerie Huppe, à Villiers; Raffy Kléber et Mary Marcel, tourneurs chez M. Lamboy, à Pacy; Daspet Philippe, employé chez M. Rollet, à Pacy; Largois Georges, camionneur chez M. Morel, à Pacy (12 années chacun); Gance Ferdinand, ouvrier chez M. Plez et Cie, à Menilles (11 années); Roget Eugène, comptable chez M. Lambois et Cie, à Pacy; Aubert Louis, tourneur même maison; Renoult Germaine, vernisseuse chez M. Rolland et Cie, à Pacy; Théviot Louis, ouvrier chez M. Plez et Cie, à Menilles; Rochard, employé chez M. Métayer, à Cocherel (10 années chacun).

Digitized by Google

CONCOURS LÉON PETIT

Liste des récompenses distribuées tant à Pacy qu'à Évreux dans la séance trimestrielle du 12 novembre.

DOMESTIQUES RURAUX

1. Mme Lainé (Marie), femme Prévost, chez M. Jouen, à Caillouet, 45 ans de services. *Méd. de vermeil* et 50 francs.
2. M. Legrand (Alexis), chez M. Colombe, à Caillouet, 40 ans de services. *Méd. de vermeil* et 50 francs.
3. M. Cucu (Eugène), chez M. Puelvée, à Caillouet, 30 ans de services. *Méd. d'argent* et 25 francs.
4. M. Richard (Eugène), chez M. Jouen, à Caillouet, 25 ans de services. *Méd. d'argent* et 25 francs.
5. M. Lhovrier (Louis), chez M. Besnier, à Évreux, 19 ans de services. *Méd. de bzonze* et 10 francs.
6. Mme Groult (Marie), femme Lhovrier, chez M. Besnier, à Évreux 19 ans de services. *Méd. de bronze* et 10 francs.
7. Mme Bousselaire (Louise), femme Hasley, chez M. Glanand, à Caillouet, 16 ans de services. *Méd. de bronze* et 10 francs.
8. Mme Levengeux (Marguerite), femme Billon, chez M. Douce-rain, à Gauciel, 15 ans de services. *Méd. de bronze* et 10 francs.
9. M. Ancel (Désiré), chez M. Carré, à Sacquenville, 15 ans de services. *Méd. de bronze* et 10 francs.
10. M. Olivier (Léon), chez M. Jouen, à Caillouet, 12 ans de services. *Méd. de bronze* et 10 francs.

EMPLOYÉS DU COMMERCE ET DE L'INDUSTRIE

1. M. Wietzel (Emile), comptable chez MM. Malatiré et Lecœur, à Évreux, 48 ans de services. *Méd. de vermeil g. m.* et dotation spéciale par la maison Malatiré et Lecœur.
2. M. Nussbaumer (Joseph), pareur chez MM. Malatiré et Lecœur, 48 ans de services. *Méd. de vermeil g. m.* et dotation spéciale par la maison Malatiré et Lecœur.
3. M. Chevallier (Charles), employé de magasin chez MM. Malatiré et Lecœur, 45 ans de services. *Méd. de vermeil g. m.* et dotation spéciale de la maison Malatiré et Lecœur.
4. M. Gauthier (Alfred), contremaître peignier chez M. Marie, à Ezy, 42 ans de services. *Méd. de vermeil g. m.* et 50 francs.
5. M. Bigot (Isidore), prote chez M. Bauche à Evreux, 39 ans de services. *Méd. de vermeil* et 50 francs.
6. M. Bergerot (Emile), metteur en pages chez M. Devé à Évreux, 38 ans de services. *Méd. de vermeil* et 50 francs.

Digitized by Google

7. M. Pascal (Joseph), fromager chez M. Hervieux, à la Bonneville, 38 ans de services. *Rappel de méd. de vermeil* et 50 francs.

8. Mme Mary (Joséphine), fromagère chez M. Hervieux, à la Bonneville, 33 ans de services. *Rappel de méd. d'argent* et 25 francs.

9. M. Gouget (Jules), conducteur-typo chez M. Bauche à Evreux, 25 ans de services. *Méd. d'argent* et 25 francs.

10. M. Leroux (Louis), bourrelier chez Mme Lalouelle, à la Bonneville, 23 ans de services. *Méd. d'argent* et 25 francs.

11. Mme Hue (Jeanne), fromagère chez M. Hervieux, à la Bonneville, 22 ans de services. *Méd. d'argent* et 25 francs.

12. M. Le Géhan (Jules), laitier chez M. Hervieux, à la Bonneville, 16 ans de services. *Méd. de bronze* et 10 francs.

13. M. Hue (Eugène), fromager chez M. Hervieux, à la Bonneville, 16 ans de services. *Méd. de bronze* et 10 francs.

14. M. Ruffier (Joseph), laitier chez M. Hervieux, à la Bonneville, 16 ans de services. *Méd. de bronze* et 10 francs.

15. M. Blaise (Yves), laitier chez M. Hervieux, à la Bonneville, 11 ans de services. *Méd. de bronze* et 10 francs.

Digitized by Google

SECTION DES LETTRES

LA CONSPIRATION DE LATRÉAUMONT
DANS LE BAILLIAGE D'ÉVREUX

PAR M. LE BARON D'ESNEVAL,
MEMBRE DE LA SOCIÉTÉ

Le 19 juin 1674[1], le duc de Saint-Aignan, gouverneur du Havre, écrivait à Colbert que la nuit précédente, à la hauteur de Bléville, huit vaisseaux de guerre s'étaient avancés fort près de la côte puis, après avoir tiré plusieurs volées de canon en manière de signaux et attendu quelques heures, avaient repris la mer et disparu.

Sur ces entrefaites, le Roi faisait lire à Colbert et à Louvois une lettre qu'il venait de recevoir d'un gentilhomme nommé du Cauzé de Nazelles, dans laquelle il lui dénonçait une conspiration formée par Gilles du Hamel, seigneur de Latréaumont, d'accord avec le chevalier de Rohan, pour livrer Quillebeuf et le Havre à une flotte hollandaise, soulever la Normandie et établir la république en France; il en avait saisi le secret à Picpus chez un hollandais, Van den Enden, qui lui enseignait le latin.

1. Cf. Archives de la Bastille, tome VII, p. 402-491. — E. O'Reilly, Mémoires de la vie publique et privée de Claude Pellot, tome II, p. 320-367. — P. Clément ; Trois drames historiques, p. 215-299 et 410-429. Et aussi Eugène Sue : Latréaumont, roman tendancieux où les caractères du chevalier de Préaux et de la marquise de Villars sont singulièrement dénaturés. — M. O'Reilly, dans les mémoires sur Pellot, annonce la publication des pièces du procès du chevalier de Rohan à laquelle il n'a pas donné suite.

Digitized by Google

La manœuvre navale signalée par le duc de Saint-Aignan se trouvait expliquée. Une enquête fut menée secrètement sur les révélations de du Cauzé de Nazelles, à la suite de laquelle, le 11 septembre, le chevalier de Rohan fut arrêté à Versailles, à l'issue de la messe, et conduit sur-le-champ à la Bastille. En même temps, ordre était adressé à Rouen, au premier président du Parlement, Claude Pellot, d'y faire arrêter Latréaumont qui s'y cachait, et le major des gardes du corps Brissac, accompagné de quatre gardes, était envoyé en poste pour lui prêter main-forte.

Fils d'un maître ordinaire en la Chambre des comptes de Normandie, Latréaumont était un agité qui, après avoir mangé dans la débauche et le jeu son patrimoine, pris part à tous les troubles de sa province depuis la Fronde, s'être engagé pour la campagne de Hongrie où il avait eu le grade de colonel, et être sorti de l'armée par esprit d'indiscipline, perdu de dettes, à bout de ressources et d'expédients, avait eu l'idée d'exploiter le mécontentement de la noblesse normande, causé par le rétablissement de l'impôt du *Tiers et Danger* et la convocation du ban et de l'arrière-ban, pour se refaire des moyens d'existence. Au cours d'un voyage, il avait connu en Hollande Van den Enden et s'était abouché par son entremise avec le gouvernement hollandais, puis avec le comte de Monterey, gouverneur espagnol des Pays-Bas, qui, l'un et l'autre, lui avaient fait le meilleur accueil. Il ne lui manquait qu'un grand seigneur pour lui servir de pavillon. Ayant rencontré, pendant la campagne de Hongrie, le chevalier de Rohan, et le sachant ruiné et aigri par sa disgrâce, il pensa de suite à lui et ne tarda pas à l'amener à voir dans ses projets le moyen de rétablir sa fortune et d'assouvir sa vengeance contre Louis XIV.

Le premier président Pellot connaissait Latréaumont et toute sa famille ; aussi n'eut-il pas de peine à le découvrir, et lorsque le major des gardes arriva il lui indiqua aussitôt l'auberge où il habitait : M. de Brissac l'y trouva couché. A peine lui avait-il fait connaître sa mission, que Latréaumont sautait à bas du lit, se jetait sur ses pistolets et tirait sur le major ; celui-ci évita la décharge, qui tua un des gardes qui venaient

Digitized by Google

d'entrer dans la chambre; l'un de ses camarades, furieux, répondit par un coup de mousqueton dont Latréaumont fut si grièvement blessé qu'il en mourut le lendemain. On n'obtint de lui aucun aveu, mais ses papiers saisis furent accablants pour le chevalier de Rohan.

Latréaumont s'était fait fort de soulever toute la noblesse normande. Le fait est qu'il connaissait beaucoup de monde; mais s'il était resté ou rentré en rapport avec de nombreux gentilshommes avec lesquels il s'était rencontré pendant la Fronde, sous les ordres du maréchal d'Hocquincourt en 1657, au cours de l'affaire de Bonneson en 1659 et dans les réunions occasionnées par le mécontentement des taxes nouvelles, il se méprenait singulièrement sur l'esprit public; le pouvoir royal s'était affermi au point qu'à part quelques vieux fous et quelques jeunes écervelés, personne ne songeait plus à passer des paroles aux actes. On trouva beaucoup de noms dans ses papiers, mais la plupart, après enquêtes, furent considérés comme négligeables.

Tel celui de Anne le Blanc du Rollet, seigneur de la Croisette, gouverneur de Caen, le favori du duc de Longueville, qui avait reçu M^me^ de Longueville dans son château d'Acquigny en 1654; bien que plusieurs inculpés l'eussent aussi mentionné parmi les conjurés, malgré son rôle dans la Fronde et sa participation à la conjuration de Bonneson, grâce à son intimité avec l'intendant de Caen, Chamillart, on ne crut pas devoir l'inquiéter.

Les noms qui furent retenus appartenaient à l'entourage immédiat de Latréaumont, parents et amis, et voisins de ceux-ci. Latréaumont avait fait dans sa jeunesse des séjours à Cracouville (Vieil-Evreux), dont sa famille avait la seigneurie; une de ses sœurs s'était mariée dans le voisinage à Barthélémy du Chesne, seigneur de Saint-Marc et de Préaux, à Saint-Aquilin-de-Pacy, où il habitait; de ce mariage étaient nés trois fils : Jean-Baptiste l'aîné, l'abbé de Préaux le second, Guillaume, chevalier de Préaux, le troisième, et, semble-t-il, une fille, M^me^ de Folleville; Latréaumont, en tout cas, avait une nièce de ce nom, sans doute la femme de N. Flambart, sieur de Folleville, à Thiberville, élection de Bernay.

Digitized by Google

Il avait encore dans la région un autre neveu, nommé Couillerville, habitant à deux lieues du Neubourg ; c'était vraisemblablement un Nollent-Couillarville ; il était à Rouen lors de l'arrestation de son oncle : incontinent après il était monté à cheval et avait disparu en compagnie de l'aîné des Préaux, et bien qu'ils fussent notés, l'un et l'autre, pour leurs propos séditieux en diverses rencontres, ils ne paraissent pas avoir été recherchés, pas plus que les Folleville. Latréaumont avait une autre sœur qui habitait près de Conches, dont il fut question au procès sans que son nom ait été prononcé.

Alexandre comte de Créqui-Bernieulles, seigneur du Champ de Bataille, né en 1628, marié à Marie Maignart, fille d'un président au Parlement de Normandie et sœur du procureur général, s'était lié avec Latréaumont pendant la Fronde ; compromis dans l'affaire de Bonneson, il avait vu raser sa maison et couper ses futaies à hauteur d'homme ; il fut le premier inquiété des amis de Latréaumont. Un autre, Jean-Baptiste de Chalon, seigneur de Maigremont, à Saint-Cyr-du-Vaudreuil, fut recherché presque en même temps. Il avait, dit-on, dîné avec Latréaumont la veille de l'arrestation de celui-ci. Van den Enden, à peine arrêté et interrogé, dénonçait deux des neveux de Latréaumont, le chevalier et l'abbé de Préaux ; le premier fut arrêté, le second parvint à s'enfuir. Les perquisitions faites chez leur père amena l'arrestation du curé voisin d'Aigleville, qui fut vite reconnu innocent. Le 2 octobre, Pellot écrivait à Colbert qu'il avait appris qu'une dame de Villars devait savoir quelque chose de la conspiration ; il s'agissait d'Anne Sarrau, fille d'un conseiller au Parlement de Paris et veuve en premières noces de François de Quièvremont, seigneur d'Heudreville, et en secondes noces depuis quinze mois de François II de Malhortie, marquis de Villars, fief à Fontaine-la-Louvet. Le marquis de Beuvron l'avait fait arrêter le même jour en son château d'Heudreville ; ses deux maris et elle-même appartenaient à la religion protestante, mais elle s'était convertie au catholicisme depuis peu : « plus pour se mettre à couvert de la mort de son mari, qu'elle était accusée d'avoir empoisonné, que par de bons sentiments », écrivait Pellot à Louvois. Des lettres trouvées

Digitized by Google

dans une perquisition à Préaux, chez le père du chevalier de Préaux, démontrèrent qu'elle était la maîtresse de celui-ci, moins âgé qu'elle de dix ans, et qu'elle songeait à l'épouser. La famille de son second mari, qui n'ignorait pas cette intrigue, la suspectait de l'avoir empoisonné en vue de ce troisième mariage, mais, faute de preuves, elle avait dû renoncer à la poursuivre. Des interrogatoires résulta, le 9 octobre, une nouvelle inculpation contre un ami de Mme de Villars, aide de camp dans l'armée du prince de Condé, Jacques de Guersent, seigneur d'Aigremont et de Tournebu à Aubevoye. — Il est des lieux tragiques — on peut le dire de ce fief de Tournebu : au XIVe siècle il appartient à Pierre de Tournebu, marié à Béatrix de la Rocheguyon, qui fit empoisonner sa belle-mère et ses deux sœurs, ce qui en amène la confiscation ; au XVIIe siècle il est au maréchal de Marillac, auquel Richelieu fit trancher la tête en 1632 ; vendu par le neveu de la femme du maréchal à Achille de Guersent, seigneur d'Aigremont, il échoit par héritage au complice de Latréaumont ; au début du XIXe siècle, devenu la propriété de la marquise de Combray, on sait qu'il fut fatal au chevaleresque comte d'Aché.

Le dépouillement des papiers du chevalier de Rohan fit découvrir qu'il avait pour maîtresse une ancienne fille de la Reine, Renée-Maurice d'O de Villers, âgée de 27 ans, fille de Gabriel-Claude d'O, seigneur de Villers (en Vexin) ; elle fut mise à la Bastille le 23 octobre.

Un gentilhomme de Breteuil, M. de Rougemont, fut signalé comme étant en relations avec Latréaumont, il n'eut pas de peine à démontrer que s'il avait connu ses projets, il les avait blâmés. Une dame de Brécourt qui avait une intrigue galante avec un nommé Bailleul, originaire de Laval, fut mise à la Bastille le 19 octobre sous l'inculpation de correspondance suspecte avec la Hollande, nous n'avons rien pu trouver sur elle. Appartenait-elle à la famille Jubert de Brécourt (à Douains) ? C'était peut-être cette intrigante de Marie de Cotty, veuve de Jean de Nez, seigneur de Brécourt, laquelle vers 1676 réclamait des dommages et intérêts à David le Roux, seigneur d'Infreville, pour avoir voulu

Digitized by Google

l'épouser et s'être retiré ayant eu, disait-il, des preuves de son inconduite. Nous ignorons la suite qu'eut cette inculpation.

L'arrestation de Latréaumont fit marcher les langues dans le pays; avoir été son complice fut une accusation qu'on se lança entre ennemis. A Pont-de-l'Arche quelques gens, écrit Louvois à Pellot, s'accusèrent l'un l'autre de ce méfait. Un nommé Bernard y fut même emprisonné à ce sujet. Une procédure criminelle fut engagée par les officiers de la ville, sur le bruit qui avait couru qu'on avait voulu remettre Pont-de-l'Arche à Latréaumont; le lieutenant-général et le garde-magasin du lieu, Tilly, qui avaient été l'objet de dénonciations, furent mis hors de cause ainsi que Bernard. Un avocat de la ville, Maillard, reconnu coupable d'avoir par son imprudence et inconsidération donné sujet à ces faux bruits, fut emprisonné par ordre du premier président; il ne tarda pas à être relâché après avoir été vivement semoncé et condamné à quelques frais. Pellot pouvait écrire à bon droit à le Tellier le 17 octobre : « C'est dans le bailliage d'Évreux qu'il s'est fait le plus de choses touchant cette conspiration. »

Guillaume du Chesne, chevalier de Préaux, servait dans la marine ; il était en congé quand son oncle Latréaumont le fit entrer dans la maison du chevalier de Rohan, en attendant qu'il fût pourvu de l'emploi de lieutenant de galères, qu'il souhaitait et que son oncle lui avait promis de lui faire obtenir. Dans son interrogatoire du 6 octobre, il se dit âgé de vingt-quatre à vingt-cinq ans. Préoccupé surtout de se disculper, ses déclarations furent accablantes pour le chevalier de Rohan, la mémoire de son oncle et son amie M^me^ de Villars ; il avoua que : « sur le point de se rendre à Préaux chez son père, il n'osa refuser à son oncle de voir dans son voisinage des gentilshommes de ses amis qui voudraient faire quelque chose, et auxquels il pût insinuer que s'ils souffraient qu'on les traitât de cette manière ils en verraient bien d'autres dans la suite ; et qu'au bout de quelques jours qu'il fut arrivé à Préaux il en parla à la dame de Villars à l'occasion du *Tiers et danger*, et qu'elle parut fâchée d'être taxée pour sa part à 700 pistoles, pour son quart du *Tiers*

Digitized by Google

et danger; sur quoi il dit à la dame : « Est-ce que les gentilshommes souffriront cela ? » ; à quoi la dame répondit qu'il n'y en avait pas un qui osât branler ; ce qui fit qu'il lui répliqua : « Mais s'ils avaient des chefs ? » sur quoi la dame dit : « Mais quels chefs ? » et alors il nomma M. de Rohan et Latréaumont, et la dame s'offrit d'en parler, s'il voulait ; et, en effet, elle en parla à quelques gens qui promirent de faire leur devoir, ainsi qu'elle lui a mandé, ce qui lui a donné du déplaisir que la dame eût travaillé tout de bon à une chose dont il ne lui avait parlé que par conversation ; et, en effet, dans les réponses qu'il fit à la dame, il ne lui parla point de l'affaire mais des nouvelles générales ; et au bout de deux ou trois jours il alla voir la dame, qui lui dit : « Eh bien, Monsieur, tous vos projets s'en sont allés en fumée ! », ce qu'il lui laissa croire exprès. » Disons à sa décharge qu'il lui avait été présenté trois lettres de M^me^ de Villars trouvées dans la perquisition faite chez son père à Préaux, si compromettantes pour elle, que ce qu'il déclara ne pouvait guère la charger davantage. Dans l'espoir de fléchir le Roi à force d'aveux, Préaux eut la faiblesse de s'étendre sur ce qu'il avait vu et entendu chez le chevalier de Rohan ; il raconta que le chevalier de Rohan et Latréaumont s'étaient souvent entretenus de la possibilité d'enlever la Reine et le Dauphin, pendant que le Roi était à la tête de ses armées ; qu'ils avaient composé ensemble les placards qui furent affichés en Normandie pour y exciter le peuple contre le gouvernement, et où ils disaient aux nobles que s'ils restaient tranquilles, le Roi les traiterait « comme en Turquie ». Pour le chevalier de Préaux, le plan des conspirateurs était, quand ils auraient renversé le gouvernement, de convoquer une Chambre dite de la liberté, où tous les différends des gentilshommes seraient réglés sous la présidence du chevalier de Rohan, qu'ils comptaient bien faire investir par le peuple d'une autorité à peu près illimitée. « Quand la noblesse sera à cheval, avait dit Latréaumont, il faudra venir faire révolter Paris et demander les États généraux. » De son côté le chevalier de Rohan s'écriait, en se frottant les mains de joie : « Je mourrais content si je pouvais une fois tirer l'épée contre le Roi dans une bonne révolte. »

Digitized by Google

Après son arrestation à Heudreville, la marquise de Villars fut conduite à Rouen et enfermée au Vieux Palais. Sur la défensive, elle ne répondit tout d'abord rien de compromettant aux interrogatoires du premier président Pellot et du marquis de Beuvron, mais lorsqu'ils lui firent voir les copies de ses lettres au chevalier de Préaux, que Louvois leur avait envoyées, elle entra dans la voie des aveux et chargea particulièrement d'Aigremont. Dans une de ces lettres elle écrivait : « J'avais ménagé plusieurs personnes qui eussent fait quelque chose, mais je vois bien que tout cela s'en ira à rien. Jamais il ne fit si bon : dix mille hommes viendraient jusqu'ici et se rendraient maîtres de tout... toute la noblesse de la haute et de la basse Normandie est commandée, et ils sont sous les armes pour la défense publique. Les Hollandais paraissent sur toutes les côtes, et l'on craint extrêmement qu'ils ne mettent pied à terre ; je m'en vais voir tout ce bel armement. » Mme de Villars ne resta pas longtemps à Rouen ; elle fut bientôt envoyée à Pont-de-l'Arche où un brigadier et six gardes vinrent la prendre et la conduisirent à la Bastille. Devant ses juges elle persista dans ses premiers aveux et, outre d'Aigremont, nomma le comte de Créqui.

Celui-ci avait été arrêté le 24 septembre, dans son château du Champ de Bataille. Par ordre du marquis de Beuvron, trois de ses gentilshommes et douze de ses gardes avec trente autres cavaliers avaient investi le château de nuit ; la comtesse de Créqui, sa belle-sœur, femme du procureur général, qui était en séjour au Champ de Bataille, tous les domestiques menèrent les gens du marquis de Beuvron partout, leur ouvrirent tous les coffres et cabinets fort naturellement ; la visite des papiers du comte dura deux heures, il n'y fut rien trouvé. Mené à Pont-de-l'Arche, il y fut incarcéré au château et gardé à vue, par dix-huit hommes ; il y parut fort tranquille, ne cherchant même pas à dissimuler ses relations avec Latréaumont. Lorsque le marquis de Beuvron vint l'interroger il lui dit qu'il ne se sentait coupable de rien et qu'il n'était pas si fol que de vouloir faire raser deux fois sa maison ; que s'il lui avait envoyé seulement un laquais, qu'il serait venu le trouver partout, et que si Latréaumont lui avait

Digitized by Google

parlé de ses projets, il en eût donné avis immédiatement. Pellot écrivit à Colbert qu'il le croyait plus malheureux que coupable. Son beau-frère le procureur général au Parlement, Maignart, et la comtesse de Créqui, se rendirent à Versailles pour intercéder à la Cour en sa faveur. Louvois ne se laissa pas attendrir et M. de Créqui fut envoyé à la Bastille. Ses interrogatoires furent conformes à ses premières déclarations, et ceux des autres inculpés n'y contredirent pas.

Jean-Baptiste de Chalon, seigneur de Maigremont, âgé de cinquante ans, fut arrêté dans la nuit du 26 septembre chez un conseiller au Parlement de Normandie où il était en séjour. Il ne se doutait de rien et n'avait aucuns papiers ; les perquisitions faites chez lui à Rouen et à Maigremont ne donnèrent rien ; il fut enfermé dans une tour du Vieux Palais à Rouen. Le marquis de Beuvron écrivit à Louvois qu'il ne lui avait jamais paru un homme de faction, qu'il le pensait ne songeant qu'à boire et vivre sans intrigue ; l'ayant interrogé, il lui déclara ne pas connaître M. de Rohan et n'avoir vu Latréaumont qu'à sa table et en campagne, et se tenir coupable si on dit qu'il lui ait parlé en particulier. Il pria M. de Beuvron de le faire mener à Paris et le faire interroger, ajoutant que toute la grâce qu'il demandait, c'est qu'on ne l'oublie pas en prison comme un homme qui n'est pas en grande considération et qui a peu de gens pour parler pour lui. Pellot, de son côté, écrivait à Louvois que c'était un homme de peu d'expédition, fort goutteux, retenu tous les ans trois ou quatre mois par la goutte, et le reste du temps l'employant avec ses amis à boire, se divertir et faire bonne chère. Quoi qu'il en fût, Louvois ordonna de l'envoyer à Pont-de-l'Arche et de là à la Bastille, où il continua à jouer un rôle effacé.

Jacques de Guersent, seigneur d'Aigremont, dut avoir plus d'inquiétudes. Il était à l'armée et faisait fonctions d'aide de camp près du prince de Condé. M^me^ de Villars ayant déclaré qu'il s'était fait fort de procurer au chevalier de Rohan 25 ou 30 dragons et avait promis de revenir de l'armée si on avait besoin de lui, qu'on n'avait qu'à le mander, le Roi ordonna son arrestation immédiate ; une perquisition opérée à son

Digitized by Google

château de Tournebu n'amena la saisie d'aucun papier compromettant. Arrêté à Arras, il y fut incarcéré au secret, puis envoyé à la citadelle d'Amiens et enfin à la Bastille. Interrogé à son arrivée, il reconnut avoir été en relations avec Mme de Villars, qui « ne lui particularisa point ce qui devait arriver en Normandie, ni comment : elle ne lui nomma personne en particulier de la province, et elle lui dit seulement en général que tous les grands seigneurs de Normandie en étaient, sans les désigner; qu'il y avait un grand prince qui en était, mais elle ne le lui voulait pas nommer, lui ajoutant que M. le cardinal de Retz, les ducs de Bouillon et de Créqui, Beuvron et Matignon en étaient, et cela le confirma encore que c'était une vision, n'y ayant pas d'apparence que les personnes de cette qualité prissent parti contre le service du Roi. » Le grand prince était le duc de Bourbon, le plus grand mécontent qu'il y eût en France, disait Latréaumont. Les juges firent semblant de n'avoir pas entendu, rien ne fut inscrit dans les procès-verbaux à ce sujet, bien que Van den Enden, de Préaux et Mme de Villars eussent aussi prononcé ce nom. Le duc de Bouillon, courtisan notoire, MM. de Beuvron et de Matignon, dévoués serviteurs du Roi, le cardinal de Retz, converti et en retraite, leur parurent, comme à d'Aigremont, nommés à la légère ; le duc de Créqui avait été pris pour son homonyme et cousin, le comte de Créqui-Bernieulles.

Si la saisie des papiers de Mlle de Villers, Renée-Maurice d'O, démontra son intimité avec le chevalier de Rohan, il y apparut aussi que, désintéressée et dévouée, elle avait tout fait pour détourner son amant de ses néfastes projets et le remettre dans le droit chemin. Des garnisaires avaient été placés dans son château et étaient une grande charge pour elle dont la fortune était médiocre; La Reynie étant d'avis de les y maintenir, le Roi, comme aucune autre charge n'avait pu être relevée contre elle que d'avoir connu la conspiration et de ne l'avoir pas révélée, donna ordre qu'ils payassent tous les frais de leur séjour « sans qu'il en coûta rien à la demoiselle ».

Le 22 novembre, à trois heures de l'après-midi, après sept

Digitized by Google

heures de délibération, la Chambre de l'Arsenal rendit son arrêt : le chevalier de Rohan, Latréaumont, le chevalier de Préaux, la marquise de Villars, Van den Enden étaient déclarés coupables de lèse-majesté. La *mémoire* de Latréaumont fut condamnée à perpétuité, tous ses écrits devant être brûlés par la main du bourreau ; Louis de Rohan, le chevalier de Préaux, Mme de Villars, Van den Enden furent condamnés, indépendamment de la confiscation de leurs biens au profit du Roi, les trois premiers à avoir la tête tranchée sur un échafaud devant la Bastille, le dernier à être étranglé et pendu au même lieu. Le chevalier de Préaux et Van den Enden devaient être préalablement appliqués à la question ordinaire et extraordinaire pour la révélation des complices. Deux jours après, un nouvel arrêt statua sur les autres accusés. Jacques de Guersent, seigneur d'Aigremont, et Jean-Baptiste de Chalon, seigneur de Maigremont, devaient être retenus à la Bastille jusqu'à l'achèvement de leur procès, l'abbé de Préaux était toujours introuvable, M. de Créqui et Mlle d'O recouvraient leur liberté.

A la question qu'il subit courageusement, le chevalier de Préaux ne fit que confirmer ses déclarations antérieures. Le lendemain de l'arrêt, Mme de Villars reçut dans la chapelle un gentilhomme nommé Vassy, envoyé par sa famille, qui lui fit part que le Roi avait fait don à son frère, M. de Brie, de sa confiscation et que celui-ci la priait de lui envoyer par son mandataire quelques éclaircissements sur un mémoire concernant ses affaires, afin qu'il en usât en honnête homme comme il devait, c'est-à-dire les rendit à ses enfants. Mme de Villars, avec une grande tranquillité d'esprit, écouta la lecture du mémoire qu'elle annota à chaque article avec un crayon. Elle refusa de voir ses parents disant qu'elle craignait de s'attendrir, ayant besoin de toutes ses forces en l'état où elle était. M. de Vassy lui ayant dit qu'il aurait soin de faire emporter son corps et de le faire enterrer en terre sainte, elle l'en remercia, « bien que, dit-elle, elle avait bien plus de souci où serait placée son âme que son corps » et elle le pria de faire en sorte qu'il fût fait des prières pour elle, que c'était de cela dont elle avait besoin, de dire à son frère de ne pas

Digitized by Google

l'oublier et de faire avertir ses filles de se souvenir d'elle dans leurs prières. Elle fit inscrire au procès-verbal de cette entrevue par le greffier qu'elle devait 30 louis d'or à M. de Mannevillette dont il n'avait point de promesse ni d'écrit, qu'elle voudrait bien que cette somme pût être payée pour le repos de son âme, et qu'elle eût bien voulu aussi que sa demoiselle de compagnie eût tous les habits et hardes qu'elle laissait. A une dernière demande qui lui fut faite, si elle n'avait rien à dire de nouveau touchant le soulèvement de la Normandie, elle répondit qu'elle était justement condamnée, qu'elle a su la révolte de Normandie, qu'elle y a pris part et en avait parlé à quelques gentilshommes de ses voisins pour les exciter d'y entrer ; qu'il était inutile de les nommer parce qu'ils n'ont pas voulu y entrer, et elle confirma une fois de plus en terminant la complicité de d'Aigremont. Revenue de nouveau à la chapelle où devait avoir lieu la lecture de l'arrêt, au greffier qui lui disait qu'il était fâché que le devoir de sa charge l'obligeât de lui annoncer une aussi méchante nouvelle que celle de sa mort, elle répondit qu'elle venait d'apprendre sa condamnation, qu'il ne devait pas avoir de peine de la lui prononcer, que c'était un juste châtiment de Dieu, parce qu'elle avait été longtemps dans une fausse religion, ayant été huguenote, et que Dieu la voulait punir d'y avoir demeuré si longtemps.

Les quatre condamnés ayant été réunis, ils entendirent l'arrêt à genoux ; lorsqu'ils se furent relevés, Mme de Villars, voyant le chevalier de Rohan assisté des Pères Jésuites Talon et Bourdaloue, lui dit : « Monsieur, vous avez assez d'un de ces bons Pères, permettez que j'en aie un. » Le greffier l'avertit aussitôt qu'il y avait dans le château un docteur de Sorbonne, M. Porcher, qui allait la venir assister ; celui-ci entrant sur ces entrefaites s'assit auprès d'elle. M. de Rohan s'étant tourné alors vers le chevalier de Préaux et lui ayant dit : « Chevalier, je vous pardonne ma mort, vous en êtes cause », Mme de Villars ajouta qu'il était aussi la cause de la sienne et qu'elle lui pardonnait de bon cœur. Le chevalier de Rohan répartit : « Madame, nous sommes condamnés pour un même crime et nous ne nous connaissons pas. » A quoi Mme de Villars répondit : « Monsieur, je ne crois pas avoir

Digitized by Google

jamais eu l'honneur de vous voir que présentement. » A ce moment le chevalier de Rohan aperçut le bourreau et demanda : « N'est-ce pas celui qui doit... » Mme de Villars l'interrompit : « Que nous importe, Monsieur, que ce soit celui-là ou un autre ? »

Sur les trois heures les condamnés furent avertis qu'il fallait partir pour aller au supplice ; le chevalier de Préaux obtint d'y aller à pied, comme M. de Rohan. Mme de Villars exprima le même désir ; son confesseur Porcher lui observa que ce serait une plus grande humilité à elle d'y aller en charrette, elle y monta aussitôt avec Van den Enden. Après l'exécution de Rohan, le chevalier de Préaux s'avança et, en passant devant le greffier, lui dit qu'il craignait que les douleurs de la question lui aient fait parler contre des personnes de qualité, qu'il déclarait n'avoir aucune connaissance que ces personnes de qualité dussent être de l'affaire. Il monta ensuite sur l'échafaud, s'y mit de lui-même à genoux après qu'on lui eut bandé les yeux, et le bourreau lui emporta la tête d'un seul coup. L'ordre avait été donné de faire mourir Mme de Villars la première ; soit confusion produite par le nombre des condamnés, soit erreur volontaire de l'exécuteur, celui-ci avait commencé par le chevalier de Rohan, Mme de Villars succéda au chevalier de Préaux ; ils avaient rêvé l'union dans le mariage, ils furent unis dans la mort. Mme de Villars témoigna, au dire de La Reynie, une constance extraordinaire jusque dans le dernier moment de sa vie ; en allant à l'échafaud elle dit au greffier qu'elle ne croyait pas que les juges eussent trouvé au procès assez de preuves contre elle, mais qu'elle le chargeait de leur dire qu'ils avaient bien jugé, qu'elle était coupable, qu'elle était entrée dans l'affaire de la révolte de Normandie et qu'elle avait agi pour ce dessein. Sans défaillance elle monta sur son échafaud, le baisa en s'agenouillant, chanta elle-même le *Salve Regina* des condamnés, après quoi l'exécuteur lui trancha la tête d'un seul coup. Son corps fut aussitôt emporté par un carrosse qui attendait proche l'échafaud.

La Reynie écrivant à Seignelay le récit des derniers moments des condamnés ajouta : « L'exécution entière de tous

Digitized by Google

a été faite sans tumulte, quoiqu'il y eût grand concours de monde ; les soins des officiers des mousquetaires et des gardes du Roi ont produit en tout un si bon ordre, qu'on a remarqué dans ce grand spectacle le même silence qu'on aurait dû attendre dans un lieu particulier. On peut dire, après ce qu'on a vu en ce jour, que la justice du Roi a fait un exemple terrible sur des personnes qui pouvaient être, chacune en sa manière, capables de penser et d'agir dans le mal avec force et résolution. »

Le 7 décembre, des lettres patentes chargèrent les maîtres des requêtes de l'hôtel du Roi de juger en dernier ressort les cinq complices des condamnés ; comme il ne reste aucune trace du jugement qui intervint, on peut présumer qu'ils furent l'objet d'une mesure gracieuse qui mit fin à tout procès. On lit en effet dans la *Gazette* du 14 décembre : « On a fait sortir de la Bastille quelques prisonniers contre lesquels on n'a trouvé aucune preuve et dont l'innocence a été reconnue, sans que cette affaire ait eu aucune suite. »

Le plus coupable de tous était sans contredit l'abbé de Préaux ; dès le début, Van den Enden l'avait chargé, des lettres trouvées chez son père le compromirent encore plus. M de Bezons, l'un des juges, écrivait à le Tellier le 11 octobre : « qu'il était un grand acteur et qui a tout su ». Le chevalier de Rohan avait avoué qu'il l'avait entendu parler depuis longtemps de ce qu'on pourrait faire en Normandie ; qu'un jour Latréaumont et l'abbé de Préaux lui avaient dit, dans un temps où ils le savaient très désolé des refus réitérés du Roi, que la noblesse de Normandie témoignait le plus grand mécontentement par suite de l'imposition du *Tiers et danger*.

Malgré toutes les recherches il fut impossible aux espions mis à ses trousses de le saisir. On le disait malade depuis longtemps ; à la fin de septembre, on sut qu'il passa à Pacy, chez un de ses oncles ou une de ses tantes, on y courut pour apprendre qu'il était monté à cheval et qu'on ne savait où il était allé, on mit vainement garnison dans sa maison et celle de son père, il n'eut garde d'y revenir, pas plus que dans sa cure du pays de Caux, du côté du Havre, où il avait été nommé six mois auparavant et dont il n'avait pas pris possession ;

Digitized by Google

il était en relations avec le chevalier de Vendôme, à la fin d'octobre on fouilla l'hôtel de Vendôme à Paris où on le croyait caché; on acquit la conviction qu'il avait réussi à se retirer à l'étranger; il est bien certain qu'il sauva ainsi sa tête, car s'il eût été pris, son sort eût été lié à celui de son frère le chevalier.

Jacques de Guersent, seigneur d'Aigremont, malgré les charges sérieuses qui pesaient sur lui, les dernières déclarations de Mme de Villars et les termes de l'arrêt du 28 novembre, fut cependant, au début de décembre, mis hors de la Bastille sous le bon plaisir du Roi. Il était parent de MM. de Villarceaux, grands et anciens amis de Mme de Maintenon, l'astre du crépuscule de Louis XIV qui se levait alors; ce dut être ce qui le sauva. Après ce qu'il avait fait, il devait sa vie au Roi; il paraît qu'il reprit du service, et il semble bien que c'est lui, le Monsieur d'Aigremont dont Mme de Sévigné, en 1676, annonce à sa fille, Mme de Grignan, la mort sur le champ de bataille au combat qui suivit la prise de Philipsbourg.

Le comte de Créqui-Bernieulles n'avait pas besoin de protections pour se tirer d'affaire; jamais sa culpabilité ne fut prise très au sérieux. S'il fut si longtemps gardé à la Bastille, ce fut sans doute à cause de sa mauvaise réputation passée, l'on sait que Louis XIV garda toujours rancune aux auteurs de ses mauvais souvenirs de la Fronde. A peine en liberté, il dut courir se terrer dans sa chère retraite du Neubourg, pour s'y faire oublier; il y mourut en 1702. De 1680 à 1701, il avait consacré son temps et sa fortune à construire cet admirable château du Champ de Bataille, à dessiner ces parterres, à planter ce parc et ces avenues témoins de la grandeur de ses conceptions et de son goût, qui font encore l'admiration de tous les amis de l'architecture et de l'art des jardins.

Le pauvre Maigremont avait vu juste : on semble s'être fort peu occupé de lui; sans grande considération et sans protecteurs, il faillit, comme il le craignait, être oublié à la Bastille. Il n'en sortit qu'avec ceux avec qui il y était entré.

Le nom de Mlle de Villers vivra tant qu'il y aura des cœurs accessibles à la tendresse et au dévouement, des esprits sensibles à leurs accents, grâce à la lettre aussi noble que touchante

Digitized by Google

qu'elle écrivit par l'intermédiaire de Bourdaloue au chevalier de Rohan lorsqu'elle apprit sa condamnation. Cette lettre nous a été conservée par La Reynie, qui a pris soin de nous en laisser une copie de sa propre main :

« Si, écrit-elle, je vous connaissais moins de force d'esprit ou plus de frayeur de la mort, je prendrais de grands soins de vous y préparer peu à peu et de vous aprandre le peu d'espoir que vous devez avoir en la vie; mais comme vous n'avez jamais rien craint, je ne pense pas que vous ayez peur de perdre une vie que vous avez tant de fois mesprisée et dont vous devez regarder la perte plustôt comme un bien que comme un mal puisqu'elle vous délivre de force misères, qu'elle vous sauve de nouveaux crimes et qu'elle vous offre une voye de faire vostre salut en offrant vostre mort en sacrifice à Dieu, pour l'expiation de vos fautes. Aussi bien, estes-vous une vraye victime que Latréaumont a immolée à son ambition, du nom, de l'amitié et de la faiblesse duquel il a cruellement abusé. Commencez donc, Monsieur, à recourir à Dieu, employez tous les moments qui vous restent à travailler à vostre salut; n'ayez plus que de l'horreur pour toutes les pernicieuses erreurs et les chimères que vous avait mises en teste Latréaumont et desquelles il avait empoisonné vostre esprit et vostre cœur. Je ne souhaite de vous inspirer en cela que les sentiments dont j'ay l'âme remplie, car, malgré la faiblesse de mon sexe, je voudrais de tout mon cœur paroître criminelle à vos juges afin de me délivrer d'une vie qui ne m'est que trop odieuse. Je vous assure que je n'en demanderois pas la prolongation à Dieu ni au roy; mais je suis assez malheureuse pour que ma prison et mes ennemis n'ayent pu noircir mon innocence. Ainsi, Monsieur, je me voids réduite à traîner mes chaînes autant qu'il plaira à Dieu, et si quelque chose m'empesche de murmurer contre mon sort, c'est qu'il me laisse la liberté de prier Dieu pour vous le reste de mes jours. Voilà de quoi vous devez estre certain comme vous avez de l'estre que personne n'estoit plus véritablement de vos amies et de vos très-humbles servantes que

RENÉE MAURICE D'O »

Digitized by Google

Cette lettre n'est-elle pas l'expression de cette époque qui fut vraiment grande parce qu'elle avait su conserver, jusque dans les pires dérèglements du cœur et de l'esprit, ce qui donne la force de se relever, d'accepter le châtiment comme la rançon de la faute, de surmonter le désespoir d'ici-bas par l'espérance de l'au-delà, la Foi.

Digitized by Google

IMPORTANCE DE L'ANIMALICULTURE

SYNDICATS D'ÉLEVAGE

ET DE

CONTRÔLE LAITIER-BEURRIER

PAR M. G. LISSOT, MÉDECIN VÉTÉRINAIRE A PACY-SUR-EURE,
MEMBRE DE LA SOCIÉTÉ

Il fut un temps, qui n'est pas encore très éloigné de nous, où le bétail de la ferme était considéré comme un *mal nécessaire* parce qu'alors, non amélioré, et peu productif, il avait surtout pour but, par ses excreta, de rendre à la terre les éléments chimiques qui lui étaient enlevés par les récoltes.

Mais aujourd'hui, l'emploi des engrais minéraux et les progrès de la zoonomie ont profondément modifié les faces du problème de l'exploitation du bétail en général, et des bovidés en particulier.

Aussi, et particulièrement dans notre riche Normandie, c'est dans l'animaliculture et dans l'utilisation des produits qui en dérivent que doit résider une des principales sources de richesse pour l'agriculteur.

Pour donner une idée approximative des revenus que l'agriculture française tire de son troupeau, nous dirons que la production de la viande et du lait représente à elle seule une valeur annuelle d'environ 12 milliards 500 millions.

Ce chiffre qui a été fourni tout récemment à la *Journée du Lait* montre toute l'importance que tient dans la société actuelle la production de la viande et du lait qui sont les bases de l'alimentation humaine. Nous pouvons dire aujourd'hui que l'agriculture, de pastorale qu'elle était, est devenue une véritable industrie. Elle tend d'ailleurs, de plus en plus,

Digitized by Google

à adopter les méthodes industrielles : l'institution des Sociétés et Syndicats d'élevage est une des formes les plus récentes de cette évolution.

Les fonctions économiques du bétail. — Le bétail bovin qui est exploité dans une entreprise agricole doit être considéré comme un agent de transformation des matières alimentaires végétales brutes, en produits susceptibles d'être utilisés directement par l'homme, tels que la viande et le lait. Son compte a un débit et un crédit comme en ont les comptes d'une industrie ou d'un commerce quelconque. Et la bonne conduite de l'exploitation demande la recherche et la sélection des machines animales qui ont le meilleur rendement économique.

Il faut considérer d'une part que tous les bovins finissent leur carrière à la boucherie et que les reproducteurs mâles que l'on exploite sont peu nombreux, comparativement aux reproducteurs femelles, que d'autre part, les vaches fournissent une fois seulement dans leur vie, de la viande, et pendant plusieurs années du lait.

Ainsi une vache très ordinaire donne chaque année au cours actuel (novembre 1922) à la production :

2.500 kilogrammes de lait à 0 fr. 50 soit 1.250 francs, et réformée à 10 ans après 7 années de service elle aura donné :

$1.250 \times 7 = 8.750$ francs de lait.

Par contre, elle donne une seule fois dans sa vie sa viande, au cours de 5 fr. 50 le kilogramme et pour 300 kilogrammes net :

$300 \times 5{,}50 = 1.650$ francs de viande.

Ce qui permet de conclure, *en n'accordant aux chiffres que nous venons d'employer, aucune valeur absolue, mais seulement une valeur indicative d'ordre tout à fait général*, que :

Au point de vue économique, la sélection des bêtes bovines doit se faire sur la production laitière-beurrière, en même temps que sur les formes.

La sélection ainsi comprise, pratiquée sur un troupeau laitier-beurrier tel que l'est le troupeau bovin normand, *et*

Digitized by Google

doublée de ventes annuelles publiques aux enchères des produits les meilleurs de l'année (jeunes mâles, jeunes femelles, reproducteurs, etc...), serait, pour l'ensemble de la race, un puissant facteur d'amélioration.

Il est une science, la science zootechnique, qui a pour but l'étude des lois générales de la vie, de la reproduction, de la nutrition et de l'exploitation des animaux domestiques. Les Sociétés d'élevage ont justement pour objet d'appliquer les lois de la science zootechnique — *en guidant et en coordonnant les efforts des agriculteurs et des éleveurs d'une même région* — en vue de l'amélioration d'une race ou d'une variété.

Une race ne se modifie pas en quelques semaines ou en quelques mois : il y faut de la persévérance et de la ténacité, car l'emploi des méthodes nouvelles entraîne des changements d'habitude et les résultats de l'opération ne deviennent tangibles qu'après un certain nombre d'années.

Il ne faudrait pas croire que la Normandie, « *ce beau pays aux herbages remarquables, aux eaux saines et limpides, à l'air pur et vivifiant, à la population rurale intelligente* », ait été un des premiers à concevoir et à appliquer pour l'amélioration de son troupeau bovin l'institution des Sociétés d'élevage.

De nombreux pays étrangers, du Nord principalement, gardent, à ce point de vue, une large avance sur nous.

Les Syndicats d'élevage au Danemark. — Le Danemark en particulier, qui possède à peu près la même superficie, la même température estivale, et dont les habitants ont la même origine ethnique, a fait au point de vue de l'amélioration du bétail, pendant ces trente dernières années, de véritables pas de géant. Le Danemark, disons-nous, possède aujourd'hui à égalité de superficie, 500.000 têtes de bétail de plus que la Normandie, et a conquis sur nous le marché anglais du beurre. Ces résultats sont dus surtout à l'organisation syndicale des régions d'élevage du Danemark ; ils sont dus également à l'ancienne coutume de la tenue des Herd-Books de famille et à l'amélioration du bétail par consanguinité ; ils sont dus enfin à ce que l'appréciation des reproducteurs

Digitized by Google

mâles se fait lorsqu'ils ont plus de 5 ans, d'après leur descendance, et à ce que les femelles sont jugées d'après la production quantitative et qualitative de leur lait. Le premier Syndicat de contrôle laitier a été créé au Danemark en 1895. Aujourd'hui 15.000 troupeaux comprenant 250.000 bêtes laitières y sont soumis au contrôle du lait. L'amélioration obtenue est constante et même rapide, aussi l'exemple du Danemark a-t-il été suivi avec beaucoup d'attention, et c'est aujourd'hui par centaines que se rencontrent ou que se créent les Syndicats d'élevage et de contrôle laitier-beurrier en Europe et dans l'Amérique du Nord. Ajoutons qu'au Danemark les Syndicats d'élevage poursuivent encore un autre but qui est le contrôle de la production par unité fourragère consommée, ou la recherche de l'animal qui, à dépense d'entretien égale, offre le meilleur rendement économique.

Les Syndicats d'élevage en Hollande. — Aux Pays-Bas qui possèdent également un climat marin sensiblement analogue à celui de la Normandie, les Associations d'élevage ont fait faire à la production du bétail un progrès énorme pendant ces derniers lustres. Nous avons pu nous en convaincre au cours d'un voyage d'études en Hollande, sous la direction scientifique de notre Maître, Monsieur le professeur Moussu, et pendant une partie duquel nos pas furent guidés par l'aimable M. Shürman, le distingué président du Herd-Book néerlandais.

Dans les Pays-Bas, l'organisation de l'élevage est poursuivie depuis longtemps sous une *direction unique* absolument remarquable, représentée par l'Association du Herd-Book néerlandais qui étend ses ramifications sur toutes les provinces de Hollande, sauf en Frise (le Herd-Book Frison a son action limitée au bétail de la province de Frise).

Le principal rôle de l'association consiste à *créer un livre généalogique motivé et sévère, basé sur la conformation extérieure, et des Syndicats d'élevage chargés du contrôle du lait et de l'achat de taureaux de choix.*

Pour apprécier la conformation extérieure des animaux, l'Association opère par les mensurations qui ont été étudiées,

Digitized by Google

définies, précisées, jusque dans leurs plus extrêmes limites, et par la méthode des points.

Enfin, l'appréciation d'une bête laitière est encore rendue plus précise par le contrôle quantitatif et qualitatif du lait, lequel est effectué par un contrôleur qui passe tous les quinze jours, assiste à deux traites successives et prélève des échan-

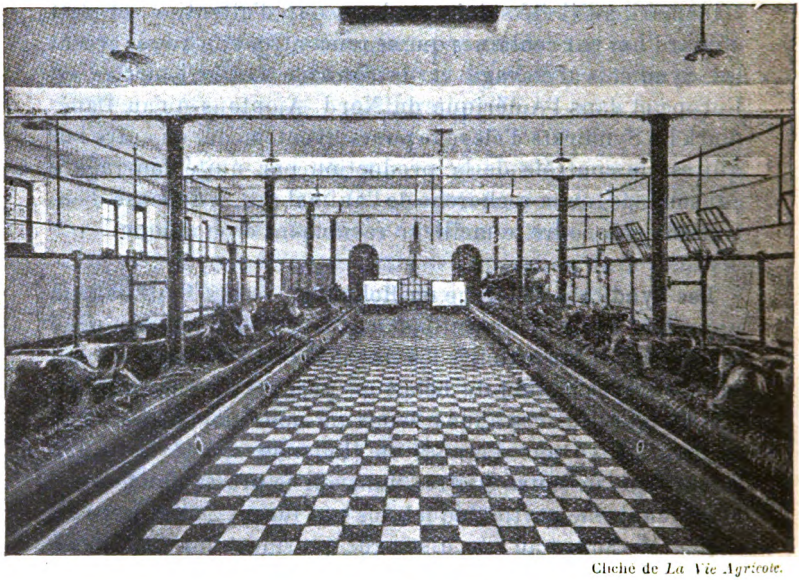

Cliché de *La Vie Agricole.*

Etable moderne hollandaise.
(Ferme d'Oud-Boussem. Naarden Boussem, près Utrecht.)

tillons pour l'analyse. Sans doute l'Association n'a pas innové le contrôle du lait, pas plus que les mensurations ou le pointage, mais elle les a développés, étendus, complétés.

Ce qu'il nous faut retenir de cette brève étude, c'est que le bétail hollandais est sélectionné *à la fois sur les formes extérieures, sur la quantité et sur la qualité du lait.*

On conçoit facilement l'impulsion donnée à l'élevage par une Société aussi méticuleusement organisée. Aussi les résultats obtenus soulèvent-ils l'enthousiasme, les rendements

Digitized by Google

en lait deviennent admirables : en Frise, sur 50.000 bêtes contrôlées en 1910, la moyenne annuelle est de 5.000 litres ; nous avons vu plusieurs bêtes ayant donné 7.500 litres et on nous a cité un rendement de 9.000 litres.

Enfin, nous dirons un mot des étonnements successifs que nous avons eu en parcourant ce merveilleux pays d'élevage qu'est la Hollande. C'est avant tout la propreté du bétail qui

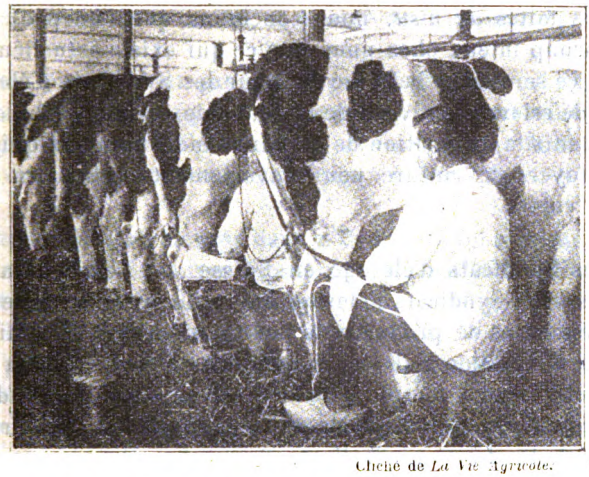

Cliché de *La Vie Agricole.*

La traite aseptique à la ferme d'Oud-Boussem.
(La queue des vaches est immobilisée. Chaque trayeur a la serviette individuelle sur les genoux.)

domine ; et aussi et surtout la propreté des locaux destinés au bétail. C'est ainsi que nous avons pu voir nombre d'étables au sol pavé de briques fraîchement lavées, aux murs enduits et peints, aux plafonds de bois vernissé, aux larges baies permettant à profusion l'entrée de l'air et de la lumière. Et même nous avons vu l'une de ces étables avec des rideaux aux fenêtres ! C'est pourquoi nous concevons un peu les raisons de cette boutade si flatteuse pour le peuple qui l'a inspirée : *Les Hollandais ont exagéré leur vertu nationale jusqu'à en faire un vice.*

Malheureusement nous n'avons pu nous empêcher de

Digitized by Google

penser à ce moment à certaines étables de France, humides et basses, sans air et sans lumière, aux plafonds tapissés d'innombrables toiles d'araignées, étables donnant asile à de bonnes vaches rarement brossées, rarement pansées.

Il est vrai qu'aux Pays-Bas, le bétail laitier séjourne au pâturage pendant l'été, et à l'étable seulement pendant la saison d'hiver, ce qui explique peut-être une meilleure tenue des étables ; mais cependant, des comparaisons que nous avons faites *de visu,* nous concluons que l'on peut faire beaucoup mieux chez nous que ce qui existe actuellement.

Et ce serait une belle œuvre pour les Syndicats d'élevage que de relever le niveau de la tenue de certaines étables, et d'obtenir la disparition de certains taudis animaux qui sont des foyers de culture pour l'avortement contagieux et la tuberculose.

Les Syndicats d'élevage en Suisse. — Les Fédérations Suisses des Syndicats d'élevage bovin ont organisé également des épreuves de productivité pour améliorer leur bétail. La seule Fédération Suisse des Syndicats d'élevage de la race tachetée rouge compte actuellement environ 450 Syndicats au sein desquels le contrôle de la productivité, aujourd'hui partiel, tend à se généraliser.

Mais la forme que prend alors le contrôle est assez originale. Une partie, en effet, en reste aux mains du propriétaire ainsi qu'en fait foi le RÈGLEMENT DES ÉPREUVES DE PRODUCTIVITÉ.

Art. 6[1]. — *Le propriétaire doit s'engager à peser deux fois par mois le lait des traites du matin et du soir de chaque sujet inscrit et à en porter les résultats dans le contrôle qui lui sera remis.*

Ce contrôle personnel du propriétaire est surveillé périodiquement par un contrôleur qui fait, à son passage, les prélèvements en vue des analyses qualitatives.

Art. 7[1]. — *Les résultats des épreuves seront contrôlés au*

1. *Fédérations Suisses des Syndicats d'élevage bovin :* Règlement relatif à l'encouragement des épreuves de productivité à effectuer dans les diverses zones d'élevage des races bovines suisses (*13 octobre 1921*).

Digitized by Google

moins 6 fois par an ou par période de lactation ou une fois au moins durant l'espace de deux mois. Le Contrôleur se rendra dans l'étable à l'heure habituelle de la traite et inscrira les résultats des pesées qu'il aura contrôlées, il prélèvera les échantillons nécessaires pour la détermination de la substance sèche et des matières grasses du lait, et enverra ceux-ci à l'établissement d'essais qui lui aura été indiqué. Les tournées de contrôle se feront alternativement le matin et le soir dans chaque étable à contrôler.

Il est bien évident que cette façon de procéder est expéditive et très économique. Chaque contrôleur peut surveiller un grand nombre d'étables (100 environ). Mais la rigueur du contrôle a peut-être quelque peu à en souffrir.

Les Syndicats d'élevage dans le Doubs. — Un système analogue a été mis en œuvre depuis deux années par l'Union des Syndicats d'élevage du Doubs, pour l'amélioration de la race Montbéliarde. Ce système est basé sur la collaboration des propriétaires et le passage d'un contrôleur à dates variables et sans préavis.

Nous devons ajouter pour être complet que la sélection se fait comme en Suisse, non seulement en vue de l'accroissement de la quantité du lait et de sa richesse en matière grasse mais aussi et surtout vers une richesse accrue en extrait sec, ce qui se justifie par la transformation locale du lait en fromage de gruyère.

Le contrôle laitier aux États-Unis. — Le contrôle laitier est très développé aux États-Unis d'Amérique et il a fait faire, à ce pays, de très grands progrès dans la production du lait et du beurre. Nous devons signaler ici un fait intéressant, c'est la publicité donnée par les Associations d'élevage aux résultats du contrôle, *ce qui facilite aux éleveurs la constitution ou l'amélioration d'un troupeau en leur permettant l'acquisition de sujets de bonne qualité ou de sujets d'élite détenteurs de records de production.* CHAQUE RACE POSSÈDE SON PÉRIODIQUE. Ainsi l'on peut citer parmi les jour-

Digitized by Google

naux spéciaux : *The Holstein Friesian Register*, *The Jersey Bulletin*, *The Guernsey Breeders Journal*, etc..., etc...[1].

Ces périodiques donnent les rendements mensuels du contrôle; ils fournissent généralement les précisions suivantes sur chaque sujet : 1° le numéro d'inscription au Herd-Book ; 2° le nom du sujet ; 3° le nom du propriétaire ; 4° le nom de l'Etat où il est domicilié ; 5° l'âge exact ; 6° le rendement en lait du mois courant ; 7° le rendement en matière grasse de la même période ; 8° les rendements de la période antérieure ; 9° la date de la parturition ; 10° le nom du taureau qui a produit le sujet contrôlé.

Ces renseignements ont permis le classement des taureaux pères de bonnes laitières.

Les différentes revues publient également les photographies des animaux qui établissent des records. C'est ce qui a permis à certains de ceux-ci, tels que les vaches *Glista Ernestine* et *Segis Pietertis Prospect*, d'acquérir un renom aujourd'hui presque universel.

Les mêmes revues donnent des exemples des rations attribuées aux sujets d'élite ou détenteurs de records de production, et la lecture de ces documents permet nombre de constatations intéressantes; elle montre en particulier que certains reproducteurs mâles donnent des produits à rendements quantitatif et qualitatif nettement supérieurs à ceux de leur mère, ce qui met en évidence l'influence amélioratrice du taureau, chiffres en mains.

La publicité donnée à ces renseignements les met à la portée de tous ceux qu'ils peuvent intéresser. Elle permet la

1. En France, nous avons, en dehors de la luxueuse *Revue de Zootechnie*, bien peu de périodiques s'intéressant spécialement à l'élevage, c'est pourquoi nous saluons avec joie l'apparition du premier numéro de *La Race Normande* (10 octobre 1922), organe officiel du Herd-Book Normand.

La Race Normande se propose de concourir à la réalisation des buts du Herd-Book Normand qui sont :

1° Maintenir par sélection la pureté de la Race Normande ;

2° Contribuer à l'amélioration de ses aptitudes : production du lait, du beurre et de la viande ;

3° Favoriser la propagation des meilleurs reproducteurs en France et à l'étranger.

Digitized by Google

vulgarisation des méthodes modernes d'élevage et de sélection, en montrant les résultats admirables auxquels peuvent parvenir les pays qui savent vouloir s'organiser scientifiquement.

Notre ami, M. le professeur Douville, qui vient de séjourner plusieurs mois en Amérique, en mission d'achat de vaches laitières, a bien voulu nous faire connaître ses impressions. En voici quelques-unes, tirées de ses notes de voyage :

Ferme de M. Haeger à Algonquin
(60 kilomètres Est de Chicago).

« La sélection est scientifiquement établie ; les étables sont parfaitement tenues et la nourriture particulièrement choisie. Les taureaux sont uniques, et les vaches superbes, avec des mamelles monstrueuses, quant à leur volume. »

Pontiac Clotilde de Kol a donné dans son année 25.318 livres anglaises de lait (11.000 litres).

Tula de Kol a donné dans sa quatrième année 27.000 livres anglaises de lait (11.800 litres).

Il faut savoir que ces chiffres sont des chiffres de records établis pour une année entière avec des animaux qui sont sélectionnés depuis de longues années sur la Race Hollandaise-Frise, la plus fortement laitière du monde.

Le contrôle laitier-beurrier en Belgique, dans les régions dévastées. — La Belgique a organisé le contrôle laitier-beurrier dans les régions dévastées sur un lot important de bovidés des races Shorthorn et Ayrshire que lui avait offert ainsi qu'à la France, à la Serbie et à la Roumanie l'*Agricultural Relief of Allies Committee*, fondé au sein de la Société Royale d'Agriculture d'Angleterre.

Le « Service Spécial pour la Reconstitution des Régions dévastées », organisme créé par le ministère de l'Agriculture, organisa en 1921 un Service de contrôle laitier pour les races précitées avec bureau central à Bruges ; depuis cette époque, le contrôle a été étendu à la province entière et il intéresse actuellement surtout le bétail indigène.

Digitized by Google

But. — Le contrôle a pour but d'établir *la quantité et la qualité* (richesse en matière grasse) du lait produit au cours d'une lactation complète. Celle-ci est comprise entre le troisième jour après le vêlage et le jour de la mise à sec. Il a été admis de cesser le contrôle quand la vache donne moins de 2 kilogrammes par jour, et en tout cas après trois cent trente jours de traite.

Prise d'échantillon. — Pour la prise d'échantillon, la région est divisée en groupes de trois ou quatre villages comprenant chacun une vingtaine de bovidés à contrôler.

Chaque groupe est confié à un contrôleur ambulant qui passe toutes les trois semaines. Le contrôleur assiste aux différentes traites de la journée (2 ou 3), pèse le produit et procède aux prises d'échantillon pour le dosage de la matière grasse, lequel se fait au Bureau Central à Bruges par le procédé de Gerber[1].

M. Fr. Vranken, organisateur du Service, a bien voulu nous donner les détails complémentaires suivants :

Le Service se compose d'une bonne quarantaine de contrôleurs ambulants, chargés de la prise d'échantillons sous la surveillance d'un contrôleur en chef. Ce dernier dispose d'une auto.

La plupart des contrôleurs ne sont pas des employés à traitement fixe ; ils travaillent quelques jours par mois seulement et sont rémunérés sur les bases suivantes :

1° Une indemnité journalière fixe ;

2° Une indemnité par tête de bétail contrôlé.

Les agents se recrutent principalement parmi les petits rentiers, les invalides de guerre, les pensionnés, etc., qui s'assurent par là un supplément de revenus appréciable.

Le Herd-Book Normand. — En France, des associations se sont formées et développées pour faciliter l'évolution de l'animaliculture.

1. Fr. Vranken, attaché au Ministère de l'Agriculture. *Le lait*, 1921, n° 9, p. 489.

Digitized by Google

Parmi ces associations, les Herd-Books sont à retenir ; en particulier le *Herd-Book de la race bovine normande* qui est particulièrement florissant.

Le Herd-Book Normand date en réalité de 1884, mais il a été réorganisé et réouvert en 1920. Parmi les nombreuses améliorations que comporte la nouvelle organisation on peut citer la suppression des Herd-Books des variétés Brayonne et Cauchoise. Seule demeure la variété Cotentine qui a été admise comme représentant le type unique et idéal de la race. Quant au contrôle des naissances et des signalements, il devient plus sévère ; tandis que le marquage des animaux, qui doit éviter les substitutions, tend à devenir effectif.

L'inscription au Herd-Book Normand est prévue au titre initial d'abord, au titre de la descendance ensuite ; enfin l'inscription prévoit un Livre d'Elite auquel pourront être inscrites en particulier « *les vaches de race pure, de très* « *bonne conformation qui auraient fourni, d'après les* « *chiffres des Syndicats de contrôle laitier agréés par le* « *Bureau, des quantités de lait et de beurre supérieures à* « *celles fixées par le Conseil* ».

En somme, le Herd-Book Normand est le point de départ d'une amélioration possible considérable de la race bovine Normande, *amélioration qui se fera sentir profondément lorsqu'il sera doublé effectivement de Syndicats d'élevage et de contrôle laitier.*

Les Sociétés normandes de contrôle laitier et beurrier. — Mais jusqu'à présent la sélection des femelles par le contrôle quantitatif et qualitatif du lait est encore l'exception en Normandie.

Deux Sociétés de contrôle fonctionnaient effectivement avant la guerre : *la Société d'Elevage et de contrôle laitier du pays de Caux,* fondée en 1907 ; et la *Société du pays de Bray,* fondée en 1913. La première compte aujourd'hui 40 sociétaires avec 300 vaches, la seconde 70 sociétaires avec 400 vaches.

Dans le Calvados, un Syndicat de contrôle laitier et beurrier

Digitized by Google

a été formé à Lisieux; le Syndicat fonctionne depuis le 1er janvier 1921 et compte aujourd'hui 400 animaux contrôlés; un concours beurrier a été tenu l'an dernier à Lisieux et l'ensemble de la nouvelle organisation semble devoir permettre de très belles espérances.

Le Syndicat d'élevage et de contrôle laitier-beurrier du Bessin, fondé en 1922 à Bayeux, fait le contrôle de 350 vaches environ depuis le 1er octobre 1922.

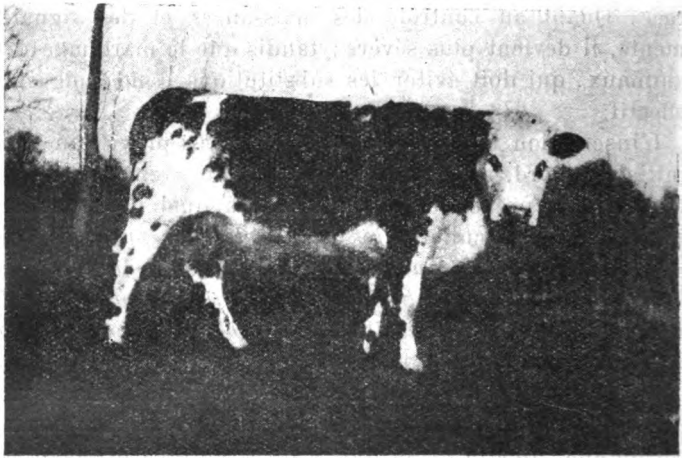

Génisse Normande « Rosette », 2 ans. H. B. N. 8857,
à M. Delagoutte, Éleveur à Saint-Aquilin-de-Pacy (Eure).

Le Syndicat d'élevage de la région de Thury-Harcourt organise en ce moment même le contrôle de la production sur 100 bêtes laitières.

Ce sont donc trois Syndicats de contrôle laitier-beurrier qui vont fonctionner dans le Calvados en 1923.

Trois Syndicats d'élevage fonctionnent actuellement dans l'Eure (Bernay, le Neubourg, le Roumois) mais sans contrôle laitier. Toutefois, nous pratiquons actuellement le contrôle laitier-beurrier à titre privé chez M. Delagoutte, éleveur à Saint-Aquilin de Pacy-sur-Eure pour la sélection et l'amélioration de son élevage bovin normand.

Digitized by Google

Les concours beurriers. — La Société Centrale d'agriculture de la Seine-Inférieure a créé en 1906 le premier concours beurrier de France, à Forges-les-Eaux. Depuis cette époque des manifestations semblables se sont succédé en Seine-Inférieure, qui n'ont été interrompues que par la guerre.

Ces concours réunissent en général une quarantaine d'animaux au plus, qui sont soumis au contrôle laitier-beurrier pendant 48 heures. Ils constituent un excellent moyen de vulgarisation et de propagande en faveur du contrôle à domicile. Ils ont montré, malgré leurs imperfections, dues au dépaysement et au changement de régime des animaux contrôlés, que l'on peut trouver réunies sur le même animal une conformation parfaite et des aptitudes laitières-beurrières exceptionnelles. Ils ont révélé l'existence de véritables familles laitières-beurrières, et fait ressortir l'importance améliorâtrice du taureau de haute origine laitière-beurrière. Ils sont les commis-voyageurs chargés de convaincre la masse des éleveurs des immenses avantages que l'on peut tirer du contrôle laitier-beurrier à domicile.

Les concours d'Echiré. — Nous avons pu, au cours d'un séjour d'une année (1911-1912) dans le Poitou, à la fois admirer le fonctionnement et le rendement des deux grosses beurreries coopératives établies l'une aux Ormes, l'autre à Dangé, y suivre les analyses et le contrôle du lait, et nous convaincre en même temps du bien-être que ces deux gros organismes coopératifs ont apporté aux Eleveurs dans la région célèbre des *Beurreries du Poitou.*

C'est pourquoi nous voudrions dire quelques mots d'une initiative intéressante qui fut prise quelques années auparavant, en 1905-1906, à la Beurrerie d'Echiré, dans la région toute voisine des Deux-Sèvres.

C'est en 1905 que Delphin Sagot, directeur de la Beurrerie, créa le premier de ces concours, dont le résultat fut proclamé en 1906, pour atténuer cette injustice qui faisait que « *certaines vaches donnant annuellement 1.800 litres de lait fournissent la même quantité de beurre que d'au-*

Digitized by Google

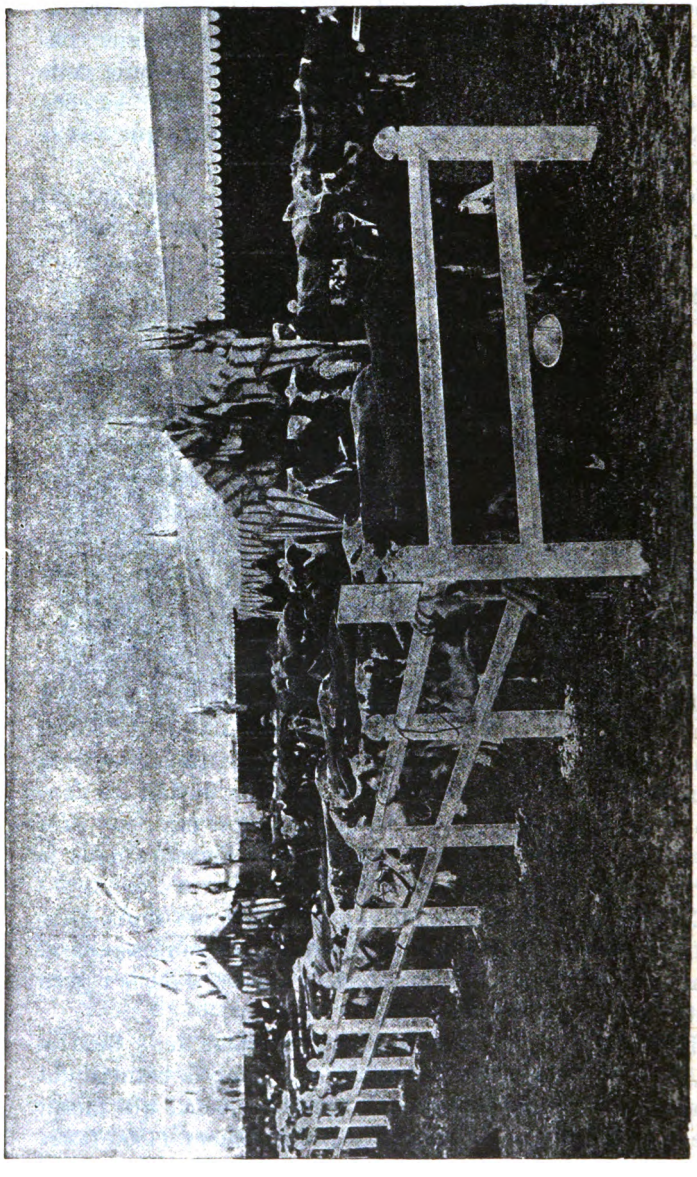

Cliché de *La Vie Agricole*.

Concours laitier-beurrier organisé par la Société d'Agriculture de Seine-Inférieure.

Digitized by Google

tres avec 2.400 litres; que dans ces conditions le premier sociétaire touche un quart d'argent en moins que son collègue alors qu'il a cependant procuré le même revenu à la Société [1] ».

Le but essentiel était surtout de découvrir les bonnes beurrières dont la descendance mâle et femelle devait constituer dans l'avenir un noyau capable d'approvisionner les étables en sujets d'élite.

Pour l'attribution des primes, il était procédé par les soins du Service de contrôle à trois séries de traites journalières avec analyse sur échantillons.

Ces traites avaient lieu :

1° Deux mois après le vélage ;

2° Cinq mois après le vélage ;

3° En fin de lactation, c'est-à-dire quelques jours avant la cessation de la traite.

Un livre généalogique était établi pour l'inscription des vaches primées sur la quantité et la qualité du lait donné ; des cartes d'identité et de saillie délivrées pour les vaches et leurs élèves.

Les Concours d'Echiré diffèrent actuellement des Concours beurriers normands en ce que :

1° Ils ne sont pas en même temps des exhibitions, mais des concours beurriers à l'étable ;

2° Les épreuves ont lieu pour chaque vache aux mêmes époques de lactation.

Ces Concours ont lieu régulièrement chaque année. Toute vache dont le lait n'a pas donné au minimum 50 grammes de matière grasse par litre, à la première analyse, est exclue du concours.

Le Paiement du Lait « à la matière grasse ». — Il nous est impossible de parler des Concours Beurriers et des Concours d'Echiré sans dire quelques mots du *paiement à la matière grasse*.

1. *Le lait*, juillet-octobre 1922, p. 572.

Digitized by Google

Le paiement à la matière grasse a fait beaucoup parler de lui, et à juste raison, car il est aussi équitable pour le fabricant de beurre de payer le lait selon sa richesse en matière grasse, qu'il est équitable pour le fabricant de sucre de payer la tonne de betteraves en raison de la quantité de sucre qu'elle renferme.

Mais la matière grasse n'est pas tout dans le lait : Elle intéresse surtout le fabricant de beurre, tandis que la teneur en *extrait dégraissé* intéresse à la fois tous les industriels laitiers autres que les beurriers, et tous les consommateurs en nature. La *fraîcheur du lait* enfin a une énorme importance dans la consommation familiale car elle est synonyme de *qualité microbienne, de faiblesse de l'ensemencement du lait, de propreté*[1].

C'est en ce dernier facteur, dit le professeur Porcher, que se trouve finalement l'élément principal de l'appréciation d'un lait.

La détermination pratique de la matière grasse se fait très facilement grâce au procédé de Gerber ; celle de l'extrait sec dégraissé, et celle de la « fraîcheur » (chiffrée par le degré d'acidité du lait), se font plus simplement encore.

Donc nulle complication, et c'est en cela que la proposition du professeur Porcher d'effectuer *industriellement* le paiement du lait selon sa richesse en tous principes, puise sa force.

Le contrôle laitier-beurrier à la ferme. — Quant au contrôle laitier à la ferme, il est basé sur le contrôle du poids total des traites de 24 heures avec un contrôle par mois, et l'envoi d'échantillons à la Station agronomique pour le dosage de la matière grasse.

Voici pratiquement comment les choses se passent :

Le contrôleur arrive à la ferme sans être attendu, et à temps pour assister à l'une des traites journalières.

Il constate que les seaux employés à la traite ne contien-

1. Porcher et Vitoux. Travail présenté à l'Académie d'Agriculture.

Digitized by Google

nent aucun liquide et que chaque vache traite est bien celle portée au contrôle. Dès que la mulsion est terminée, le vacher verse le contenu de son seau dans celui, jaugé et taré, du contrôleur, qui détermine alors le poids de la traite à l'aide d'un peson de précision, et l'inscrit.

Le contrôleur agite le lait et à l'aide d'une pipette en remplit un petit flacon dans lequel sont ajoutées quelques gouttes ou une pastille de bichromate de potasse. Chaque flacon est numéroté et bouché, puis placé dans une boîte à casiers.

Il est procédé de même pour les deux autres traites des 24 heures qui suivent celle de l'arrivée du contrôleur, lequel se rend alors chez un autre éleveur.

Quand le nombre des flacons pleins est assez grand, la boîte qui les contient est envoyée au laboratoire de la Station agronomique pour dosage de la matière grasse par le procédé de Gerber et calcul de la production de beurre[1]; quelquefois même pour le dosage de l'extrait sec.

Le contrôleur, outre son rôle de pesée des traites et de prise d'échantillons, est également chargé du contrôle de la naissance et du signalement des veaux, et de leur marquage à l'oreille avec une pince à tatouer.

On compte en général que le contrôleur qui passe une fois par mois dans chaque exploitation peut exercer une surveillance sur vingt étables environ.

Le contrôle laitier-beurrier en Seine-et-Oise. — Le département de Seine-et-Oise vient d'organiser à son tour, le contrôle laitier-beurrier de son troupeau bovin Normand sous la direction de M. André Max Leroy, chef des travaux de Zootechnie à l'Institut national agronomique; le contrôle est confié à des stagiaires, anciens élèves de l'Institut agronomique. L'organisation prévoit la détermination de la valeur nutritive de la ration du troupeau contrôlé et ne conservera en surveillance que les animaux capables de donner

1. La détermination de la matière grasse sur place, à la ferme, intéresserait davantage l'éleveur.

Digitized by Google

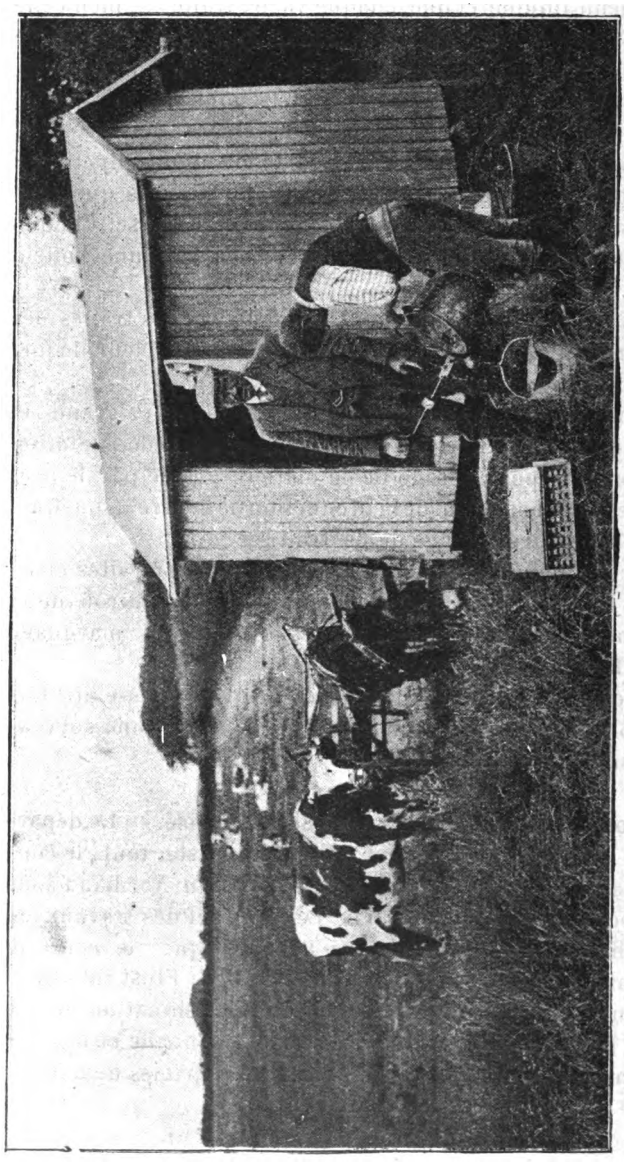

Cliché de *La Vie Agricole*.

Le Contrôle laitier à l'herbage en Normandie, chez MM. Lavoinne.

Au premier plan, la vache « La Jolie » qui a fourni 343 kilogrammes de beurre en 12 mois.

Digitized by Google

en une lactation de dix mois plus de 3.000 kilogrammes de lait et 105 kilogrammes de matière grasse.

Le Comité de l'Élevage de Seine-et-Oise vient d'organiser, sous les auspices de l'Office départemental, un Concours du Lait propre et sain en vue d'obtenir *un lait recueilli aseptiquement sur des animaux indemnes de tuberculose.* C'est là une initiative hautement intéressante, que les Pouvoirs Publics ont le devoir d'encourager par tous les moyens, en particulier en considérant qu'**un lait produit et recueilli dans de telles conditions et destiné spécialement à l'alimentation des nourrissons peut être vendu à un prix échappant à toute taxe.**

Ce Concours nous semble être un premier pas dans l'acheminement vers l'institution d'un état de choses comparable aux *Accredited Herds* de l'Amérique, ou *Elevages certifiés indemnes de Tuberculose* par le *Bureau of Animal Industry,* l'une des branches les plus agissantes du ministère de l'Agriculture de Washington.

Et dans notre France, où la mortalité infantile est si élevée, le premier devoir des Pouvoirs Publics — dans l'intérêt même du Pays — n'apparaît pas être la taxation des laits de ramassage, mais bien l'encouragement à la production d'un lait sain, pur et frais, vendu à un prix suffisamment rémunérateur pour le Producteur.

Les enseignements du contrôle. — Nous n'avons dit que peu de mots des concours beurriers. Ils ne sont qu'un moyen de propagande et de vulgarisation. Leurs résultats confirment cependant publiquement ceux qui sont fournis par le contrôle laitier à domicile. Mais ce sur quoi nous insisterons volontiers c'est sur le rôle du Syndicat de contrôle laitier *qui est le véritable instrument d'amélioration fécond et productif.*

Les Sociétés de contrôle laitier et beurrier ont permis par leurs travaux, de fixer un certain nombre de points très importants pour la sélection de l'Elevage.

C'est d'abord que la production laitière et butyreuse ne croît pas indéfiniment avec l'enrichissement de la ration.

Digitized by Google

mais qu'elle atteint un maximum fixe propre à chaque animal, et qui constitue son *aptitude individuelle*.

C'est ensuite cet autre fait remarquable qu'une vache donnée fournit un lait dont la teneur en matière grasse est presque invariable pendant toute sa carrière.

C'est surtout que des aptitudes laitières et beurrières héré-

Cliché Revue de Zootechnie.

Concours Beurrier de Saint-Lô. Le Contrôle du lait.

ditaires sont compatibles avec la production précoce d'une viande de première qualité, et une conformation irréprochable.

C'est encore que les qualités laitières et beurrières d'un individu se transmettent à sa descendance, par la voie mâle comme par la voie femelle, c'est la possibilité d'envisager le *taureau-raceur*, créateur d'une **famille laitière et beurrière**.

C'est enfin, lorsque le contrôle des rations est pratiqué

Digitized by Google

comme il l'est au Danemark et le sera en Seine-et-Oise, la possibilité d'éliminer de l'exploitation *et surtout de la reproduction*, les animaux qui ont un rendement médiocre, la facilité de sélectionner les animaux qui ont un bon rendement économique, *une bonne nature*, diraient les agriculteurs Normands, et d'abaisser ainsi le prix de revient du litre de lait et du kilogramme de beurre.

Les résultats pécuniaires du contrôle laitier-beurrier. — Les résultats pratiques qui sont la conséquence du contrôle laitier-beurrier ne se font pas attendre bien longtemps. Dès la première génération issue des géniteurs sélectionnés par cette méthode, les rendements laitiers et butyreux sont en croissance très nette et la plus-value des produits obtenus paie les premières dépenses engagées et laisse des bénéfices très appréciables.

En voici un exemple :

La Société de l'île de Funen au Danemark, créée en 1899-1900, contrôlait 5.467 vaches donnant par tête une production moyenne pour toutes les vaches, y compris les sèches, de 3.097 kilogrammes de lait et 116 kilogrammes de beurre. En 1915-1916, soit seize ans plus tard, la même Société contrôlait 40.116 vaches donnant une production moyenne annuelle de 3.600 kilogrammes de lait et de 147 kilogrammes de beurre[1].

Les résultats obtenus sont les suivants :

Augmentation de la production laitière :

$$3.600 - 3.097 = 503 \text{ kilog. par vache } \left(\text{soit } \frac{503}{3.097} = 16{,}7 \text{ p. } 100\right).$$

Augmentation de la production beurrière :

$$147 - 116 = 31 \text{ kilog. par vache } \left(\text{soit } \frac{311}{116} = 27 \text{ p. } 100\right).$$

L'augmentation brute de la production obtenue grâce au

1. *Le Lait.* Juillet-Octobre 1922 (p. 662-663).

Digitized by Google

contrôle est, pour la seule Société de l'île de Funen et par an :

En lait.	503 × 40.116 =	20.178.348 kilog.
En beurre	31 × 40.116 =	443.596 —

Si l'on compte au cours actuel à la production en France (novembre 1922) les prix moyens du kilogramme de lait à 0 fr. 45 ou 0 fr. 50 et le prix du kilogramme de beurre à 12 francs, les bénéfices annuels que doivent à la sélection par le contrôle laitier les Sociétaires de l'île de Funen [1], sont de l'ordre des chiffres suivants :

Pour le lait. . .	20.178.348 × 0,45 =	9 millions 803.056 francs.
Pour le beurre.	443.596 × 12 =	5 millions 323.152 francs.

Ces chiffres, *qui n'ont d'ailleurs rien d'absolu,* se passent de commentaires.

Ils montrent simplement que l'institution de la sélection par les Syndicats de contrôle laitier, est pour l'agriculteur et pour l'éleveur, non une charge pécuniaire mais une source de revenus très appréciables.

De la forme des Sociétés d'élevage. — Nous voudrions maintenant exposer brièvement les différentes formes que peuvent prendre les Sociétés d'élevage. Une idée fondamentale nous semble devoir dominer la question :

Il faut, sous quelque forme que se présente l'association, une idée directrice, une main qui gouverne en vue d'un idéal préalablement défini et unanimement accepté. L'expérience a montré que le Syndicat d'élevage doit être à rayon limité pour opérer dans un milieu homogène et faciliter les inscriptions obligatoires aux livres zootechniques, en n'occasionnant aux adhérents qu'un dérangement minimum.

1. Fünen, Fyen, ou Fyn ; en français FIONIE.
L'île de Fionie fait partie de l'archipel danois, dans la Baltique, entre le Petit Belt et le Grand Belt. Sa superficie est de 3.406 kilomètres carrés, soit environ la moitié de la superficie d'un département français.

Digitized by Google

En ce sens, les Syndicats communaux, intercommunaux ou cantonaux semblent devoir être indiqués. Mais leur rayon paraît bien modeste et leur grand nombre sur une étendue restreinte (arrondissement ou département) doit fatalement aboutir à des divergences de vues préjudiciables à l'obtention du résultat désiré.

L'Union des Syndicats d'élevage du Doubs. — C'est ce qu'ont bien compris certains précurseurs parmi lesquels je citerai Benjamin Kohler qui fut Directeur des Services agricoles du Doubs et l'âme créatrice de l'Union des Syndicats d'élevage du Doubs.

Benjamin Kohler avait si bien senti la nécessité d'une idée directrice de l'œuvre qu'il avait entreprise qu'il n'avait pas hésité à créer une association qui fut féconde en ses résultats, et qui progressa magnifiquement sous son autorité unanimement acceptée. C'est peu à peu que sous sa direction de nombreux syndicats se créèrent, s'unirent et reçurent une orientation uniforme.

L'Union des Syndicats d'élevage du Doubs est vieille de vingt années. Fondée en 1903 avec une douzaine de syndicats, elle en groupe aujourd'hui plus de quatre-vingts.

Elle fut créée pour réagir contre la méthode, ou plutôt contre l'absence de méthode qui présidait à la sélection du bétail local, alors abandonnée au caprice et au goût personnel des éleveurs.

Ce bétail local est devenu, sous l'habile direction de Benjamin Kohler, une race ou une variété qui peut être aujourd'hui considérée comme le type épuré et amélioré du Bétail Jurassique tacheté de l'Est, et qui est consacrée officieusement sous le nom de *Race Montbéliarde*.

Mais dans cette Union admirable sous tant d'autres points un point semble défectueux, c'est la forme légale adoptée.

En effet, l'État reconnaît seulement la forme syndicale en vertu de la loi de 1884 ; et en fait la subvention accordée à l'Union n'est que de 1.000 francs par an, tandis que le total des subventions accordées aux différents syndicats adhé-

Digitized by Google

rents atteint en 1921 le chiffre respectable de 45.100 francs[1].

Pour conserver l'unité de direction et le contrôle du fonctionnement de la machine amélioratrice, il serait souhaitable que les rôles fussent renversés et que l'Union reçût en propre les subventions pour les répartir ensuite suivant les besoins entre les syndicats adhérents.

Un article des statuts de l'Union (l'article 28) spécifie bien, il est vrai, qu'une cotisation sera versée par les Syndicats fédérés, et dont l'importance sera fixée chaque année par l'assemblée générale selon les besoins et proportionnellement au nombre d'animaux inscrits.

Mais l'Union sent bien qu'une centralisation plus énergique des moyens d'action est nécessaire et elle a décidé au cours de l'assemblée générale de 1921 d'émettre le vœu — adressé à M. le Ministre de l'Agriculture « *que le montant des* « *subventions attribuées aux syndicats et versé à l'Union* « *soit réparti par celle-ci suivant les décisions qui seront* « *prises à cet effet chaque année par l'assemblée générale* ».

Nous connaissons aujourd'hui la réponse du Ministre. Elle est négative ; le Ministre de l'Agriculture n'a pas donné suite au vœu exprimé par l'Union des Syndicats d'élevage du Doubs. C'est pourquoi nous pensons devoir exposer qu'une méthode différente eût évité peut-être ce point incontestablement faible, et c'eût été de créer, comme nombre d'autres sociétés professionnelles l'ont fait pour le plus grand bien de leur fonctionnement et de leur unité de direction, non pas une nuée de Syndicats locaux indépendants réunis en une Fédération relativement impuissante, mais bien un Syndicat central actif, puissant, fécond, composé de sections syndicales y affiliées.

C'est là une pure question de forme, mais qui n'en est point, selon nous, sans être d'importance absolument pri-

1. Les Syndicats susceptibles de recevoir des subventions de l'État... peuvent être institués en vue de poursuivre un ou plusieurs des buts suivants : 1° l'acquisition et la production de bons reproducteurs : 2° leur entretien ; 3° leur conservation et celle des bonnes reproductrices ; 4° le contrôle laitier (décret du 8 mars 1912 réglant l'attribution des subventions aux Syndicats d'élevage).

Digitized by Google

mordiale, puisque c'est à cette question de forme que sont suspendues l'autorité et la vie même de l'organisme directeur.

Entretien du taureau. — L'entretien du taureau commun est à la base de la méthode amélioratrice. Chaque Syndicat local ou chaque section doit entretenir un taureau de choix améliorateur. L'entretien du taureau varie dans ses modalités suivant les régions ou les circonstances. Quelquefois le taureau reste la propriété du Syndicat et est confié à un détenteur moyennant rétribution. Quelquefois le taureau acheté par le Syndicat est revendu aux enchères, à l'un des adhérents.

En tout cas le prix des saillies est toujours tarifé. Lorsque le Syndicat reste en possession du taureau, et s'il l'achète avec l'aide d'une Caisse régionale de prêt, le taureau doit être assuré contre la mortalité à une Caisse mutuelle mortalité du bétail. Il serait bon également dans ce cas de toujours contracter une assurance pour les accidents causés aux tiers.

. . . . . .

Reste à envisager maintenant la tenue des livres zootechniques qui fait partie, obligatoirement [1], de l'organisation du Syndicat d'élevage.

Livres zootechniques. — On appelle Livre zootechnique le livre qui renferme à la fois la généalogie des individus, et des indications précises sur leurs aptitudes économiques.

Le Livre zootechnique peut être plus ou moins détaillé, cependant il doit indiquer généralement :

1° Pour les taureaux : les noms, marques, numéro d'inscription au Herd-Book, la date de naissance, le signalement, les origines, les noms de l'éleveur et des propriétaires successifs, l'appréciation par le pointage, la valeur des ancêtres mâles et femelles, les réactions annuelles à l'épreuve de la tuberculine, les mensurations.

1. « Chaque Syndicat doit tenir un livre zootechnique établi en conformité de la définition officielle de la Race », décret du 8 mars 1912 réglant l'attribution des subventions aux Syndicats d'élevage.

Digitized by Google

2° Pour les vaches, les mêmes indications avec en plus la liste complète de la descendance et la destination des produits.

Le Livre zootechnique sera utilement complété par :

A. Un registre des jeunes, ou *livre des veaux ;*

B. Un livre de saillies qui n'est en somme que le relevé des carnets à souche de saillies, possédés par les détenteurs de taureaux ;

C. Des livrets individuels pour mâles et femelles qui sont une véritable « biographie » détaillée de chaque individu ;

D. Des livres d'étable qui sont pour chaque propriétaire la synthèse des livrets individuels de tous ses animaux.

Enfin des imprimés pour certificats de saillie, avis et déclarations de naissance, etc., sont mis à la disposition des Sociétaires.

Méthodes d'amélioration du bétail. — Nous voudrions résumer en peu de mots quelques-unes des idées fondamentales qui ont inspiré notre travail.

Nous pensons que la sélection par les formes, actuellement presque la seule pratiquée en France, est une méthode relativement inféconde, et qu'on doit lui adjoindre la méthode très rationnelle de l'appréciation des résultats : mâles et femelles seront sélectionnés d'après les résultats fournis par le contrôle laitier et les concours beurriers, par l'examen de l'ascendance, et par l'appréciation de la descendance.

Les Anglais l'ont bien compris, qui favorisent par tous les moyens la conservation des *vieux taureaux d'élite*, les Danois et les Suisses également, qui sollicitent l'envoi dans les concours des *taureaux chefs de famille*, accompagnés parfois d'une nombreuse descendance.

La récompense des animaux qui n'ont pas encore reproduit est d'ailleurs une œuvre d'une utilité très contestable. Car, outre que l'on risque de récompenser comme reproducteurs (*ce qui serait le comble de l'ironie*) des animaux impuissants ou inféconds, on distribue un peu les palmes de lauréat sous l'empire d'une méthode aveugle.

En tout cas, le système qui consiste à choisir de jeunes

Digitized by Google

taureaux d'origine inconnue à l'âge d'un an est des plus déplorables : « *Autant vaut, dit André Lavoinne, numéroter les animaux, et les tirer au sort dans un chapeau.* »

En ce qui concerne les jeunes femelles la méthode productive est la même ; on peut juger les formes extérieures, mais il faut rechercher également l'origine laitière et beurrière. « *On ne peut apprécier des qualités latentes, mais seulement des choses visibles et tangibles. C'est perdre son temps*, dit Voitellier, *que de rechercher dans un groupe d'enfants ne sachant pas lire, celui qui deviendra académicien.* »

Voici exposées dans leurs grandes lignes les méthodes et le fonctionnement des Sociétés et Syndicats d'élevage. Nous avons essayé d'en extraire les idées directrices que l'on doit recommander. Peut-être serait-il important d'envisager brièvement le rôle éducateur et moral que peuvent jouer les Sociétés et Syndicats d'élevage.

Cooperative Bull Associations. — On pourrait nommer ces Associations, dit Göransson[1] : *Associations coopératives de fermiers pour l'exploitation en commun de taureaux de race.*

Il existait en 1917, dans 17 États de l'Amérique du Nord, 36 de ces Associations ayant un total de 1.158 membres exploitant 189 taureaux.

Le règlement de ces Associations stipule généralement que les taureaux mis en exploitation devront avoir pour ancêtres directs des sujets en majeure partie détenteurs de records de production d'au moins 180 kilogrammes de matière grasse en un an.

Le règlement des *Cooperative Bull Associations* prescrit en outre que les taureaux ne seront achetés que certifiés indemnes de tuberculose, qu'ils devront être tuberculinés périodiquement, logés dans des fermes dont tout le bétail est indemne de tuberculose et tuberculiné périodiquement, et qu'ils ne peuvent être accouplés qu'à des vaches appartenant

1. Göransson. *Le lait*, 2e année, n° 7-8, page 689.

Digitized by Google

à des exploitations où ne se trouve aucun sujet réagissant à la tuberculine.

Ces Associations, dit Göransson, ont une utilité incontestable au point de vue hygiénique. Elles rendent encore des services en maintenant les bons taureaux reproducteurs : les taureaux ne sont éliminés que lorsqu'il a été démontré que leur usage ne donne pas de sujets de plus grande valeur que leurs mères. *Si au contraire il est démontré que leur influence a été favorable, on les maintient et on les utilise aussi longtemps qu'ils peuvent donner un bon rendement, c'est-à-dire jusqu'à l'âge de* 10, 12, *et même* 15 *ans.*

L'imprégnation du taureau. — Il est admis par certains éleveurs qu'une vache commune, saillie par un taureau de race, imprègne celui-ci au point qu'il n'engendre ensuite avec une vache de bonne race qu'un produit commun. Cette opinion vient d'être définitivement réfutée par le professeur Moussu.

Cette idée n'a pu d'ailleurs prendre naissance dans l'esprit de certaines personnes que par une sorte d'assimilation à l'imprégnation maternelle (hérédité par influence, télégonie, mésalliance de la mère), mais cette assimilation est tout à fait inadmissible [1].

L'imprégnation de la mère se constate quelquefois et s'explique très bien par le fait que des échanges nutritifs ont lieu pendant toute la durée de la gestation entre la mère et le fœtus ; et en particulier parce que les excreta produits par le fœtus (analogues à l'urine, aux produits de la respiration et de la vie des tissus) sont en fait éliminés par les émonctoires naturels de la mère, après avoir traversé son appareil circulatoire, imprimant à la mère « une certaine manière d'être qui sera durable, qui persistera plus tard comme les traces d'une vieille maladie et qui constituera le phénomène intime de l'imprégnation dont l'explication se comprend dès lors facilement ».

Les observations faites dans la série zoologique ont même

1. Moussu. *Revue de Zootechnie.* Avril 1922.

Digitized by Google

permis d'aller plus loin et d'avancer qu'il n'était pas indispensable que la femelle fût fécondée pour être imprégnée ; le fait d'être saillie suffit, l'action influente étant exercée par le sperme qu'elle a reçu.

Quant à l'imprégnation du mâle, elle n'existe pas « *parce que dans l'acte de la génération, le mâle donne et ne reçoit pas* ».

S'il en était autrement d'ailleurs, il serait bien difficile d'obtenir des améliorations de troupeaux ; alors que toute l'histoire de nos races domestiques dépose contre cette impression.

Les conclusions pratiques sont les suivantes :

« C'est en mettant des mâles de choix sur des femelles de qualité mauvaise, médiocre ou moyenne, que l'on arrive avec le temps à créer un ensemble excellent. Evidemment la rapidité d'amélioration est en rapport avec la qualité première des femelles ; mais enfin, il faut bien opérer avec ce qu'on possède puisque les conditions économiques l'imposent ; c'est évidemment par l'emploi d'étalons de choix que l'on arrive le plus sûrement vers le résultat cherché. »

Alimentation des jeunes et entretien des prairies. — Il est deux points essentiels sur lesquels nous voudrions insister tout particulièrement parce qu'ils nous paraissent quelquefois négligés ; ce sont : 1° l'alimentation des jeunes ; 2° l'entretien des prairies.

Les jeunes animaux nés de reproducteurs sélectionnés ont une tendance naturelle à devenir eux-mêmes des animaux de choix, mais ils ne pourront le devenir que si on leur fournit dès leur naissance et pendant toute la durée de leur existence des conditions de vie hygiénique et une alimentation en quantité suffisante et de bonne qualité.

C'est ainsi qu'on ne saurait poursuivre trop longtemps l'alimentation lactée des veaux : *rien ne peut remplacer le lait de la mère*.

Cependant lorsque les circonstances l'exigent, un bon succédané à employer est le thé de foin.

Dans les régions d'industrie laitière on a tendance à nourrir

Digitized by Google

les veaux au lait écrémé parce que la crème et le beurre ont une grosse valeur commerciale. Mais les veaux ne pourraient croître normalement s'ils étaient nourris exclusivement au lait écrémé. Aussi accroît-on la relation nutritive en incorporant à la ration des matières riches en azote.

Malpeaux et Gouin ont fait connaître que la fécule de pomme de terre peut remplacer la matière grasse du lait à la condition qu'elle soit donnée cuite, mais la préparation en est assez délicate si l'on veut éviter la formation de grumeaux : dans la moitié du lait écrémé destiné au repas et chauffé à feu doux, on met 100 grammes de fécule par litre en agitant constamment pour éviter la formation de grumeaux. On fait jeter un bouillon puis on ajoute l'autre moitié du lait froid avant de distribuer aux animaux. Ce régime peut être appliqué à l'âge de 8 jours à raison de 1 litre contenant 50 grammes de fécule pour 6 kilogrammes de poids vif.

Depuis quelques années, André Gouin a remplacé la fécule de pomme de terre par la farine de manioc qui est plus digestible ; tandis que la bouillie cuite est plus facile à préparer sans grumeaux. Le litre de lait écrémé est additionné de 60 grammes de farine de manioc en bouillie claire. La ration est de 7 à 8 litres à partir du huitième jour après la naissance ; elle est augmentée de 1 litre tous les 6 jours. Quand elle atteint 15 litres, on se contente d'ajouter 200 grammes de farine par quinzaine et on cesse de faire cuire celle-ci quand le veau a dépassé l'âge de 2 mois [1].

Nous insistons particulièrement sur ces deux idées fondamentales qui doivent être la règle de conduite de tout élevage bien entendu :

Tout arrêt dans la croissance d'un veau est funeste à son développement ultérieur.

La parcimonie dans la nourriture d'un veau d'élevage est l'économie la plus mal entendue.

Et si nous insistons particulièrement, c'est que nous avons remarqué, et que nous remarquons tous les jours que : *une alimentation rationnelle fait acquérir aux veaux une supé-*

1. Gouin. *Alimentation rationnelle*. Tome I, p. 312, 5e édition, 1922.

Digitized by Google

riorité qui les suit pendant tout le cours de leur existence.

Après le sevrage — qui doit être fait lentement et progressivement — il faut continuer à donner aux élèves une nourriture saine et abondante. Il est encore trop d'éleveurs qui réservent aux jeunes animaux d'élevage les mauvais foins ou les mauvaises prairies. C'est là une erreur grave qu'il faut éviter à tout prix si l'on veut obtenir des animaux de qualité supérieure à la moyenne. Dans l'élevage, la vigilance doit être de chaque instant, et plus que partout ailleurs, le temps perdu ne se rattrape jamais.

Nourrissant bien les jeunes à l'étable, il faut également les bien nourrir à la prairie ; et pour ce faire, il faut soigner les prairies. Hélas, l'opinion est encore trop répandue chez nous que l'herbe doit pousser toute seule ! Et nous connaissons nombre de prairies qui ne voient jamais ni la dent de la herse, ni l'apport des engrais.

Cependant la culture de l'herbe est presque aussi exigeante que celle des autres cultures.

Ainsi une récolte de 100 quintaux de foin exige pour sa formation :

185 kilogrammes d'azote ;
50 kilogrammes d'acide phosphorique ;
220 kilogrammes de potasse ;
65 kilogrammes de chaux.

Les déjections laissées sur le sol des prairies par les animaux ne restituent au sol qu'une partie seulement des éléments que les récoltes d'herbe ou de foin lui enlèvent ; le reste étant exporté hors de l'exploitation sous forme de viande ou de lait.

Les engrais sont donc nécessaires à l'entretien des prairies.

I. *L'azote.* — Les engrais azotés augmentent la proportion, le nombre, la qualité et la richesse des graminées. L'azote est généralement en quantité suffisante dans les vieilles prairies.

II. *L'acide phosphorique.* — Les engrais phosphatés favorisent le développement des légumineuses. Ils augmentent la teneur de l'herbe et du foin en phosphates dont le rôle est essentiel dans la formation et l'entretien du squelette des

Digitized by Google

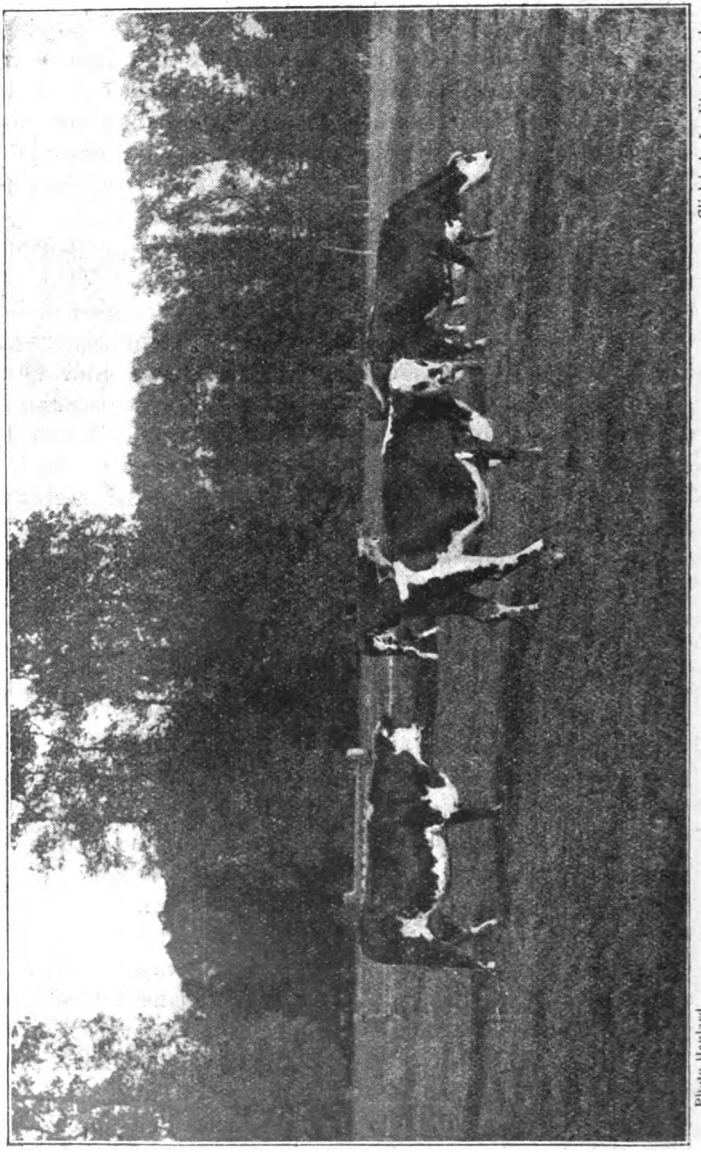

Photo Heulard. Cliché de *La Vie Agricole.*

Un Herbage en Normandie.

Digitized by Google

animaux. L'emploi des engrais phosphatés évite chez les jeunes le rachitisme, et chez les adultes, il évite les manifestations mineures (*pica*) ou majeures (*amaigrissement, diminution du lait*), de la cachexie osseuse au premier degré, qui existe à l'état latent dans notre région et qui se manifeste d'une façon très sensible à la suite des années sèches.

Les scories peuvent s'employer tous les ans à la dose de 300 kilogrammes à l'hectare ou tous les trois ou quatre ans à la dose de 1.000 kilogrammes à l'hectare. Elles cèdent leur acide phosphorique lentement et progressivement en même temps qu'elles apportent au sol des quantités appréciables de chaux.

Le superphosphate s'emploie annuellement et à doses faibles; 200 à 300 kilogrammes à l'hectare, et son action est rapide.

On reconnaît le manque d'acide phosphorique dans une prairie à l'absence de légumineuses (luzerne, trèfle, gesse, etc.).

III. *La potasse.* — Les engrais potassiques favorisent à la fois le développement des graminées et des légumineuses, et favorisent la nitrification des matières organiques du sol.

IV. *La chaux.* — La chaux enfin est l'aliment de prédilection des légumineuses (luzerne, sainfoin, trèfle, etc.), que l'on appelle pour cette raison *plantes calcicoles*.

La chaux, comme la potasse, aide à la nitrification des matières azotées organiques du sol des vieilles prairies. Joulie a pu dire d'elle qu'*elle mobilise l'azote du sol.*

La chaux, encore, neutralise l'acidité des vieilles et des mauvaises prairies et des herbages marécageux; elle provoque la disparition des herbes sûres (joncs, carex ou laiches).

Les amendements calcaires s'emploient sous forme de marne ou de chaux éteinte, et les doses à employer tous les trois ans sont généralement de 1.000 kilogrammes de chaux éteinte ou 2.000 à 5.000 kilogrammes de marne à l'hectare.

Les engrais et amendements doivent être épandus sur le sol et incorporés par un ou plusieurs hersages. Les hersages enlèvent les mousses; ils ont en outre l'avantage d'*ouvrir le sol* et d'en *favoriser l'aération.*

Digitized by Google

Si nous nous sommes quelque peu étendu sur les soins à donner aux prairies, c'est que nous sommes intimement convaincu qu'elles sont chez nous quelquefois un peu trop négligées ; c'est aussi parce que **la sélection des animaux serait en partie inutile si l'on ne poursuivait parallèlement l'accroissement de la fertilité des pâturages d'élevage.** Sur les prairies pauvres règnent les maladies osseuses par défaut de chaux et d'acide phosphorique ; les animaux y viennent de petite taille et mal formés ; sur les prairies riches, les mêmes animaux sont robustes, précoces et bien charpentés.

Au point de vue de la production du lait, les animaux entretenus sur des prairies riches donneront plus de lait que les mêmes animaux entretenus sur des prairies pauvres, comme le démontre l'expérience journalière.

Il faut bien se pénétrer que toute l'Animaliculture est dominée par la Loi du Minimum, qui fait que **la production est proportionnelle à celui des éléments essentiels qui se trouve en moindre quantité.**

Vraie au point de vue de l'agriculture en général, cette loi l'est encore et plus peut-être dans le domaine de la Zootechnie.

Si l'un des éléments essentiels à la vie des végétaux et à la vie des animaux vient à manquer, toute la production s'en ressent.

C'est pourquoi les prairies et les herbages ne doivent manquer d'aucun élément indispensable à la vie des végétaux et à la vie des animaux qui les consomment ; et c'est ce qui justifie la digression un peu longue que nous venons de faire à ce sujet.

Les tables de pointage. — En ce qui concerne les tables de pointage, dans les concours, nous sommes bien forcé de constater que dans notre région, tout au moins, les membres des jurys sont réfractaires à l'emploi des tables.

Nous sommes absolument convaincu que les opérations n'en sont pas moins sincères, et que les jugements portés n'en sont pas moins exacts, car les organisations agricoles savent toujours s'entourer des compétences voulues.

Digitized by Google

Mais ce que nous voudrions voir accepter par les membres des jurys, c'est l'idée suivante : c'est que la principale partie du rôle qu'ils ont à jouer, et la plus importante n'est pas tant de classer les animaux présentés, par rang de mérite, que de faire en même temps l'éducation de l'ensemble des éleveurs ; et cette éducation ne peut se faire que si deux conditions sont réunies, c'est-à-dire si l'on emploie les tables de pointage et si ces tables de pointage sont publiées après les opérations et affichées ostensiblement dans les boxes des animaux récompensés.

Chaque propriétaire, qui amène un animal dans un concours, croit que son élève est le meilleur, *parce qu'il répond le mieux à l'idéal qu'il s'est fait de l'animal parfait.* Et il s'attend forcément ou presque forcément à l'une des plus hautes récompenses. S'il n'est pas classé dans les premiers, il s'en retourne presque toujours désappointé, quelquefois même en maudissant les juges !...

Que les choses se passeraient de différente manière si les tables de pointage étaient affichées auprès des animaux sitôt après le classement. Chaque propriétaire pourrait comprendre *la raison* pour laquelle il occupe tel ou tel rang. Il saurait que si son animal est le second, c'est parce que le premier — tout en offrant peut-être des formes moins harmonieuses — présentait, par exemple, des caractères laitiers plus développés ; et que le coefficient élevé attribué à ce point, a emporté le classement.

Et en même temps que se ferait l'éducation des éleveurs se ferait également l'éducation des visiteurs qui, en admirant les animaux, et en comparant les tables de pointage, s'intéresseraient directement aux raisons du jugement et de l'attribution des prix, au lieu de passer mornes et indifférents devant les plaques bleues ou les flots de rubans.

Mais pour que ces opérations de pointage soient intéressantes, il faut qu'elles soient comprises de tous, et pour qu'elles soient comprises de tous, il faut qu'elles soient simples. Et c'est pourquoi notre préférence va tout naturellement aux tables simples qui ne portent que sur un nombre très restreint de points, telles que les ont adoptées par exemple les

Digitized by Google

Syndicats d'élevage et de contrôle laitier de la Seine-Inférieure.

TABLE DE POINTAGE DU SYNDICAT DU PAYS DE BRAY

	VACHES	TAUREAUX
Tête.	1	1
Corps.	2	2
Peau et pelage	1	1
Signes laitiers	3	1
Ensemble et développement général.	1	2
Pureté de la race.	2	3
TOTAL.	10	10

Le jugement définitif serait obtenu en ajoutant aux points totalisés à l'aide des tables une note exprimant la valeur des origines, et multipliée par un coefficient à déterminer, dit : *coefficient ancestral*, ou d'origine laitière.

Un concours doit être une occasion d'éduquer la masse des éleveurs, de lui montrer le point d'orientation, et accessoirement de récompenser ceux qui se tiennent le plus près de la bonne direction.

C'est en comprenant ainsi le rôle et la raison des concours que l'on fera progresser le plus rapidement et le mieux ces merveilleux instruments que sont, entre les mains de nos agriculteurs et de nos éleveurs, les races bovines françaises.

Quant aux mensurations des animaux lauréats de concours, elles ont pour but de fournir une base de discussion aux décisions des jurés et de contribuer à l'uniformité de vue des juges qui se succèdent dans les concours annuels.

Tuberculose. — Au point de vue de la tuberculose, nous dirons qu'elle est très répandue dans toute la France, principalement dans les régions où les animaux vivent à l'étable. La race bovine normande lui paie un tribut très élevé.

Dans le département de l'Eure, ce sont les arrondissements herbagers de Bernay et Pont-Audemer qui sont les moins

Digitized by Google

touchés. Ceux d'Evreux et Louviers sont déjà touchés plus gravement. Enfin celui des Andelys est de beaucoup le plus atteint, les animaux y sont entretenus à l'étable et quelquefois nourris avec des sous-produits d'industrie.

La tuberculose, outre qu'elle est une cause de pertes considérables pour nos agriculteurs, est également un danger constant et terrible pour l'espèce humaine qui consomme le lait.

Ainsi pour nous baser sur l'opinion du savant français le plus optimiste en la matière, le Dr Calmette, sous-directeur de l'Institut Pasteur de Paris, nous dirons, en employant les propres chiffres de M. Calmette, que : des enfants qui meurent chaque année de tuberculose, « *4 à 10 p. 100*[1] » tout au plus ont contracté la tuberculose par le lait.

Or, il meurt à Paris chaque année, d'après les chiffres officiels, 1.200 à 1.500 enfants tuberculeux.

Cela nous donnerait donc pour Paris seul 50, 100, ou 150 malheureuses victimes; et plus de 500, 1.000 ou 1.500 victimes annuelles chez l'enfant, dans toute la France.

Ce sont là des chiffres que nous considérons personnellement comme très graves, et nous ne faisons état que des statistiques les plus optimistes. Nous n'envisageons pas un seul instant les statistiques d'autres savants tels que Mitchell d'Edimbourg qui montre que chez 72 enfants porteurs d'adénites cervicales, il s'en rencontre 65, soit 90 p. 100 dont les adénopathies sont d'origine bovine[2].

Nous ne tablerons pas sur les statistiques de savants bactériologistes tels que Mme Rabinovitch dont la compétence bactériologique est indiscutable, statistiques montrant dans certains cas 50 à 70 p. 100 de bacilles bovins dans les tuberculoses humaines[3].

Nous ne ferons pas entrer en considération des faits tels

1. Calmette : *Rapport à l'Académie de Médecine.* Séance du 28 mars 1922.

2. Calmette. L'infection bacillaire chez l'homme et les animaux. 2e édition, p. 308.

3. Calmette. L'infection bacillaire chez l'homme et les animaux, *id.* p. 311.

Digitized by Google

que ceux rapportés par le Dr Bernheim, le 4 mai 1914, à la Société internationale de la tuberculose, sur la contagion de la tuberculose par les animaux domestiques. Dans son travail, le Dr Bernheim cite un pensionnat dans lequel 10 jeunes filles sur 20 sont mortes de tuberculose, et l'enquête démontra que

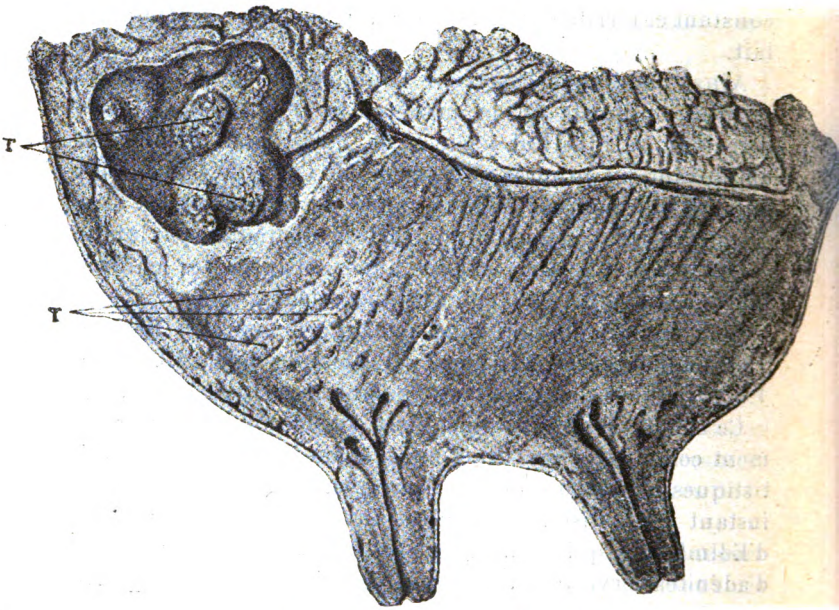

Mamelle tuberculeuse (Section médiane).
Professeur Moussu. *Les Maladies du Gros Bétail.*

T, conglomérats tuberculeux du ganglion. — T', îlots tuberculeux du tissu glandulaire.

c'était le lait bacillifère d'une laiterie voisine, qui avait provoqué cette épidémie.

Park et Krümwied rapportent encore, à la suite d'expériences faites sur 1.046 cas, que 25 à 26 p. 100 des enfants qui meurent de tuberculose entre 0 et 16 ans sont tués par le bacille d'origine bovine.

Nous ne tiendrons aucunement compte de tous ces faits. Nous nous bornerons volontairement à accepter l'optimisme

Digitized by Google

du Dr Calmette qui nous affirme que sur les 12.000 à 15.000 enfants qui meurent de la tuberculose en France chaque année « *4 à 10 p. 100* » : 1.000 à 1.500 enfants tout au plus sont tués par le Bacille tuberculeux d'origine bovine.

Et c'est pour éviter cette hécatombe que nous nous adresserons aux Sociétés et Syndicats d'élevage en leur demandant d'employer l'arme infaillible qui leur permettra d'éliminer la tuberculose des étables ; cette arme, *pratiquement infaillible*, qui donne 98 à 98,5 p. 100 de résultats certains, c'est *la tuberculination périodique des animaux inscrits*.

Rien ne s'oppose à ce que les Sociétés et Syndicats d'élevage ne tirent l'immense profit que l'on peut tirer de la tuberculination annuelle [1]. Ils y gagneraient une très haute considération morale et il n'en coûterait finalement pas un centime à leurs membres *à cause des pertes nombreuses qu'ils éviteraient ainsi*.

Nous allons envisager en quelques mots ce que la tuberculose coûte aux éleveurs en nous basant sur les chiffres officiels de 1921 [2] pour le seul département de l'Eure.

La tuberculose bovine a été constatée en 1921 par les abattoirs publics et tueries particulières du département de l'Eure sur 26 animaux qui ont fourni 7 cas de tuberculose viscérale, 8 cas de tuberculose localisée et 11 cas de tuberculose généralisée. Il a été saisi 3.539 kilogrammes de viande contaminée représentant une perte supérieure à 15.000 francs, non comprises les saisies pratiquées à la Villette ou hors département sur 78 animaux en provenance de l'Eure [3].

1. Une injection intradermique pratiquée annuellement est certainement le procédé de choix (méthode du Professeur G. Moussu).

2. Pingon. Rapport général sur le service vétérinaire sanitaire dans le département de l'Eure (1921).

3. En 1921 il a été constaté aux abattoirs de la Villette et du département de la Seine 6.582 cas de tuberculose entraînant la saisie de 289.012 kilogrammes de viande et d'abats représentant une valeur de près d'un million de francs (Martel).

Avant la guerre les pertes que faisait l'agriculture française du fait de la tuberculose, n'étaient pas inférieures à 20 millions par an. (Calmette : *Bulletin de l'Académie de Médecine*, 3e série, t. LXXXVII.)

Digitized by Google

Pendant la même période 63 exploitations se sont trouvées sous le coup de la surveillance sanitaire et 771 animaux

Tuberculination intra-dermo-palpébrale.
Professeur Moussu, *Les Maladies du Gros Bétail.*

ayant été tuberculinés, 125 ont fourni une réaction positive, soit *plus de 16 p. 100*. Ces 125 animaux tuberculeux représentent une valeur supérieure à 200.000 francs.

Et n'entrent dans cet exposé que les exploitations recon-

Digitized by Google

nues officiellement infectées, celles qu'une saisie inopinée dans un abattoir ou une tuerie a révélées comme contaminées et contagifères.

Restent inconnues les nombreuses étables dans lesquelles semblable saisie révélera un jour, demain peut-être, qu'elles sont atteintes dans la même proportion.

Eh bien, libérer de la tuberculose notre troupeau bovin, économiser à l'agriculteur et à l'éleveur les pertes formidables que lui cause cette maladie, mettre à l'abri de la contagion et de la mort ses enfants et les enfants des villes, ce serait la plus belle œuvre des Syndicats d'élevage. Pour arriver à un tel résultat, il ne leur en coûterait qu'un geste : *n'accepter sur leurs contrôles que des animaux sains.*

A quoi bon primer un taureau bien fait, s'il va répandre la tuberculose dans les étables, et à quoi bon primer une vache qui donne beaucoup de lait si ce lait est meurtrier ?

. . . . . .

Le problème des vachers. — Mais il y a deux faces au problème de la production du lait : les vaches d'une part... de l'autre les vachers.

Il est un fait indéniable que nous constatons tous les jours, c'est que le nombre des étables diminue *parce qu'on ne trouve pas de vachers.*

Il est bien évident que l'appât des villes est grand sur le travailleur de la terre. Et la production laitière — a dit récemment et très heureusement M. Marcel Donon — la production laitière est le résultat d'un travail de tous les jours qui ne connaît ni la loi de huit heures, ni la semaine anglaise, ni l'interruption dominicale, ni les vacances chères aux citadins.

Nous ajouterons que ce travail est rendu encore plus pénible pendant 6 mois chaque année par l'adoption de l'heure dite d'été qui oblige les vachers à commencer la première traite à 3 heures ou 3 heures et demie chaque matin.

Le vacher est l'ouvrier de la ferme entre les mains duquel

Digitized by Google

est déposé et confié le capital le plus élevé. Il est en général assez bien payé.

C'est en tout cas, parmi les travailleurs agricoles, celui qui jouit dans son travail de la plus grande indépendance. Que manque-t-il donc à son bonheur?... Peu de choses sans doute! Et il n'y manquera vraisemblablement plus rien, peut-être, un jour prochain. Un certain nombre d'Agriculteurs ont en effet entrepris l'amélioration progressive des logements de l'ouvrier agricole, sentant bien en eux la conviction profonde qu'il y a là un moyen d'enrayer quelque peu le dépeuplement des campagnes.

Et c'est ainsi que nous avons déjà pu voir des installations très bien comprises dans cet ordre d'idées : dans une extrémité de l'étable, une véritable petite chambre avec un lit bien propre, des murs peints à la chaux, une table et une chaise de bois blanc, et une lampe. Au vacher sont donnés les moyens de se sentir chez soi, de lire un journal, et d'écrire une lettre.

Certains vachers — les bons — ceux justement qu'il est intéressant de retenir à la terre, apprécient fort ce confortable, et passent ainsi dans leur chambre individuelle, dont un regard donne sur l'étable, la majeure partie de leurs moments de loisir. C'est autant de pris sur le jeu, l'alcool et le cabaret.

Pour les vachers mariés, quelques propriétaires ont aménagé de petites maisons d'ouvrier avec jardin. Et c'est un des moyens de retenir à la terre les meilleurs auxiliaires de l'exploitation et de la conservation du troupeau.

Rôle moral des Syndicats d'élevage. — Pour terminer, nous envisagerons rapidement le rôle moral des Syndicats d'élevage.

Le Syndicat sera avant tout une véritable école d'enseignement mutuel pour ses membres. Il emploiera également toutes ses forces à seconder les efforts des hygiénistes pour arriver à l'éradication de ces chancres rongeurs de l'élevage qui ont nom : la cachexie osseuse, l'avortement épizootique, la tuberculose. Il donnera sa collaboration aux ligues pro-

Digitized by Google

tectrices telles que la Ligue du lait qui tendent à l'obtention dans le commerce d'un lait cru, intégral, pur, riche, propre et vivant; renfermant ses vitamines et ses diastases et provenant d'une vache saine.

Le Syndicat d'élevage sera le germe créateur de méthodes de vulgarisation qui tendront à mettre par les organes de la presse professionnelle et de la presse régionale, à la portée de tous les agriculteurs, l'exposé des méthodes d'amélioration du bétail, et des méthodes pratiques d'hygiène.

Enfin il portera, par les moyens de la presse extra-professionnelle, à la connaissance du grand public *certaines vérités encore méconnues, telles que le prix de revient du lait. Il fera comprendre au public qu'*un litre de lait coûte plus cher à produire qu'un apéritif, qu'une bouteille d'eau minérale, ou qu'un litre de vin ; et qu'il est juste et raisonnable que ce litre de lait soit évalué à un prix suffisamment rémunérateur pour l'agriculteur et pour l'éleveur qui le produit.

Conclusions. — Cette petite étude, que nous avons faite, des Sociétés et Syndicats d'élevage, porte en elle-même ses conclusions :

C'est que *l'amélioration du bétail doit être poursuivie à la fois par la voie de la branche mâle et par la voie de la branche femelle*, et que cette dernière est seulement possible par *le contrôle laitier*. Nos Syndicats devraient donc être à la fois des *Syndicats d'élevage et de contrôle laitier-beurrier*. Ils pourraient organiser chaque année une vente publique aux enchères, des produits reconnus les meilleurs.

Une table de pointage devrait être instituée, la plus simple possible, et utilisée dans toutes les manifestations de l'Association en ayant surtout pour but l'éducation des éleveurs en vue d'obtenir un même type idéalement et préalablement défini.

L'organisation ne devrait accepter sur ses contrôles que des animaux sains, en tout cas indemnes de tuberculose.

Elle devrait également récompenser largement la bonne tenue des étables et les agriculteurs qui logent hygiéniquement leurs vachers.

Digitized by Google

Enfin et surtout l'organisation projetée devrait avoir une direction unique, avec un programme bien défini, une volonté de poursuivre son but, malgré les obstacles et les embûches du chemin, les moyens enfin de parvenir au but consciencieusement et prudemment déterminé.

. . . . . .

Et dans ces conditions, on pourrait, dans dix ans ou dans vingt ans peut-être, regarder en arrière pour mesurer le chemin parcouru ; et peut-être également se réjouir d'avoir servi une cause noblement désintéressée, et d'avoir contribué à l'amélioration et à l'embellissement du troupeau bovin qui prospère et se multiplie sous le ciel du Vieux Pays.

Décembre 1922.

Digitized by Google

ESSAI SUR L'ABBAYE CISTERCIENNE

DE

LA NOË

A LA BONNEVILLE (EURE)

PAR M. MAURICE BÉGUIN, ARCHIVISTE DÉPARTEMENTAL
DES DEUX-SÈVRES, MEMBRE DE LA SOCIÉTÉ

I

LE FONDS D'ARCHIVES DE LA NOË[1]

Le fonds des Chartes de l'abbaye de la Noë est le type de ce que l'on appelle un fonds démembré. Il est partagé en deux masses de documents dont l'une se trouve aux Archives de l'Eure, ce qui est normal, et dont l'autre, la plus importante, par suite de circonstances que nous relaterons, se trouve à la Bibliothèque Nationale à Paris.

Les chartes des Archives de l'Eure réunies sous les cotes H 663 à 707 s'échelonnent, quant aux dates, depuis la fondation de l'abbaye jusqu'au milieu du XIV^e^ siècle. A la Bibliothèque Nationale (dép^t^ des manuscrits) sont conservées, sous la cote latin 5464, dans sept boîtes, 260 chartes.

Outre ces deux masses de pièces il y a aux Archives de l'Eure (H 705) quatre feuillets, mutilés, ayant servi de couvertures de livres, fragments d'un ancien cartulaire. La Nationale possède un fragment d'ancien rouleau (latin 1290).

1. Au sujet de notre travail, la Société libre de l'Eure a bien voulu nous demander une lecture qui a été faite dans sa séance du 30 janvier 1921 et qui a été insérée au *Recueil* de ses travaux, année 1920, VII^e^ série, t. VIII, p. 88.

Digitized by Google

Le volume 297 de la collection de Gaignières (B. N. 20909) contient 32 pièces originales. Enfin, la charte de fondation de l'abbaye, aujourd'hui perdue, existait encore lors de la première édition de la *Gallia Christiana*, où elle est transcrite (T. XI, Instr., col. 133).

Il est permis, au point de vue local, de déplorer que la législation actuelle ne permette pas de reconstituer en un seul bloc ce fonds si intéressant pour l'histoire du pays d'Evreux.

Classements successifs des chartes de la Noë. — *Avant la disjonction du fonds.* — L'abbaye avait, à n'en pas douter, dès le XIII^e^ siècle, un local où l'on écrivait des chartes et où l'on conservait les titres de la maison. Sur ce local ou « armarium », nous n'avons trouvé dans nos chartes aucune indication. Les pièces étaient déposées en liasses puisque, de cette mise en liasses, presque toutes gardent une trace, le trou où passait le cordon qui les attachait, généralement au coin bas gauche, ce qui en permettait la facile consultation. Les chartes, une fois mises en liasses, étaient réparties dans les tiroirs des armoires suivant un ordre rigoureux. C'est l'ordre topographiphe, très normal d'ailleurs pour les titres de propriétaires terriens qu'étaient les moines, qui semble avoir présidé à presque tous les classements.

Dès le XIII^e^ siècle, il y a certainement eu un classement : lettres et chiffres ont bien le caractère de l'écriture de cette époque : un chiffre romain et une lettre à l'encre rouge ou noire, le nom de la grange dont dépendait le territoire en question s'il y avait lieu : Vall. Pag. VI, le tout écrit au dos de la charte en lettres grasses.

Un autre classement eut lieu au XVIII^e^ siècle : la même lettre répétée 5 ou 7 fois sert à indiquer toutes les chartes d'une même liasse et d'un même lieu, car il est remarquable que la même lettre indique toujours le même lieu. L'écriture, rapide, est à l'encre noire.

Après la disjonction du fonds. — Après cette époque, les chartes qui sont à la B. N. ayant quitté le chartrier, la vente de cette partie du fonds n'amena point la désorganisation du

Digitized by Google

reste : « Les titres, papiers et renseignements qui concernent les biens de la dite abbaye demeureront aux Archives et trésor d'icelle qui fermera à deux clefs prohibitives, dont l'une sera entre les mains du sieur abbé ou de telle autre personne résidante sur les lieux, qu'il lui plaira choisir, et l'autre ès mains desdits pour être faict ouverture à l'amiable toutes et quantes fois que besoin sera aux dictes parties ». (*Réflexions sur le partage de la mense conventuelle et abbatiale.* 1764. *Archives de l'Eure*, *H* 663).

On fit un inventaire : une petite fiche de papier, liée à chacune des pièces par un cordon de parchemin fileté de rouge, contenait la date et un résumé du texte. Au XIX^e^ siècle, pour les Chartes d'Evreux, toujours, on peut signaler trois classements : l'un douteux, dont il reste trace sur une seule charte et qui porte le n° 48 ; l'autre, véritable inventaire formant chemise pour chaque groupe de chartes par ordre topographique est dû à M. l'abbé Lebeurier ; le dernier, topographique également, fut fait par M. Bourbon pour son inventaire de la série H des Archives de l'Eure, et le résumé qu'il fit de nos chartes constitua les n^os^ 663 à 707 de cet inventaire. C'est sous cette cote qu'elles sont actuellement classées.

Ce n'est pas l'ordre topographique, c'est l'ordre de date, en procédant par approximation pour les pièces non datées, que suivent les classements des chartes qui avaient été acquises par la Bibliothèque du Roi. Outre une sorte d'inventaire qui en fut fait dès le XVII^e^ siècle et qui portait au dos des chartes à la suite des mots « Normandie, Evreux » une courte analyse, on les classa en boîtes, en les numérotant. Le classement que trouva M. L. Delisle les répartissait en 4 boîtes : 63 chartes dans la 1^re^, 68 dans la 2^e^, 64 dans la 3^e^, 57 dans la 4^e^.

Depuis, elles sont réparties en 7 boîtes. Elles ont été répertoriées dans le catalogue du fonds ancien du Département des Manuscrits et sont inventoriées plus longuement dans le catalogue détaillé dressé par M. L. Delisle, qui se trouve dans le cabinet du Conservateur et n'est pas terminé.

Les différents inventaires dressés depuis le XVIII^e^ siècle des

Digitized by Google

chartes de la Noë, ne sont pas exempts d'erreurs ; citons, par exemple, l'inventaire du XVIII[e] siècle des chartes d'Evreux qui, dans une pièce d'Aalix de Meeruel, traduit *tenementum* par *maison* (146)[1], et le classement de la B. N. qui, procédant par approximation pour les chartes non datées, donne comme étant de 1220 une pièce qu'on reconnaît être de 1200 environ d'après les noms des témoins.

Comment s'était effectuée la disjonction. — Nous avons vu qu'à partir du XVIII[e] siècle le fonds d'archives de la Noë avait été pour ainsi dire coupé en deux. Les difficultés financières étaient venues, la Noë dut vendre une partie de ses vieilles liasses de parchemins déjà considérés comme une curiosité, au profit de la Bibliothèque du Roi. La question de la vente des chartes de la Noë est du plus grand intérêt, car il est certainement assez rare qu'une abbaye ait vendu ses titres. Quant à les avoir donnés, il n'y faut pas penser, quand on songe combien jalousement les abbayes gardaient le trésor de leurs titres. M. Georges Besnier (*L'Œuvre de Georges Bourbon.* Extrait du *Bulletin des Amis des Arts d'Evreux*, 1903, p. 25), le pense aussi quand il parle de « ce vieux Chartrier vendu à la Bibliothèque royale dans un moment de détresse ». Voilà le vrai motif, le plus plausible en tous cas. Comment se fit la vente ? L. Delisle, dans le *Cabinet des Mss. de la B. N.*, I, 412, dit qu'en 1734, un chanoine d'Evreux, nommé Lescalier, vendit 380 chartes pour 450 livres, dont celles de la Noë « que les auteurs de la Gallia Christiana croyaient, mais à tort, avoir fait partie du cabinet de Colbert ». — Pourquoi n'en fut-il vendu qu'une partie, et pourquoi les unes plutôt que les autres ? Il nous est impossible de le savoir.

Ces chartes, désormais à Paris, n'échappèrent pas à la perspicacité des savants et des chercheurs. Du Cange, les auteurs de la Gallia Christiana, Gaignières, en copièrent ou s'en servirent et, à une époque plus récente, L. Delisle, R. Bordeaux et Chassant en tirèrent des notes et extraits

1. Les chiffres entre parenthèses, dans l'étude qui suit, indiquent le numéro d'ordre attribué aux 421 chartes citées dans le Chartrier que nous avons dressé et que nous espérons publier quelque jour.

Digitized by Google

dont ils ne firent pas usage pour la publication mais qu'ils ont légués au Département des Manuscrits.

Nos chartes de la B. N. servirent aussi à l'établissement des mémoires généalogiques de Chambray. Quant à celles des Archives de l'Eure, sans avoir donné lieu à aucun travail spécial, on les voit souvent figurer en notes, en différents ouvrages d'histoire régionale.

Les unes et les autres sont arrivées jusqu'à nous sans être trop détériorées. A peine quelques-unes d'entre elles sont-elles en partie effacées : la charte de R. de Meeruel (133), de 1206 est dans ce cas. Celle de Richard Leblond, d'Evreux, de 1234 (414), est à moitié rongée.

Cartulaire de la Noë. — Aux Archives de l'Eure, H 705, sont conservés quatre feuillets ayant servi de couverture de livres et très abîmés. C'est tout ce qui reste du cartulaire de la Noë qui, pourtant, existait encore en 1770 ; une mention sur une charte, mention datée de 1223, portait : « au cartulaire, folio XXXII, au titre episcopi, chartre VII » (421). Le débris qui nous reste est composé de 4 folios, le premier et le troisième coupés au tiers dans le sens de la largeur. Les bords du haut et du bas du folio 1 et du folio 4 ont été rognés. Les folios ne se suivent pas. La foliotation est rognée ; les chartes numérotées le sont de 29 à 37 et de 47 à 50, chiffre romain rubriqué en marge. En haut de chaque folio au verso : *ultra ;* au recto : *forestam,* sauf le deuxième folio qui porte au verso : *ultra forestam.*

L'écriture de ces feuillets est du XIII^e^ siècle (326, 328, 324), et les chartes semblent avoir été écrites avec peu de soin. Les initiales ornées, pour lesquelles il avait été laissé de la place n'ont pas été faites ; seule, dans le vide, subsiste la petite lettre d'attente. Par un hasard, les originaux des chartes qui s'y trouvent transcrites sont précisément perdus, ce qui fait que les pièces transcrites sur ces quelques feuillets ne forment pas de doubles pour notre cartulaire (3 seulement ne sont pas rognées).

Étude des chartes. — A part quelques chartes du roi de

Digitized by Google

France et quelques vidimus, la plupart des pièces sont du type ordinaire des donations, ventes ou confirmations. Ce sont de petites chartes plus larges que hautes, simples bandes de parchemin, parfois succinctes de texte, en général bien conservées. L'écriture, grosse et bien appliquée dans les premières (fin du XII^e siècle), devient plus élégante et plus aisée, mais moins soignée peut-être, dans celles du XIII^e siècle ; elle est plus petite en tous cas. Ceci, de même que les abréviations, est bien caractéristique de l'époque. Une charte de Guillaume (le jeune) Chevreul de Nogent de 1174 est écrite de deux écritures différentes (210). Une autre de Gilbert Chevreul, de 1207, a le texte écrit d'une main différente de celle qui écrivit le nom des témoins. Peut-être ne connaissait-on pas les témoins d'avance (226). En général, les lignes sont serrées. Cependant une charte de 1246, de Simon d'Andé, est à lignes écartées (387).

A diverses reprises nous avons constaté sur une même charte des actes complètement différents avec les noms des témoins particuliers à chacun d'eux. Voulait-on faire ainsi une économie de parchemin ?

Signalons enfin une charte plus haute que large (forme exceptionnelle). Elle est de Roger de Broville et porte la date de 1214 (236).

Plusieurs pièces sont peu soignées, tachées d'encre ou de cire à sceller, et ces dégradations semblent remonter à l'époque la plus reculée, être ainsi contemporaines des chartes elles-mêmes. En ce qui concerne les chartes écrites à l'abbaye même l'aspect extérieur non plus que la rédaction ne semblent pas avoir été particulièrement soignés, par exemple celle de Guérin, abbé, pour la terre de Hueleure (311). Remarquons qu'en plus des chartes émanant de l'abbaye, certaines personnes traitant une affaire avec l'abbaye venaient demander aux moines d'en écrire la charte : ainsi le fait Roger seigneur de Bois-Gencelin, en 1207..., « *actum apud noam* » (97).

Commencement des chartes. — Presque toutes commencent par *ego...*, *dedi...*, *concessi...*, *gratam habeo dona-*

Digitized by Google

tionem. En plus de ces premiers mots elles portent des formules initiales de genres très différents : *Notum sit vobis* est la plus fréquente, *Universis presentes litteras inspecturis...*, *decanus de Conchis*, 1248 (152) ; *Notum facio universis ad quos presens scriptum pervenerit...*, 1207, Amaury Poussin (175) ; *Notum sit omnibus tam futuris quam presentibus...*, 1204 (319) ; *Notum fieri desidero ego Robertus..., me gratam et ratam habere...* (vers 1220) (22) ; *Sciant universi presentes et futuri...*, 1204 (94) ; *Omnibus hec visuris... ; Vestra noscat dilectio me...* (vers 1150) (2) ; *Ernaldus de Bosco..., omnibus hominibus et amicis suis francis et anglis salutem...* (vers 1200) (217) ; *Ad quos presens pagina pervenerit audienda tam posteris quam modernis sciat dilectio vestra quod...*, 1206 (223) ; *Pro salute anime mee et uxoris mee Eustachie...*, 1203 (170) ; *Eternam in Domino salutem..., noverit universitas vestra...* (1222, R. évêque d'Evreux), (239) ; *Noverit universitas vestra quod nos pensata utilitate ecclesie nostre et deliberatione super hoc habita diligenter...*, 1259 (399).

Clauses de garantie. — Ces clauses, destinées à renforcer le marché conclu ou la donation, pour en assurer l'exécution exacte et intégrale, se rencontrent dans presque toutes nos chartes. Le bailleur, pour faire la preuve de sa bonne volonté, indique qu'il a juré de remplir les obligations qui font l'objet de l'acte : il a juré, lui, en personne *fide corporaliter prestita* ou bien sur les *sacrosanctis evangeliis*, ou bien *tactis evangeliis*. Comment, après cela, ne tiendrait-il pas son serment ? *predictam elemosinam super altare sancte Marie Noacensis coram testibus obtuli, et ego et uxor mea Letia juravimus...* (295).

D'autres formules de garantie, plus explicites, précisent l'objet du serment : *fide corporaliter prestita garantizare compromisit* (178). Il arrive aussi que le bailleur tient à garantir l'exécution de sa charte non seulement par lui-même, mais aussi par tous ceux de sa famille à qui, au préalable, il fait approuver son acte... *gratam habuerunt Helisent uxor mea et Aaliz soror mea...* (136). *Rad. Postel*

Digitized by Google

frater meus..., *manucepit contra omnes garantizare* (181).

Pour les mutations de terre on voit aussi très souvent un échange prévu de la part du bailleur en cas de non convenance.

Enfin, il est très fréquent qu'une charte s'appuie sur la garantie de toute une paroisse : jurée à la face de tous... *coram parrochianis*, *coram parrochia*, la charte, à coup sûr, sera fidèlement exécutée ; *coram parrochianis de Nogento* (271), *coram parrochia de Nagel* (252).

Datation. — La plupart des pièces sont datées ; presque toutes depuis Philippe Auguste, moins régulièrement avant la conquête de la Normandie. La date se trouve à la fin du texte et avant le nom des témoins. Nous l'avons vue au bas de la pièce, après la liste des témoins, dans une charte de 1235, charte de Guillaume de la Motte (253).

En général, elle ne comporte que l'année, en chiffres romains... *actum anno gratie...*, *anno Domini...*, *actum ab incarnatione Domini...* (164), *anno verbi incarnati...* (216), *actum in anno verbi incarnati...*, *in anno Domini...*, (13), *actum est in anno Dominice incarnationis...* (20), *anno incarnationis dominicé* (308).

En 1201 pour la première fois, nous voyons apparaître le nom du lieu..., *actum apud Ebroïcas in domo Dei anno gratie* 1201... (168), *actum apud Noam...* 1207 (97).

Nous voyons aussi par suite de quelle circonstance l'acte a été passé dans tel ou tel lieu : *Willelmus de Mineriis... miles et dominus de Greniosevilla... actum anno domini... in assisiis de Conchis...* (202) ; *in dedicatione ecclesie Beate Marie Noacensis* (189).

En 1206 pour la première fois nous voyons l'indication du mois : Charte de Roger de la Motte (95)... *mense maio...*, et le quantième..., *VII° die intrantis aprilis...*, Charte de Thomas de Crèches (174).

Il va sans dire qu'il faut considérer, pour la datation véritable des différentes pièces, la méthode dont on usait pour compter le commencement de l'année. Nos chartes ne nous renseignent pas à ce sujet ; aussi avons-nous, dans les chartes

Digitized by Google

où, le mois étant indiqué, nous pouvions le faire, pris la date de Noël pour les pièces antérieures à la réunion de la Normandie à la France, et la date de Pâques pour les autres.

Les témoins. — La liste des témoins fait suite à la charte. L'utilité de ces listes de témoins au point de vue de l'onomastique, de la généalogie, de l'étude des métiers, des institutions, pour les noms des fonctionnaires, est très grande. Certaines, de ce fait, sont particulièrement intéressantes. Parfois la liste des témoins est annoncée par une phrase : « et hoc factum est presentibus », ou bien « testibus his », ou encore « coram testibus istis ».

Les témoins ne sont pas mis, sur la liste, au hasard mais par ordre hiérarchique autant que possible. Y a-t-il parmi eux un ecclésiastique ou un personnage important, on le met généralement en tête. Y a-t-il au contraire un « servus », c'est en queue de liste qu'on trouve son nom.

A la suite de l'énumération des témoins se trouvent souvent les mots « et aliis multis ».

La liste des témoins ne termine pas toujours la charte. Nous avons vu au paragraphe précédent un exemple de date mise après le nom des témoins. Dans une autre charte de Richer de l'Aigle, vers 1170, c'est toute une phrase qui termine la charte, après la liste des témoins : *et pro hoc bono et pro aliis... debet ecclesia* (3). Enfin quelques chartes sur lesquelles les noms des témoins ont été nettement ajoutés après coup nous révèlent par là même tout le mécanisme du choix et de la fonction des témoins. Dans un même village et dans un même cercle de gens, c'étaient toujours les mêmes qui étaient témoins. L'accord conclu entre les deux parties, le bailleur écrivait la charte, puis, au moment de la remise, ou après entente faite d'avance, paraissaient les témoins, gens de condition qu'on voulait honorer, ou braves gens facilement libres quelques instants, le charpentier ou le charron du pays, par exemple, toujours prêts à rendre ce petit service... comme cela se pratique encore aujourd'hui.

Mentions au dos ou sur le repli. — Peu de mentions en

Digitized by Google

dehors de quelques rares sommaires ou des notes d'inventaires divers.

Les sceaux. — *Annonce du sceau.* — Après la phrase contenant les clauses de garantie et avant la datation, se trouve généralement une phrase pour annoncer que la charte va être scellée au scel du bailleur : *Et ut perpetuam stabilitatem obtineat sigilli mei appositione confirmavi* (175), *cum sigillo Guillelmi filii mei sigillum meum apposui* (277), *et ut ista rata sint et stabilia presenti scripto et sigilli mei testimonio confirmavi* (94), *et ego sicut consuetudo est inter fideles, confirmare decrevi per cartam presentem sigillo meo signatam* (180).

A. Poussin, de Glisolles, en 1207, dit signer de son propre sceau une charte qui venait de son père, mais que celui-ci n'avait pu sceller étant mort avant (175). Jean du Plessis demande à la *curia ebroicensis* de mettre son sceau sur une de ses chartes en 1234 (313).

Attache du sceau. — Les chartes ont presque toutes un repli (une charte de G. de Broquigni de 1214 (182) fait exception) ; c'est sur repli où des trous ont été faits, que passe l'attache du sceau. Le sceau pend sur double queue toujours, ce qui fait que nous avons cru inutile de le signaler pour chacune au cartulaire. Cette double queue est en parchemin blanc ou déjà écrit. Parfois, rarement, la queue est en cuir blanc. Souvent, par contre, elle est en cordons ou lacs de soie verte (146), ou en cordon tressé bleu foncé, en chanvre (250), en cordon blanc (126). On voit aussi un ruban plat, blanc, bordé de vert, dans une charte de Guillaume Harenc de 1220.

Une charte semble avoir été scellée à plat sur le dos. C'est une charte de 1253 de Garin de Pisselou pour les Pasquerets. Une trace de sceau apposé en cire brune ou rouge sur cette charte, subsiste encore très nette (275).

Matières et dimensions des sceaux. — Du chartrier de la Noë 165 sceaux, en très bon état, nous sont parvenus adhérents aux chartes conservées à la Bibliothèque Nationale. Par suite d'on ne sait quel acte de vandalisme, des chartes

Digitized by Google

conservées aux Archives de l'Eure, trois seulement ont leurs sceaux. Les dimensions de ces divers sceaux sont très différentes mais ils ont pour la plus grande partie de 4 à 5 centimètres de diamètre. L'épaisseur de la cire, variable également, n'excède jamais toutefois $0^{m}.006$. La couleur de la cire est verte, rouge, brune et quelquefois de ce jaune très pâle qui est vraisemblablement du blanc. Les sceaux sont de forme circulaire, allongée seulement pour les prêtres et les femmes (sauf celui d'Emma d'Angerville, 1199).

Légendes. — Les légendes faisant cercle autour de l'image sont généralement bien écrites ; toutefois, elles présentent certaines particularités dans leurs abréviations, particularités intéressantes. + ARC : HID pour archidiacre, D pour de, MŌASTĪO pour monastère. On trouve aussi T pour ter et BRtholomei, dans un sceau de 1219.

Presque aucune légende n'est effacée. Souvent, le nom inscrit sur le sceau n'est pas le même que celui inscrit sur la charte. Guillaume de Bois-Normand s'appelle sur son sceau Willelmus Vilain, ou bien c'est une femme mariée qui use pour la même pièce de son nom de jeune fille et du nom de son mari. Basilie de Glisolles s'appelle encore sur son sceau Basile de Formoville, son nom de jeune fille. Une veuve se sert parfois du sceau de son mari, telle la veuve de Gautier du Bois. Il arrive souvent que le sceau et la charte ont deux orthographes différentes.

Parfois enfin le nom est en français sur le sceau, en latin dans la charte, ou réciproquement : Gilbertus Capreolis [charte], Gilbert Chevrol [sceau].

Signalons le sceau de Gervais du Bois-Gencelin en 1224 : S. Gervasii Oltranecvi (109). S'agirait-il de la croisade ?

Par ces quelques remarques on voit l'intérêt que présente l'étude des sceaux.

Contresceaux. — Il y a quelques contresceaux. L'un de Gilbert de l'Aigle : un fragment antique quelconque, lui servant de matrice, représente un homme nu, debout. Il a une légende : « S. Gille ».

Digitized by Google

Jacques de Fresnes a un contresceau avec son nom et une plante stylisée.

Guillaume de Minières a sur son contresceau le même dessin que sur son sceau, un écu enclavé. Seuls, les principaux seigneurs du pays ont des contresceaux.

Iconographie. — Voici les images que nous avons pu identifier ; nous donnons les noms sous leur forme française.

Chevalier à cheval et armé. — Gilbert d'Auteuil, Raoul de Morsent (cavalier au galop, écu main gauche, épée main droite, 1209). — R. de Quatremares (épée, écu, 1190). — Thomas de Saint-Jean (épée main droite). — R. de Tony, vers 1170.

Femme. — Emma de la Bonneville (debout, main droite à la hanche, lys à la main gauche, 1208). — Basilie de Formoville ou de Glisolles (debout, main gauche à la hanche, main droite tenant un bâton fleurdelisé, 1189). — Ade de Planches (debout, main gauche à la poitrine, fleur de lys dans la droite, 1231).

Prêtre. — Egidius, archidiacre d'Evreux (tient un livre, 1209).

Animaux. — Gilbert de l'Aigle (aigle, 1220). — Richer de l'Aigle (aigle, 1170). — Am. de Broquigny (lion passant à queue fourchée, 1220). — Gilb. Chevreul (un chevreuil, 1220). — Chevreul (chevreuil et croix, vers 1190). — G. de Fleuri (lion, 1206). — Geoffroy Feré (deux cerfs entourant un arbre, 1210). — Guill. Harenc (hareng, croix de Saint-André, vers 1213). — R. Pean (lion, 1204). — Poussin (poulet et deux fleurs de lys). — R. Mahiel de Portes (aigle et deux portes, 1234). — Christiane de Grohan (oiseau ailes ouvertes).

Plantes stylisées. — Isabelle d'Andé. — Emma d'Angerville (lys, 1199). — B. de Broquigny (quatre pétales, 1247). — Renauld du Breuil (1207). — W. Buisson (arbuste, 1204). — Raoul Chanu (fougère, 1200). — T. de Crèches (1206, fleur de lys). — Raoul de l'Épine, 1210. — Pierre de la Forêt, 1223. — G. de Grohan, 1216. — Raoul de Grohan (feuilles grasses, 1217). — Aelise de Houpelande (plantes grasses, lys, 1233). — Robert de Houpelande (2 oiseaux autour d'un arbre,

Digitized by Google

1220). — Legiarde du Plessis, 1208. — G. du Plessis (lys, 1216). — Asc. du Plessis (épi, 1204). — Raoul du Plessis, 1220. — S. du Pont (pistil stylisé). — M. Quentin (pistil stylisé). — Jean de la Motte (trèfle à 4 feuilles, 1233). — R. de Maerol (fleur, 1206). — Famille du Frêne (un frêne). — Jac. du Frêne (un frêne et 2 étoiles, 1234). — Amaury de Vernay (fleur, 1205). — Richard de Villalet (lys, 1224). — Raoul d'Orvaux (3 pétales, 1230).

Écus. — Raoul l'Anglais, 1209 (écu et fer à cheval). — R. de Boschuon (poisson et écu, 1227). — R. de Bacquepuits (écu tripartite 3 pals en tête). — Laurent de Garembouville, 1197. — Gilbert de Garembouville, 1233. — Guillaume des Minières (écu encloué, 2 bandes transversales, 1247). — Roger du Nuisement (écu cloué plaque métal). — Th. de Saint-Germain (écu, pals). — Guérin de Sissai (coquilles sur écu, bande transversale, 1226).

Figures géométriques. — Jean de la Motte (étoile à 5 branches, 1215). — Richard de Tournedos (Péan) (carré croix inscrite, 1245).

Objets divers. — Hubert de Boschuon (main tenant une épée, vers 1190). — G. de Bois-Normand (tenailles, 1226). — Rich. de Ferrières (3 fers à cheval, 1221). — G. de Houpelande (soleil, 1233). — Mathieu d'Orvaux (épée, 1220). — Guérin de Pisselou (soleil, 1226). — Mabille du Val (croix, 1227).

Liste des sceaux *qui se trouvent sur les chartes de la Noë.* — Les sceaux de la Noë n'ont jamais été publiés. Chassant (Collection, Arch. Munic. Évreux) a dessiné et examiné quelques-uns de ceux de la B. N. et L. Delisle (B. N., n. a. fr. 2110) en donne une liste complète. C'est celle que nous reproduisons. Ceux des Archives de l'Eure sont de Gilbert Chevreul, de J. Chevreul et de l'official d'Évreux.

Domicelle Ada, Renaldus de Albavia, Godefridus Albus, Stephanus Albus, Simo de Ande, Prepositura de Aneto, Renaldus de Angervilla, Emma de Angervilla, Gilbertus de Aquila, Richerus de Aquila, Isabel de Asneres, Radulfus de Arierco, G. de Autolio, R. de Aviron, R. de Baquepuiz, Mauritius Barbescaz, Jacobus de Bellovidere, Berneut Galeranus

Digitized by Google

de Berou, Sibile de la Borele, Gervasius de Bosco Gencelini, Ric. de (B. G.), R. de (B. G.), R de Boscyvon, Agnès la Bovière, M. de Bretevilla, M. Uxor M. de Bretevilla, Renoldus de Broceio, G. de Broglio, A. de Broquigneio, Bern. de B..., G. de B..., Heloïse Bruna, G. Buisson, Garinus de Busco, ... de Cambinio, R. Canutus, W. Canutus, Gislebertus Capreolus, W. Capreolus, W. Carpentarius, R. de Sivre, R. de Chemin, R. de Cirreio, W. de Collarvilla, G. Comes, W. Comes, Ric. de Créchis, Th. de Créchis, Abbas Crucis S. Leufredi, Conventus Crossis S. Leufredy, Guido le Droies, Ric. episcopus ebr. officialis, Egid archidiaconus, Petrus archidiac. Ebr., Gilles de Essartis, M. de Essartis, Rog. de Essartis, Regine de Esseio, J. filius R. Fabri, J. de Faipou, G. Feré, Adam de Ferariis, J. de Ferariis, R. de Ferariis, G. Ferratus, G. de Flory, P. de Foresta, Basilia de Formevilla, J. de Fraxino, W. de Fraxino, B. de Galleone, G. de Garembouvilla, L. de Garembouvilla, R. de Garencières, P. de Garenna, R. Gelinel, B. de Glisoles, C. de Gorham, R. de Gorham, W. de Gorham, W. Harenc, Aaliz de Hopelanda, G. de Hopelanda, R. de Hopelanda, R. de Forisportam, R. le Hulines, R. de Ibreio, B. La Loche, G. Louvart, R. Mahiel, R. de Malbuisson, B. Malchrestien, R. Malusvicinus, F. de Melignis, R. Comes Melleti, Reg. de Maherol, G. de Mineriis, T. de Mineriis, W. de Mineriis, W. le Minier, R. Lemoigne, Durandus de Monasterio, J. de ... Rad. de ..., Rob. de ..., J. de Monsel, J. de Motta, Mabillis ..., Richendis ..., Simo ..., W. ..., S. de Nocumento, G. le Normant, E. de Novilla, R. de Novilla, R. de Nuisement, M. de Oresvaux, R. de Oresvaux, R. de Osmontvilla, Ric. de Osmontvilla, G. de Pisselou, R. Lepeltier, W. Lepellier, R. Pescheveiron, J. de Plaisicio, A. de Planchis, G. de Plesseio, A. de Plesseiz, E. de Plesseiz, Rad. de Plesseiz, Leg. de Plesieto, Simo de Ponte, R. de Portes, R. Postel, Th. Prior, Am. Pullus, R. de Quatremares, H. Quentin, Odelina de Richeborc, Simo de Rol, L. Ruffus, R. de Saicio, Th. de S. Germano, T. de S. Johanne, R. de S. Leodcario, G. de Saquenvilla, G. Sacernoia, W. de Saucey. Germania Sinemapa, G. de Sisseio, R. de Spina, R. Tavel, A. Tinel, B. de Toeneio, R. de ..., R. de Tornedos, Aalis de Tornevilla, Heloïse de Ulmis, Mabillia

Digitized by Google

de Valle, Odelina de Valle, Am. de Vernai, W. le Vilain, R. de Villaleto.

Les sceaux sont indiqués dans notre cartulaire au bas de chacune des pièces auxquelles ils correspondent.

II

L'ABBAYE DE LA NOË ET SON DOMAINE

L'abbaye de la Noë était une abbaye cistercienne de la filiation de Pontigny située au diocèse d'Evreux sur le grand chemin d'Evreux à Conches, sur la paroisse de la Bonneville au bord de la rivière d'Iton.

On l'appelait en latin *Noa* ou *Nathatoria*. *Noa* ou Noue veut dire « basse terre », *Nathatoria* veut dire « piscine » (*Du Cange : Nathatoria*). Dès lors, étant donné que la Bonneville se trouve dans la vallée au confluent de l'Iton et du Rouloir, dans une région qui, même aujourd'hui, est encore sillonnée de ruisseaux et possède des étangs comme autrefois, l'étymologie n'est pas douteuse, L. Delisle dans une note manuscrite laissée à la Bibliothèque Nationale (n. a. fr. 21812) est d'ailleurs de cet avis, et dans son ouvrage sur la condition des classes agricoles au moyen âge il dit d'autre part : « Par noue, il faut entendre des herbages un peu moins humides (que holm ou homme, ou ulmon ou homom, qui veut dire marais) ». Beaucoup de lieux en ont tiré leur nom. Le mot garda longtemps son sens générique, une noue, une noë (qu'on prononçait sans doute noue).

La Noë avait des armes ; reproduites dans l'ouvrage d'Et. Deville sur la « Passion Davitique » de Jehan Ferré (abbé de la Noë de 1506 à 1547), p. 159, ces armes étaient : *écu semé de fleurs de lys, brisé d'une bande, avec crosse en pal derrière l'écu.*

Elles ressemblent fort à celles des comtes d'Evreux de la Maison de France, et de la ville d'Evreux, ce qui fait que le rédacteur du catalogue de la collection Fairfax Murray à Londres les a prises l'une pour l'autre. Elles existaient dès le XIV^e^ siècle.

Digitized by Google

Sauf quelques point de détails l'abbaye de la Noë n'a jamais été étudiée. Les grandes collections comme la « Gallia Christiana » ou la « Neustria Pia » ne lui consacrent que des articles secondaires d'où il n'y a rien de précis à tirer. D'ailleurs les auteurs qui en ont parlé connaissaient, bien souvent, assez peu cette abbaye. Le Recueil des Historiens de la France la signale à propos de l'ouvrage de Raoul de Coggeshale (*Chronicum Anglicanum*) et à la table (*T.* 18, *p.* 808) indique que c'était une abbaye de femmes. Même erreur dans P. Larousse (*Grand dictionnaire universel du* XIX^e^ *s., éd. de* 1874, *T. II, p.* 1046, 2^e^ *col.*), qui parle de l'incurie des abbés et des religieuses. Le livre du *Congrès du millénaire de Normandie* (*communication de M. Caillemer T. I, p.* 451) reproduit une erreur de la *Topobibliographie* du chan. Ul. Chevallier (col. 2199) et parle de « l'abbaye sur le territoire de la Noë-Poulain, canton de Saint-Georges-du-Vièvre, arrondissement de Pont-Audemer ». Corda (*Catalogue des factums et autres documents, T.* 3, p. 220) regarde le fameux Arnould de Malagny comme Abbé de la Noë, à propos d'un factum de Le Charpentier... Ajoutons que dom J. M. Besse (*Archives de la France monastique, E XVII, Abbayes et Prieurés de l'ancienne France, T. VII. Rouen,* 1914, *p.* 179) attribue à la Noë la belle grange du XIII^e^ siècle qui se trouve à la Bonneville, ce qui nous paraît faux car aucun document ne signale à la Bonneville de grange appartenant à la Noë. Celle qui existe ne lui appartenait sûrement pas. Toutes erreurs bien excusables, au reste, étant donné le peu de notoriété de notre abbaye.

Bien que peu connue, l'abbaye de la Noë eut, dans son temps, sa prospérité et son influence. Son domaine se divisait en deux parties, l'une que l'on pourrait appeler le « domaine à vin » sur les coteaux de l'Eure et de la Seine, d'Houlbec-Cocherel, Pacy et Gaillon ; l'autre, composée de plusieurs granges, formait bloc autour de l'abbaye qui y faisait plus directement sentir son influence. Compris entre Evreux et Conches de l'est à l'ouest, et entre Portes et Damville du nord au sud, ce domaine suivait à peu près le coude sud-nord ouest-est que forme l'Iton entre Damville et Evreux. Il était surtout agricole. C'est celui-là même que nous étudions.

Digitized by Google

L'abbaye de la Noë a été fondée par l'impératrice Mathilde[1], fille du roi Henri I d'Angleterre. Il y a deux chartes de fondation non datées. L'une a été publiée par la Gallia Christiana (*T. XI, Instr., C* 133, *VI*). L'auteur de la Gallia dit l'avoir trouvée dans le cartulaire : « *ex chartulario* » de l'abbaye. Elle n'existe plus. L'autre est encore actuellement aux mains de M. Vierray, propriétaire du terrain où s'élevait le monastère, mais elle a été publiée aussi par Le Prévost : *Mémoires et notes : La Bonneville*. Elle ne diffère d'ailleurs de l'autre que par quelques mots.

La fondation de l'abbaye a toujours été présumée de 1144 environ. Le Brasseur (*Histoire d'Evreux*, 1722, p. 149) date de 1160 la ratification de cette fondation par Rotrou, évêque d'Evreux (plus tard archevêque de Rouen), et (page 145) il précise la date de cette fondation au 1er janvier 1144.

Martène et Durand (*Thesaurus anecdotorum*, 1264 [lisez 1266], écrivent : « Noam in Ebroicensi annò MCXLIV ». La Neustria pia, de 1663, dit encore, p. 803 : « De Noa vulgo de la Noue... fondatus ann. 1144 calendis Januarii ».

L'Allemand Janauscheck (*Originum Cistercensium I. Noa*) s'est spécialement occupé de la date de fondation de nôtre abbaye. Des nombreuses sources qu'il énumère et qu'il serait trop long de reproduire ici, il résulte que l'on a trouvé les dates suivantes : 1144, — 1144 kalend. januarii c'est-à-dire 1145), — 1143 — 1151 — 1164.

Ce furent des moines de Jouy, de la filiation de Pontigny, qui vinrent en ces lieux couverts de prairies basses et inondées et dont l'entretien n'avait pas dû être favorisé par les

1. La princesse Mathilde, appelée « la Vierge des Angles », mourut à Rouen le 12 septembre 1167 et fut enterrée à l'abbaye du Bec devant l'autel de la Vierge. Son tombeau en marbre était primitivement orné de larmes d'argent qui furent enlevées par les Anglais au xve siècle. La sépulture retrouvée en 1847 fut transportée à la cathédrale de Rouen malgré MM. Chassant et Lebeurier, qui la voulaient pour Evreux. (E. Veuclin, *Fin de la célèbre abbaye du Bec-Hellouin*, 1879, in-8°, 1885.) Cf. aussi l'abbé Porée, *Histoire de l'abbaye du Bec*.

Mathilde est morte au prieuré de Bonne-Nouvelle près Rouen. Elle fut extrêmement regrettée : « Tradidit hanc tumulo Rotrodus tunc Rodomensis Prœsul et abbatum conflua turba simul. » (*Draco Normannicus* publié par M. Omont pour la *Soc. de l'Hist. de Normandie*, 1884, liv. III, pp. 105-106 et 133.)

Digitized by Google

guerres entre Evreux et Conches d'une part, entre le loyalisme anglais et les partisans français d'autre part. Ce terrain s'offrait tout naturellement au zèle ardent des moines défricheurs, dont l'attention était déjà attirée dans ce pays par des fondations de leur ordre faites quelques années auparavant à l'Estrée et au Breuil-Benoit. Ils se mirent tout de suite à bâtir l'église et le monastère et ils ne tardèrent pas, grâce à leurs bons exemples et à leur sage administration, à acquérir l'influence que l'on voit percer dans les chartes.

Le docteur Semelaigne dans son *Histoire de Conches*, et R. Bordeaux dans la sienne, restée en fiches[1], expliquent l'état de désolation dans lequel se trouvait le pays après les guerres féodales entre les Tosny de Conches et les seigneurs de l'Aigle et de Meulan. Les Cisterciens (qui seront d'ailleurs en bons termes avec les uns comme avec les autres, les chartes le prouvent), arrivaient à temps pour restaurer une région naturellement riche et y faire renaître la prospérité en la relevant pour ainsi dire de la ruine. Depping[2] nous dit que, du reste, un besoin de réaction se faisait sentir. « Les abbayes agrandissaient leurs églises, érigeaient des cloîtres et des salles capitulaires. L'enthousiasme des croisades communique aussi un élan nouveau aux fidèles pour ériger ces édifices religieux... » « Et même au point de vue matériel on avait besoin de ces moines paisibles, modèles de travail..., car il ne faut pas l'oublier, les effets désastreux des irruptions des Normands... n'étaient pas complètement effacés, ... il restait de vastes landes, immenses terrains vagues et stériles et de vastes forêts qui couvraient une partie du pays... » (à l'époque contemporaine de l'établissement des monastères). Chaillou des Barres : *Histoire de l'abbaye de Pontigny*, p. 125.

Influence « monastique » des Cisterciens de la Noë. — Installés, les moines commencèrent aussitôt leur vie de charité et de travail. Leur charité est attestée par une charte de Guérin de Pisselou qui fait une donation pour aider à

1. B. N. n. a. fr. 22015.

2. *Histoire de la Normandie sous le règne de Guillaume le Conquérant et de ses successeurs.* Rouen, 1835,

Digitized by Google

payer les vivres que le frère portier distribue à la porte (244). Leur travail manuel selon la règle cistercienne, devait attirer également l'attention sur eux, et l'estime, puisque vers 1200 Basilie de Glisolles donne toutes facilités à leurs ouvriers, *operarios suos in grangia ista...* (de Jumelles) et là, s'il s'agit peut-être des ouvriers pris en dehors de l'abbaye, il s'agit vraisemblablement bien plus encore des convers qui passaient tout le jour à la grange, donnant l'exemple de bons agriculteurs. En tous cas le travail manuel était en honneur à la Noë, puisque nous voyons que les moines fournissaient d'hosties l'église du Mesnillet (212).

Se traduisant par des actes, l'influence religieuse des moines de la Noë se montra tout de suite.

Il est bon de se rappeler que c'était le moment des croisades, époque d'enthousiasme, mais un enthousiasme qui ne se dément pas durant ces quatre-vingts années que nous étudions est nécessairement basé sur l'action bienfaisante que les moines exerçaient certainement dans notre pays.

Leur influence s'affirme dans les vocations qu'ils suscitent : le second abbé, Luc de Portes, est du pays, son nom l'indique, et plusieurs chartes ont, parmi leurs témoins, ses frères, artisans à Portes.

Nous voyons aussi Durand de Meeruel se faire moine et donner ses biens à l'abbaye *quando habitum religionis assumpsit,* avril 1206 (132).

D'autres, restés laïcs; demandent à être enterrés au monastère : Simon du Pont en 1194, Bernard du Plessis en 1216 (61, 305), Basilie de Glisolles, une femme, vers 1200 (165), Sibille d'Emalleville en 1198 et Eremborc de Boisgencelin en 1202.

Au paragraphe suivant nous énumérerons les fondations d'obits. Cette influence religieuse est le principe de toutes les vraies donations : *pura et perpetua elemosina*, faites *pro remedio anime* qu'on trouve à plusieurs reprises dans les chartes de la Noë et en dehors de toute tractation commerciale.

Une des meilleures preuves que les moines étaient aimés réside d'ailleurs dans les nombreuses donations faites pour

Digitized by Google

leur nourriture et leur entretien. On leur donne assez de vignes, de Menilles à Gaillon, pour constituer tout un domaine. On prend même soin de noter qu'ils boiront le vin de telle vigne tel jour (409).

On leur donne des « pitances » supplémentaires : « XX solidi dentur ad pitanciam singulis annis in anniversario patris, 1216 » (305). Nous sommes à même de constater par ailleurs, que pour la nourriture et l'entretien annuel d'un moine, « ad victus et sustentamentum unius monachi », suffisait la rente payée par les tenants d'une masure, Godefroy et Gautier — plus le produit de la couture de Mobert (136).

L'influence proprement religieuse des moines se fait jour également. Pour les exercices de caractère semi-religieux qui avaient lieu dans la salle du chapitre, Roger de Portes fait une fondation « ad ministrandum omni tempore lumen unius lampadis in capitulo » (343).

Georges et Gautier de Prey ont donné un setier de blé de rente pour faire des hosties (326). La lampe du Saint-Sacrement dans l'église est entretenue aux frais de maître Jean des Minières, qui donne en 1226. XX sols *redditus in censibus de Altaribus, ad emendum luminare quod ardebit continuo nocte dieque ante corpus Domini in ecclesia supradicta* et cette donation est confirmée en 1234 par son frère Guillaume (198).

En 1232 Guillaume du Fresne fait une donation intéressante, parce qu'elle nous renseigne sur les offices à l'abbaye. Il fonde « deux cierges, dont l'un devra brûler les jours ordinaires, *privatis diebus*, pendant la messe du couvent; les deux brûleront pendant les douze leçons, aux principaux anniversaires, à la messe de la Vierge *in conventu*, à sa mort à lui, et aux vêpres et matines des principales solennités » (248). Rappelons que des laïcs des deux sexes sont enterrés dans le couvent et que plusieurs personnes y fondent des obits : en 1193 Guillaume Chevreul pour lui et son fils Guillaume (il donne une acre et demie de terre) (216); en 1198, Sibille d'Emalleville donne ses biens meubles personnels (339) ; en 1204, Guillaume Buisson donne son héritage

Digitized by Google

(12); en juillet 1232, Robert de Courtenay, bouteiller de France, et sa femme, confirment les acquêts sur Conches. D'autres demandent qu'on fasse mémoire d'eux à l'anniversaire de leur mort, ce qui est encore un obit. Nous avons mention de Roger de Saint-André vers 1210 (321).

C'était la belle période de ferveur de l'abbaye, celle du respect empressé de ses voisins et de ses amis. Nous verrons que, malheureusement, elle ne devait pas continuer.

Service religieux. — On sait que selon la règle de Cîteaux, le travail manuel alternait avec le service religieux.

Comme souvenir de celui-ci, on possède deux livres liturgiques qui existent à la bibliothèque de Rouen.

Le *Collectorium* du XIII^e^ siècle, avec un calendrier du XV^e^ siècle, a 148 ff. $\left(\frac{236}{150}\right)$, il est coté 241. L'abbé Delamare (*Calendrier de l'église d'Évreux*, Paris, 1919) signale des saints fêtés à la Noë au XV^e^ siècle. Ils devaient l'être au XIII^e^ siècle, saint Maur le 15 janvier, saint Prix 25 janvier, saint Julien 27 janvier, sainte Brigitte 2 février, saint Vast et saint Amand 7 février, saint Aquilin 15 février, saint Aubin 1^er^ mars, saint Ambroise 4 avril, saint Didier 23 mai, saint Médard et saint Godard 2 juin, saint Barnabé 11 juin, saint Vite et saint Modeste 15 juin, saint Cyr et sainte Julitte 16 juin, saint Alban 22 juin.

Translation de saint Martin 4 juillet, translation de saint Benoît le 11, sainte Marguerite le 20, sainte Marie-Madeleine le 22, sainte Christine le 24, saint Pantaléon le 28, saint Germain le 31. Invention de saint Etienne le 3 août, saint Magne le 19, saint Ruf le 27, saint Gorgon le 9 septembre, saint Jérôme le 30, saint Rémi, saint Germain et saint Vast le 1^er^ octobre, saint Denys et ses compagnons martyrs le 9, saint Léonard le 6 novembre, saint Brice le 13, saint Edmond le 20, saint Colomban le 21, saint Éloi le 1^er^ décembre, saint Nicolas le 6.

Le *Missel*, aussi du XIII^e^ siècle, petit in-folio, fait l'objet d'une notice dans les *Nouvelles recherches sur les Bibl. des archevêques et du chapitre de Rouen*, par l'abbé Langlois, 1854. Veuclin, dans l'*Antiquaire de Bernay* (n° 55,

Digitized by Google

1er juillet 1894, p. 1), signale comme reliques un ossement de saint Alexis et d'autres des saints Innocents, ainsi qu'un petit ossement de saint Laurent, données à l'église Sainte-Foy de Conches par l'abbaye de la Noë au XVIIIe siècle.

Le domaine de l'abbaye. — Grâce aux générosités de toutes sortes dont fut l'objet le monastère de la Noë et à la sage administration des moines, le domaine au milieu du XIIIe siècle se trouvait déjà entièrement constitué.

Il se divisait en groupes tout naturellement formés par les granges ou fermes des moines :

1° *La grange de Vaupean*, qui comprenait des parties des communes actuelles d'Arnières, Saint-Sébastien-de-Morsent, Aulnay, La Bonneville et se trouvait sur la crête du coteau entre Arnières et Saint-Sébastien, dominant la vallée de l'Iton. Elle existe encore aujourd'hui.

2° A l'ouest de la précédente, la *grange de Morant* sise à Caugé, qui existe encore comme ferme, comprenait des terres à Caugé, Oissel le Noble, Ferrières-Haut-Clocher, et Morsent. C'est d'elle que dépendaient les terres avoisinant le couvent à la Bonneville, et c'est là que s'éleva la maison de l'abbé commendataire [1].

3° A l'ouest encore, la *grange de Jumelles* fondée pour l'abbaye par Basilie de Glisolles, comprenait en bloc, en plus des terres de Glisolles, une partie des terres que l'abbaye possédait à Ferrières-Haut-Clocher et à Oissel.

4° La *grange de Bellemare* était située au sud de la vallée, à Nogent-le-Sec. Elle comprenait les terres de la Noë sises à Champ-Dolent, le Boschion, Nagel, le Fresne, le Nuisement, Nogent-le-Sec, Mesnil-Hardray. C'était la plus importante des granges du couvent.

5° « Ultra forestam », au delà de la Forêt, les moines avaient quelques biens à Angerville, Guichainville, Prey, mais peu de chose. Quelques biens aussi plus au sud, à Saint-Germain-de-Fresney.

1. La ferme de Morand, qui comprend environ 120 hectares de terre labourable, appartient aujourd'hui à M. Albert Doucerain, secrétaire perpétuel de la Société libre de l'Eure.

Digitized by Google

6° Entre les vallées d'Iton et d'Eure, au nord d'Evreux, la Noë possédait la petite ferme de Pennette, entre Emalleville et la Chapelle-du-Bois-des-Faulx.

7° Le domaine à vin de l'abbaye s'étendait à l'est du groupe précédent, sur les coteaux en face, entre Eure et Seine, formant un chapelet de petits clos échelonnés en arc de cercle entre Menilles au sud et le Mesnil-d'Andé au nord, en passant par Houlbec, Gaillon, Aubevoie, Villers-sur-le-Roule et Venables.

Ce domaine si vite constitué devait rester intact jusqu'à la fin de l'existence de l'abbaye, et ne plus s'accroître, à notre connaissance, à partir du XIV^e^ siècle.

L'agriculture dans le domaine de la Noë. — « Aucune voix ne s'éleva, à la fin du siècle dernier, déplore Viollet-le-Duc, pour dire que ces vastes et riches propriétés possédées par les moines avaient été des déserts arides, des forêts sauvages ou des marais insalubres, qu'ils avaient su fertiliser. Qui ne sait que les meilleurs produits, les moissons les plus riches, proviennent encore aujourd'hui des terres dont les moines ont été dépossédés ?[1] »

Les moines de la Noë, en Cisterciens qu'ils étaient, firent de la culture leur œuvre de prédilection.

Mode d'exploitation. — Cependant, s'ils commencèrent par exploiter eux-mêmes ainsi que leur enjoignait la règle, ils ne tardèrent pas à ne plus cultiver tout de leurs propres mains. La charte de Renaud de Meeruel (141), qui donne en 1225 une terre... *si monachi de Noa habuerint et propriis sumptibus excoluerint* semble l'indiquer. Mais voici un texte plus précis : En 1219, *dès 1219*, les moines donnent à cens (8 sols) à W. du Frêne une terre qu'ils ont reçue de Roger des Portes (237).

Aspect du domaine agricole de la Noë. — Le domaine de la Noë n'a pas l'aspect désolé de la campagne d'Evreux après les guerres féodales, à la fin du XII^e^ siècle. C'est partout la

1. Viollet-le-Duc. *Dict. d'Arch.*, II, p. 251-256, cité par le chanoine Porée : *Hist. de l'abbaye du Bec.*

Digitized by Google

riche campagne d'Evreux d'un peu plus tard, au temps du bon roi saint Louis, que nous montrent nos chartes.

Ce sont les granges des moines, celle de Jumelles à Glisolles, celle de Vaupean sur le coteau entre Arnières et Aulnay, celle de Bellemare à Nogent-le-Sec, celle de Morant à Caugé. Ce sont des maisons bordées de fossés (294), des « mansiones » avec leurs enclos bordés aussi de fossés, des hébergements, des clos dits « mesnagia » avec ou sans maison, des « masures » comme il en existe encore aujourd'hui. Puis, des exploitations plus importantes, des vavassoreries, qui n'ont cependant ni le droit de justice, ni le « dominium » (32), et pourtant assez grandes puisque l'une d'elles vaut 20 sols de rente. Les moulins abondent et les fiefs libres ont le droit d'y faire moudre librement : *preter libertatem quam... in predicto molendino habuerunt de feodo libero de Hopelanda* (32). Les terres labourables sont appelées « terre », sans autre dénomination plus précise, ou coutures « cultura », gâtines, « campus ou plaines », selon leur configuration.

Les terres enlevées à la forêt ou « essarta », les essarts, abondent (316). Il y a des jardins, comme le jardin de Mariette à Champ-Dolent. Les prés et les petits prés sont nombreux au long de la vallée d'Iton. L'un d'eux, près de la grange de Vaupean, en 1223, porte la dénomination de « foraria » (108). Il y a des plessis, clos de haies vives. On trouve mention de haies (130) et, outre ce mode de clôtures et les fossés, on borne aussi avec des « mete » posées sur le sol, que l'on nomme encore « divise » (165).

On remarque des marnières, *ad emendationem terrarum ...vel ad rogum faciendum*. Il y a celle de Fauvelou à la Bonneville ; il y en a une autre au val d'Oissel, sur le chemin du Neubourg (16) et c'est là une preuve du soin que l'on donnait déjà à la culture par le système des amendements. Les mares, encore si fréquentes dans le pays, étaient innombrables, surtout dans la vallée, naguère marécageuse, avant l'arrivée des moines qui ont fait de celle-ci des prairies, où l'eau pourtant sourd encore d'elle-même, témoin la fontaine de Boutigny, au milieu des prairies, dont parle une charte (6).

Sur les coteaux et les plateaux de part et d'autre de la

Digitized by Google

vallée d'Iton, dans les parties bien exposées tout au moins, y avait-il des vignes ? Les chartes de la Noë ne le disent pas. L'abbaye avait ses vignobles dans son autre domaine de Menilles et d'Aubevoie [1].

L'importance des bois et des forêts dans la vie agricole d'alors et particulièrement dans la région qui nous occupe, et qui en était couverte, leur mérite une mention spéciale. Outre les *boxeia* et les *booleia* si nombreux, il y avait des bois importants sur le versant nord du bassin de l'Iton et enfin les deux grandes forêts de Conches et d'Evreux.

Les moines défricheurs trouvèrent là de bonne besogne. Une lettre patente de Louis IX, roi de France, nous l'atteste (316). Elle accordait à la Noë une indemnité « pro restauracione campaniorum », qui furent défrichées dans la forêt d'Evreux. Les bois étaient l'objet de nombreux droits d'usage (2). Les chartes mentionnent quelques-unes des essences les plus répandues : le chêne, le hêtre, étaient celles auxquelles on attachait le plus de prix. Elles nous montrent encore que l'on employait le bois mort au chauffage, et le bois vif (80) à la construction des charrues et des chariots. Nous voyons un forestier dans le pays, Oger de Glisolles, de 1197 à 1220 [2].

1. Outre ce qu'en dit L. Delisle dans ses *Etudes sur la condition de la classe agricole...*, en ce qui concerne le pays d'Evreux, Ch. Robillard de Beaurepaire, dans ses *Notes et documents concernant l'état des campagnes en Haute-Normandie*, remarque (p. 138) qu'au XIII^e siècle, dans l'élection d'Evreux, on boit surtout du vin, plus de vin que de cidre. De plus, les *Lettres d'un centenaire* (4^e lettre, 26 octobre 1839) constatent que « jusqu'au XVI^e siècle, le vin est une denrée assez prodiguée dans toutes les transactions et occasions solennelles. On sait qu'alors, tous les coteaux de la Risle, de l'Iton et de l'Eure étaient couverts de vignes ». En tous cas le cidre n'avait pas encore supplanté le vin, au pays d'Evreux.

2. Sur les possessions de la Noë en bois ou usage de bois, Cf. Neustria pia, p. 803 : *Inquisitione facta apud Rothomagum super his, abbas de Noa et abbatissa sancti Salvatoris habenl in foresta Ebroicensi... Confirmatum est illorum jus.*

L. Delisle signale l'importance des défrichements au XIII^e siècle et principalement l'établissement de nouveaux villages par l'entremise des abbayes. Pour lui les Baux-Sainte-Croix proviendraient du défrichement à propos duquel saint Louis donna à la Noë la terre du Gaud (qui l'aida

Digitized by Google

Les prix. — Le prix des terrains, pendant la courte période qu'embrasse cette étude, reste constant. Il ne varie que suivant la valeur du sol qui fait l'objet de l'acte et selon les charges dont il est grevé, sans que nous ayons les données suffisantes pour dresser un tableau de la valeur comparative des terrains. Le prix est de 12 deniers pour deux acres en 1217 au Plessis-Grohan (308).

Le prix du grain est de même assez difficile à établir d'après nos chartes. A Nogent-le-Sec, en 1206, un setier de blé vaut 20 sols (223), mais il y a diverses qualités : *fromentum minus valens duodecim denarios quam optimum* (243). — *Bladum valens ordeum* (268). Il y a aussi plusieurs qualités de méteil et de seigle : bon méteil et bon seigle, bon méteil suffisant. On appelle « grossum bladum » une certaine qualité de méteil.

Les mesures. Des terres. — Pour les terres, les chartes donnent comme mesure courante pour cette époque l'acre, avec sa division la vergée (virgata). Elles parlent aussi de

ainsi dans ses entreprises de défrichement par sa concession). C'est du reste simple supposition.

Toujours à propos de cette même affaire, le *Cartulaire normand* signale la charte de la Noë de mars 1246 qui approuvait les défrichements mais réclamait le droit de pâture dans les terres ainsi livrées à la culture, tant qu'elles ne seraient pas ensemencées.

J. Sion dans *Les Paysans de la Normandie orientale* juge que, lorsqu'un seigneur cède une terre à une abbaye qui la défrichera, cette terre est vis-à-vis du seigneur donataire comme une compagnie de civilisation : une aide colonisatrice.

Usages dans la forêt de Conches, Cf. Charte de Roger de Tosny (2) qui se trouve dans le premier cartulaire d'Artois au n° 18.

Semelaigne (*Histoire de Conches*) et Charpillon et Carème (*Dict. hist. du départ. de l'Eure, Conches*) disent qu'il ne s'agit pas de Roger de Tosny mais de Roger de Conches. C'est une erreur, car la charte de la B. N. porte bien ce nom et Tosny et Conches recouvrent d'ailleurs le même personnage.

Usages dans la forêt d'Evreux. Delisle (*Cartulaire normand,* n° 837) à propos d'une charte de l'abbé Barthélémy de 1274 (*Archives nationales, Tr. des ch.,* I, 732, n° 86, *eaux et forêts*) qui renonce à poursuivre ces droits d'usage cite une enquête faite par Philippe Auguste et dont parle la Neustria pia (p. 803) qui aurait donné ces droits à l'abbaye de la Noë dans la forêt d'Evreux. Ils sont consignés dans le *Coutumier des forêts* (forêt d'Evreux).

On sait que la Noë avait aussi d'importants droits d'usage dans la forêt de Glisolles.

Digitized by Google

« jugera terre » ou arpent de terre vers 1226 (241), et de « jornalis » ou journaux. Une charte de 1200 comporte au nombre de ses témoins le mesureur de terres Gautier Ferré, de Saint-Germain, *qui terram mensuravit* (85).

Des céréales. — La mine, le setier, la quarte, étaient les mesures des céréales. Dans ce pays qui pourtant formait un tout, il y avait, selon les villages, différentes mesures séparant ceux-ci, au point de vue agricole, en trois groupes distincts. Les villages les plus proches de Conches mesurant « ad mensuram de Conchis », 1134 (199), les autres suivant la mesure d'Evreux, et d'autres encore selon la mesure du Neubourg.

Actes de droit dans le domaine de la Noë. — *Donations.* — Presque tous les actes, même ceux qui sont tout simplement des ventes, portent la discrète formule « dedi ». Il est donc souvent assez difficile de distinguer si l'on a affaire à une donation réelle ou à un acte moins désintéressé. Pourtant, certains actes qualifiés « puram elemosinam », sont certainement des dons : « in puram et perpetuam elemosinam » (94).

D'autres donations non moins désintéressées, sont celles faites en vue d'une fondation pieuse, ou « pro remedio anime » ou dans un testament : *Ego Galterus de Floribus... dedi... post mortem meam in perpetuam possidendam...* (293). — *Ego Rad. de Sancto Helerio... solidos duodecim habendos post obitum meum...* (170).

Certain donateur pousse la délicatesse jusqu'à excepter ses dettes de son héritage : *...totam partem substantie mee que me contingat in obitu..., exceptis debitis meis secularibus et ecclesiasticis...*, écrit W. Buisson en 1204 (12).

C'est encore un don que cet acte curieux d'héritiers qui, trop nombreux pour se partager un héritage, en font cadeau à la Noë plutôt que de le morceler, comme on le voit dans une charte de Jean le Normand de 1239 [1].

1. La Noë eut en 1261 une difficulté avec les gens du roi, prétendant que le fait de pure et perpétuelle aumône exemptait le bénéficiaire de payer aucun impôt, à moins que cet impôt ne soit expressément dési-

Digitized by Google

Locations. — Il y a le bail à cens, nettement nommé. Ajoutons que, lorsqu'une terre précédemment louée à cens[1] était offerte en location aux moines, on en supprimait en leur faveur et le cens et la plupart des droits seigneuriaux attachés à la terre faisant l'objet de cet acte. C'est ce que fait Thomas de Saint-Jean en 1180, se réservant seulement les aides capitales (4).

Il y avait aussi le bail à rente. Guérin, abbé de la Noë, loue en 1223 la terre de Hueleure pour 35 sous de fermage (311). Les termes sont la Saint-Rémy (le plus fréquent), Noël, la Toussaint, la Saint-Gilles.

Ventes. — Il y a d'abord une vente faite sans toucher d'argent, moyennant une faveur. On donne une terre à l'abbaye mais, « propter sepulturam... in abbatia (6) ». On vend des biens (216) ou des rentes dont on acquitte le fermier une fois pour toutes, moyennant une somme (21).

Les paiements se font en monnaie ou en nature, chapons,

gné dans la charte. Il s'agissait d'une rente de 5 sols, à eux ainsi aumônée par un comte d'Evreux. On trancha par la négative. (Cf. *Olim, édition Beugnot. Coll. des documents inédits*, 1re *série. Hist. polit.*, p. 511, XIII.)

M. Sauvage dans son *Histoire de l'abbaye de Troarn* trouve à presque toutes les donations un caractère de vente fictive. D'après les chartes de la Noë nous ne pouvons entièrement souscrire à cette appréciation, car nous trouvons des actes vraiment désintéressés, à moins d'appeler intéressé un acte fait *pro remedio anime*. Voir d'ailleurs à ce sujet la *Revue d'histoire des églises de France*, 1913 (*revue des livres nouvellement parus*). Nous n'allons pas pourtant jusqu'à y voir une restitution des biens pris à l'Eglise sous les Carolingiens, comme P. Thomassin (*Ancienne et nouvelle discipline de l'Eglise*. Edition André, t. VI, p. 47-48 et 602. Bar-le-Duc, 1864).

Les fiefs soumis à l'abbaye sont-ils, au moment de leur acquisition par celle-ci, soumis à une appellation de l'évêque selon les constitutions de Clarendon ? Haskins (*Norman Institutions. Harward historical studies.* XXIV. Cambridge, 1918, p. 162) ne peut conclure. Nous pouvons répondre que, pour les terres données par un ecclésiastique, il en était ainsi en effet, mais il nous semble qu'il n'en était pas de même pour les autres.

1. La Noë était locataire à cens pour plusieurs terres. *Hi sunt census quos annuatim reddere debemus. Mauritio militi de Bonavilla 2 s. et dimidium.* Cette note se trouvait dans un des manuscrits de la Noë décrits par M. Deville dans son article sur les manuscrits de la Noë à la B. N. C'est celui intitulé *Beda super Lucam*. La présence du nom de Maurice de la Bonneville suffit à le dater vers 1200.

Digitized by Google

poulets, poules, œufs ou souliers rouges (ce sont les moines qui ont la spécialité de ce genre de paiement). Très souvent on paie en nature et en argent à la fois : sous tournois et souliers rouges par exemple (185).

Les ventes faites par des particuliers à l'abbaye sont écrites d'un style légèrement voilé et assez amusant : *Dedi*, écrit le bailleur, *dedi monachis... et monachi pro hac donatione dederunt... de caritate ecclesie XX solidos III carterios segetis...* (charte de Roscelin de la Bonneville, vers 1200).

Échanges. — Chacun tient à arrondir son domaine. On le fait par voie d'échanges : *Johannes de Insula..., dedi totam unam peciam terre que vocatur campus d'Aluçon sita in parrochia de Bonuvilla pro alia pecia ad eamdem quantitatem que dicitur campus de Chasteler*, 1221 (23).

Mise en gage. — L'abbaye jouait un peu le rôle de banque. Certains, ayant besoin d'une forte somme, engagent leurs revenus ou partie de leurs revenus, ou quelqu'une de leurs terres. Ces engagements semblent bien avoir été perpétuels. Mathieu de Caugé, par exemple, cède à la Noë une rente qu'il percevait et obtient la somme dont il devait avoir besoin, (1229) (143). L'exemple suivant prouve encore que l'abbaye dut tenir la place d'une banque près d'un seigneur pressé d'argent, car elle lui achète une rente, même à un taux absolument usuraire : *vendidimus monachis... LX solidos annui redditus usualis monete habendos in perpetuam apud Ebroïcas, pro quibus dicti monachi XXX libras torenenses* (sic) *nobis dederunt* (charte de Bérenger Mauchrétien, 1229)[1].

Actes de bienfaisance. — Par opposition, voici un acte trouvé dans les chartes de la Noë : c'est un trait charmant des mœurs de l'époque et de l'âme délicate du moyen âge souvent calomnié. C'est en 1233 ; la veuve du chevalier de la

1. Le rôle des abbayes comme établissements de crédit a été étudié par M. Genestal dans sa thèse de doctorat en droit publiée sous ce titre : *Rôle des abbayes comme établissements de crédit du XI^e^ à la fin du XIII^e^ siècle*. Paris, Rousseau, 1901.

Il cite des exemples de rentes perpétuelles *cédées* à la Noë sur un fonds (p. 101) ou *créées* exprès pour lui être cédées (p. 116). Il parle, à propos de la Noë, de la garantie de justice que l'acquéreur pourra se faire s'il est lésé (p. 137). Enfin, il parle du rôle de banque des abbayes.

Digitized by Google

Musse, Ysabel, veut secourir Roger de Saint-Jean qui devait se trouver dans le besoin, et elle désire associer les moines à son acte de bonté : elle achète à Roger de Saint-Jean une terre pour lui procurer de l'argent, puis, cette terre, elle la baille aux moines qui devront en payer la rente non à elle, mais à R. de Saint-Jean (111).

Instruments de paiements. — Outre les paiements en nature, blé, vin, souliers rouges, etc., que nous avons vu plus haut, les paiements se faisaient en pièces de *monnaies*. Les monnaies angevines furent officielles dans le pays jusqu'à la conquête. En 1200, Herbert Quentin de Grohan paie en « solidos andegavensium » (296). A la même époque, on trouve mention de « libras andegavensium » (295). C'est à cette époque également qu'on voit l'abbaye donner un marc d'argent, « unam argenti marcam » à Benoît Cocus de Saint-Taurin (87).

Quand, à la domination des Plantagenets eut succédé celle du roi de France, la monnaie tournoise apparut. En 1205, Amaury de Vernai reçoit en « solidos turonensis monete » (222), et en 1207 on voit apparaître la livre tournoi (175).

Dans l'autre domaine de la Noë, dans la vallée de la Seine, c'était la monnaie parisis qui était en honneur « solidos parisiensium ».

Mais les moines qui, avant 1200, avaient accumulé de l'argent dans leurs coffres, firent jusqu'en 1220 leurs paiements avec la vieille monnaie angevine (7). Signalons, de plus, la monnaie courante ou « usualis » (305), les « librœ nummorum » (3), enfin l'obole.

Redevances. Impôts. — Nos chartes nous citent sans mieux préciser un certain nombre d'impôts et de redevances féodales qui existaient au pays d'Evreux. En 1180 est cédée une terre « quietam ab omni..., a relevamentis, ab omni tallia ». En 1204 une autre « a talliis » (4). Il y a encore l'escuage (312).

Les aides sont au nombre de deux : *excepto tantum auxilio militari et maritali priorum filii mei et filie mee...*, ou de trois : *tribus auxiliis in Normannia constitutis*[1]. Ce sont là

1. Les trois aides normandes (fils aîné chevalier, fille aînée mariée, rançon du seigneur en prison) sont égales en relief : 6 deniers par aide

Digitized by Google

des redevances personnelles. Les redevances réelles sont la moute (108), la « reseantisa » (175), le champart (102), *molto et censu, redditu..., exactionibus et precariis...* On parle aussi par rapport à l'abbaye de l'*exactio mundana* en 1245. Ajoutons à cela tous les droits d'usages pour les bois ou la pâture des troupeaux, à chaque instant signalés.

Les impôts dus spécialement par les moines sont la dîme (due à l'autorité ecclésiastique séculière, aux curés des paroisses où ils ont des biens, ceux du moins qui ont été acquis depuis le quatrième concile de Latran en 1215, mais la Noë proteste et s'arrange pour ne payer que pour la paroisse de Villalet) : « presbyter eis expresse nuctavit decimas pacifice habendas » (1245), moyennant une rente à Noël de sept setiers de blé, méteil, orge et avoine[1].

Objets des actes de droit. — Les actes portaient sur des biens meubles ou immeubles, ou sur des droits.

Immeubles. — Des fiefs tout entiers parfois : Laurent de Garembouville confirme une charte de R. et W. fils de Roscelin de la Bonneville qui donnent à la Noë « totum feodum suum de Bosco Martini » (7). Voici comment cela s'est passé : les anciens vassaux de Laurent vont devenir ceux de la Noë, ils ont remis leur fief à leur suzerain et celui-ci les fait vassaux de la Noë qu'il investit du fief et à qui R. et W. *facient (monachis) ea omnia que faciebant... mihi... sicut dominis et tutoribus suis.*

Bien entendu, les actes ne portent pas toujours sur des

et 2 et demi par mesure (Notes de l'abbé Carême aux Archives de l'Eure.)

La Noë eut aussi à payer le « tiers et danger » comme impôt royal : *recepta pro tertio et dangerio boscorum monachorum de Noa pro secundo quarto 21 l. 13 s. 4 deniers* (*Recueil des Hist. de la France*, XXII, p. 645 K, *Compte du bailli de Gisors*). Cet impôt est normand.

1. Après le 4e concile de Latran en 1215, le pape Innocent III décida que l'exemption de dîme aurait lieu pour les biens acquis avant le concile de Latran, pour les « novales » acquises avant ou après le concile (P. Ebuhard Hoffmann O. Cist. *Die stellung nahme der Cistercienser...* [*Studien und millheilungen*, 1912, p. 421-449]. De plus l'ordre de Cîteaux est exempté de la dîme saladine (Rigord, *Gesta Philippi Augusti*, éd. Delaborde, Soc. hist. de France, p. 59).

Digitized by Google

fiefs entiers, mais plus souvent sur de plus petites terres qui ne sont pas toujours exactement désignées : *Ipsi quidem capere debent et recuperare juxta nemus et terras suas sine intervallo usque ad trecentum acras*, dit Basilie de Glisolles en 1201 (68).

On peut aussi considérer comme immeubles, les hommes liés à leur terre, et qui font l'objet de certaines transactions, ...*duos hospites apud Buissum de Vernai*..., 1210 (233), ou bien cet « homme » donné avec son « mesnagium » par Emma d'Angerville à la Noë en 1199 (9).

Meubles. — On donne ou on vend de tout : *ligna carrucis suis construendis et mortuum nemus*... (2) *vivus ad aratra sua et pasturas*..., ou bien encore *omnem in omnibus portionem substancie mee que me continget in omni genere mobilium*... (339).

Ce sont encore des rentes, rentes d'argent ou redevances en nature déjà existantes sur le fonds, ou que l'on crée pour la circonstance.

Droits. — Les droits féodaux eux-mêmes font l'objet de transactions : *aisiamenta terre mee* (2). Le même fait *quictantiam rerum suarum per terram meam in theloneis et consuetudinibus meis*. Il s'agit ici de Roger de Tosny et de son domaine de Conches. Il abandonne encore le tonlieu ou droit de passage, et des usages pour les troupeaux de l'abbaye dans sa forêt. Les aides, les moutes, les dîmes qui, lorsqu'il s'agit d'une redevance à caractère ecclésiastique, sont spécifiées « in feodo laicali » comme l'indique Geoffroy Chevreul dans une charte de 1190 (213), tous ces droits peuvent être ou donnés ou vendus.

Rôle du suzerain dans les actes de droit. — Ce n'est pas toujours le suzerain qui donne, ou vend, ou achète. Tout homme libre pouvait le faire; mais quand le bailleur n'a pas le dominium pour le bien qu'il veut aliéner, il lui faut la confirmation du suzerain. « Concessi », dit celui-ci, quelquefois dans une charte spéciale. Quand il s'agit de biens qui passent aux moines, le suzerain, ajoutant son don personnel à celui de son vassal, spécifie parfois que les moines seront quittes de lui payer la redevance attachée à la terre que son

Digitized by Google

vassal leur a donnée. (299)... : *insuper eisdem dedi monachis redditum,* écrit Herbert Quentin de Grohan.

Parfois même le suzerain déclare confirmer d'avance tous les dons que ses vassaux pourront faire, dans l'avenir, à l'abbaye : *et quicquid acquirere poterunt concessi* (295).

Il lui arrive, par contre, de se faire payer sa confirmation, à lui et à ses enfants : *dederunt monachi II solidos pro concessione,* dit Maurice de la Bonneville.

Si c'est un prêtre qui fait la transaction c'est l'évêque qui confirme ; tout au moins nous en avons un exemple :... *Ego Willelmus et ecclesia de Mesnillet et... Rad. de Vilalet persona tunc ecclesie dedimus assensu episcopi* (1174) (212).

Rôle de la famille dans les actes de droit. — Le bailleur n'est point obligé de faire approuver son acte par les membres de sa famille ; même si c'est une femme, elle est toujours libre d'user de sa dot au point qu'elle peut la reprendre en devenant veuve, si son mari de son vivant l'avait aliénée. C'est la coutume de Normandie qui permet cela « ratione dotalicii » (charte de Jeanne, veuve de Simon d'Andé, 1247). Mais le plus souvent le bailleur prend soin de faire approuver son acte par sa famille, par son fils (2), par sa femme et ses enfants (212), par ses frères (3). Nous voyons plusieurs frères faire passer l'acte par leur aîné « per manum primogeniti nostri » (38), l'aînesse étant encore un point de droit normand.

Enfin nous voyons un chef de famille, Maurice Barbeschaz, confirmer en bloc tous les dons faits par les membres de sa famille avec l'assentiment de ses frères (127). Bien entendu, quand une femme fait un don sur sa dot, elle a soin de le faire approuver par les siens (13), et c'est ainsi qu'Emma de la Bonneville confirme une donation d'Ascelina « plus Bele », sa sœur, de l'assentiment de toute sa famille, frères et sœurs, dont elle paraît ainsi avoir été l'aînée.

Caractères de la possession conférée ainsi par les actes de droit. En force. — C'est tantôt la possession entière, en fief, et avec tout le « dominium », comme cette possession du fief de Bois Martin que les moines tiennent par investiture de Laurent de Garembouville (7), ou bien celle de la grange de

Digitized by Google

Bellemare, *liberrima a vinagiis et fossatis, et exclusis a cunctis sepibus et clausuris* (212).

Tantôt, au contraire, le bailleur retient certains droits, ou c'est le seigneur qui, tout en confirmant, réserve le champart (102), l'escuage (312), la justice (183), le « dominium », les droits capitaux, la moute surtout ; la moute à propos de laquelle on voit Raoul de Neuville, en 1208, retenir pour lui le droit de faire moudre gratuitement pour sa table dans un moulin sur lequel il avait des droits qu'il a abandonnés à la Noë (15). On voit encore le suzerain qui donne un homme à l'abbaye, retenir son droit sur cet homme : *salvo tamen servitio meo, quod mihi debet predictus Hubertus* (1226). A noter une fois la formule : *salvo tamen jure parrochiali*... en mars 1244 (201).

Remarquons encore les rétentions relatives à certains usages : taillis de trois ans qui ne peuvent servir de pâture, chèvres qui ne peuvent pâturer (80). Il existait encore, à cette époque, une autre rétention à la possession par le bailleur : c'étaient des conditions le plus souvent comiques. Il n'y en a pas dans les chartes de la Noë relatives au domaine dont nous nous occupons, il y en a dans celles qui ont trait au domaine d'Aubevoie, le domaine vinicole de la Noë (395).

Durée de cette possession. — Les possessions sont très souvent perpétuelles ; c'est d'ailleurs le caractère des possessions ecclésiastiques. Ce sont aussi des mises en gages et l'on voit parfois des possessions spécifiées viagères : R. de Saint-Helier donne X sols angevins... « interim autem dum vixero » (170).

Garanties. — Nous en avons parlé en traitant des chartes et de leurs sceaux, en outre des serments formulés en termes consacrés comme les autres établissements du même genre et pour les mêmes raisons.

Les chartes par contre nous donnent quelques renseignements sur les institutions judiciaires dans le pays, au moyen âge.

En 1267 l'abbé de la Noë assiste à l'échiquier de Normandie (L. Delisle : *Recueil de jugements de l'échiquier en Normandie*, année 1266).

Digitized by Google

De plus, nous constatons des plaids à Conches, « actum in placitis de Conchis », dit une charte de Guillaume de Bois Normand de 1226 (188). De même en 1229, « in placito de Conchis », une controverse est apaisée entre Girelme de Gombert et les moines; enfin une charte de Guillaume des Minières, de 1247, en fait mention.

Ainsi les moines avaient quelquefois recours à la justice laïque aussi bien qu'à celle de l'official d'Evreux, signalé d'ailleurs le plus souvent à titre de simple intervenant.

Quant à la justice que l'abbaye aurait pu rendre elle-même, la fréquence de la rétention du droit de justice chez les donateurs indique que la Noë ne devait pas, comme son illustre abbaye mère de Pontigny, être assimilée à un seigneur haut justicier; cependant, avec plus ou moins de solennité, on voit l'échange prévu et le droit pour l'acquéreur de se faire justice (122). En 1245 on voit Raoul d'Osmonville garantir les moines, avec qui il traite une affaire, contre l' « exactio mundana » (149).

Contestations et procès. — Contestations et procès ne manquèrent pas à la Noë et dans son domaine et le simple examen des registres de l'official prouverait que l'abbaye avait bien pris l'âme du terroir. Rien que dans nos chartes de la Noë de 1170 à 1250 nous trouvons des chartes de l'official d'Evreux, et d'autres encore, où il est question de différends. L'abbaye, dans cette même période, eut un procès avec G. Poussin de Glisolles en 1207; avec Amaury Poussin un autre en 1232, puis deux avec la même famille (175, 197), l'un sur les usages des bois de Glisolles, l'autre sur un droit de moute. Il y en eut d'autres. Or, notons que cette période de début, période d'enthousiasme et de ferveur religieuse, dut être la période la moins processive pour l'abbaye.

Le petit nombre de pièces qui nous ont été conservées pour la période du XVII^e^ et du XVIII^e^ siècle ne nous ont pas permis de retrouver les procès, nombreux et interminables sans doute, que dut soutenir la Noë.

Relations de l'abbaye avec les Rois. — En ce pays c'est surtout à partir de la conquête de Philippe Auguste, après 1203, que l'action royale se fait sentir. Jusque-là le roi de

Digitized by Google

France n'en était suzerain que de nom, et le roi d'Angleterre, bien que duc de Normandie, y était bien plus roi que le roi de France. Ce dernier, loin d'exercer une action réelle, n'arrivait même pas à s'imposer généralement.

Le pouvoir royal ne compte donc qu'au XIII[e] siècle, et encore nos chartes nous en montrent peu de traces. Une fois, en 1207, l'intervention de Philippe Auguste se voit dans une donation d'Amaury Poussin à la Noë (175). Louis IX intervient en 1247, à propos des défrichements de sa forêt d'Evreux (316). C'est en 1280 seulement que nous voyons l'abbaye obligée de rendre ses comptes au Roi, et c'est à partir de ce moment que les relations s'établissent plus nettes et plus régulières (45).

Les officiers royaux apparaissent de temps en temps dans les chartes : Hugon, châtelain de Conches pour le Roi, dit une charte de 1226 (188). En 1239 nous voyons Robert de Courtenay « buticularius francie, dominus de Conchis » et en 1240 son fils P., « miles, dominus Concharum » (266). En 1234 c'est Guillaume des Minières « senescallus de Conchis » (198)[1].

1. Voici comment était représenté à Evreux le pouvoir royal à cette époque :

Bailli mis pour la justice à la place des anciens comtes, assisté de chevaliers et de nobles formant « assise » (L. Delisle. *Cartulaire normand*, p. 102), un lieutenant (Chassant, *Notes B. N. N. a. f.* 11133). Les limites géographiques du bailliage sont indiquées au premier registre de Philippe Auguste (f° 70). Le bailliage existait au début du siècle, contrairement à l'affirmation de Borelli de Serres (*Recherches sur quelques services publics*, t. I, p. 210, note). Le registre, qui date de 1212, porte au *f° 70 V°* les mots « feoda ballivie Ebroic ». Ils sont effacés, il est vrai, mais pour que le scribe les ait écrits tout d'abord, il fallait que ce ne fût pas encore supprimé ou que cela l'ait été si récemment que le scribe l'ignorait. Et en tous cas il avait existé un bailliage à Evreux, si éphémère que cela eût été, puisqu'on avait pensé à l'écrire.

Vicomte. Tribunal plus bas que le bailli (*Cartulaire normand*, p. 103) : vicomte d'Evreux pour le Roi notre Sire (*Cartulaire du Chap. d'Evreux. G : 20, Arch. de l'Eure*).

Prévôt. A côté et au-dessous du vicomte, Prévot royal à Evreux en 1202 (Brussel. *Nouvel examen de l'usage général des fiefs en France*. I, 437).

Châtelain. Willelmus le Bourguignon, XIII[e] siècle (Chassant, *B. N. N. a. fr.* 11133) ; 1248, Robert le Troic (*B. N., coll. Bordeaux, B. N. a. f.* 21893).

Evêque. Haute justice remise à l'évêque par le roi. Bailli de l'évêque,

Digitized by Google

Relations de l'abbaye avec les familles du pays. — Dès la fondation, l'abbaye, grâce au haut patronage de la princesse Mathilde, fut en relations amicales avec les principaux seigneurs du pays, grands et petits féodaux. Robert, comte de Meulan, et Richer de l'Aigle, suzerains de la Bonneville et pays environnants, non seulement permettent à leurs vassaux de céder chacun un bout de terre qui forma le noyau du domaine de l'abbaye (les vassaux sont d'ailleurs indemnisés par la charitable Mathilde), mais eux-mêmes et à plusieurs reprises par la suite donneront aux moines de la Noë divers témoignages de leurs faveurs (1).

Puis les relations de l'abbaye s'étendent à mesure que s'étend son domaine. Simon de Montfort, le comte d'Evreux, donne à la Noë un moulin près d'Evreux. Les moines avaient su être amis avec tous les partis, ceux qui voyaient avec plaisir la domination anglaise en Normandie comme ceux qui appelaient de tous leurs vœux le roi de France. En effet, voici dans le parti opposé aux Meulan, aux Montfort, parmi les premiers grands bienfaiteurs de la Noë, la famille de Tosny, qui devait quelques années plus tard, lors de la conquête de la Normandie par Philippe Auguste, être exilée en Angleterre. Roger de Tosny, dès 1150, avait donné aux moines tout le bois qu'ils voudraient prendre chez lui.

Outre ces familles de haute noblesse il y en eut peu, parmi leurs vassaux, leurs gens, et tous les habitants des environs qui ne fussent en relations avec l'abbaye, relations amicales ou relations d'intérêts.

Dans cette période la condition des gens est intimement liée à celle des terres. Les nobles sont suzerains les uns des autres. Nous voyons dans nos chartes deux catégories parmi les nobles, les chevaliers ou « milites », et les écuyers ou « scutiferi » sans que du reste il paraisse aucune précision dans leurs attributions. En comparant les sceaux de Roger

le chanoine Jean de Montfort, 1267 (*Cartulaire du Chap. d'Evreux. Archives de l'Eure. G.* 20).

A Conches, outre l'existence d'un sénéchal, il y avait un bailli, contrairement à ce que dit Longnon. Chassant trouve que l'un fut Davy de Sesmaisons (*B. N. N. a. fr.* 11133).

Digitized by Google

de Nuisement (un écu) et de son frère cadet Étienne (un lys), on peut déduire que l'aîné des deux frères prenait les armes et l'autre non. Mais en est-il toujours ainsi? Après eux, les moines font aussi figure de seigneurs avec droits et prérogatives, très souvent exemptés (non en droit mais en fait, car on le leur accorde) des droits à payer aux suzerains pour les terres que ceux-ci leur ont données.

Les non-nobles sont quelquefois propriétaires de terrains comme cette famille Harenc, de Glisolles, qui se prolonge par la famille Poussin, de Glisolles également, qui, elle, fournit des chevaliers et s'anoblit. D'autres non-nobles n'ont que demi-liberté : ce sont les hôtes ou « hospites », habitant les « herbergamenta », et qui sont liés à leur terre peut-être, mais qu'on peut, en tout cas, céder avec elle. Girelme de Vernay donne « duos hospites... cum tenementis... cum uxoribus »... (233)[1].

Il y a aussi les vavasseurs qui sur leur vavassorerie n'ont ni droit de justice ni « dominium ». Roger des Minières donne une vavassorerie à la Noë et retient son « dominium » et sa justice; peut-être ne s'agit-il que de la haute justice, R. des Minières étant bouteiller de France.

On voit aussi à plusieurs reprises le mot « homo meus », mais sans aucune précision. Quels qu'ils fussent, quel que fût leur degré de possession, tous ces gens étaient vassaux les uns des autres, même les nobles de notre domaine qui dépendaient d'un grand seigneur quelconque étranger au domaine, un Meulan par exemple.

Signalons enfin des serfs : *servi monachorum ..; Anfredus tunc temporis servus monachorum; Godefridus Anglicus servus monachorum...* Que conclure de ces données sur la position de tous ces gens? Étaient-ils heureux ou opprimés? Nous serions portés à rejeter ce dernier point, en constatant que de très petites gens trouvaient moyen de faire des donations.

Relations avec les pouvoirs ecclésiastiques. — Les chartes de la Noë ne nous laissent pas elles-mêmes de traces de l'in-

1. La collectivité agit parfois aussi : les habitants d'Oissel pour Lespeis, par exemple (160).

Digitized by Google

tervention du pape ou de l'archevêque métropolitain de Rouen auprès de la Noë, mais cette intervention se produisit d'une façon ou d'une autre. Celle de l'évêque d'Evreux est, au contraire, très nette : Rotrou, évêque d'Evreux, est protecteur de la Noë et préside à sa fondation. Rich. de Bellevue préside en 1227 à la dédicace de l'église (Gallia chr.).

En dehors des chartes on voit trace de nombreuses relations entre l'abbaye et les pouvoirs ecclésiastiques.

D'abord, l'abbaye obéit à toutes les injonctions émanées des conciles de Rouen ou de la province ecclésiastique, et certaines de ces injonctions intéressent le domaine de la Noë comme l'abbaye elle-même (Pommeraye et A. Godin, *Sanctæ Rotomagensis Ecclesiæ Concilia,* Rouen, 1677) : demandes d'argent pour le pape (p. 166), soit pour les croisades (p. 179), soit pour le commerce avec les Juifs (p. 207), soit à propos des prédications dans les églises de campagne (p. 243).

Puis, en 1250, l'archevêque Eudes Rigaud vient visiter l'abbaye (*Regestrum visitationum archiep. Rotom.*, éd. Bonnin, 1852) : *II nonas maii, apud Noam Cisterc. ord. cum expensis monasterii.* Il n'y trouve du reste rien à redire.

La Noë doit à l'évêque d'Evreux le *pabulum caritatis* ou *Yner pabulum,* si elle est dispensée de la *procuratio.* (Longnon. *Pouillés de la province de Rouen, Rec. des Hist. de la France,* p. 180.)

D'autre part, l'abbaye donne au doyen d'Evreux Luc, *usum et habitationem quamdiu vixerit in domibus suis lapideis, tam inferius quam superius, in festo sancti Aniani primo post redditum R. reg. Anglie...* (Et. Deville, *Les mss. de l'abbaye de la Noë à la B. N. II. Beda super lucam,* p. 323).

Les chartes elles-mêmes nous parlent encore de plusieurs dignitaires de l'église d'Evreux : les *archidiacres,* Raoul (avant 1196), Magister Mauger en 1197, Roger de Brionne (vers 1200), Egidius, Gilles ou Gilon en 1203 et 1204 (170) ; les *doyens* d'Evreux : Luc avant 1196, R. en 1198 (127) et en 1203 (217) ; l'*aumônier* ou *magister* de l'Hôtel-Dieu d'Evreux, W. Ediz (168). Tous ces ecclésiastiques, sans compter l'official auquel il faut souvent recourir, ont affaire à la Noë, ainsi que les curés de campagne, les vicaires quelquefois, et

Digitized by Google

les chapelains de certains seigneurs, nombreux et modestes prêtres dont on retrouvera les noms à notre table des noms de personnes.

Les établissements monastiques du diocèse ont aussi des relations avec la Noë : Raoul, abbé de Chatillon les Conches, et Geoffroy, son prieur, sont témoins dans un acte vers 1200. Le chapitre de Gaillon a, dans la personne de son chantre, affaire à notre abbaye. Ce chantre se nommait Robert et c'était en 1244 (383). Odeline, prieure de la Chaise-Dieu, fait également un échange avec l'abbaye (268).

C'est un peu partout également, en dehors des chartes, qu'on trouve trace de ces relations. C'est la tractation avec Saint-Sauveur pour la pêche des anguilles (*B. N.; Coll. Bordeaux, N. a. fr.* 11130); l'abbaye de Lyre fieffe à la Noë ses dîmes des Gombert à Nogent pour neuf setiers de grain à prendre à Bellemare (1222); en 1245 Guérin a dû s'arranger avec l'abbé de la Croix-Saint-Leufroy pour une dette remontant à 1230; en 1210, le prieur de la Trinité de Beaumont est en affaire avec le prieur et l'abbé de la Noë pour le partage d'une dîme; avec Conches, accord en 1288 au sujet de la dîme d'Oissel. (Papiers de l'abbé Carême aux Archives de l'Eure. Domaine de la Noë.) L'abbé Guérin, deuxième du nom, *nominatur etiam pro rebus abbatie Conchensis ann.* 1227. (*Neustria pia*, p. 813). Enfin le prieuré de Saint-Mauxe d'Acquigny est en relation avec notre monastère (Semelaigne. *Essai sur l'histoire de Conches*, 1867, p. 264).

Quant aux relations de la Noë avec sa maison-mère Pontigny de l'ordre de Cîteaux, en général nous n'en avons pu trouver de trace.

Les abbés de la Noë. — *Guérin* fut le premier abbé. C'était un moine de Jouy. C'est sans doute à lui que le couvent fut redevable du merveilleux essor qui marqua ses premières années. Il sut se maintenir ami de tous entre Evreux et Conches, qui étaient deux foyers opposés de loyalisme français et anglais. Il fut enterré dans le sanctuaire de l'abbaye en 1180 [1].

1. L'évêque d'Evreux Garin fut enterré à la Noë : le « Mémorial »

Digitized by Google

Luc de Portes appartenait à une des grandes familles des environs. C'est l'époque la plus brillante, au point de vue des donations, que celle où il gouverna l'abbaye. D'être « du pays » l'explique peut-être. Il préside jusqu'en 1206 aux destinées du monastère. Il eut l'honneur de faire la première tractation de son abbaye avec le roi de France qui venait de prendre possession de la Normandie. C'est l'échange en 1205 du moulin près Evreux, donné par Simon de Montfort (Mémoires et notes Le Prévost, T. I, p. 363).

Guillaume Ier élu en 1206 administra la Noë jusqu'en 1220. Ses qualités personnelles et en même temps l'influence de l'abbaye se montrent dans le choix qui est fait de lui pour juger, avec le prieur de Beaumont, une contestation concernant Etreville (Charpillon et Carème. *Dict. hist., I.* 417). C'est lui qui en 1219 s'entend avec l'abbesse de Saint-Sauveur d'Evreux pour la pêche des anguilles de l'Iton.

Guérin II, 1220-1245, continue la tradition de bonne administration de ses prédécesseurs. Les donations se multiplient sans arrêt (les chartes le prouvent), montrant en quelle estime était tenue l'abbaye dans tout le pays d'Evreux. Le grand événement de son règne est la consécration en 1226-27 (janvier) de l'église abbatiale. Depuis longtemps déjà l'église servait provisoirement au culte puisque des fondations pieuses avaient été déjà faites pour elle et qu'on y enterrait (166). Mais elle fut achevée seulement à cette époque, ainsi probablement que les bâtiments. L'évêque d'Evreux, Richard de Bellevue, fit la consécration et il y eut à cette occasion des donations spéciales de plusieurs personnes d'alentour.

Geoffroy, élu en 1246, fut le cinquième abbé. Son règne fut court. C'est lui qui réclame à Louis IX, à titre d'indemnité, une terre au Gaud pour compenser les pertes que les défrichements ordonnés par le roi dans la forêt d'Evreux occasionnaient à l'abbaye.

de Le Batelier d'Aviron nous parle des « accents lugubres accompagnés de pleurs à la mort de l'évêque Garin, dans tout le diocèse, au jour de ses funérailles qui furent faites en l'église N.-D. de la Noë, où ce prélat fut enterré à costé droit de l'autel du chœur. Là est cette épitaphe : *Ecce sub hoc tumulo proesul Garinus humatur. Hic pius in populo vermibus esca datur* » (p. 72).

Digitized by Google

Barthélemy, qui remplaça Geoffroy en 1248, eut un règne beaucoup plus long et ce qu'on sait de lui prouve qu'il dut être un homme d'action. En 1261 il demandait au Roi, qui se trouvait au Château-Gaillard, d'approuver les acquisitions que la Noë avait faites à Aubevoie. En 1265 il siégeait à l'Échiquier de Normandie. En 1275 Guillaume des Minières, agissant au nom du Comte d'Artois, lui abandonnait la moute sèche de 30 arpents sur la grange de Bellemare (285). En 1279-80 c'est lui qui, après avoir en vain essayé de ne point payer un droit exigé par Philippe le Bel sur les acquêts des abbayes, fut, malgré qu'il eût invoqué les privilèges de son Ordre, débouté de sa plainte par un arrêt du Parlement de Paris et forcé de s'exécuter pour les acquêts ne remontant pas à plus de trente ans (45).

Azon. — 1288?

Raoul Ier paraît en 1288 dans le *Cartulaire de Conches* (Charpillon, Dict. I. 410). Les archives de l'Eure (H. 695) contiennent une pièce à propos de cette même transaction. Il s'agissait de 12 acres de terre à Oissel. Il eut, dit la *Gallia Christiana*, un procès avec l'abbaye de Saint-Sauveur, qui fut arbitré en 1290. En 1292 il lui fallut encore payer au Roi pour les acquets.

Robert Ier Huville est cité comme abbé de la Noë en 1325, nous dit la *Gallia Christiana*, qui avait trouvé ce renseignement dans le cartulaire aujourd'hui perdu. Ce fut sous son règne, vraisemblablement, qu'en 1331 le roi Philippe de Valois vint à l'abbaye (*B. N. n. a. fr.* 20345, *f°* 99 *r°*). On conçoit le prestige que devaient attirer sur l'abbaye ces visites royales.

Ce fut également sous son règne qu'en 1337 la Noë fut appelée à fournir des décimes destinés à couvrir les frais de la croisade pour laquelle Philippe VI faisait alors de grands préparatifs. La Noë fournit 20 livres (*Rev. d'Hist. des Eglises de France*, 1910. *Etat des abb. cist. au commt du* XIVe *s. J. Viard*, p. 329); ce qui n'empêcha pas du reste de payer encore en 1339, en 1342 (47, 48), pour les nouveaux acquêts, particulièrement pour la grosse acquisition que l'abbaye avait faite à Gravigny. On ne sait la date de la mort de

Digitized by Google

Robert Ier, dont l'influence avait dû être pour beaucoup dans cette acquisition.

Robert II de Morsent ou de Rouen. On le trouve en 1377 dans les chartes de la collection Gaignières (49). C'est lui qui a fait réparer les toits des moulins et des autres bâtiments qui étaient en fort mauvais état. Il touche annuellement sur les recettes royales d'Evreux et de Pont-Audemer 300 francs. A Pont-Audemer il touche de la Prévôté 3.000 harengs à la Saint-Michel et 1.000 harengs encore sur l'héritage de Robert du Neubourg (52). On le trouve encore en 1380.

Pasquier, 1380, 1394, 1396 (50, 52, 53). On lui donne une rente de 10 muids de vin très pur à Longueville, d'un muid de vin pour la messe à Aubevoie. (Charpillon, *op. cit.*, 419.) Il touche annuellement 40 sols sur les revenus de Conches.

Robert III Gilles ou le Féron est nommé en 1395-96 (janv.), alors que son prédécesseur Pasquier est encore nommé en 1396 (mai) dans les chartes de Gaignières. Fut-il son coadjuteur ? En tout cas, pour ce qui est de la distinction que font la *Gallia Christiana*, et à sa suite Charpillon et Carême et Le Prévost, entre un Robert III Gilles et un Robert IV le Féron, c'est une erreur. Une charte de Gaignières de Robert le Féron est de 1396. La *Gallia* en avait du reste eu l'idée : *an diversus Roberto III ?* — On voit cet abbé en 1399, 1404, 1409, 1415. C'est sous son règne que le temporel de la Noë, confisqué par le roi Henri d'Angleterre, alors conquérant victorieux de tout le nord de la France, fut restitué par celui-ci, et toutes les chartes de l'abbaye confirmées. Est-ce sous son règne aussi que l'abbaye acquit le manoir d'Hécourt ? (*Coutumier des forêts*) et 1 muid de vin à Gaillon ? (Charpillon, I, p. 419). Robert le Féron mourut en 1425-26.

Jean Ier. On le voit en 1425-26 (59), en 1427 (Gallia Christiana). Charpillon et Carême signalent (p. 419) une pièce de la collection Brequigny où il est dit que la Noë doit envoyer des hommes d'armes à la montre du roi d'Angleterre Henri V.

Guillaume II, 1428 (61), 1434 (62 et Charpillon, p. 419).

Pierre Acart, 1440 (63).

Robert IV, 1446 (64), 1449 (65).

Martin d'Harcourt n'est signalé qu'en 1450-51 (67) dans

Digitized by Google

une pièce qui n'est pas rédigée selon la même forme que les autres. Robert IV (sans nom de famille qui permette de le différencier de Robert V, remarquons-le), et Robert V ne seraient-ils pas le même abbé? Martin d'Harcourt aurait été abbé pendant une absence de l'autre.

Robert V Happel, 1450 (66), 1452, 1458, 1460, 1467-68 (*Gallia Christiana*). C'est sous son règne qu'un moine de la Noë, Amaury Sarradin, fut élu abbé du Breuil-Benoit. Son sceau était le suivant : un saint en pieds tenant un livre dans sa main droite, et de la gauche une crosse. Sur sa tête un baldaquin et au-dessous ses armes : deux chevrons surmontés d'un lambel à deux pendants, et au franc canton un lionceau (J. B. de Xivrey. *Recherches sur l'abbaye du Breuil-Benoit*).

Pierre II Osmont, signalé en 1469-70, 1471, 1477, prête en 1484 l'hommage à Charles VIII, nouveau roi. Il se retire en 1497, nous dit la *Gallia Christiana*, et mourut en 1510. Il fut enterré dans la nef de l'église : sa pierre tombale est en partie conservée encore aujourd'hui dans les ruines. On y lit : *D. Petrus Osmont, hujus cœnobii abbas bene meritus. Hinc sponte bene hic locandus, obiit* 25 *mense junii* 1510. — Sous son règne la Noë touchait de la vicomté d'Evreux 96 l. tournois de rente (70).

Raoul II Hebert, bachelier en théologie, ancien moine de Bonport. On le trouve en 1496-97 et en 1505 (74). Il eut un arrangement avec le cardinal d'Amboise archevêque de Rouen en 1504 (Gallia Christiana).

Jean II Ferey, également bachelier en théologie, fut élu, nous dit la Gallia Christiana, le 7 juillet 1506. On le voit nommé dans des quittances qu'il donne aux gens du Roi pour les revenus de l'abbaye dans le domaine royal, en 1508, 1530, 1544 (78). Au temps de l'évêque d'Evreux Ambroise le Veneur, il était en relations personnelles avec les évêques de Sées, d'Avranches, de Thessalonique (Abbé Chemin. *Hist. des Ev. d'Evreux, mst. bibl. de la ville d'Evreux*, p. 137). C'est lui vraisemblablement qui, sous l'influence artistique de l'époque et sous l'inspiration de l'évêque A. le Veneur, fit construire les magnifiques stalles de la Noë qui furent vendues à la Révolution aux curés d'Ormes et du Plessis-Sainte-Oppor-

Digitized by Google

tune. (Cf. L. Regnier. *Les stalles de la Noë. Bull. Soc. des Amis des Arts du dépt de l'Eure,* 1903.) Son nom fut inscrit sur l'autel de la chapelle et il fut enterré dans le chapitre (Gallia Christiana).

Mort en 1549, ce fut le dernier abbé régulier de la Noë. Il était l'auteur d'une « Passion Davitique », étudiée par Et. Deville (dans Rec. de la Soc. libre de l'Eure, VII^e^ série, t. 1^er^, 1913).

Avec *Robert de Quenel,* commencèrent les abbés commendataires. Il était aussi abbé commendataire de Conches, comme son neveu Gabriel, ce qui occasionne sans doute la confusion que fait la Gallia Christiana en appelant aussi ce dernier abbé de la Noë. Il meurt en effet en 1584, et à cette époque Ch. de la Roque est déjà au Parlement de Rouen sous le titre d'abbé de la Noë. La famille de Quenel était du pays, et possédait le manoir de Quenel, appelé aujourd'hui Quenet, près de Conches. Littérateur, Robert de Quenel fut prince du Puy de Sainte-Cécile à Evreux en 1576 (*Cf. Arch. de l'Eure, D.* 7). Jean le Blond, sieur de Branville, lui dédie deux pièces de vers dans sa « Fondacion du royaume de Neustrie » :

> « ... Ainsi, prélat, à vous s'est allié
> Ce myen labeur, que vous ay dédié. »

(Deville. *Un historien normand : Jean le Blond,* Paris, 1907, p. 5.)

C'est sous son règne que frère Penneau, prieur de la Noë, obtint en 1551 la cure de Sainte-Marthe qu'il résigne en 1580 (Charpillon, I, p. 420).

Il reçut en son manoir de Quenel la visite du roi Henri II. (Al. Gardin. *Notice historique sur la ville de Conches ;* Evreux, 1865, p. 101.)

Mort le 23 septembre 1584 à soixante-dix-neuf ans, il fut enterré dans la nef de l'abbaye (Gallia Christ.).

Charles de la Roque. — La Gallia Christiana dit qu'il obtint la commende de la Noë en 1594. Or, l'abbé Guéry dans son *Histoire de Claude de Sainctes,* Evreux, 1892, dit que l'évêque d'Evreux approuva en 1584 les bulles que Gré-

Digitized by Google

goire XIII avait accordées pour l'abbaye de la Noë sur la nomination de Henri III à Messire Archambault de la Roque. Les armoiries de cet abbé sont peintes en tête du Cartulaire de l'archevêché de Rouen (Arch. de la Seine-Infre, G. 7). Il portait : ou *d'azur à 3 rocs d'échiquier d'or, posés 2 et 1*, ou *écartelé aux 1 et 4 de gueules à 3 roches d'or, aux 2 et 3 à trois roses d'argent ; sur le tout d'argent à la flamme de gueules, surmonté d'un vase de sable* (Charpillon, I, 420).

En 1605 il est député avec G. de Péricard pour la province de Normandie, pour signer au nom du clergé de Normandie un contrat entre le Roi et le clergé de France assemblé à Paris, le 22 mars 1606. (Abbé Delanoe. *Histoire manuscrite des évêques d'Evreux*, p. 169.)

Très influent aux Palinods de Rouen, il fonde deux prix, la palme et le lys pour le débattu. (Farin, *Hist. de Rouen.* Rouen, 1731, I, 58.) A plusieurs reprises c'est lui qui couronne les vainqueurs de ces tournois littéraires, en 1613 en particulier. (Abbé Tougard. *Les trois siècles palinodiques.* Ed. Soc. Hist. de Norm., 1898, I, 179, 188.) Il est protonotaire en l'église cathédrale de Rouen où il était en outre chanoine et trésorier (*Ibid.* II, 200). Ce fut le plus brillant des abbés de la Noë. Il mourut en 1616.

Arnould de Malagny, né à Gap, est moins connu. C'est lui qui intente un procès devant le bailli d'Evreux à Michel Postel en 1627, pour avoir volé du bois dans les taillis de Lespeiss, à Caugé (Arch. de l'Eure, H 695). On a de lui une reconnaissance de la somme de 500 livres à un joaillier de Paris pour valeur d'une bague en diamants, 1628 (Collection Ernest Guillemare, d'Evreux). Mort en 1653, nous dit la Gallia Christiana, il fut inhumé à l'entrée du chœur.

Sébastien de Guémadeuc, déjà évêque de Saint-Malo et abbé de Saint-Jean des Prés, le remplaça. L'abbaye avait à cette époque 7 ou 8.000 livres tournois de rente (G. A. Prevost. *Notes du Premier Président Pellot sur la Normandie.* 1670-1683. Soc. Hist. de Norm., 1915, p. 199). Il mourut le 2 mars 1702 (Gallia Christiana).

Antoine, fut abbé de 1702 à 1719. Il était archidiacre de Chartres et commendataire de Grandcamp. A sa mort, nous

Digitized by Google

disent Charpillon et Carème (I, 420), l'abbaye n'avait plus que quatre moines. Elle ne se releva jamais, on ne put même réparer les ruines du bâtiment, bien qu'on en fût tenté plusieurs fois, comme nous le montrent les devis estimatifs de 1725 et 1780 conservés aux Archives de l'Eure (H. 706).

C'était la ruine. Les rentes perpétuelles, suffisantes aux XIII^e^ et XIV^e^ siècles, mais qui restaient invariables alors que l'argent diminuait de valeur, étaient un peu la cause de cette décadence.

Clair François des Nots de Villermont fut abbé de 1721 à 1753. C'est de son temps que, par l'entremise d'un chanoine d'Evreux, Lescalier, se fit la vente d'une partie des chartes de la Noë à la bibliothèque du Roi, en 1734.

De Cheylus était vicaire général de Bayeux quand il obtint la commende de la Noë. En 1754 il devint abbé de Cormeilles qui rapportait 30.000 livres de rente (A. Reautey. *Cormeilles et son abbaye de Bénédictins*. Pont-Audemer, 1872, p. 60). Il gagnait au change... Il devint plus tard évêque de Bayeux.

M. Biaudos le remplaça. C'est sous son règne, vraisemblablement, qu'un de ses moines, dom Chanlatte, fut nommé abbé de Pontigny. Chaillou des Barres nous raconte dans son *Histoire de l'abbaye de Pontigny* (1844, p. 198 et sq.) l'histoire scandaleuse de dom Chanlatte, « indigne et prodigue », vrai type de l'abbé trop grand seigneur, trop peu religieux. Les revenus de l'abbaye sous son règne sont évalués à 6.000 livres (*Some accounts of the alien priories*. London, 1779, I, 74), ou 7.000 livres (Expilly. *Dict. Géogr.*, 1762-70. La Noë). La taxe que l'abbaye devait payer en cour de Rome était de 120 florins.

L'abbé *Le Royer*, dernier abbé, n'est connu que par toutes les démarches qu'il dut faire auprès des pouvoirs publics lors de la Révolution. L'abbaye n'avait plus que quatre moines qui furent dispersés. Meubles et immeubles furent vendus aux enchères. Les bâtiments furent achetés par M. Gazan qui les fit transformer en une propriété d'agrément, qui appartient maintenant à M. Vierray.

* * *

Digitized by Google

Il ne reste plus de la Noë qu'une partie du bâtiment des hôtes et quelques ruines pittoresques de l'église : le pilier sud-ouest du carré du transept, le mur de la première travée orientale du bas côté sud, avec une porte donnant jadis sur le cloître et une arcade faisant communiquer ce bas côté avec le croisillon sud ; de plus, deux grandes colonnes autrefois placées entre ce même bas côté sud et la première travée orientale de la nef ou « chœur des moines ».

Il n'existe presque aucune vue de l'abbaye de la Noë ni aucun plan. Au XVIII^e siècle même, où furent exécutés tant de dessins, la Noë semble avoir été négligée. Actuellement, on ne connaît que quelques études de ruines, un crayon de Raymond Bordeaux, dans un de ses Albums archéologiques (B. N., n. a. f. 22061), une aquarelle chez M. Decorchemont à Conches, un dessin chez un propriétaire d'Evreux, quelques plâtres provenant des frères Laumonier chez M. Decorchemont, et les deux photographies jointes à la notice donnée par M. G. Bourbon à la Société des Amis des Arts de l'Eure (Bulletin VIII, 1892, et tirage à part in-4°).

Cette même Société a consacré quelques pages et trois dessins aux stalles encore subsistantes, dans son Album historique et archéologique, 3^e série, paru en 1907.

Digitized by Google

L'INAUGURATION DU MONUMENT

ALBERT SOREL

A HONFLEUR

PAR M. ALBERT DOUCERAIN, SECRÉTAIRE PERPÉTUEL

La vieille et si pittoresque cité de Honfleur, étagée sur deux coteaux qui se font face, celui de la côte de Grâce et celui de la côte Vassale, et dont les hautes maisons aux façades d'ardoises reflètent, le soir venu, leurs lumières dans l'antique bassin créé par Duquesne, Honfleur a le culte de ses grands hommes.

Et parmi ceux-ci, un surtout méritait d'avoir son monument dans sa ville natale, car il fut, en science historique, le maître de l'école moderne : c'est Albert Sorel.

L'hommage qui fut rendu à Sorel, dans Honfleur, les 2 et 3 septembre derniers, fut digne de l'historien.

L'Académie française et le Gouvernement, avec Raymond Poincaré, Maurice Donnay, Henry Chéron ; l'Académie des sciences morales et politiques avec Arthur Chuquet, suppléé au dernier moment par Émile Bourgeois ; la Société des gens de lettres, avec André Lebon et Franz Funck-Brentano ; l'École libre des sciences politiques avec Christian Scheffer ; toutes les sociétés savantes de Normandie avec leurs représentants les plus qualifiés, et la Poésie elle-même avec Lucie Delarue-Mardrus, se sont associées à cet hommage dans les termes les plus magnifiques.

La solennité comporta deux journées, toutes deux également réussies. Le samedi soir, ce fut la séance académique, organisée par la Société du Vieux-Honfleur, dans le cadre de

Digitized by Google

l'ancienne église Saint-Étienne, désaffectée et transformée en musée local, séance intime et recueillie, où l'hommage fut délicat et profond; le dimanche, ce fut l'inauguration officielle, avec la participation de la foule et du soleil, sous les arcs de triomphe et les drapeaux claquant au vent, cérémonie bruyante et dispersée, où la grande voix de Raymond Poincaré sut cependant se faire entendre et applaudir.

C'est dans la petite église Saint-Étienne, au clocher recouvert d'écailles de bois, que la Société du Vieux-Honfleur avait convié les amis d'Albert Sorel. Dans la nef de l'église, où sont réunis des bustes et portraits de Honfleurais célèbres, des dessins, des estampes et divers documents sur la ville, viennent prendre place les délégués des Sociétés savantes, les membres de la famille d'Albert Sorel, les notabilités locales et quelques officiers du *Verdun* et du *Belfort*, les deux avisos de guerre que le Ministre de la Marine, se souvenant qu'Albert Sorel fut un des organisateurs de ses archives, a envoyés à Honfleur pour les fêtes, et dont les équipages assureront le service d'honneur.

Maurice Donnay préside, tandis qu'en face de lui, sur un socle, repose le buste d'Albert Sorel, enveloppé de fleurs et de plantes vertes. La scène est intime et délicieusement archaïque ; les discours seront académiques.

Le premier, M. Christian Scheffer, professeur à l'École libre des sciences politiques, où professait également Sorel, est venu évoquer le maître parlant dans sa chaire de l'école de la rue Saint-Guillaume. Après avoir rappelé qu'Albert Sorel était devenu professeur d'histoire par accident, sur l'appel d'Émile Boutmy, il retrace ce que fut son cours sur l'*Histoire diplomatique du* XIX^e^ *siècle*, qui amena l'historien à écrire son œuvre maîtresse, celle qui lui demanda trente années d'efforts, *L'Europe et la Révolution française*.

Christian Scheffer évoque à grands traits la physionomie de ce Normand historien, « qui joignait à la subtilité des avocats à la Table de marbre cette passion de l'inconnu qui poussait, jadis, les marins de la côte vers les grèves inexplorées », et conclut en disant que l'enseignement de Sorel

Digitized by Google

fut fécond, parce qu'il était vivant et simple, et que seules sont fécondes les idées simples...

Après lui, André Lebon, qui fut des élèves d'Albert Sorel, avant d'être député et ministre des Colonies, salue le grand patriote, qui conservait le souvenir de la France sanglante et meurtrie en 1870, et qui fut, dans les dernières pages de *L'Europe et la Révolution*, le précurseur et le grand-prêtre du culte du Soldat inconnu.

« Ah ! certes, s'écrie-t-il, il a admiré nos grands hommes et nos grands chefs. Il a médité sur leur vie et sur leur mort, mais que n'eût-il pas ressenti, quelle gratitude ne l'eût pas envahi s'il eût vu les centaines de milliers de croix qui viennent d'être érigées sur le sol dévasté de la Patrie victorieuse ! »

L'auteur de l'*Histoire politique et parlementaire de la troisième République* trace, lui aussi, de Sorel un beau portrait, évoquant sa philosophie souriante et son ironie délicieuse.

Après lui, la grande amie de la *Revue Normande*, Lucie Delarue-Mardrus se lève et dit un poème charmant à la mémoire d'Albert Sorel :

Les passants salueront la gloire
De ce Honfleurais éternel.
Ils diront : « C'est Albert Sorel,
Le grand pionnier de l'Histoire. »

Albert-Émile Sorel, le fils de l'historien, qui est aux premiers rangs de l'assistance, baise la main de la Muse honfleuraise et la remercie, tandis que M^me^ Jean Renouard, née Sorel, l'embrasse affectueusement.

Puis c'est M. Funck-Brentano qui, au nom de la Société des gens de lettres, dont il est le vice-président, vient évoquer à son tour l'image d'Albert Sorel, homme de lettres et romancier, qui ne fut pas éloigné de porter à ses romans, notamment à la *Grande Falaise*, les secrètes préférences de son cœur, et qui montra, dans ses grands travaux historiques, un réel talent de psychologue.

M. Émile Bourgeois lut ensuite, au nom de l'Académie des

Digitized by Google

Sciences morales et politiques, un discours de M. Chuquet, dans lequel il a étudié Albert Sorel critique, littérateur et historien. « Albert Sorel, dit-il, a été un grand historien, parce qu'il a été un grand patriote. »

Enfin, c'est Maurice Donnay, que M. Poincaré appela, le lendemain, le plus spirituel et le plus tendre de nos auteurs dramatiques (Maurice Donnay, qui occupe le fauteuil d'Albert Sorel à l'Académie française), qui raconte, avec l'humour et l'esprit qu'on lui connaît, comment, sur la jetée de Honfleur, alors qu'il s'y promenait en flânant avec Alphonse Allais (cet autre Honfleurais de marque), celui-ci le présenta à Albert Sorel, sans songer, ni l'un ni l'autre, qu'un jour viendrait où l'un d'eux aurait à faire l'éloge académique de l'autre !

« Tous ceux, dit-il, qui ont connu Albert Sorel, lui ont gardé une profonde admiration et une fidèle amitié, et ceux qui ne l'ont pas connu, mais qui ont lu son œuvre, l'aiment et l'admirent aussi, tant sont puissants l'attrait et la persuasion de la probité jointe au génie ! »

J'en ai dit assez, n'est-il pas vrai ? pour vous montrer quel fut le charme de cette séance du Vieux-Honfleur, où l'on parla de choses vivantes dans un cadre d'autrefois, et quel émouvant prélude elle apporta aux fêtes officielles du lendemain.

Je rejoignis alors la chambre d'hôtel où j'avais eu grand peine à me loger, en me disant qu'il faisait bon naître à Honfleur, dans une cité où les habitants vouaient un tel culte à leurs grands hommes et en me demandant ce que, le lendemain, au nom de l'Académie française et du Gouvernement, Raymond Poincaré pourrait bien trouver de nouveau à dire de l'historien et de l'homme de lettres sur lequel on avait projeté, ce soir-là, tant de rayons !

Je me trompais ! Les ressources de l'ancien Président de la République sont innombrables, son cerveau est l'un des plus merveilleusement organisés qui soit, et la page qu'il est venu lire, devant le monument d'Albert Sorel, constitue l'étude la plus juste, en même temps que l'analyse la plus complète qu'on puisse faire de l'œuvre du grand historien.

Digitized by Google

Raymond Poincaré a dépeint, chez Sorel, le Normand, le Français, l'Historien.

Écoutez ce portrait du Normand :

« La première fois que je le rencontrai, je me rappelai involontairement une gravure qui avait jadis frappé mon imagination de lycéen. Guizot, qui avait été candidat dans le Calvados, en 1829, et qui avait, à cette occasion, contracté des liens d'amitié avec les parents d'Albert Sorel, a autrefois demandé à Alphonse de Neuville d'illustrer l'histoire de France qu'il a écrite pour ses petits-enfants, et, s'il vous arrive de feuilleter cet ouvrage vénérable, vous reconnaîtrez, comme moi, dans la physionomie des chefs qui, à la fin du IXe siècle, commandaient les barques Normandes, Hastings ou Rollon, les traits mêmes d'Albert Sorel, tels qu'ils ont été immortalisés dans la médaille de Chaplain : cette tête puissante, ce visage aux lignes fortement accusées, ce nez aquilin, ces yeux fins et observateurs, cette moustache tombante, toute pareille à celle des grands Vikings scandinaves.

« Sorel lui-même se flattait d'être Normand « du faîte à la base », Normand « de père et de mère, de grands-pères et de grand'mères », et jusqu'à sa mort son plus grand bonheur a été de venir respirer l'air « qui avait vivifié son enfance et tant de fois retrempé son âge mûr ». En 1906, déjà souffrant du mal qui l'a enlevé, il prononçait, à Rouen, un magnifique éloge de Pierre Corneille. L'année précédente, nommé président de la Société libre d'agriculture de l'Eure, il s'empressait de venir, dans cette autre partie de votre province, à Evreux, remplir les modestes fonctions qui lui étaient confiées et il citait avec attendrissement des vers de Paul Harel, poète du foyer normand. Tout le rappelait parmi vous. De la Normandie, il aimait également les falaises et les plages, les herbages et les rochers, les antiques églises et les riants cottages, la paix des fermes et l'activité des ports ; et dans des pages charmantes, qui sont d'un poète, il a décrit tous les aspects du pays auquel il se sentait si étroitement attaché, tous les coins de cette terre qui, disait-il, avait conquis vos aïeux. »

Il faut relire, au *Journal Officiel*[1], le seul qui ait publié *in extenso* le discours de notre grand Premier, l'admirable développement de cette étude, éloquent reflet de l'œuvre d'Albert Sorel, et ne pas être surpris que la foule elle-même, à qui ce superbe morceau d'érudition n'était pas destiné, l'ait compris et vigoureusement applaudi.

1. *Journal Officiel* du 5 septembre 1922, page 9.165.

Digitized by Google

Nous étions, il est vrai, au lendemain de la Conférence de Londres, où Poincaré fut le défenseur avisé des droits de la France, et sur un auditoire patriote, cet appel du grand Lorrain, par lequel il a terminé sa harangue : « Messieurs, relisons Sorel », et restons prêts à défendre nos droits, ne pouvait que recueillir un écho vibrant dans les cœurs. Cette intelligence de la foule, cette correction du grand public ne fut pas d'ailleurs l'un des traits les moins originaux de ces fêtes, et Lucie Delarue-Mardrus a tenu à les souligner dans une lettre à l'*Écho Honfleurais* :

« Ce que je veux dire aux Honfleurais, mes compatriotes, c'est l'admiration charmée qu'ils m'ont causée. D'abord : le goût sûr, le sens inné de l'harmonie que possède la population d'ici. Sans parler de trouvailles comme la rangée de torches portées par des marins, le soir, à l'entrée du musée Saint-Étienne, l'aspect des rues était partout d'une originalité spontanée tout à fait remarquable. Ce n'est pas la première fois, d'ailleurs, que je m'aperçois, non sans un grand orgueil local, que Honfleur a le génie de la décoration. Ensuite : la tenue vraiment magnifique de cette foule qui, pas un instant, n'a cessé d'être calme dans sa bonne humeur, respectueuse dans sa liesse. Oh ! que j'étais fière de ma ville ! Vous n'en avez pas idée ! »

Mais Honfleur aussi est fière de vous, Madame, à preuve l'émouvant salut que vous a adressé le président du Vieux-Honfleur, le docteur Durel, à la si intime soirée du samedi.

Je disais, en commençant que Honfleur avait le culte de ses grands hommes. Oui, des morts et des vivants, ceux-ci d'ailleurs sachant rendre à ceux-là l'hommage fraternel et familial de la cité fidèle.

Maurice Donnay, qui n'est pas de Honfleur, s'est laissé lui-même gagner à ces mœurs gentilles, en venant là, naguère, offrir à l'humoriste Alphonse Allais le tribut du Chat-Noir. Et si Lucie Delarue-Mardrus a composé hier des strophes à la mémoire d'Albert Sorel, celui-ci, dans ses *Pages Normandes*[1], n'avait-il pas, lui aussi, déjà rendu hommage à ces Honfleurais célèbres, l'économiste Le Play et le peintre Eugène Boudin, qui l'avaient précédé dans la tombe ?

1. Albert Sorel. *Pages Normandes*. Paris, Plon, 1907.

Digitized by Google

Le 13 août 1899, à Honfleur, Sorel avait prononcé un discours — un chef-d'œuvre — à l'inauguration du monument élevé en l'honneur d'Eugène Boudin. C'est ce monument — un peu dégradé — que je retournai voir, le 3 septembre dernier, lorsque, Raymond Poincaré ayant été reconduit à la gare, la foule se dispersa, et sur la jetée de Honfleur, je songeais à cette touchante solidarité des enfants de la pieuse cité, reine de l'estuaire, tandis qu'à l'horizon les derniers rayons d'un soleil d'automne projetaient sur la mer empourprée un long et mouvant sillon d'or.

Digitized by Google

SÉANCE GÉNÉRALE DU 28 JANVIER 1923

PRÉSIDENCE DE M. JOIN-LAMBERT

VICE-PRÉSIDENT

Etaient présents : MM. Join-Lambert, de Mare, Jacques Hérissay, Albert Doucerain, l'abbé Guéry, Guillemare, Albert Hubert, Alphonse Hubert, Besnier, Menon, Brail, Léon Dubreuil, Charles Lecœur, Filleul, Letellier-Alaboissette, Léon Coutil, Taillebois, Régnier, Agoutin, Sortais, de Bonardi, Dr Galzin, Lafosse, Mahieu, Bionval, Aubineau, Devente, Lapeltey.

Se sont excusés : MM. le duc de Broglie, président de la Société ; Modeste Leroy, ancien président ; P. Josse, député ; Joseph L'Hopital ; Geoffroy de Grandmaison, le chanoine Bonnenfant, Saint-Ange Trutat, Georges Poulain, Duguay, Pierre Préteux, le Dr Lerat, Ducosté, le chanoine Eudeline, Momenteau, Mathey, Quirière, Souty et Carrère.

M. Doucerain, secrétaire perpétuel, donne lecture du procès-verbal de l'assemblée générale du 12 novembre 1922, qui est adopté.

Congrès des Sociétés savantes. — Le cinquante-sixième congrès des Sociétés savantes de Paris et des départements s'ouvrira à la Sorbonne le mardi 3 avril 1923, à deux heures. Les journées des mardi 3, mercredi 4, jeudi 5 et vendredi 6 avril seront consacrées aux travaux du Congrès. M. le Ministre de l'Instruction publique présidera la séance de clôture, le samedi 7 avril, à deux heures.

La Société désigne MM. Léon Coutil, l'abbé Guéry et Régnier, pour la représenter au Congrès.

Congrès international des sciences historiques à Bruxelles. — Le Ve Congrès international des sciences historiques aura

Digitized by Google

lieu à Bruxelles du 8 au 15 avril 1923. Les travaux du Congrès commenceront le lundi 9 avril au matin.

La cotisation du Congrès est fixée à 50 francs.

L'assemblée vote la cotisation et s'en remet à son conseil d'administration du soin de désigner ultérieurement les délégués de la Société à ce Congrès.

Congrès international d'Agriculture à Paris. — Le XI[e] Congrès international d'Agriculture se tiendra à Paris du 22 au 26 mai 1923. Le Congrès se composera des délégués officiels des gouvernements, des délégués des établissements publics et des associations exclusivement agricoles (Sociétés d'agriculture, Syndicats, Coopératives, Comices). Le montant de la cotisation pour chaque délégué des établissements publics et des associations est fixé à 25 francs.

L'assemblée décide de déléguer à ce Congrès MM. de Mare, Lauvray, Lamiot et Alphonse Hubert.

Les Dimanches poétiques de la « Revue Normande ». — Notre confrère, M. Pierre Préteux, directeur de la *Revue Normande*, me prie de vous informer que cette Revue a organisé des Dimanches poétiques, une fois par mois, à la mairie du VI[e] arrondissement de Paris, qui consisteront en causeries poétiques et en récitations ou interprétations de poèmes d'auteurs normands.

Le 14 janvier dernier, le poète Ernest Prévost a parlé d'Achille Paysant. En février, M. Alfred Poizat parlera de notre ancien président, M. Paul Harel. En mai, M. Jules Truffier de la Comédie-Française, parlera de M. Paul Labbé.

Budget de l'exercice 1922. — M. Hubert (Albert), trésorier de la Société, donne lecture de l'état des recettes et des dépenses, au 31 décembre 1922. Ces comptes sont approuvés.

Lectures et rapports. — L'ordre du jour appelle la lecture des rapports et communications inscrits pour la séance de ce jour :

M. Albert Doucerain donne lecture de son rapport sur la situation et les travaux de la Société en 1922. Il rend hommage aux membres de la Société décédés pendant l'année : MM. Paulin-Carbonnier, Charles Marie, Paul Buzot, Désiré

Digitized by Google

Morise, Etienne Pitoiset, l'abbé Levasseur, et Mlle Marie Bugnion.

M. Lauvray, conseiller général, lit une communication relative à une récente découverte de fossiles qu'il a faite à l'Abrevost, sur la commune des Ventes, et qui permet de déterminer l'étage géologique des formations de sables et de grès des environs d'Evreux.

M. Jacques Hérissay, président de la section des Beaux-Arts, donne lecture, en l'absence de M. Georges Poulain, conservateur du musée de Vernon, d'une étude de ce dernier sur l'église de Saint-Pierre-d'Autils, intéressant spécimen de l'art ogival du XIIIe siècle, et dont la tour, surtout, est fort belle.

M. Léon Dubreuil, professeur au lycée d'Evreux, présente un ouvrage récent de M. Modeste Leroy, président du Conseil général, et ancien président de la Société, sur *Auguste Walras, économiste, sa vie, son œuvre.*

Auguste Walras a été le principal du collège départemental de l'Eure, aujourd'hui le lycée, de 1833 à 1835. Pendant cette période, il a collaboré aux travaux de la Société libre de l'Eure, et notamment par une étude sur *La Nature de la richesse et l'origine de la valeur*, publiée en 1831. Il fut le père de Léon Walras, le célèbre économiste, né à Evreux en 1834, qu'on a appelé le fondateur de l'École de Lausanne.

Enfin, M. l'abbé Guéry a donné lecture d'une notice biographique des plus attachantes sur M. Etienne Pitoiset, proviseur honoraire du lycée d'Evreux, récemment décédé, et dont il a été le collaborateur pendant plus de vingt ans.

Toutes ces lectures ont été écoutées avec le plus vif intérêt et unanimement applaudies par les membres présents. Elles seront insérées dans le prochain Recueil des travaux de la Société.

Admission de nouveaux membres. — M. le Président met aux voix les candidatures de MM. Maëstracci, préfet de l'Eure; René Bouchon, industriel à Nassandres, et Vautier, entrepreneur de charpentes à Evreux, qui demandent à faire

Digitized by Google

partie de la Société. Ces candidatures, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Élection d'un Président. — Il est ensuite procédé à l'élection d'un Président pour 1923, en remplacement de M. le duc de Broglie, parvenu au terme de son mandat.

M. Paul Labbé, homme de lettres à Thiberville, ancien industriel et membre de la Chambre de commerce d'Evreux, est élu à mains levées.

MM. l'abbé Guéry, aumônier du lycée, et Servin, directeur des services agricoles, sont élus membres du Conseil d'administration pour trois ans en remplacement de M. Alphonse Hubert, membre sortant, et de M. Pitoiset, décédé.

La séance a été levée à quatre heures.

Digitized by Google

RAPPORT GÉNÉRAL

SUR LA SITUATION ET LES TRAVAUX DE LA SOCIÉTÉ POUR L'ANNÉE 1922

PAR M. ALBERT DOUCERAIN

SECRÉTAIRE PERPÉTUEL

Messieurs,

Votre secrétaire perpétuel est tenu de vous présenter, chaque année, un rapport sur la situation morale et les travaux de la Société.

L'activité de votre Société fait que ce rapport est facilement alimenté par vos travaux et que le cadre ne reste jamais vide.

Cette année, la Société libre de l'Eure a beaucoup fait parler d'elle.

En trois lignes je puis dire qu'elle a rarement eu une année aussi féconde, puisqu'elle a organisé un concours départemental que M. Henry Chéron, ministre de l'Agriculture, a bien voulu présider; une exposition des beaux-arts, qui a remporté le succès le plus complet, et fondé, entre temps, une nouvelle section à Pont-Audemer, dont l'effectif a atteint, en quelques semaines, le chiffre de 70 membres.

Vous trouverez, Messieurs, dans le Recueil de vos travaux pour 1922, que nous ferons, autant que possible, paraître au printemps, le compte rendu complet du concours agricole de Brionne, et notamment des discours éloquents qui furent prononcés au banquet de clôture par M. Join-Lambert, le dévoué vice-président de notre Société, et M. Chéron, le populaire et très actif ministre de l'Agriculture.

Digitized by Google

Ce serait faire double emploi que de vous en donner dès maintenant des extraits.

Laissez-moi seulement vous mettre sous les yeux le début du compte rendu paru dans un journal local, *Le Brionnais*, au lendemain de ce concours :

« C'est une haute et intelligente estime des nobles et utiles travaux de la campagne qui a présidé à la fondation de la Société libre d'Agriculture de l'Eure. C'est le souci permanent d'honorer, d'encourager, d'aider la plus ancienne et la plus nécessaire des professions qui, de tout temps, a groupé sous son égide des hommes d'Etat, des capitaines, des savants, des hommes de lettres, les magistrats de ce département, les représentants les plus considérés de l'industrie et du commerce, pour l'organisation de ces concours où la Société se montre si heureuse et si fière de distribuer de glorieuses récompenses. »

Oui, ce sont bien là les sentiments qui nous guident dans l'organisation de ces concours. Nos récompenses sont ardemment désirées. Un diplôme et une médaille de la Société libre de l'Eure ont encore conservé tout leur prestige dans les milieux ruraux, et nous sommes heureux de voir que le gouvernement seconde nos efforts et nous fait l'honneur d'y participer.

Aux Andelys, en 1920, avec M. Thoumyre, à Verneuil, en 1921, avec M. Puis, si les élections sénatoriales ne l'en avaient empêché; à Brionne, en 1922, avec M. Chéron, le gouvernement de la République a voulu être présent à la grande manifestation annuelle de la Société libre de l'Eure. Qu'il en soit remercié !

Il fut un temps où la Société libre de l'Eure était une institution quasi-officielle, je parle du temps où le préfet Antoine Passy la tenait sur les fonts baptismaux. Plus tard, on la représenta comme un instrument systématique d'opposition au pouvoir, et l'on n'eut pas tout à fait tort; c'était aux beaux jours du Second Empire.

Aujourd'hui sans cesser d'être indépendante, puisqu'aussi bien elle entend rester fidèle à son titre de « Société libre », elle est heureuse de collaborer sincèrement, avec un gouver-

Digitized by Google

nement soucieux de l'intérêt public, au développement et à la prospérité du département de l'Eure.

Le concours agricole de Brionne fut un succès, grâce à la bonne entente et à la collaboration de notre Section de Bernay avec l'Union des syndicats agricoles de l'arrondissement que préside M. Célos. M. Join-Lambert souligna, dans son discours, les heureux effets de cette entente.

Toutes les branches de la production agricole y furent représentées, plus ou moins abondamment, et nous eûmes un peu à souffrir de la concurrence du concours agricole de Pacy, qui avait lieu huit jours plus tard, et surtout de celle du concours interdépartemental de la race bovine normande qui devait se tenir à Évreux les 21, 22, 23 et 24 septembre, et où l'importance des primes, assurées par le budget de l'Etat, attirait les plus beaux sujets de la race bovine et de la race ovine dishley-mérinos.

Quoi qu'il en soit le budget du concours de Brionne s'éleva, tant en recettes qu'en dépenses, au chiffre de 15 362 fr. 60, à peu près équivalent à celui du concours de Verneuil. Nos remerciements vont à tous les groupements qui ont bien voulu nous donner des subventions importantes : le Conseil général de l'Eure, l'Office agricole départemental, la Chambre de Commerce d'Evreux, l'Union des Syndicats agricoles de Bernay, et la ville de Brionne.

Au lendemain de ce concours, nous avons participé aux deux autres dont je viens de parler, à celui de Pacy, par la distribution d'une partie des récompenses du legs Léon Petit, qui venait à échéance en 1922, et à celui d'Evreux, par la participation personnelle de quelques-uns de nos membres aux travaux d'organisation matérielle et de contrôle.

Enfin, lors de notre séance trimestrielle du 12 novembre, nous avons décerné ici même le reliquat des récompenses du legs Léon Petit aux plus vieux employés de l'agriculture, du commerce et de l'industrie.

D'autre part, l'œuvre agricole étant l'œuvre essentielle de notre Société, celle surtout qui est sa raison d'être et pour laquelle elle a été reconnue d'utilité publique, vous avez délégué au 4e Congrès de l'Agriculture française, qui s'est

Digitized by Google

tenu à Nancy du 21 au 23 avril 1922, deux membres de votre bureau, M. Alphonse Hubert et votre secrétaire perpétuel. Je vous ai, Messieurs, rendu compte, lors de la séance générale du 11 juin 1922, des travaux de ce Congrès et vous voudrez bien trouver ce rapport dans le Recueil de cette année.

Bien qu'essentiellement agricole, la Société libre de l'Eure n'oublie pas les multiples devoirs que lui impose la généralité de son titre : agriculture, sciences, arts et belles-lettres.

Dans cet ordre d'idées un événement important, vous le savez, est venu modifier et accroître le champ de son activité.

La *Société des amis des arts du département de l'Eure*, qui, s'étant fondée en 1881, comptait quarante années d'existence et avait eu une ère de prospérité indiscutable, a durement ressenti les conséquences de la guerre dans le domaine artistique qui lui était propre, et elle a proposé à la Société libre de l'Eure de fusionner avec elle, tout en gardant son autonomie sous la forme d'une section spéciale des beaux-arts.

Cette proposition ayant été acceptée par notre Société, la fusion est devenue un fait accompli et s'est manifestée dès cette année de la façon la plus active par une exposition d'aquarelles, pastels et dessins, qui s'est tenue à Evreux, dans le pavillon de l'ancienne Société des amis des arts, du dimanche 2 au dimanche 16 juillet.

Cette exposition, ouverte à tous les artistes nés ou habitant en Normandie, a réuni, sous les noms de 60 exposants, plus de 350 envois, qui ont recueilli les suffrages de tous les amis éclairés de l'art qui se sont succédé, pendant quinze jours, dans les deux galeries de la salle d'exposition.

L'entrée était gratuite, la Société libre de l'Eure ayant tenu à réaliser cette idée de vulgarisation artistique, qui lui vaut la bienveillance du Conseil général sous la forme d'une subvention annuelle de 300 francs spéciale à la Société des amis des arts.

Au point de vue scientifique, la Société a organisé à Evreux, le 19 février 1922, sur la demande de l'*Association française*

Digitized by Google

pour l'avancement des sciences, une conférence sur le « rôle des microbes en cidrerie » qui a été faite par M. Kayser, professeur à l'Institut national agronomique.

Au point de vue littéraire, de nombreuses communications ont été faites dans les différentes séances de la Société, dont il sera rendu compte dans le Recueil de vos travaux de 1922, et, en première ligne, vous y trouverez l'importante histoire de l'*Abbaye de la Noë*, due à la plume érudite et spirituelle de notre ancien collègue, M. Maurice Béguin, devenu, le 1er octobre 1922, archiviste du département des Deux-Sèvres.

Parmi les nouveaux ouvrages dont notre bibliothèque s'est enrichie, il m'en faut citer deux qui font honneur à deux de nos confrères, la très savante biographie d'*Auguste Walras, économiste*, par M. Modeste Leroy, notre ancien Président, dont M. Léon Dubreuil va nous entretenir tout à l'heure, et le *Monde des Théâtres pendant la Révolution*, brillante étude des mœurs théâtrales sous cette sombre époque, par M. Jacques Hérissay, président de notre section des beaux-arts, dont M. Joseph L'Hopital voudra bien nous rendre compte à la séance du mois d'avril prochain.

Un certain nombre de récompenses officielles sont venues, comme chaque année, rendre hommage aux efforts et aux travaux d'un assez grand nombre de nos confrères, que je veux saluer en votre nom. Relevons en premier lieu que M. Léon Coutil, notre ancien Président, s'est vu décerner par l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres la première mention du Prix des Antiquités nationales.

Au mois d'avril 1922, la croix de la Légion d'honneur est venue consacrer la longue et méritante carrière de M. Emmanuel Boulet, président du Syndicat agricole du Roumois, et président-fondateur du Club français du Chien de Berger. Vous avez lu, dans notre dernier Recueil, le compte rendu de la belle manifestation de sympathie que les amis de M. Boulet avaient organisée en son honneur, à Bourgtheroulde le 30 avril 1922. La Société libre de l'Eure s'est ainsi associée à la glorification d'une grande et noble figure de notre agriculture départementale.

Au titre universitaire, M. l'abbé Philippe, curé de Breuil-

Digitized by Google

pont, et M. Hardoin, greffier en chef du tribunal civil, ont reçu la rosette de l'instruction publique; M. l'abbé Mesnel, curé d'Heudreville-en-Lieuvin, et M. Georges Chauvin, avocat, les palmes d'officier d'académie.

La croix de chevalier du Mérite agricole a été décernée à MM. Fouquet du Lusigneul, vice-président du Comice agricole du canton de Verneuil; Lambert, maire de Guichainville, et Viguier, maire de Saint-Sébastion-de-Morsent, trésorier du Comice agricole des deux cantons d'Evreux. Au concours de Brionne, M. le Ministre de l'Agriculture avait apporté lui-même la même distinction à nos confrères de la Section de Bernay, MM. Cesselin, conseiller d'arrondissement, Quesney, président de la Caisse de crédit agricole, et Favrel, chef de culture de la maison Bouchon.

Notre président, M. le duc de Broglie, déjà docteur honoraire de l'Université d'Oxford, a reçu, cette année, le même grade des Universités de Leeds et de Hull.

L'Académie française a décerné le prix Vitet, de 1 500 francs, à M. Paul Harel, notre ancien Président, pour son recueil de sonnets *La vie et le Mystère*, et le prix Paul Flat, de 600 francs, à notre ami, M. Joseph L'Hopital, pour son roman *Ville-vieille*.

Nos deux éminents confrères ont eu les honneurs d'une citation particulière dans le rapport du secrétaire perpétuel, M. Frédéric Masson, à la séance solennelle de l'Académie du 7 décembre dernier.

Dans cette même séance, Mgr Baudrillart, directeur de l'Académie, et rapporteur des prix de vertu, a, lui aussi, consacré une mention spéciale à Mme Brisollier, notre compatriote, qui, sur la proposition de la Société libre de l'Eure, a recueilli un prix de 2.000 francs sur le legs Broquette-Gouin. Une des heureuses compensations de ma charge a été de faire part, avec M. Lecœur, à cette excellente femme de la bonne nouvelle que nous étions chargés de lui annoncer et qu'elle a accueillie avec les larmes de la joie.

La question des prix de vertu m'amène tout naturellement à vous entretenir d'une autre forme de dévouement et de fidélité, celle de l'attachement à la terre, que notre ministre

Digitized by Google

normand de l'Agriculture, M. Henry Chéron, a voulu récompenser par une promotion spéciale du Mérite agricole.

Alors que, pour mille causes, l'exode rural se poursuit et que le dépeuplement des campagnes se développe depuis de longues années, il est utile qu'en présence de l'émigration de la main-d'œuvre, on exalte ceux qui sont restés fixés au sol qu'ils cultivent depuis tant d'années.

Leurs longs et humbles services valent certainement ceux de la noblesse d'épée et de robe, et méritent semblable récompense. C'est, au fond, un hommage rendu à une idée plus haute que celle de l'individu, à la durée et à la permanence de la race, dans le même cadre, dans la même tâche traditionnelle.

Certaines Sociétés d'agriculture, comme la nôtre, et aussi celle des Agriculteurs de France (je fus le rapporteur du prix d'honneur décerné par elle en 1913 à la famille de M. Pierre-Ernest Bertin, de Beaumontel), avaient eu déjà cette idée de récompenser des *terriens*, qui avaient vécu le plus longtemps sur la même terre et dans le même devoir : il leur arriva alors de constater, ce que prouve aujourd'hui le *Livre d'or* de l'Agriculture, inscrit au *Journal officiel*, que bien souvent le paysan, le fermier était plus ancien sur sa terre que le propriétaire de celle-ci. Les 287 chevaliers du Mérite agricole que M. Chéron vient de décorer formeront le nobiliaire actuel de la France paysanne. Toutes ces familles remontent à deux ou trois cents ans d'occupation sur le même quartier de terre — leur quartier de noblesse — qu'ils ont pour ainsi dire créé par le travail de générations successives.

Dans notre département, trois familles ont été ainsi distinguées. A Thevray, dans le canton de Beaumesnil, sur la Risle, la famille Langer est attachée à la même exploitation agricole depuis cent dix-huit ans.

De même à Triqueville, dans le canton de Pont-Audemer, où M. Nicolas Leloup donne aussi l'exemple de la fidélité à la terre sans interruption, puisque sa famille occupe le même emploi, sur la même terre, depuis 1652.

C'est le cas aussi d'un autre Normand, M. Pagnerre, aujourd'hui maire de Sancourt, dont la famille, depuis 1677, est

Digitized by Google

attachée de père en fils à cette contrée où elle jouit d'une grande considération.

Ce sont là des baux dont on peut tirer orgueil et qui n'ont eu besoin, pour se perpétuer, d'aucune prorogation légale !

J'ai cru, Messieurs, répondre à vos désirs en mentionnant dans ce rapport, et, par suite, en inscrivant dans nos archives, ces magnifiques états de services.

Et maintenant, j'en arrive à la partie la plus triste, mais non la moins traditionnelle, de ma tâche : celle de rendre hommage à ceux de nos membres que la mort nous a ravis.

La section de Pont-Audemer, dont je vous disais en commençant l'admirable vitalité, a fait, presque à ses débuts, une grande perte, et, avec elle, l'ancienne Société des amis des arts. Le dimanche 17 juillet, M. Paulin Carbonnier avait tenu, malgré la maladie, à accompagner ses collègues dans leur première excursion d'art, dont il encourageait l'idée de toutes ses forces, et où il trouva peut-être une fatigue trop extrême. Le surlendemain, il tombait brusquement atteint, pour ne plus se relever, dans sa propriété du Bostenney, à l'âge de 74 ans. M. Paulin Carbonnier était un artiste de grande valeur. Ancien disciple d'Harpignies, il laisse un grand nombre de toiles, dont beaucoup sont considérées à juste titre comme des chefs-d'œuvre. Il est surtout connu comme aquafortiste, et il a excellé dans cette branche si périlleuse de l'art. D'une vision à la fois saine et vigoureuse, il est d'abord un dessinateur. Ses magnifiques séries de Caudebec, Caen et Evreux passeront à la postérité. Il n'y avait pas d'ami plus grand de nos cathédrales et de nos clochers de campagne. Il n'était pas non plus de cœur plus sensible et plus généreux.

Pleuré par les siens de larmes inconsolables, il laisse dans le souvenir de tous ceux qui l'ont approché l'image de la bonté dans le culte de l'idéal.

Quelques jours après sa mort, la section d'Evreux perdait, à son tour, un agriculteur émérite, assidu de nos réunions, M. Jean-Charles Marie, maire de Cierrey, décédé le 20 juillet, dans cette commune, à l'âge de 68 ans.

Président du Syndicat des agriculteurs de la région de

Digitized by Google

Pacy, officier du Mérite agricole, M. Marie avait organisé, dans son canton, de nombreux concours agricoles, et celui du 17 septembre dernier, à Pacy-sur-Eure, auquel il ne devait malheureusement pas assister, était dû à son initiative. C'est lui qui nous avait demandé de participer à cette manifestation agricole par l'octroi de récompenses aux vieux serviteurs ruraux, et une partie du legs Léon Petit fut ainsi distribuée à l'élite du personnel des fermes de ce canton, où les bons ouvriers sont nombreux.

Le 19 novembre 1922, disparaissait à son tour, à l'âge de 72 ans, un des plus anciens membres de la Société libre de l'Eure et de la Société des amis des arts, M. Paul Buzot, ancien négociant à Evreux, et le dernier survivant de la famille du fameux conventionnel. Ses connaissances techniques l'avaient fait nommer président de la commission consultative du magasin départemental de vêture du service des enfants assistés, fonction modeste et quelque peu ignorée où il se dévouait aux intérêts des enfants abandonnés.

A la Société des amis des arts, il avait fait partie du conseil d'administration de 1907 à 1909, et il avait été nommé officier d'Académie. Esprit ouvert à toutes les choses artistiques, M. Buzot avait été pour ses collègues des deux Sociétés ébroïciennes un homme de bon conseil, au sens droit et au jugement éclairé. Sa perte nous cause les plus vifs regrets.

Revenant à l'agriculture, la mort frappait, le 17 décembre 1922, dans sa 68e année, un homme qui s'était dévoué, corps et âme, aux intérêts agricoles de notre région, M. Désiré Morise, président du Comice agricole des deux cantons d'Evreux, officier du Mérite agricole, conseiller municipal de Guichainville, et ancien conseiller d'arrondissement. Né au Plessis-Grohan (canton-sud d'Evreux), en 1855, M. Morise avait exercé la profession d'agriculteur pendant de longues années, et son expérience agricole était souvent mise à contribution.

Comme président du Comice agricole des deux cantons d'Evreux, il participa activement à l'organisation de brillants concours, qui attiraient à Evreux, tous les ans, un public fidèle et nombreux.

Digitized by Google

Pendant la guerre, il remplit avec tact et fermeté les délicates fonctions de président de la Commission de ravitaillement, et lorsque M. Leneveu, alors Préfet de l'Eure, organisa une souscription en faveur de nos malheureux compatriotes des Ardennes, c'est M. Morise qui supporta tout le poids de la préparation matérielle des trains de ravitaillement et de semences à destination des populations libérées.

Après la guerre, l'activité et l'expérience de M. Morise ne restèrent pas sans emploi.

L'*Union des groupements agricoles de l'Eure* ayant décidé la création d'un syndicat de défense contre les animaux nuisibles, la présidence en fut confiée à M. Morise, qui, là encore, rendit les plus signalés services à ses collègues.

Son ami, M. Lauvray, conseiller général du canton sud d'Evreux, a dit, sur sa tombe, en d'excellents termes, toutes les qualités de l'agriculteur et de l'homme privé. Son discours sera reproduit dans notre Recueil où vous retrouverez ainsi la physionomie, nettement mise en relief, du confrère que nous avons perdu.

M^lle^ Marie Bugnion, qui faisait partie de l'ancienne Société des amis des arts, nous avait donné son adhésion, l'année dernière, lors de la fusion des deux Sociétés. Hélas ! nous ne l'aurons pas comptée longtemps parmi nous, car elle est décédée, le 29 novembre dernier, à Paris, dans son appartement de la rue de Rome. Sœur de M^lle^ Yvonne Bugnion, qui avait participé, différentes fois, aux expositions de la Société des amis des arts, et qui, elle-même, l'avait précédée dans la tombe, M^lle^ Marie Bugnion a légué au musée d'Evreux divers bijoux ornés d'émaux, toutes les miniatures, porcelaines, émaux, aquarelles et peintures faites par sa sœur, une soupière et un plateau provenant du château de Navarre, ainsi que divers portraits de famille. C'est un lien de plus qui l'attachera à la cité ébroïcienne, et nous lui sommes reconnaissants de cette ultime pensée.

L'année 1923, dans ses premières semaines, n'a pas épargné les membres de la Société.

Le 8 janvier, nous apprenions la mort de M. Étienne Pitoiset, proviseur honoraire du lycée d'Evreux, membre du Conseil

Digitized by Google

d'administration de notre Société, officier de l'Instruction publique, décédé à l'âge de 70 ans.

M. Pitoiset (Étienne-Isidore) était né le 19 janvier 1852, à Montmoyen (Côte-d'Or). Licencié ès sciences mathématiques et physiques, il fit toute sa carrière dans l'Université, et, après avoir occupé divers postes, parmi lesquels il fit un court stage au lycée d'Evreux comme professeur de physique, du 4 avril 1878 au 30 septembre 1879, il devint censeur au lycée de Nancy, puis proviseur du lycée d'Evreux le 1er octobre 1890.

Esprit juste et bon, sous des dehors calmes et même un peu froids, il était passionné pour toutes les justes causes et il aimait à rendre à chacun de ses collaborateurs, avec une impartiale équité, l'hommage qui lui était dû.

Ses élèves ne l'appréciaient pas moins, et un certain nombre d'entre eux sont venus apporter sur sa tombe le tribut de leurs regrets.

En 1913, après 44 ans de bons et loyaux services, il prit sa retraite, mais pour peu de temps, car les vides creusés par la guerre dans le personnel enseignant du lycée le rappelèrent à sa chaire de professeur, qu'il retrouva avec la sereine gravité d'un maître qui revient, dans des heures solennelles, rendre à la patrie un service précieux. Quand la paix l'eut rendu à son foyer et à sa famille, il se consacra avec amour aux travaux d'histoire locale, qui l'avaient toujours passionné. Il écrivit, pour le cinquantenaire du lycée, l'histoire de l'*École Centrale de l'Eure*, première dénomination de notre vieil établissement universitaire.

A la Société libre de l'Eure, qui le nomma membre du Conseil d'administration en 1919, il donna une excellente étude sur l'histoire des rues d'Evreux et une notice biographique sur un de nos regrettés collègues, M. Lecointe.

Sur sa tombe, M. Fourneau, proviseur du lycée, et notre excellent confrère, a prononcé un remarquable éloge où il a rappelé les éminentes qualités de son prédécesseur et rendu hommage à ses travaux d'historien et de lettré.

La place importante que M. Pitoiset occupa dans notre Conseil justifie la publication dans notre Recueil d'une notice

Digitized by Google

biographique que M. l'abbé Guéry, son collaborateur de vingt années au lycée d'Evreux, a bien voulu nous promettre.

Deux jours après la disparition de M. Pitoiset, il nous fallait encore enregistrer la mort de M. l'abbé Levasseur (Auguste-Marie-Isidore), curé de Saint-Germain de Navarre, décédé le 10 janvier, dans sa soixante-dixième année, à la suite d'une longue maladie.

Né à Saint-Pierre-des-Cercueils le 25 juillet 1853, ordonné prêtre à Evreux le 29 juin 1877, il fut nommé professeur à l'école secondaire ecclésiastique de Pont-Audemer le 1er octobre suivant, puis curé de Thuit-Anger le 15 juillet 1880.

De là, il fut appelé, le 15 novembre 1886, à administrer la paroisse de Saint-Germain de Navarre, où il devait, pendant 36 ans, déployer un grand zèle, récompensé le 6 octobre 1898 par le titre de chanoine honoraire.

C'est en grande partie à son initiative et aux généreux concours qu'il trouva autour de lui, que fut construite la belle église actuelle, dans laquelle, avec l'autorisation spéciale des pouvoirs civils, il a été inhumé, trouvant ainsi dans le monument qu'il avait élevé pierre à pierre la paix sereine du tombeau et l'écho mystérieux des cérémonies religieuses qu'il avait tant aimées.

Me voici parvenu, Messieurs, à la dernière étape de ce rapport, et je tiens à vous remercier de votre bienveillante attention. Vous parlerai-je de nos projets d'avenir? Nous voudrions ressusciter les anciennes conférences littéraires et artistiques qui, jadis, avaient contribué à la réputation de notre vieille Société.

Dans ce but nous travaillons à l'aménagement du pavillon de la rue Victor-Hugo, où nous avons établi l'électricité, et où nous voulons installer des sièges plus confortables que les bancs rugueux de notre amphithéâtre.

Des concerts classiques pourraient être donnés dans cette salle, en même temps que des séries de conférences de tout genre, et les conférenciers, j'en ai l'assurance, ne nous feraient pas défaut.

Pour réaliser ce projet, un peu ambitieux peut-être à l'heure pénible que nous traversons, nous avons besoin de votre

Digitized by Google

appui unanime, de votre propagande auprès de vos amis pour accroître les effectifs de la Société libre de l'Eure.

Votre présence, ici, nous est un gage que votre sympathie nous est acquise, mais cette sympathie doit être agissante. L'œuvre d'éducation, sociale autant que littéraire et scientifique, que nous poursuivons est votre œuvre à tous. Les résultats que nous en espérons, vous pourrez, tous, les revendiquer plus tard. Nous voulons être utiles à notre pays, en étendant autour de nous, selon l'expression même de nos statuts, la propagation des connaissances humaines et le rayonnement de l'esprit français.

Digitized by Google

SECTION DES SCIENCES

DÉTERMINATION DE L'ÉPOQUE GÉOLOGIQUE

DES FORMATIONS DE SABLES ET DE GRÈS DES ENVIRONS D'ÉVREUX

PAR M. LÉON LAUVRAY,

CONSEILLER GÉNÉRAL DE L'EURE, MEMBRE DE LA SOCIÉTÉ

Le promeneur qui parcourt les environs de notre ville n'est pas sans remarquer des sablonnières, soit sur nos plateaux, soit sur le flanc de nos vallons et vallées. Le sable y est fin, blanc, jaunâtre ou rougeâtre ; il est plus ou moins argileux, et renferme même des masses ou des lits d'argile plastique. Par places, ses grains sont agglutinés et forment des tables ou des blocs assez volumineux d'un grès tendre, dont la couleur varie du jaune au rouge. Dans certains endroits, et notamment dans le pays d'Ouche, cette roche devient si ferrugineuse qu'elle constitue un véritable minerai, jadis activement exploité et traité dans toute la région.

En général, ces formations arénacées ne renferment aucun fossile ; aussi les avis sont-ils assez partagés sur l'époque géologique de leur dépôt.

Certains auteurs les ont rapportées à l'étage de l'argile plastique ou sparnacien.

« A l'ouest du Bassin de Paris, écrit M. de Lapparent, sur les plateaux de l'Eure, les dépôts sparnaciens ont une remarquable extension. Ce sont des sables blancs, parfois à grain assez grossier, bariolés de jaune et de rouge, avec veines

Digitized by Google

d'argile souvent rouge, et qui, la plupart du temps, ne sont conservés que dans les poches de la craie...

« La partie supérieure des sables est ordinairement jaune, assez souvent agglomérée en grès, et parfois assez ferrugineuse pour avoir été exploitée comme minerai, notamment dans les vallées de l'Avre et de l'Iton. »

D'autres géologues, au contraire, rapportent ces formations à un étage plus récent.

M. Antoine Passy, ancien président de notre Société, dans son ouvrage sur la geologie du département de l'Eure, décrit un certain nombre de terrains qui semblent se rapporter à la même époque, ou à des époques voisines. Il les classe dans un étage qu'il nomme *argile plastique supérieure*, parce que, comme je vous le disais tout à l'heure, on a trouvé dans ces formations des argiles tout à fait semblables à l'argile plastique du sparnacien qui, elle aussi, est accompagnée de sables.

Les auteurs de la carte géologique actuelle marquent aux emplacements des gisements en question : *sables de Fontainebleau*. Ils écrivent dans la notice jointe à cette carte : « Ce sont des sables fins purement quartzeux, de calibre généralement uniforme, blancs ou gris, souvent jaunis ou rougis par des infiltrations ferrugineuses. On n'y rencontre pas de fossiles sur l'étendue de la feuille... Souvent il y règne par bandes à leur sommet une table grèseuse qui se poursuit suivant l'orientation des collines elles-mêmes et sur une grande étendue... Les sables sont nettement transgressifs vers l'ouest et reposent directement sur la craie ; on les découvre en poches et par bandes dans la région. Vers Damville, ils ont fourni des plaquettes d'un minerai de fer impur, autrefois exploité, et ailleurs la présence de gros galets marins parfois agglutinés en poudingues témoigne de la présence d'anciens rivages. »

Pour expliquer les divergences d'opinions de géologues aussi éminents, laissez-moi, je vous prie, vous rappeler très brièvement les principes qui permettent, en géologie, de classer une formation dans tel ou tel étage.

Lorsqu'un observateur se trouve en présence d'un terrain

Digitized by Google

renfermant des fossiles (restes d'animaux ou de plantes), ceux-ci étant toujours bien spéciaux à l'époque géologique de ce terrain, il est relativement facile de déterminer son âge.

Mais la chose est beaucoup plus délicate lorsqu'on ne rencontre pas de restes organiques. Il faut alors procéder par analogie. Il est nécessaire d'étudier avec soin la formation. Si l'on voit par exemple des sables de même aspect encadrés dans un endroit quelconque par des étages dont l'âge est parfaitement déterminé grâce aux fossiles qu'ils renferment, on arrive à classer dans l'étage intermédiaire toutes les formations semblables.

C'était justement le cas jusqu'alors, et la chose était d'autant plus délicate que les dépôts sparnaciens et stampiens (argile plastique et sables de Fontainebleau) ont à peu près le même faciès, qu'ils surmontent la craie sans parfois être recouverts par un étage plus récent et qu'ils sont séparés de cette roche par l'argile à silex dont la formation a commencé dès le début de l'ère tertiaire et se continue encore de nos jours.

Or, je viens vous en apporter la preuve palpable : les sables et grès dont j'ai l'honneur de vous entretenir appartiennent bien à l'étage stampien.

Au cours de fouilles qui ont été faites sur la rive ouest du vallon de l'Abreuvost, tout près de son débouché dans la vallée de l'Iton, on a découvert une couche de 10 centimètres environ de marne calcaire brunâtre, parfois noirâtre, pétrie de fossiles caractéristiques du stampien :

Cytherea incrassata, Cerithium Lamarcki, Cerithium Plicatum.

Ces coquillages sont plus ou moins brisés.

Cette couche se trouve à mi-côte, mais, jusqu'ici, il ne semble pas qu'on l'ait rencontrée en place. On la voit en effet à plusieurs endroits dans les dépôts meubles des pentes qui recouvrent la masse de sables.

Elle est mêlée à des débris de craie, des silex et des marnes vertes.

Elle semble, en outre, surmonter un calcaire marneux plus

Digitized by Google

épais (de 30 à 40 centimètres), brunâtre ou blanchâtre, renfermant des débris de fossiles très fragiles, limnées et planorbes, qui doivent appartenir à la faune du Sannoisien (calcaire de Brie). J'ai cru reconnaître la *limnea cornea* et la *planorbis cornu*.

Pour pouvoir décrire exactement ce gîte fossilifère, il faudra attendre l'avancement des travaux; ceux-ci, il faut l'espérer, permettront de trouver en place les assises que nous rencontrons aujourd'hui légèrement remaniées par les eaux diluviennes qui ont creusé le vallon de l'Abreuvost.

Quoi qu'il en soit, la découverte est importante par elle-même pour l'histoire géologique du sol de notre région.

Elle permet de confirmer les vues des auteurs de la carte géologique du département et d'affirmer que la mer tertiaire, dont les rivages semblaient s'arrêter à l'époque lutétienne ou du calcaire grossier, à 7 ou 8 kilomètres au nord-est d'Evreux, s'est avancée beaucoup plus loin à l'époque stampienne et a déposé à 10 kilomètres à l'ouest de la ville des couches sinon marines, tout au moins d'eau saumâtre. Dans une marne présentant tout à fait l'aspect des vases de nos rivages et de nos estuaires actuels, nous trouvons en effet des coquilles brisées de cérites et de cythères attestant une formation voisine des côtes.

Sommes-nous en présence de l'estuaire d'une rivière ou au contraire, d'une formation littorale, prémices de l'invasion marine qui a déposé les sables de Fontainebleau? Ce sont des problèmes que se pose l'esprit du géologue et que des découvertes ultérieures permettront seules de résoudre.

Le calcaire à limnées et planorbes qui paraît situé au-dessous de la marne à cérites semble indiquer qu'au début de l'Olicogène, notre région était émergée et occupée par un lac. Ce dernier, par la suite, a été envahi par les eaux marines, dont je viens de parler tout à l'heure.

Sur le plateau dominant le vallon à l'ouest, se trouvent d'anciennes exploitations où se voient des sables rougeâtres et sur les bords desquels se trouvent des débris de grès et de minerai de fer.

Il est donc possible d'affirmer, dans ces conditions, que

Digitized by Google

toutes ces formations appartiennent bien à l'étage des sables de Fontainebleau.

Vous me permettrez, en terminant, d'adresser à mon éminent maître, M. Cayeux, professeur de géologie à l'Institut agronomique, à l'École des Mines et au Collège de France, l'expression de ma reconnaissance.

Il a bien voulu examiner les fossiles que je lui ai envoyés, et confirmer de sa haute autorité mon premier diagnostic, si j'ose m'exprimer ainsi.

Il m'a permis d'éclaircir un point de l'histoire géologique du sol de notre région.

Digitized by Google

AUGUSTE WALRAS, ÉCONOMISTE

Par M. Modeste LEROY,

Ancien président de la Société libre de l'Eure

LECTURE DE M. LÉON DUBREUIL

Professeur au lycée d'Évreux, Membre de la Société.

Messieurs,

C'est pour une part, n'en doutez pas, un hommage à la petite patrie ébroïcienne en même temps qu'un hommage à la Société libre de l'Eure, que notre ancien président, M. Modeste Leroy, président du Conseil général, a voulu rendre en écrivant son ouvrage *Auguste Walras, économiste, sa vie, son œuvre*[1]. Mais c'est aussi un hommage à la vie courageuse, à l'abnégation intellectuelle, à l'indépendance de la pensée. Et cette observation vaut autant pour Auguste Walras, dont j'ignorais jusqu'au nom, que pour son présentateur.

Walras fut un esprit hardi pour son temps; à bien des égards il le paraîtrait encore à notre époque. M. Modeste Leroy a voulu nous le faire connaître tel qu'il s'est révélé à lui au cours de ses recherches diligemment poursuivies. Mais il n'en partage pas la plupart des idées; et, au seuil de cette étude qui vise autant à l'objectivité que l'ouvrage même de M. Modeste Leroy, il est de la plus élémentaire honnêteté de reproduire au moins ces deux courtes phrases de l'avant-propos : « Cette doctrine, — qu'il me soit permis d'insister sur ce point, — écrit notre auteur, je ne la discute pas, je

1. Vol. in-16 de VII-388 pages. Paris, 1923.

Digitized by Google

ne la défends pas ; surtout, je ne l'adopte pas. Observation préalable, réserve nécessaire, que, partisan convaincu de la propriété privée, telle que l'établit le Code civil, je crois devoir émettre pour la partie économico-sociale des théories du hardi novateur. »

Antoine-Auguste Walras n'est pas d'origine ébroïcienne. Fils d'un employé à la recette générale de Montpellier, il y naquit le 1er février 1801. Sa famille était « très honorable, très catholique, très royaliste ». Le petit Auguste fit d'excellentes études au collège de sa ville natale et fut admis à l'École normale supérieure. Mais, premier avatar, — il y en aura bien d'autres dans sa carrière, — l'École normale fut licenciée en 1822 et Walras envoyé d'abord à Valence, comme régent de troisième, puis à Saint-Étienne, comme régent de rhétorique.

Bientôt las des contraintes d'une université, qui n'était pas encore libérale, il abandonna ses fonctions pour revenir à Paris. On l'y retrouve précepteur chez M. Salomon Halpen, puis cumulant ces fonctions avec celles de commis-comptable chez un ancien notaire, M. Sensier, qui, pour huit mois de travail, lui allouait 600 francs de traitement, le gîte et la table.

C'était la médiocrité, et parfois la misère. Pourtant Walras la subissait allégrement, jugeant, même alors, trop futile de collaborer au journal satirique le *Pandore*, bien qu'il en dût retirer quelque argent. Il préférait occuper ses loisirs à l'étude du droit et à celle de la philosophie.

Inscrit à l'École de droit, il n'y fréquenta pas longtemps ; — assez cependant pour que ses destinées intellectuelles s'en trouvassent fixées. Les quelques cours, qu'il y suivit, lui révélèrent une telle indigence de pensée qu'il comprit du même coup combien il y aurait intérêt à substituer, notamment pour l'étude de l'économie politique, aux raisonnements demeurés scolastiques les méthodes plus récentes d'observation et de critique.

C'est en effet pour l'étude de l'économie politique qu'il se passionne ; il s'y « enfourne », écrit-il savoureusement.

La Monarchie de Juillet succède à la Restauration : l'uni-

Digitized by Google

versité paraît devenir habitable aux hommes curieux de libres recherches, et, en mars 1831, Walras s'achemine vers le collège d'Evreux, où il vient d'être nommé régent de rhétorique.

Trois ans après, par l'entremise de M. Delhomme, ancien principal du collège, il épousait la fille d'un notaire d'Evreux, M^lle^ Sainte-Beuve, d'une « vieille famille du pays normand, dont les parents *cousinaient* de loin avec le célèbre critique ». Au mois de décembre 1834 naissait l'enfant qui devait être l'une des gloires de l'économie politique, Léon Walras, le fondateur de l'École de Lausanne.

Auguste Walras était évidemment de la Société libre de l'Eure. Il collabora à ses travaux ; et c'est sous ses auspices et, en partie, à ses frais, qu'il publia, dès 1831, son premier ouvrage : *De la nature de la richesse et de l'origine de la valeur*. Et l'année suivante, grâce à l'appui du préfet du département, M. Passy, — dont la Société libre n'a oublié ni la sollicitude ni la bienveillance qu'il lui manifesta en tant d'occasions, — Walras ouvrit à Evreux un cours libre d'économie politique. Qui mieux est, il eut des auditeurs ; car, même dans les petites villes, les spéculations de l'esprit n'excitaient point encore généralement le dédain ou l'indifférence. Mais n'est-il pas certaines parties du passé qu'il nous est permis de regretter !

M. Modeste Leroy consacre tout le second chapitre de son livre aux *cours et discours* d'Auguste Walras *en économie politique, à ses articles du Recueil de la Société d'agriculture de l'Eure*. Je serais tenté de dire que ce n'est pas l'un des chapitres les moins intéressants de son œuvre, si l'intérêt n'y était toujours également soutenu.

Le 13 mai 1833, le principal du collège d'Evreux, M. Decombes, mourait. Après un intermède de quelques jours, le bureau d'administration du collège proposait Auguste Walras au ministre pour le remplacer. Cette nomination ne fut pas sans exciter quelque jalousie, ni même sans susciter quelque concurrence, mais elle était heureuse, et Walras se montra toujours égal aux fonctions si délicates qui lui étaient confiées. Mais, au mois de novembre 1835, il se fai-

Digitized by Google

sait mettre en congé ; il allait être remplacé par M. Guindey, dont la famille allait jouir à Evreux d'une très légitime popularité.

Ambition, nous dit M. Modeste Leroy : Auguste Walras voulait préparer l'agrégation de philosophie, sans négliger d'ailleurs ses études d'économie politique. Il poussa même la passion pour cette science jusqu'à habiter, à Paris, au-dessous de l'appartement de Théodore Fix, le fondateur de la *Revue mensuelle d'économie politique*. Il suivait en outre les cours de l'illustre Rossi, en faisait un lui-même à cet Athénée, dont jadis un autre préfet de l'Eure, également dévoué aux intérêts et au développement de la Société libre, Rolland de Chambaudoin, avait été l'un des plus infatigables propagandistes.

En 1839, bien qu'il eût échoué à l'agrégation, Walras était nommé professeur de philosophie à Lille. Il y réussissait enfin en 1840 et obtenait de se rapprocher de sa famille ébroïcienne : sur sa demande, il fut appelé au collège royal de Caen.

Jusqu'en 1844, il s'occupa exclusivement de l'organisation de son nouveau cours. Mais, au fur et à mesure qu'approchait la Révolution de 1848, les questions économiques et sociales s'imposaient à tous les esprits : nulle n'était plus sollicitée que celle du paupérisme, à l'étude de laquelle s'étaient consacrés aussi bien Louis Blanc que le futur Napoléon III. Et Walras publia une dissertation sur les *meilleurs moyens de prévenir et de secourir l'indigence*.

Or, les opinions d'Auguste Walras, tant en philosophie qu'en économie politique, paraissaient à ses chefs bien « avancées », c'est-à-dire en quelque manière subversives. On lui en témoigna sans doute quelque mauvaise humeur. Pourtant, en 1846, il obtenait, en qualité de chargé de cours, la chaire d'éloquence française à la faculté des lettres de Caen ; il rédigeait sa thèse de doctorat : *Le Cid, esquisse littéraire*. Il semblait parvenu au comble de ses vœux quand, soudain, en 1847, on lui donnait un avancement qu'il n'avait pas sollicité : il était nommé inspecteur d'académie à Nancy.

Écoutons un instant Léon Walras. Il y a là un éloge

Digitized by Google

d'Evreux qui touchera le cœur de plus d'un d'entre vous. « Nous étions en vacances à Evreux, rue Chartraine, chez ma grand'mère Sainte-Beuve, la plus charmante ville, la plus jolie rue, la maison la plus agréable qu'il y ait jamais eu à la surface du globe... » La nouvelle arrive et chacun se récrie ! Bref, l'on décide qu'Auguste Walras ira voir le ministre de l'Instruction publique, M. de Salvandy, qui se trouvait tout justement au château de Graveron, chez les demoiselles Férey, ses parentes. Le ministre se montra charmant : que Walras se rende à Nancy ; dans trois mois il sera nommé à Caen.

Mais voici février 1848 : de Salvandy tombe, et Walras, que le rétablissement de la République comble de joie, est envoyé en disgrâce à Cahors. Il en accuse son ancien recteur de Caen, l'abbé Daniel, un moment écarté, mais vite rentré en faveur. Il sollicite un nouveau congé pendant lequel il s'adonnera à ses études préférées. En 1848, il écrit la *Vérité sociale par un travailleur*, qui demeure inédite ; en 1849, il publia sa *Théorie de la richesse sociale*, antérieurement composée, mais dont il réserve les deux chapitres relatifs à la propriété.

Cependant, Walras devait songer à sa famille, et sa rentrée dans l'université s'imposait. Il aurait bien désiré obtenir une chaire officielle d'économie politique, mais ses idées étaient bien hardies, et, au demeurant, il n'était guère connu. On sollicita pour lui : à la fin de 1850 il devenait inspecteur d'académie à Douai. Il y demeura quatre ans, fut envoyé à Tulle où il ne resta que six semaines, puis à Pau où il arriva en décembre 1854 ; il y prendra sa retraite en 1862.

Très absorbé par ses fonctions — et Walras n'était pas homme à en négliger quoi que ce fût — il ne pourra donner que quelques loisirs à l'économie politique. En 1861, il rédigera pourtant un mémoire, demeuré inédit, *De la réforme de la monnaie*, dans lequel il prendra vivement à parti les grands savants Dumas et Leverrier, tout comme précédemment il l'avait fait contre Thiers et Guizot, dans des mémoires qu'il n'a pas davantage publiés. Mais il écrit de longues lettres à son fils pour le guider dans cette carrière

Digitized by Google

d'économiste, où, après de longues luttes contre la science officielle et un labeur acharné, il parviendra à se placer au premier rang.

Mme Walras aurait bien voulu retourner vivre à Evreux, mais son mari préférait le beau soleil des Pyrénées. Et puis la vie était moins chère en Béarn qu'en Normandie, et il fallait compter avec les ressources dont on disposait ; enfin, l'on faisait l'économie d'un déménagement. Mme Walras et sa fille — qui était née quelque temps après Léon — durent s'accommoder d'une existence lointaine et désolée. Ce ne fut pas sans quelque tristesse. Quant à Auguste Walras, il revenait à ses études de prédilection, faisait quelques conférences et créait, dès 1863, un cours d'économie politique. Mais surtout il correspondait avec son fils, s'intéressait à ses travaux, auxquels il collaborait par de sages avis, lui conseillait quelques habiletés de bon aloi.

Néanmoins, ces années de retraite lui furent plus d'une fois pénibles. En dépit de ses grandes qualités, de l'affection très vive qu'elle portait à son mari, de son abnégation constante, Mme Walras en voulait à... l'économie politique. N'était-ce pas cette science qui avait entravé la carrière de son mari, les faisait vivre comme en exil ? n'est-ce pas elle qui risquait d'entraver la carrière de son fils ? Comme si l'économie politique pouvait nourrir son homme ! Ce désaccord de la pensée est particulièrement pénible pour l'homme en proie à l'opposition permanente qu'apportent les nécessités de l'existence aux spéculations désintéressées de l'esprit. Et l'homme se sent coupable, bien que cette faute soit la condition de tout développement comme de tout progrès, mais il aimerait bien qu'on ne la lui reprochât pas trop.

Le 18 avril 1866, Auguste Walras mourait subitement. Sa dépouille mortelle fut saluée congrûment par l'inspecteur d'académie de Pau, M. Grenier, qui parla bien de ses ouvrages littéraires et de ses travaux philosophiques, mais ne souffla mot de son œuvre économique et sociale. Il appartenait à trois hommes de réparer cette injustice : son fils Léon Walras, qui ne cessa de l'associer à sa gloire ; M. Georges Renard, qui publia dans la *Revue de la Révolu-*

Digitized by Google

tion de 1848 de nombreuses et suggestives lettres d'Auguste Walras à son fils, et surtout M. Modeste Leroy, qui a étudié toute son œuvre, a publié dans leur entier ou par parties ses nombreux ouvrages demeurés inédits, a donné de l'ensemble de sa doctrine une analyse objective et détaillée qui permet de mettre l'ancien principal du collège d'Evreux à sa vraie place dans le monde de la pensée, c'est-à-dire très haut.

Je ne suivrai pas M. Modeste Leroy dans l'examen de cette doctrine : elle m'entraînerait beaucoup trop loin. Je voudrais seulement, pour donner une idée de la méthode et de la tournure d'esprit d'Auguste Walras, retenir quelques instants votre attention sur ses théories de la valeur, de la propriété et de l'impôt.

C'est dans cet ouvrage de 1831 : *De la nature de la richesse et de l'origine de la valeur*, paru sous les auspices de la Société libre, qu'Auguste Walras esquissa, pour la première fois, cette théorie de la valeur qu'il devait reprendre maintes fois, tant dans ses ouvrages que dans sa correspondance, et qui est devenue l'un des fondements de la doctrine économique de Lausanne.

« Dans un sens général et absolu, écrit-il, la *richesse* consiste dans tout ce qui est *utile* à l'homme pour satisfaire ses besoins et pour se procurer des jouissances ; mais, dans un sens plus spécial et plus précis, on n'appelle *richesses* que les *valeurs*. La première question qui se présente en économie politique, c'est la question de l'origine de la valeur.

« Parmi les choses qui nous sont utiles, les unes sont illimitées dans leur *quantité* et dans leur *durée ;* telles sont l'air respirable, la lumière du soleil, l'eau commune. Ces choses-là appartiennent à tout le monde, et, de plus, elles ne se détruisent jamais. Elles ne sont point l'objet de l'*échange* ni de la *production* : elles ne peuvent figurer dans une théorie de la richesse.

« Mais, à côté de ces biens indestructibles et surabondants, il y en a un très grand nombre d'autres qui sont limités dans leur *quantité* et dans leur *durée*. Ils n'appartiennent pas à tout le monde, et n'appartiennent pas pour toujours à ceux-là même qui les possèdent. Une théorie tout entière est

Digitized by Google

dans ce double fait. Il y a là de quoi faire une science. La limitation dans la quantité produit la *valeur;* la limitation dans la durée produit le *revenu...* »

N'acceptant ni la doctrine d'Adam Smith qui mettait l'origine de la valeur dans le *travail*, ni celle de J.-B. Say qui la plaçait uniquement dans l'*utilité*, Walras l'attribue à la coexistence de l'*utilité* et de la *limitation dans la quantité :* c'est la théorie de la *rareté*. Idée extrêmement féconde que la plupart des économistes ont plus ou moins adoptée dans la suite et dont chacun d'entre nous a pu, à maintes reprises, vérifier la solidité.

Auguste Walras se montre encore plus hardi dans l'exposé de ses théories de la propriété et de l'impôt. Il est vrai que, par prudence sans doute, il ne les a guère publiées : et c'est à M. Modeste Leroy que nous devons de les connaître avec précision.

Sur la définition même de la propriété, Walras est, en somme, d'accord avec la définition qu'en donne le droit romain. Mais il se montre tout de suite original quand, après avoir constaté que les biens peuvent être possédés en propre ou en commun, il établit une distinction très nette entre ceux qui sont susceptibles d'une appropriation privée et ceux qui ne peuvent être possédés qu'en communauté. Il s'efforce alors d'établir que la terre appartient à l'État, le travail à l'individu. Il n'y parvient d'ailleurs pas sans peine, et l'on ne comprend pas très bien que si la terre ne puisse ou ne doive être appropriée par l'individu, il soit légitime qu'elle puisse l'être par l'État, qui n'est en somme qu'une individualité collective superposée. Quant aux fruits du travail et de l'industrie, aux moyens de production, Walras admet sans difficulté qu'ils soient appropriés par les individus, prenant nettement position contre les diverses doctrines socialistes : collectivisme ou communisme.

Mais la terre a été indûment accaparée. Des hommes s'en sont trouvés privés qui, originellement, possédaient sur elle un droit d'usage. La justice veut que la terre revienne, pour la plus grande part possible, à l'État; et Walras étudie longuement le moyen de réaliser cette immense opération :

Digitized by Google

achat de parcelles, mainmise sur une étendue territoriale représentant la part de l'État dans les successions, etc., etc. Il compte que des citoyens, qui se seront enflammés pour cette idée, lui consentiront gracieusement des abandons.

Puis l'État louera ces terres. Pourquoi ne serait-il pas capable d'en assurer la gestion aussi bien que le propriétaire privé? Et Walras s'efforce de rétorquer les opinions qui y sont peu favorables. Le loyer des terres suffira à assurer les dépenses publiques, ce qui permettra de supprimer les impôts.

J'ai dit, Messieurs, que cette thèse était audacieuse. Elle l'est sans doute, mais elle n'est à coup sûr pas nouvelle : elle nous ramène, en effet, au temps des deux premières races, quand le roi, qui s'identifiait avec l'État, vivait des revenus et des fruits du domaine. Je ne crois pas que ce soit au cours de son passage à Evreux que Walras ait puisé cette doctrine. En Normandie, l'on est trop attaché à la propriété privée pour que de telles théories aient cours. Mais que son mariage avec la fille d'un ancien notaire ébroïcien n'ait pas modifié en quelque sorte sa manière de penser, n'y a-t-il pas là quelque chose de bien étonnant ?

En attendant que la prise de possession par l'État de telle étendue territoriale ait été réalisée, l'impôt subsiste.

Nous avons pris l'habitude de considérer que chacun d'entre nous doit contribuer aux dépenses de l'État en raison de ses facultés : c'est une des formes par lesquelles nous exprimons notre sentiment de l'égalité ou de la justice. Walras ne raisonne pas comme nous, et son argumentation nous surprend.

Dans une lettre du 11 juin 1860 à son fils, qui veut prendre part au concours organisé par le Conseil d'État du canton de Vaud, désireux de rajeunir sa législation fiscale et dont le manuscrit obtiendra le 4e accessit — le mémoire de Proudhon remporta le premier prix —, Auguste Walras expose sa doctrine de l'impôt en sept propositions tranchantes : c'est un peu sa manière.

« ... 13° Les dépenses publiques sont les dépenses qui intéressent toute la communauté ; les dépenses se font pour

Digitized by Google

l'avantage et pour le plus grand bien de tous les membres de l'État. A ce titre, il paraît rationnel que tous les membres de l'État contribuent, pour une part, à une dépense dont ils profitent tous également.

« 14° L'impôt proportionnel est, en fait, une chimère. En principe, il est difficile de le justifier.

« 15° Si l'impôt proportionnel ne peut pas se justifier, l'impôt progressif est doublement vicieux.

« 16° La distinction des impôts en impôts directs et impôts indirects est une question oiseuse, antiscientifique ; elle repose sur une base frivole. On n'en peut rien conclure. Elle ne sert à rien.

« 17° L'impôt ne peut être assis que sur le revenu. L'impôt sur le capital est une chimère.

« 18° Il n'y a que trois revenus : le fermage, le salaire, le profit.

« 19° Le trésor public ne peut s'alimenter qu'au moyen du fermage ou du salaire. Plus on prendra d'un côté, moins on prendra de l'autre. »

Je vous laisse le soin, Messieurs, de discuter la valeur de cette thèse. Il est certain qu'elle ne manque pas d'intérêt. Je crois pourtant que, dans son ensemble, elle n'a été recueillie par aucune législation.

Il y a dans l'œuvre de Walras bien d'autres idées capables de pousser à la réflexion. Son ouvrage — inédit — de 1848, la *Vérité sociale par un travailleur,* traite de l'*organisation du travail,* sujet de circonstance s'il en fût. Il contient une distinction originale, intéressante, et peut-être discutable, des groupes de citoyens ; d'une part, les travailleurs : agriculteurs, industriels, commerçants, personnes exerçant des professions libérales, fonctionnaires ; de l'autre, les oisifs : capitalistes et propriétaires fonciers, car les premiers vivent du *salaire* qui est la rémunération du travail, tandis que les seconds vivent de leurs *revenus.* Ailleurs il émet sur l'évolution des organisations sociales, depuis les origines, des hypothèses qui ont été dans la suite vérifiées par des ethnographes tels que, par exemple, Deniker ou Jean Brunhes.

Je ne vous parlerai ni du Walras littérateur, ni du Walras

Digitized by Google

philosophe. M. Modeste Leroy, qui n'a rien voulu laisser dans l'ombre, le considère surtout comme un économiste ; — et c'est toute raison. Léon Walras, dont l'enseignement à l'université de Lausanne exerça une influence déterminante sur les destinées de la science économique, aimait à le saluer comme son maître et à le présenter comme un initiateur : ni M. Georges Renard, ni M. Charles Gide, ni M. Antonelli n'y contrediront. Auguste Walras fut, en effet, par l'intermédiaire de son fils, l'un des créateurs de l'économie politique moderne, parce qu'il eut, au plus haut point, le goût de l'observation, l'esprit de libre-examen, l'ardeur du prosélytisme, la hardiesse, — hardiesse souvent secrète, c'est entendu ; mais n'est-ce pas cependant de la hardiesse que d'écrire sur une feuille blanche exactement ce que l'on pense, laissant la feuille ainsi noircie à ses destinées ?

J'espère être parvenu à vous inspirer le désir de lire le beau livre de M. Modeste Leroy. L'on se sent avec un tel guide toujours en sécurité, car il n'avance rien qui ne soit étayé de preuves. Au reste, c'est la pensée d'Auguste Walras qu'il a voulu nous faire connaître : il est incontestable qu'il y a réussi de manière parfaite.

Indépendamment de ses qualités d'érudition, cet ouvrage mérite aussi d'être lu parce qu'il accroît le patrimoine intellectuel de la cité ébroïcienne, parce qu'il ajoute un nom aux noms déjà nombreux des hommes qui l'ont honorée, parce qu'il le restitue aux fervents d'un passé, à la fois si proche et si lointain, parce qu'il le campe, comme il le mérite, en pleine lumière.

Digitized by Google

SECTION DES BEAUX-ARTS

LES ÉGLISES RURALES
DU CANTON DE VERNON ET DES ENVIRONS

PAR M. ALPHONSE-GEORGES POULAIN,
MEMBRE DE LA SOCIÉTÉ

SAINT-PIERRE D'AUTILS

Le plan de ce travail est de présenter les modestes édifices religieux de la région vernonnaise sous forme de monographies, ce qui, à ma connaissance, n'avait pas encore été fait. Son utilité à mes yeux n'aura pas seulement pour effet d'en révéler les curiosités archéologiques, mais aussi de faire ressortir combien nos églises rurales si humbles soient-elles, renferment de poésie et de souvenirs; et par là, attirer sur elles l'attention non seulement des amoureux du passé, mais du public en général, afin de les préserver de la ruine qui menace un grand nombre d'entre elles.

Je commencerai par l'église de mon village, pour laquelle j'éprouve un amour profond, amour filial qu'ont les petits enfants pour de vénérables aïeules.

Elle s'élève à peu près au centre de l'agglomération, le long du chemin d'intérêt commun n° 36 de Saint-Pierre-d'Autils à Mercey, et sur la place publique dont une partie était autrefois occupée par le cimetière. L'édifice appartient à la belle période de l'art français du XIII^e^ siècle; la tour surtout est fort belle et s'aperçoit de loin. Elle remplaça une chapelle

Digitized by Google

romane faisant partie du prieuré y attenant, ainsi qu'en fait foi la charte du duc de Normandie Richard II en faveur de l'abbaye de Jumièges : (Dedimus) etc... Item, in eadem villa ecclesiam in honore Sancti Petri, quam emit nostro consensu ipsius loci abbas nomine Theodoricus [CXL libras denariorum...]. » Elle fut de bonne heure desservie par un curé. Au XII^e^ siècle, il y avait un curé à Longueville (Orderic Vital).

Le vocable de Saint Pierre est très ancien. Les religieux de Bourgueil, qui bâtirent le prieuré primitif au X^e^ siècle, le nommèrent Saint-Pierre de Longueville[1]. Peut-être même à ce moment-là existait-il déjà une église portant ce vocable?

L'église actuelle affecte un plan à peu près cruciforme; solidement bâtie, les murailles de la nef et du chevet sont protégées par des contreforts couronnés de *larmiers*. On y pénètre par deux entrées, percées l'une à la base de la tour, l'autre à l'extrémité de la nef; celle-ci fut ouverte en 1850 lors de la condamnation du vieux portail dont je parlerai plus loin. A sa place et en hauteur, s'élevait une tribune dont les moines du prieuré avaient usage[2].

La Nef

Si nous pénétrons à l'intérieur par cette ouverture, nous avons la sensation immédiate de la pureté de la ligne gothique depuis les lancettes faisant pénétrer la lumière, jusqu'à l'arc triomphal et les doubleaux soutenant les voûtes du chœur. Deux fenêtres montrent des vitraux intéressants. L'une étroite, en tiers-point, contient enchâssé, un verre peint du XV^e^ siècle, qui a conservé une partie des caractères du XIV^e^. Divisé en trois registres, il montre en haut Dieu le Père, bénissant et tenant le globe; au milieu l'Annonciation, et en bas la Nativité. Chaque tableau est surmonté d'un arc en accolade avec feuillages frisés. Ce vitrail mérite d'être classé parmi les monuments historiques. En face, une baie plus large, de style flamboyant avec remplage, à rose quatrilobée et écoin-

1. On sait que le nom de Longueville fut donné dès le X^e^ siècle au domaine de ce nom qui comprenait les paroisses de Saint-Pierre, Saint-Just et Saint-Marcel.

2. Registres de la fabrique.

Digitized by Google

Fig. 1. — Église de Saint-Pierre d'Autils.

Digitized by Google

Digitized by Google

çons évidés, contient une charmante verrière du commencement du XVI^e siècle. Un meneau à profondes cannelures la divise en deux parties. A gauche, sous un dais décoré de pinacles, d'arcs en accolade et de fleurons, se voit saint Nicolas debout, crosse en main et bénissant. A droite, sous un dais également, la Vierge debout, tenant l'Enfant Jésus sur le bras gauche. La base du vitrail ainsi que la partie supérieure ont été réparées en 1867 ; on y voit l'inscription suivante : *A son bienfaiteur, la C^ne de Saint-Pierre reconnaissante*, 1867 (Le duc d'Albuféra), près des armes de l'aïeul le maréchal Suchet d'Albuféra que l'on peut blasonner ainsi [1] :

« Parti de trois traits, coupé d'un : au 1^er, d'or à quatre vergettes de gueules, à trois fers de pique d'argent brochants ; au 2^e, d'argent à la tour sommée de trois tourelles de sable ; au 3^e, contre-écartelé de gueules à la tour de sable et d'or à l'arbre de sinople ; au 4^e, d'argent à trois pals ondés d'azur ; au 5^e, d'azur à la galère d'argent de six rames, surmontée des lettres S. A. G. et accompagnée en pointe d'un dauphin et d'une coquille d'argent ; au 6^e, d'or à quatre vergettes de gueules sur lesquelles broche un lys d'argent ; au 7^e, d'azur à la tour sommée de trois tourelles de sable, sur une terrasse de sinople ; au 8^e, d'or à cinq étoiles d'azur ; sur le tout, de gueules au lion léopardé d'or passant sur un pont de bois du même et portant de la patte dextre un rameau d'olivier d'argent ; au chef des ducs de l'Empire (de gueules semé d'étoiles d'argent) [2].

Au-dessous, dans l'épaisseur de la muraille, est une crédence ou piscine du XV^e siècle sous un arc en accolade à redents. Une *Pieta* (les trois Maries et Jésus mort), sculpture de pierre en ronde bosse, est encastrée à hauteur d'homme dans la muraille de droite ; la facture en est grossière ; et à la base, se voit un écu dont les armoiries ont été enlevées pendant la Révolution.

1. Le maréchal Suchet, ainsi que le duc son fils, habitèrent le château de Saint-Just.

2. Vicomte Révérend. *Armorial du Premier Empire*, t. IV, p. 270. Ce vitrail a été classé sur la demande de M. Louis Régnier, le savant archéologue.

Digitized by Google

Le crucifix surmontant l'arc triomphal, placé en 1810, provient de l'ancienne église paroissiale de Brécourt ; il fut offert par M. et Mme Pérignon, du château de Brécourt. De chaque côté de l'arc, se voient les statuettes coloriées des saints patrons de l'église Pierre et Paul. La voûte en berceau fut malheureusement reconstruite en 1867, en carreaux de plâtre. Les entraits et tirants à pendentifs sont de la fin du XVe siècle ou commencement du XVIe siècle. Les sablières, ornées de moulures et de pointes de diamant, semblent modernes.

Chœur

Le sanctuaire, dont le dallage fut rehaussé d'un mètre au moins dans le courant du XIXe siècle, était plus bas que la nef (particularité très fréquente dans le midi de la France).

Le chœur est divisé en deux travées et les voûtes à croisées d'ogives, ainsi que celles des transepts, retombent soit sur des consoles à crochets, soit sur des colonnettes rondes à chapiteaux du même goût ; celles-ci ont été en partie refaites en plâtre en 1867, [ainsi que les *voûtains* qui sont aussi en carreaux de même matière]. L'autel en bois est moderne, ainsi que ceux des chapelles Saint-Vincent et de la Vierge. Les stalles en menuiserie ordinaire sont adossées à la clôture du chœur qui fut posée en 1867.

La sacristie est située près du chevet, à l'extrémité du transept sud. On y voit un retable en chêne avec pilastres d'ordre corinthien du XVIIe siècle, emplacement probable de l'ancien autel Saint-Nicolas. Des fenêtres Renaissance éclairent et la sacristie et ce transept dont les murailles furent remaniées à la même époque : les *bossages* et la corniche à tablette sont caractéristiques.

L'aménagement intérieur subit de nombreux changements dans le cours du XIXe siècle. Le mobilier ancien, boiseries, tableaux, fut enlevé pendant la Terreur.

A citer trois tableaux à l'huile : *La Naissance du Christ*, du XVIIe siècle, provenant de l'ancienne église des Cordeliers, à Vernon, une *Crucifixion*, un Christ en croix moderne.

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Portail du XV^e^ siècle

La principale entrée de l'église s'ouvrait autrefois sur le cimetière, vers le nord. Ce portail est de style flamboyant et mérite une description. Il consiste en une large arcature ogivale, fortement ébrasée, dont l'arc est surmonté d'une grosse moulure retombant sur deux consoles à têtes humaines. La voussure, qui comprend des gorges et moulures prismatiques, repose sur un jambage aussi composé de moulures prismatiques séparées par de larges canaux, avec chapiteaux de feuillages frisés (choux). Sous un tympan lisse qui dut recevoir une peinture, se dessinent les arcs en anse de panier de deux baies séparées par un trumeau surmonté d'une console à trois pans très incurvés, destinée à recevoir une statue. Le profil des pieds-droits correspond aux moulures de la voussure. Ces ouvertures furent bouchées en 1850 lorsque l'on établit des bancs clos dans la nef de l'église et que l'on ouvrit une porte au pignon ouest. (Voir Planche II.)

La Tour

La tour, dont la base forme le transept nord de l'église, est de plan carré. Chaque angle est flanqué de contreforts à frontons dont le tympan est orné d'un trèfle. Trois fenêtres s'ouvrent sur trois faces ; deux sont géminées et à remplage agrémenté de roses à trois et à quatre lobes. La corniche séparant la base du 1^er^ étage offre sur deux côtés seulement des modillons trilobés. Le 1^er^ étage se dressant sur un glacis dont le rampant forme *larmier*, est, par ce fait, plus étroit que la base. Sur chacune des quatre faces de cet étage se voient deux larges baies ogivales géminées, dont le trumeau est une colonnette à crosses ; l'archivolte couronnant la voussure est denticulée. A l'*intrados*, la voussure comprend des tores, gorges et chanfreins, et repose sur des pieds-droits composés de faisceaux de trois colonnettes. Aux trois angles s'élancent de minces colonnettes avec chapiteaux à crochets. La flèche octogone repose au-dessus de l'abat-son sur un toit à quatre pans, dont le rampant couronne les quatre faces de la tour.

Digitized by Google

Les angles du carré de la flèche sont amortis par des clochetons. Huit lucarnes s'ouvrent face aux quatre pans de la construction, quatre à la base de la flèche et quatre sur le toit carré. (Voir Planche I.)

On monte dans cette tour par un escalier en vis de 46 marches de pierre, jusqu'au 1er étage. Un autre escalier en vis, en bois et mortier, de 52 marches, conduit aux cloches. Une petite porte, percée en 1791, donne accès à l'intérieur de l'église. Près de cette porte, à l'extérieur, est appliquée contre la muraille la pierre tumulaire de Pierre Ricquier, curé de ce lieu, décédé en 1853, et dont voici l'épitaphe :

« Cit-git le corps de Pierre Ricquier, prêtre, chanoine Hre de la cathédrale d'Evreux, curé de Saint-Pierre-d'Autils. Oratorien, élève de l'abbaye du Bec, né à Evreux le 25 novembre 1761. Décédé en cette paroisse le 18 janvier 1853.

« *Requiescat in pace.*

« L'affection de Demoiselle Adélaïde Libercé sa nièce et la reconnaissance de M. Jacques Massif et Victorine Chemin Dme Massif lui ont élevé ce monument[1]. »

Cloches

D'après les registres de la fabrique, il existait au début du XIXe siècle deux cloches qui furent fêlées en 1813.

Le 22 septembre 1816, eut lieu la bénédiction d'une cloche. Parrain et marraine, le maréchal Suchet d'Albuféra et la maréchale ; fondeur, Pierre Carteret, à la Roche-Guyon.

En 1833, la cloche fut de nouveau fêlée et la fabrique décida la fonte de trois nouvelles cloches en ajoutant du métal. Ce travail fut exécuté par J.-Baptiste Morlet, fondeur à Vesly, pour la somme de 1.410 francs. Les noms de M. de Lopès et de son épouse furent gravés sur la première cloche ; sur la seconde, ceux de M. Morel, propriétaire à Saint-Pierre, et de son épouse ; sur la troisième, les noms de M. Herson, propriétaire, et de son épouse, parrains et marraines. Sur les trois cloches figurèrent les noms de MM. Tribout, maire, Jean Thomas, trésorier de la fabrique, et Pierre Ricquier, desservant. Une de ces cloches

1. La tour de l'église de Saint-Pierre-d'Autils est classée parmi les monuments historiques.

Digitized by Google

fêlée fut remplacée par une plus grosse en 1856. Voici le texte des inscriptions de ces trois cloches :

Cloches de 1833. 1° Diamètre 1 mètre. « L'AN 1833, J'AI ÉTÉ BÉNITE PAR M. PIERRE RICQUIER, CURÉ DESSERVANT CETTE PAROISSE, ET NOMMÉE AGLAÉ PAR M. ALEXANDRE NICOLAS DE LOPÈS, PROPRIÉTAIRE DU CHATEAU DE SAINT-JUST, ET PAR DAME AGLAÉ SUZANNE CATHERINE BERNARD, SON ÉPOUSE. M. TRIBOUT, MAIRE ; M. JEAN THOMAS, TRÉSORIER. »

2° Diamètre $0^{m},90$. « L'AN 1833, J'AI ÉTÉ BÉNITE PAR M. PIERRE RICQUIER, CURÉ DESSERVANT CETTE PAROISSE, ET NOMMÉE STÉPHANIE PAR M. JEAN PHILIPPE MOREL, PROPRIÉTAIRE, ET PAR DAME MARIE ROSE STÉPHANIE LEMAIRE, SON ÉPOUSE. M. TRIBOUT, MAIRE ; M. JEAN THOMAS, TRÉSORIER. JEAN BAPTISTE MORLET, FONDEUR A VESLY ».

Cloche de 1856, diamètre $1^{m},11$. « L'AN 1856, LE 28 SEPTEMBRE, J'AI ÉTÉ BÉNITE PAR M^{gr} DE BONNECHOSE, ÉVÊQUE D'EVREUX, ET NOMMÉE LOUISE NAPOLÉONE PAR M. LOUIS NAPOLÉON SUCHET, DUC D'ALBUFÉRA, MEMBRE DU CORPS LÉGISLATIF, ET PAR M^{me} HONORINE LOUISE SUCHET, COMTESSE DE LA REDORTE. EN PRÉSENCE DE MESSIEURS CAUCHARD CURÉ, MAILLARD MAIRE. M. GUILLOUT, M. DUVAL, M. LEFEBVRE, B. PORQUEREL, E. LELEU, MEMBRES DU CONSEIL DE FABRIQUE. GALLOIS ET DUBUISSON FONDEURS BRÉVETÉS A PARIS. »

Dans la tour, à la base de l'escalier, on remarque des pierres de taille marquées d'un V, de croix pattées et de croix de Saint-André. Également dans cet escalier se lisent quelques *graffiti* : P. Legendre, en caractères gothiques ; de nombreux noms en mêmes caractères sont illisibles ; RW.E, 1613 ; ROBERT HVE, SPES MEA DEVS 1624 ; Noël Maillart, 1636 ; MLEE, 1672 ; P. M, 1733.

Digitized by Google

SECTION DES BEAUX-ARTS

STATUETTE EN BRONZE DE PONTIFE ROMAIN

TROUVÉE A SAINT-JEAN-DE-MORSENT (EURE)

PAR M. LÉON COUTIL,

ANCIEN PRÉSIDENT DE LA SOCIÉTÉ

La statuette dont nous allons parler a été trouvée avant 1864, mais il a toujours manqué des détails sur sa découverte, sans doute parce que celui qui la trouva ne voulut pas avouer immédiatement d'où elle venait; et c'est ainsi que M. Ledoulx de Bacquepuis, qui en fut le premier propriétaire, la fit figurer à *l'Exposition d'objets d'art et de curiosités à Evreux* en mai 1864, sous le numéro 1350 (voir l'*Annuaire normand* de 1865, p. 16 et 17 du tirage à part), avec la provenance de *Saint-Jean-de-Morsent*. Mais Bonnin l'avait reproduite en grandeur naturelle, en 1860, dans ses *Antiquités gallo-romaines des Eburoviques* (ch. XII), avec la provenance d'Authouillet. Puis elle fut de nouveau exposée à Evreux en 1880, sous le numéro 292, mais comme trouvée à *Saint-Jean-de-Morsent*. M. Chassant, ancien conservateur du musée d'Evreux, qui a collaboré au texte de Bonnin, nous avoua qu'il tenait, après enquête, cette dernière provenance comme exacte.

Darcel l'a mentionnée dans le *Journal de Rouen* et la *Revue des provinces* en 1865; il ne la considérait pas comme une Vesta, mais comme un flamine : cette dernière désignation était beaucoup plus exacte; toutefois, le *flamen* avait bien une toge spéciale, comme le *pontifex*, mais sa coiffure était spéciale : il portait une sorte de calotte appliquée sur la tête,

Digitized by Google

une sorte de casque nommé *apex* et surmonté d'une touffe de laine.

Le Cabinet des médailles de Paris, à la Bibliothèque nationale, possède cinq statuettes rappelant beaucoup la nôtre ; elles sont décrites et figurées dans le *Catalogue des bronzes antiques de la Bibliothèque nationale, par MM. Babelon et Blanchet* (1895, T. I, p. 381 à 384).

SAINT JEAN de MORSAN près EVREUX
(ANCIENNE COLLECTION LEDOULX de BACQUEMONT)
(Statuette de bronze trouvée avant 1864)

Pontife romain debout, imberbe, vêtu d'une tunique à manches courtes et d'une toge qui lui couvre la tête et dont les plis sont rejetés sur le bras gauche ; sa tête est ceinte d'une large couronne de laurier ; il tient de la main gauche une sorte d'*acerra* ronde ou boîte à parfums, ouverte, et de la droite un grain d'encens qu'il s'apprête à déposer sur l'autel.

Les cinq numéros 868, 869, 870, 871 et 872 du Cabinet des médailles et du Catalogue, reproduisent cette attitude ; mais les numéros 872 et 873 tiennent, en plus, une corne d'abondance, ainsi que les numéros 874, 875, 876 et 877. — Jusqu'au numéro 874, les cheveux sont semblables ; on pourrait croire qu'un ornement formait une sorte de natte sur le front. La statuette de Saint-Jean-de-Morsent tient aussi dans la main droite l'ACERRA ronde, mais dans la gauche elle serre un *volumen*. Nous l'avons reproduite et décrite dans notre Archéologie de l'Eure, arrondissement d'Evreux (p. 131, 132, fig. 63). Cette statuette repose sur un petit socle à base carrée posé sur des petits pieds et supportant une base octo-

Digitized by Google

gonale surmontée d'une tablette ronde ornée d'une frise d'oves ; elle a été fixée à la statuette au moyen d'une vis et d'un écrou moderne. Ce socle est certainement ancien, il a exactement les proportions qui conviennent à l'ensemble, mais comme on a enlevé et gratté toute la patine des deux parties en lui donnant la teinte brune ordinaire du bronze, il est impossible de savoir si les deux patines se ressemblaient. Un support trouvé au Vieil-Evreux, mais rectangulaire, affecte un peu la même disposition.

Cette statuette ayant été vendue au décès de M. Ledoulx, on ignorait ce qu'elle était devenue, lorsqu'un jour, M. Lebreton, ancien conservateur du musée de Rouen, nous parla d'une statuette qu'il possédait et qu'il croyait provenir de notre région ; sa description paraissait bien répondre au même signalement.

Comme il envoya au début de la guerre ses collections en Angleterre, nous n'avions pu contrôler; mais lorsqu'on annonça la vente de ses collections, nous avons tenu à contrôler nos souvenirs, et comme le dessin de Bonnin et les dimensions concordaient, nous l'avons acquise à sa vente pour la retenir dans son pays d'origine, où elle se trouve dans nos collections à côté d'un Hercule, assez barbare, trouvé près de Boisemont (Eure), et d'autres figurines, dont un Hercule en marbre du Thil (Eure), dont les bras et les pieds sont cassés.

On pourrait aussi se demander si cette statuette n'a pas été trouvée au Vieil-Evreux, ou à Evreux, et soustraite pendant les fouilles, et on lui aurait donné une autre provenance pour ne pas provoquer de procès et de restitution.

A la liste ci-dessus des statuettes de pontifes nous devons ajouter la figurine en bronze trouvée près de Cherbourg, en 1768, sur le penchant de la colline du Roule, par des ouvriers qui extrayaient des pierres[1]; elle mesure 3 pouces 3 lignes de hauteur. Le prêtre porte sur la tête une couronne de laurier, deux bandelettes en descendent sur les épaules; une

1. Cet endroit a d'ailleurs fourni un croissant d'or du 1er âge du bronze, des monnaies romaines et un tombeau.

Digitized by Google

toge porte sur l'épaule gauche et laisse découvert le côté gauche du corps ; elle est relevée sur l'avant-bras gauche soulevé, la main tient un volumen ; la toge tombe jusqu'aux pieds ; le bras droit est allongé ; la main tient une patera : on remarque sous le pied gauche un tenon.

Nous devons ces renseignements concis à une *Note sur une figurine de sacrificateur en bronze* rédigée par feu M. Duchevreuil. (Ext. *Mém. antiq. Normandie* 1831-1832, pl. XXV, fig. 7 ; pages 450, 451).

Cette figurine se trouve au musée de Cherbourg ; elle a figuré à une exposition historique et archéologique régionale à Cherbourg en 1899.

Une figurine, identique d'attitude et de draperies, mais sensiblement plus petite, a figuré sous le numéro 83 dans une vente Gaudin de poteries et figurines antiques à l'Hôtel Drouot le 1er décembre 1922 ; le *volumen* placé dans la main gauche était cassé.

Musée de Cherbourg.

Figurine en bronze de sacrificateur, trouvée sur le versant de la colline du Roule, près de Cherbourg, en 1768, en extrayant des pierres. (*Mém. antiq. Normandie* 1831-1832, fig. 7, pl. XXV, p. 450-451.)

Digitized by Google

NOTICE BIOGRAPHIQUE

SUR

M. ÉTIENNE PITOISET

Proviseur honoraire du lycée d'Evreux,
Membre de la Société libre de l'Eure.

PAR M. LE CHANOINE CHARLES GUÉRY,

AUMONIER HONORAIRE DU LYCÉE D'EVREUX, MEMBRE DE LA SOCIÉTÉ.

Installé le 1er juillet 1889 comme aumônier du lycée d'Evreux par M. Horster, parti en avancement au mois de septembre suivant et remplacé par un méridional, M. Cambonie, de Mont-de-Marsan, qui ne resta lui-même qu'une seule année, je vis arriver au mois d'août 1890 un jeune proviseur, au léger accent bourguignon, à la barbe imposante et patriarcale. C'était M. Étienne Pitoiset, que j'eus le bonheur de conserver l'espace de vingt-trois ans.

Né le 19 janvier 1852 à Montmoyen (Côte-d'Or), licencié ès sciences mathématiques et physiques, après avoir occupé divers postes, parmi lesquels il fit un stage très court au lycée d'Evreux comme professeur de physique — du 4 avril 1878 au 30 septembre 1879 —, il devint censeur au lycée de Nancy, puis proviseur à celui d'Evreux en août 1890.

Le lycée d'Evreux jouissait alors d'une réelle prospérité, tant par la renommée de ses professeurs que par le grand nombre des internes et des externes. M. Pitoiset sut le maintenir longtemps dans cette heureuse fortune par son impartialité envers le corps enseignant, son amabilité à l'égard des parents et sa ferme équité pour les élèves.

Digitized by Google

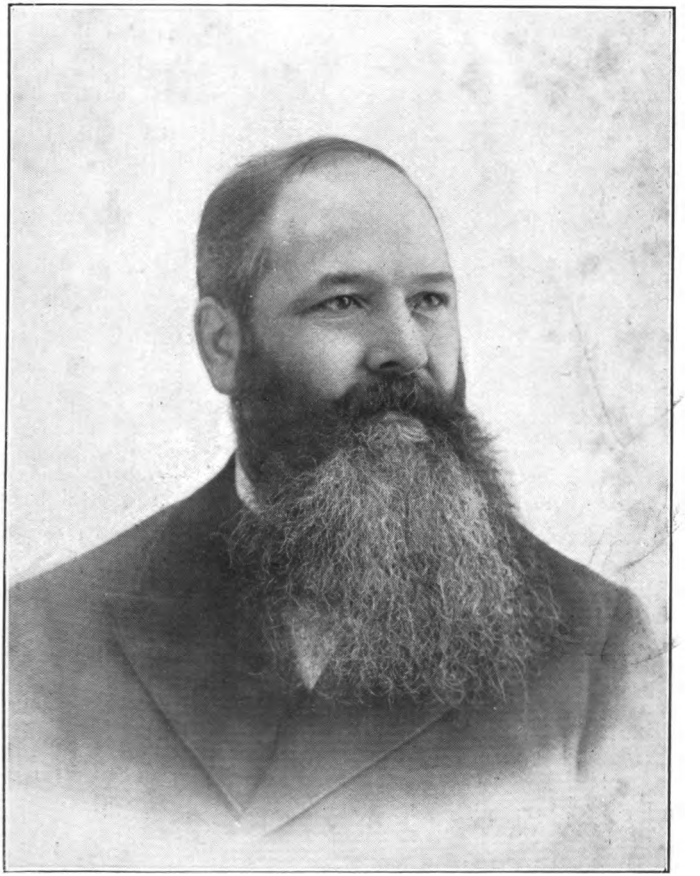

ÉTIENNE PITOISET
(1852-1923)

Digitized by Google

Digitized by Google

Une situation de proviseur exige, en effet, un jugement très sûr, un doigté spécial, une excessive réserve. D'un abord un peu froid, sauf dans l'intimité, mais esprit juste et bon, M. Pitoiset sut à merveille remplir son rôle difficile. Il arrivait à une époque non seulement troublée, mais encore remplie d'embûches. Se maintenir impartial entre les partis dressés les uns contre les autres dans une lutte acharnée, observer une énergique neutralité et l'exiger de ses collaborateurs dans leur enseignement, veiller à leur exactitude matérielle aussi bien que pour la remise régulière des notes hebdomadaires lues tous les vendredis dans les classes et les études, vouloir la bonne tenue du cahier de textes traçant à l'avance les devoirs journaliers ainsi que la date des compositions, bref toutes ces obligations du proviseur il les remplit toujours sans aucune défaillance. Absolument convaincu qu'il devait remplacer les parents près de leurs enfants, il se faisait une stricte obligation d'assister chaque dimanche à la messe, dite dans la chapelle, y assurant une discipline rigoureuse, un chant modéré et une effective attention aux instructions.

Outre ce premier devoir d'un chef d'établissement universitaire, il s'en présente un second d'une égale délicatesse : les rapports avec les parents. Inutile d'insister beaucoup, Messieurs, pour vous prouver que tout enfant aux yeux de sa mère ne peut être qu'un petit génie, doué du plus beau naturel, paré de toutes les perfections. Aussi, quand, par hasard, une désastreuse consigne vient soulever quelque peu le bandeau fortement serré sur les yeux maternels, même paternels parfois, on se précipite en larmes chez M. le Proviseur pour protester contre semblable injustice : « Mon fils est innocent, « ce sont de jaloux camarades qui l'ont dénoncé... Sans « doute, il n'a pas très bien fait son devoir, ses leçons lais- « sent à désirer, mais il a été souffrant ; son parrain, sa tante « sont venus le voir, etc. » Bref, on demande que, pour cette fois seulement, la consigne soit levée ! Souvent ces parents, trop faibles, ajoutent inconsciemment ces mots, mille fois entendus, trivials sans aucun doute, mais bien normands : « Poussez-le, Monsieur, poussez-le, soyez ferme, je vous sou-

Digitized by Google

« tiendrai ! » Placé entre les professeurs qui exigent une sanction et les parents qui menacent de retirer leur fils, le proviseur doit user de la plus grande diplomatie pour naviguer entre ces deux écueils. M. Pitoiset sut toujours agir de manière à maintenir la discipline et à ne perdre aucun élève.

Restent maintenant les devoirs à l'égard de la gent écolière. Voici quel était son programme à leur endroit : liberté de parole au réfectoire, nourriture saine et variée, nul silence imposé sur les rangs, mais rigoureux dans les classes et les études ; vigilance pour ainsi dire maternelle au point de vue sanitaire, d'où, pour lui, inquiétude réelle, journalière, douloureuse, qui lui faisait dire plus tard : « L'infirmerie était pour moi une véritable épée de Damoclès, un perpétuel cauchemar ! ».

Puis, ajoutait-il dans son discours pour le Cinquantenaire du lycée, « nous croyons aussi que notre rôle n'est pas « fini quand nous avons instruit la jeunesse ; nous lui devons « autre chose encore. Nous voulons que ceux qui nous quittent soient meilleurs que nous, qu'ils soient des hommes « de progrès sachant penser et vouloir, défendre et propager « les idées généreuses. Nous qui avons vécu les heures douloureuses où le ciel était moins pur, le soleil moins radieux « et les années moins légères, nous voulons qu'ils soient « les dignes enfants de cette France que nous leur avons « refaite et qui a repris sa place parmi les peuples du monde ; « qu'ils soient sourds aux lâches conseils des sans-patrie, « qu'ils aient conscience que leur pays a besoin de tous les « talents et de tous les courages, et qu'ils aient l'âme suffisamment bien trempée pour qu'on puisse dire d'eux, un « jour, qu'ils ont bien mérité de la France et de la République. ».

Le Livre d'or du lycée avec ses 115 morts au Champ d'Honneur, ses nombreuses et si élogieuses citations, est là pour prouver comment toute cette génération, formée sous l'administration d'Étienne Pitoiset, a bien mérité de la France et de la République.

Un provisorat aussi absorbant n'empêchait cependant pas M. Étienne Pitoiset, dans ses rares loisirs, de s'adonner aux

Digitized by Google

études d'histoire locale. Le ministre de l'Instruction publique, par une circulaire, invitait, vers 1900, les proviseurs de lycée, soit par eux-mêmes, soit par leurs collaborateurs, à entreprendre une monographie de leurs établissements. Afin de répondre à ce désir ministériel, on vit M. Pitoiset fréquenter les Archives départementales ou municipales, et là, sous la direction du bon et serviable M. Lecoq, un sien cousin, ou du vénérable M. Chassant, il fit de laborieuses recherches et de très intéressantes découvertes.

Dans le palmarès de la distribution solennelle des prix, 28 juillet 1900, il publiait : *Les origines des écoles à Evreux, depuis les premiers siècles de l'ère chrétienne jusqu'au commencement du* XVII^e *siècle*, avec la pensée de poursuivre l'année suivante, ce qui ne put, malheureusement, s'exécuter, par motif budgétaire.

En 1902, il communiquait au *Comité des travaux historiques et scientifiques* une étude publiée dans le Bulletin avec tirage à part sur l'*École centrale du département de l'Eure*, si bien dirigée par François Rever, dont M. Léon Dubreuil, notre cher collègue et ami, a écrit la savante biographie, honorée du prix Lucien Fouché par la Société libre de l'Eure.

Le Cinquantenaire du lycée — 20 juin 1909 — fournit à notre laborieux proviseur l'occasion de résumer en quelques pages les deux volumes de pièces, réunies pour la monographie de notre lycée.

Permettez-moi, Messieurs, de vous citer quelques lignes de l'exorde de ce discours, et vous aurez ainsi une complète idée de son style : « On n'habite pas pendant près de vingt « ans une vieille maison comme celle-ci, disait-il, sans « éprouver le besoin de connaître son passé, son histoire : « je n'ai point échappé à la tentation. Depuis longtemps déjà « j'ai fait connaissance avec les hôtes d'autrefois qui ont fini « par devenir pour moi des familiers.

« Le soir, quand le disque du soleil, qui va s'agrandissant « à mesure qu'il s'incline vers l'horizon, a disparu derrière « la forêt, quand l'ombre envahit peu à peu cette enceinte, « je m'attends à les rencontrer à quelque tournant du cloître,

Digitized by Google

« et, si une robe grise, avec une besace et des sandales, débou-
« chait derrière un pilier, je n'en serais nullement surpris.

« Quand on est remonté à cette époque, on ne peut en
« rester là, il faut reculer encore plus loin, et, de siècle en
« siècle, aller jusqu'au berceau de nos Écoles ; c'est ce que
« j'ai essayé de faire. »

D'une rapide allure partant du VI^e^ siècle avec l'école monastique de Saint-Taurin jusqu'au XIX^e^ siècle, M. Etienne Pitoiset nous raconte, avec nombreuses pièces à l'appui de son dire, les diverses étapes de nos écoles ébroïciennes qui, successivement, vinrent aboutir à la création du lycée dont on fêtait le cinquantenaire le jour même. Il eut la gloire d'assister à cette fête, réussie de tout point, et de faire raviver les cartouches sentencieux de notre vieux cloître. Son grand désir eût été d'entreprendre l'agrandissement du lycée ; des plans furent dressés, des devis établis ; le projet s'élevait à 500.000 francs. L'affaire traîna, comme aujourd'hui celle de l'Hôtel des Postes, de bureaux en bureaux et, définitivement, resta dans les cartons du Ministère. Aussi M. Pitoiset conclut mélancoliquement : « Tout nous porte à penser, maintenant, que, lorsqu'il sera de nouveau question de l'agrandissement, ce *vieux cloître*, tant de fois condamné et finalement restauré, sera conservé pour la grande joie de ceux qui, dans l'espérance de l'immortalité, ont péniblement gravé leurs noms dans la pierre pendant que le Maître, sans doute absorbé dans la lecture des sentences, rêvait à la facile discipline des locataires de l'immeuble. »

Le 15 septembre 1913 sonnait pour ce bon Français l'heure de la retraite. On espérait alors que le ruban rouge récompenserait vingt-trois ans de loyaux services. Mais la croix d'honneur — je vous le dis tout bas — se trompa de poitrine : elle vint briller sur la poitrine de celui qui l'avait gagnée en faisant la guerre à la croix du Christ !

Malgré cette criante injustice, lorsque pendant les années terribles on fit appel au professeur de jadis, il remonta dans sa chaire qu'il retrouva « avec la sereine gravité d'un maître
« qui revient, dans des heures solennelles, rendre à la patrie
« un service précieux ».

Digitized by Google

En dépit d'une santé déjà bien compromise, il se remit à l'étude des nouveaux programmes fort différents de ceux de 1878, et avec une édifiante exactitude il remplaça les professeurs partis sur le front pour la défense de la patrie en danger.

Lorsque la paix le rendit à son foyer et à sa famille, il entreprit de nouvelles recherches sur les *Rues d'Evreux*, intéressante étude publiée, en 1920, dans votre Recueil, Messieurs, et la même année vous lui faisiez l'honneur de l'admettre dans votre conseil d'administration. En janvier, une *Notice biographique* sur M. Lecointe lui donnait occasion de saluer une dernière fois un ami très cher et l'un de vos membres les plus remarquables, et par la science et par la grande dignité de sa vie.

Jusqu'à la fin, son intelligence conserva sa lucidité, et lorsque, le vendredi qui précéda sa mort, je lui résumais mon voyage en Orient, il me dit : « Vous auriez dû m'écrire, monsieur l'Aumônier, j'aurais été avec vous ! »

Son journal intime, tenu à jour dans ses dernières années, nous renseignerait davantage encore sur ses sentiments paternels, sur son affection constante, sincère et démonstrative à l'égard de la digne compagne de sa vie qui « l'entoura « de tant de soins affectueux, le soutint et le réconforta dans « ses luttes acharnées ». Puisse-t-elle, ainsi que son fils tant aimé, trouver un adoucissement à son affliction dans ces quelques lignes tracées de si grand cœur par son aumônier, ainsi que dans les vives et profondes sympathies de tous les membres de la Société libre de l'Eure.

« Les obsèques de cet homme de bien ont eu lieu le 12 janvier 1923, à dix heures et demie, à l'église Saint-Taurin, au milieu d'une nombreuse assistance, aux premiers rangs de laquelle on remarquait, aux côtés de M. Léon Pitoiset, fils du regretté défunt : MM. Fourneau, proviseur du lycée, entouré de tout le personnel enseignant, en costume d'apparat, et d'une délégation importante des élèves des hautes classes ; Lauvray, conseiller général ; Dameron, vice-président du conseil de préfecture ; Ducy, ancien maire d'Evreux ; Doucerain, secrétaire perpétuel, Guillemare et Albert Hubert,

Digitized by Google

secrétaire et trésorier de la Société libre de l'Eure ; Chauvin, président de l'Association amicale des anciens élèves, etc...

« A l'église, le service funèbre a été célébré par M. l'abbé Guéry, aumônier du lycée, qui fut, pendant plus de vingt ans, le collaborateur de M. Pitoiset.

« Les cordons du char funèbre ont été tenus par MM. Fourneau, proviseur ; Drouilly, ancien directeur de l'Assistance publique ; Fatalot, ancien directeur de l'Ecole normale ; Choux, Le Coz, Passerat, Simonin et Dufaye, professeurs ou anciens professeurs au lycée.

« Au cimetière, après les dernières prières, M. Fourneau, proviseur, a prononcé un excellent discours où il a rappelé les éminentes qualités de son prédécesseur et rendu hommage à ses travaux d'historien et de lettré. »

(*La Normandie*, 12 janvier 1923.)

DISCOURS DE M. FOURNEAU

PROVISEUR

Mesdames, Messieurs,

Au nom de M. le Recteur, au nom de M. l'Inspecteur d'académie, au nom des nombreux fonctionnaires qui l'ont connu, au nom de ses anciens élèves, j'ai le devoir d'adresser quelques paroles de respectueuse reconnaissance pour tout le bien qu'il fit au lycée pendant les vingt-trois ans qu'il dirigea cette maison, à l'homme juste et bon auquel vous venez rendre les derniers hommages.

M. Pitoiset avait très jeune débuté dans l'Université, comme répétiteur au lycée de Troyes. Il fut successivement professeur aux lycées d'Evreux, de Rodez, de Toulon, de Bar-le-Duc, censeur des études aux lycées de Rodez, de Valenciennes et de Nancy. Il fut nommé proviseur à Evreux, au mois d'août 1890. L'accueil qu'il y reçut fut si sympathique qu'il y resta jusqu'à la fin de sa carrière, au mois d'octobre 1913. — Il ne m'appartient pas de porter un jugement

Digitized by Google

sur son administration, mais je crois que je ne serai contredit par personne de ceux qui l'ont connu, si j'affirme que pendant cette longue période il ne cessa jamais de mériter l'estime de ses collaborateurs, et bien qu'il fût de ceux qui ignorent l'art de déguiser sa pensée sous des paroles flatteuses, il mérita souvent leur affection. Sa droiture se lisait dans ses yeux clairs. Il disait à chacun ce qu'il avait à dire avec cette simplicité voulue qui est, en somme, un signe de force. Mais chacun savait qu'il pouvait avoir en lui, un jour donné, un défenseur résolu, car rien ne l'irritait comme l'apparence même d'une injustice. Or, il savait toute la valeur des professeurs et des maîtres qui étaient ses collaborateurs et il entendait que leur mérite fût reconnu. « Il faut les avoir vus à l'œuvre, disait-il dans le discours qu'il devait prononcer à la fête du Cinquantenaire du lycée, pour juger de leurs qualités, de leur science et de leur dévouement. Nous formons ici comme une grande famille dont tous les efforts tendent dans un idéal que nous ne désespérons pas d'atteindre. » Veut-on savoir maintenant dans quel esprit élevé il comprenait la tâche d'éducateur, à laquelle il avait voué sa vie ? Il nous le dira lui-même. « Nous ne croyons pas que notre rôle soit terminé, affirmait-il, quand nous avons instruit la jeunesse. Nous voulons que ceux qui nous quittent, soient, s'il est possible, meilleurs que nous ; qu'ils soient des hommes de progrès sachant penser et vouloir, défendre et propager des idées généreuses. » On conçoit dès lors avec quel zèle attentif il remplissait sa tâche, ne ménageant jamais ni son temps, ni ses forces : heureux quand il pouvait décerner l'éloge et encourager les bonnes volontés, mais sachant aussi quand il le fallait, réprimander et punir. — Et pourtant, je suis sûr que, parmi ses anciens élèves, dont beaucoup ont tenu à l'accompagner à sa dernière demeure, aucun ne lui en a voulu de sa sévérité, car tous ils connaissaient son extrême bonté. Cette bonté était un trait de son caractère, qui frappait même au premier abord. J'en eus l'impression très nette quand je lui fis ma première visite, et je conserverai toujours un souvenir ému de la cordiale simplicité avec laquelle il m'accueillit. — Cette impression n'a fait que

Digitized by Google

grandir et s'affirmer dans les longs mais trop rares entretiens que j'ai pu avoir lui. — Il aimait à raconter certains incidents parfois pénibles de sa longue carrière administrative, et il les rappelait avec une mémoire sûre et une intensité de vie singulière. Malgré sa froideur apparente et sa maîtrise de lui-même, il se passionnait comme au premier jour pour les causes justes et bonnes qu'il avait défendues.

En 1913, après quarante-deux ans de labeur il songeait à prendre un repos bien mérité. Repos pourtant bien vite interrompu, car quand vinrent les jours sombres de 1914, lui qui enfant avait connu l'année terrible, — nous en avons connu d'autres depuis, — il n'écouta que son ardent patriotisme et, malgré sa fatigue, il n'hésita pas à se mettre à la disposition de l'autorité universitaire pour remplacer les jeunes maîtres partis pour la défense de la frontière une fois de plus envahie. Pendant deux années, tant que sa présence fut utile, il reprit sa tâche de professeur dont il s'acquitta avec sa conscience habituelle.

Evreux, vous le savez, où il avait fondé une famille, était sa patrie d'élection. Rien de ce qui avait rapport à l'histoire de la vieille cité ébroïcienne ne le laissait indifférent. Lors du Cinquantenaire du lycée il avait publié un historique du lycée, du collège et des écoles qui l'ont précédé dont on admira la sûre documentation. C'est à ces travaux d'érudition qu'il consacrait une partie de son temps dans sa retraite laborieuse. Dernièrement il avait présenté à la Société libre de l'Eure une étude très appréciée sur l'origine des noms des rues d'Evreux.

Depuis 1916 sa vie s'écoulait paisible et calme, consacrée tout entière au bonheur des siens, attristée seulement parfois pendant toute la durée de cette horrible guerre par les angoisses du patriote et du plus affectueux des pères. Il était heureux du moins de passer ses derniers jours dans cette ville d'Evreux où il s'était acquis de nombreuses sympathies, dans cette grande demeure familiale qu'il s'était plu à embellir, près de cette compagne tant aimée qui l'entourait des soins les plus attentifs et vraiment touchants et qui toujours l'avait soutenu et réconforté dans les épreuves de la vie. Il y a

Digitized by Google

quelques semaines sa santé s'altéra rapidement et aujourd'hui la mort a rempli son œuvre. Il ne nous reste que le souvenir et l'exemple du parfait honnête homme, je le dis dans toutes les acceptions du mot, qu'il fut toute sa vie. Nous comprenons combien doit être douloureuse la séparation pour ceux qui demeurent et nous offrons à M^me^ Pitoiset et à son fils l'hommage de nos condoléances émues.

Digitized by Google

OBSÈQUES DE M. MORISE

Président du Comice agricole des deux Cantons d'Évreux, Membre de la Société.

DISCOURS DE M. LAUVRAY

CONSEILLER GÉNÉRAL, MEMBRE DE LA SOCIÉTÉ

Mesdames, Messieurs,

Il y a trois mois à peine, j'avais la lourde tâche lors du concours d'Evreux de remplacer mon ami et collègue Morise pour présenter à M. le Préfet de l'Eure les agriculteurs de nos deux cantons. Je savais notre cher président très gravement atteint, mais j'espérais que sa robuste constitution, sa bonne humeur et son excellent moral lui permettraient de reprendre bientôt sa place parmi nous.

Hélas ! le mal implacable dont depuis de longues années il avait subi les premières atteintes l'a terrassé et, malgré les soins éclairés dont il était entouré, il n'a pas tardé à être ravi à l'affection des siens.

Puisse la douloureuse sympathie de la foule émue qui accompagne cet homme de bien à sa dernière demeure être un adoucissement au chagrin de ses enfants, de sa famille et de ses amis.

Une parole plus autorisée que la mienne vous a retracé la carrière municipale si bien remplie de l'homme que nous pleurons aujourd'hui.

Mais c'est en même temps comme membre du conseil d'administration du Comice agricole des deux cantons d'Evreux, comme président de l'Union des groupements agri-

Digitized by Google

coles de l'Eure et aussi comme représentant du canton que je viens adresser un dernier adieu à l'ami qui n'est plus.

Désiré Morise est né en 1855 à Garel à la ferme des Ervolus. Il fit d'excellentes études à l'école professionnelle d'Evreux. Plus tard, il vint avec ses parents se fixer à Guichainville dans la propriété qu'il occupait hier. Reçu le premier à l'examen du volontariat, Morise fit son service militaire au 74e régiment d'infanterie. Puis il s'établit dans la ferme de ses parents.

Il était de ceux qu'attire le progrès sous toutes ses formes.

Secondé par une femme dévouée, il avait fait de sa ferme une exploitation modèle. Il expérimentait toutes les nouveautés que la science et la mécanique moderne mettent à la disposition des agriculteurs. Aussi obtenait-il les plus hauts rendements.

Par son labeur et par son activité, il se classait parmi les praticiens les plus éminents de la contrée.

En 1903 une médaille d'or lui était décernée lors du concours de prime d'honneur et en 1914 il recevait la croix de chevalier du Mérite agricole.

L'heure de la retraite avait sonné pour lui et malgré cela, amoureux de la terre, il avait continué pour occuper ses loisirs et pour tromper en quelque sorte son activité, à faire valoir quelques parcelles et les herbages qui entouraient sa maison.

Dès la fondation du Comice agricole des deux cantons d'Evreux, il avait été l'un des membres les plus actifs et les plus assidus de cette association. Il en était devenu le trésorier en 1897 et en 1911, à la mort de M. Pacque président et fondateur, l'unanimité des voix l'avait porté à la présidence.

Il était l'âme des concours annuels qui ont tant de succès. Quelle ardeur, quel dévouement de néophyte ne dépensait-il pas, pour que tout soit à sa place. Afin que rien ne manque, il surveillait lui-même jusqu'aux moindres détails.

Survint le cataclysme de 1914. Morise vient à la ferme de Cambolle remplacer son gendre mobilisé et aider sa fille dans son exploitation. En janvier 1916, le poste de président du comité de ravitaillement du centre d'Evreux devient vacant

Digitized by Google

et c'est au dévouement de Morise que M. le Préfet de l'Eure fait appel. La tâche est difficile car des imprudences qui frisent des abus ont été commises. Mais lorsque les jeunes sont aux armées, les aînés doivent payer de leur personne; et malgré les difficultés sans nombre Morise n'hésite pas à accepter ces fonctions si pénibles et si délicates. Il remplit ce rôle ingrat sans bruit et sans forfanterie.

La pluie, la gelée, la neige comme le grand soleil le trouvent dans toutes les gares à recevoir les denrées nécessaires à nos troupes. Il n'exige pas, il demande, il se fait quémandeur pour le bien du pays. Il sait les besoins de chacun comme il connaît les disponibilités et avec une bonhomie souriante, avec une verve affectueuse et pleine de bon sens, il obtient ce qu'à d'autres beaucoup eussent refusé.

Des lettres de félicitations du ministre de la guerre et la croix d'officier du Mérite agricole furent les bien modestes récompenses des immenses et dévoués services qu'il rendit pendant ces trois années de guerre.

En novembre 1919 lors des élections cantonales, toutes les voix des agriculteurs le désignaient comme candidat au conseil d'arrondissement. J'eus le très grand honneur d'être son collègue de liste.

Profondément républicain, attaché par ses origines et par son éducation aux institutions républicaines, Morise n'était pas de ceux qui affichent des idées qui ne sont pas les leurs et qui promettent ce qu'ils savent ne pas pouvoir tenir. J'ai pu, au cours de ces années qui ont en quelque sorte resserré notre intimité, apprécier la noblesse et la délicatesse de ses sentiments.

Morise a, au cours de la guerre et depuis la cessation des hostilités, fait partie de nombreuses commissions où, comme au conseil d'arrondissement, il s'est fait remarquer par son grand calme et sa profonde intelligence des affaires.

J'ajouterai enfin que mon cher collègue prenait une part assidue aux travaux de l'Union des groupements agricoles de l'Eure et avait accepté la présidence du Syndicat de défense contre les animaux nuisibles auquel il consacrait le meilleur de son temps.

Digitized by Google

Le département de l'Eure, et en particulier les cantons d'Evreux perdent en lui un ardent et dévoué défenseur.

Mon cher Morise, nous qui avons pratiqué votre amitié, qui savions apprécier la franchise un peu brusque de votre caractère en même temps que la largeur de vos idées et la grande bonté qui vous animait, connaissons l'immensité de la perte que nous faisons aujourd'hui.

Vous allez reposer auprès des vôtres, dans la terre de Guichainville que vous avez tant aimée, sous cette pierre que les vents fleuriront, au printemps, de la neige embaumée de vos pommiers.

Le passant qui vous a connu se rappellera qu'ici, dans ce modeste cimetière, dort un brave homme dont l'unique pensée a été celle du bien.

Au nom de vos amis, je vous adresse un dernier adieu.

Digitized by Google

NÉCROLOGIE

MEMBRES DE LA SOCIÉTÉ DÉCÉDÉS PENDANT L'ANNÉE

M. Legué (Jules-Isidore), ancien négociant, ancien juge au tribunal de commerce, président honoraire de la section des Vétérans d'Evreux, trésorier du Souvenir Français, décoré de la Reconnaissance française, médaillé de 1870, décédé à Evreux le 11 janvier 1922, dans sa 73e année.

M. Beaujean (l'abbé Emile-Jules-Auguste), chanoine titulaire de la cathédrale d'Evreux, secrétaire de l'évêché, décédé à Evreux le 22 janvier 1922, dans sa 60e année.

M. Carbonnier (Paulin), artiste peintre, décédé au Bostennay, par Beuzeville, le 18 juillet 1922, dans sa 75e année.

M. Marie (Jean-Charles), maire de Cierrey, président du Syndicat des agriculteurs de la région de Pacy, officier du Mérite agricole, décédé à Cierrey, le 20 juillet 1922.

M. Buzot (Paul-Eugène), ancien négociant, agent général de la Compagnie d'assurances *La Nationale*, officier d'académie, décédé à Evreux le 19 novembre 1922, dans sa 73e année.

Mlle Bugnion (Marie), décédée à Paris, 107, rue de Rome, le 29 novembre 1922.

M. Morise (Désiré), président du Comice agricole des deux cantons d'Evreux, conseiller municipal de Guichainville, ancien conseiller d'arrondissement, décédé à Guichainville le 17 décembre 1922, dans sa 68e année.

Digitized by Google

LISTE

DES

PRÉSIDENTS DE LA SOCIÉTÉ

DEPUIS SA RÉORGANISATION EN 1832

MM.

1832. Passy (Antoine), préfet de l'Eure.
1834. De Rancé, officier d'état-major, député.
1835. Gazan, ancien député.
1836. Hébert, juge de paix à Evreux.
1837. Robillard, ingénieur en chef du département de l'Eure.
1838. Passy (Antoine), ancien préfet de l'Eure.
1839. A. de Monicault, préfet de l'Eure.
1840. Cassen, ancien receveur de l'enregistrement.
1841. A. de Monicault, préfet de l'Eure.
1842. Cassen, ancien receveur de l'enregistrement.
1843. Zédé, préfet de l'Eure.
1844. Petit (Ange), membre du conseil général de l'Eure.
1845. Zédé, préfet de l'Eure.
1846. De Salvandy (le comte), ministre, député.
1847. De Bantel, préfet de l'Eure.
1848. De Salvandy (le comte), ancien ministre.
1849. Hébert, juge de paix à Evreux.
1850. Vallon, préfet de l'Eure.
1851. Passy (Antoine), ancien préfet.
1852. De Sainte-Croix (le marquis), préfet de l'Eure.
1853. D'Albufera (le duc), député.
1854. Troplong, président du Sénat.
1855. Lefebvre-Duruflé, ancien ministre, sénateur.
1856. De Lagrange (le comte), député.
1857. Janvier de la Motte, préfet de l'Eure.
1858. D'Albufera (le duc), député.
1859. Mgr Devoucoux, évêque d'Evreux.
1860. Petit (Guillaume), membre du conseil général de l'Eure.
1861. Rouland, ministre de l'Instruction publique.

Digitized by Google

MM.

1862. De la Roncière le Noury (le baron), vice-amiral, membre du conseil général.
1863. De Clermont-Tonnerre (le duc), membre du conseil général.
1864. De Barrey (le comte), membre du conseil général.
1865. L'Hopital (Georges), maître des requêtes au conseil d'Etat.
1866. Boulatignier, conseiller d'Etat.
1867. Delisle (Léopold), membre de l'Institut.
1868. Duverger, président du tribunal civil.
1869. Tourangin, préfet de l'Eure.
1870. De la Roncière le Noury (le baron), vice-amiral, membre du conseil général.
1871. De Blosseville (le marquis), membre du conseil général.
1872. Sers (le baron), préfet de l'Eure.
1873. De Blosseville (le marquis), membre du conseil général.
1874. De Broglie (le duc), vice-président du conseil général.
1875. Passy (Louis), sous-secrétaire d'Etat au ministère des Finances.
1876. De Clermont-Tonnerre (le duc), membre du conseil général.
1877. Tassin, préfet de l'Eure.
1878. De Blosseville (le marquis), vice-président du conseil général.
1879. Firbach, préfet de l'Eure.
1880. De Salvandy (le comte), ancien député.
1881. Delisle (Léopold), membre de l'Institut.
1882. Barrême, préfet de l'Eure.
1883. Pouyer-Quertier, sénateur, président du conseil général.
1884. Hébert (Emile), membre du conseil général.
1885. Barbié du Bocage, vice-président de la Société nationale d'agriculture de France (section de la Sylviculture).
1886. Passy (Louis), député de l'Eure, secrétaire perpétuel de la Société nationale d'agriculture de France, membre du conseil général.
1887. Galtié, préfet de l'Eure.
1888. De Blangy (le comte), membre du conseil général.
1889. Join-Lambert, membre du conseil général.
1890. Frémont, préfet de l'Eure.
1891. Passy (Louis), député de l'Eure, secrétaire perpétuel de la Société nationale d'agriculture, vice-président du conseil général de l'Eure.
1892. Pointu-Norès, préfet de l'Eure.
1893. Duméril, propriétaire-agriculteur à Emalleville.
1894. Izarn (E.), propriétaire à Evreux, vice-président.
1895. De Boury (le comte), membre du conseil général.
1896. Fortier (Charles), propriétaire, ancien chef du contentieux à la Banque de France.

Digitized by Google

MM.

1897. Bonjean (Georges), juge au tribunal de la Seine.
1898. Passy (Louis), député de l'Eure, secrétaire perpétuel de la Société nationale d'agriculture de France, membre du conseil général.
1899. Join-Lambert, membre du conseil général.
1900. Omont, membre de l'Institut, conservateur à la Bibliothèque nationale (département des manuscrits).
1901. Prévost (Gustave), ancien magistrat.
1902. De Vilmorin (Maurice), membre de la Société nationale d'agriculture.
1903. Passy (Louis), député de l'Eure, secrétaire perpétuel de la Société nationale d'agriculture, membre du conseil général.
1904. Fouquet (Camille), député de l'Eure.
1905. Sorel (Albert), membre de l'Académie française.
1906. L'Hopital (Joseph), président du Syndicat agricole de l'arrondissement d'Evreux.
1907. Passy (Louis), député de l'Eure, secrétaire perpétuel de la Société nationale d'agriculture, membre du conseil général.
1908. De Valon (vicomte), membre du conseil général.
1909. Hervey (Maurice), membre du conseil général.
1910. Picot (Emile), membre de l'Institut.
1911. Monnier (Léon), sénateur de l'Eure.
1912. Lerenard-Lavallée, juge au tribunal civil de Bernay.
1913. Passy (Louis), député de l'Eure, secrétaire perpétuel de la Société nationale d'agriculiure, membre du conseil général.
1914. } De Mare (Albéric), président de la caisse régionale de
1915. } crédit mutuel agricole de l'Eure.
1916. De Boury (le marquis), député de l'Eure, vice-président.
1917. Harel (Paul), homme de lettres.
1918. Modeste-Leroy (Louis), député de l'Eure, président du conseil général.
1919. Leneveu (Robert), préfet de l'Eure.
1920. Coutil (Léon), ancien président de la Société préhistorique de France, correspondant du ministère de l'Instruction publique.
1921. Omont (Henry), membre de l'Institut, conservateur des manuscrits à la Bibliothèque nationale.
1922. De Broglie (le duc Maurice), secrétaire de la Société française de physique.
1923. Labbé (Paul), homme de lettres.

Digitized by Google

SECRÉTAIRES PERPÉTUELS DE LA SOCIÉTÉ

DEPUIS SA RÉORGANISATION EN 1832

MM.

1832-1838 L. H. Delarue, pharmacien à Evreux, secrétaire des anciennes sociétés d'agriculture et de médecine de l'Eure, secrétaire perpétuel de la nouvelle société, nommé secrétaire perpétuel honoraire (1840-1853).
1838-1839 Ange Petit, substitut à Evreux.
1840-1841 Ange Petit, juge au Tribunal civil.
1841-1844 D. E. Sainte-Beuve, avocat et juge suppléant à Evreux.
1846-1847 Billard, avocat à Evreux.
1848-1853 Bidault, docteur en médecine à Evreux.
1854-1892 Emile Colombel, avocat à Evreux.
1893-1910 Léon Petit, juge suppléant à Evreux.
1911 Albert Doucerain, avocat à Evreux.

Digitized by Google

TRÉSORIERS DE LA SOCIÉTÉ

DEPUIS SA RÉORGANISATION EN 1832

MM.

1832-1833 Rossey, conseiller de préfecture.
1834-1835 Ange Petit, avocat.
1836-1838 Sauval, avocat, puis juge.
1839-1840 Michaut, chef de bureau des contributions directes.
1841-1847 Goude, Directeur des contributions indirectes.
1848-1850 Dupont-Bernard, propriétaire.
1851-1853 Amédée Deschamps, maire d'Evreux.
1854-1855 Letellier-Vallée, juge au Tribunal de commerce.
1855-1862 Letellier-Lecarpentier, propriétaire.
1863-1869 Langlois, ancien notaire.
1870-1871 Sauvage, ancien directeur de l'École Normale.
1872-1874 Yves, propriétaire.
1875-1888 Buisson fils, chimiste.
1889-1917 Letellier-Alaboissette, propriétaire.
1918 Hubert (Albert), propriétaire.

Digitized by Google

LISTE GÉNÉRALE

DES

MEMBRES DE LA SOCIÉTÉ LIBRE D'AGRICULTURE

SCIENCES, ARTS

ET BELLES-LETTRES DU DÉPARTEMENT DE L'EURE

Membres du bureau et du conseil d'administration pendant l'année 1923.

BUREAU

Président	MM. Paul LABBÉ, à Thiberville.
Vice-président . . .	André JOIN-LAMBERT, député de l'Eure, à Livet-sur-Authou.
Secrétaire perpétuel .	Albert DOUCERAIN, avocat, à Évreux.
Trésorier	Albert HUBERT, propriétaire, à Évreux.

SECTIONS

AGRICULTURE. — INDUSTRIE. — SCIENCES

Président	MM. Albéric DE MARE, conseiller général, au château d'Orvaux.
Secrétaire	Charles LECŒUR, industriel à Évreux.

LETTRES. — PHILOSOPHIE

Président	MM. Joseph L'HOPITAL, au château d'Angerville-la-Campagne.
Secrétaire	Ernest GUILLEMARE, à Évreux.

BEAUX-ARTS

Président	MM. Jacques HÉRISSAY, à Évreux.
Secrétaire	Georges MENON, avocat, à Évreux.

Digitized by Google

CONSEIL D'ADMINISTRATION AVEC INDICATION DE LA DATE DE SORTIE

MM.

LAUVRAY (Léon), conseiller général.	1923
BIARD, géomètre.	
GOSSART, architecte honoraire du département.	1924
CORDIER (Marcel), artiste-peintre	
GUÉRY (le chanoine), aumônier du Lycée	1925
SERVIN, directeur des services agricoles	

MEMBRES FONDATEURS

De la Société libre de l'Eure et de la Société des Amis des Arts (à la suite de la fusion).

MM.

Le marquis DE BOURY, ancien député de l'Eure.
CHAUVIN, propriétaire.
COCHIN, manufacturier.
CORDIER (Marcel), artiste peintre.
GOSSART (Georges), architecte honoraire du département de l'Eure.
GUILLEMARE (Ernest), propriétaire.
HÉRISSAY (Jacques), avocat.
HÉRISSEY (Paul), docteur en médecine.
L'HOPITAL (Joseph), propriétaire.
RÉGNIER (Louis), propriétaire.
ROGIER (Gabriel), artiste peintre.
THUREAU-DANGIN (Pierre), propriétaire.

MEMBRES DE LA SOCIÉTÉ

ARRONDISSEMENT D'ÉVREUX

Ville d'Evreux.

MM.

ADE, entrepreneur de peinture.
ALABOISSETTE, avoué.
ANQUETIN, artiste peintre.
AUBINEAU, juge au Tribunal civil.

Digitized by Google

AUGER, négociant, route d'Orléans.
AUVRAY, mandataire aux Halles.
BAGOT, avocat.
BARILLER, avoué.
BAUCHE, maître imprimeur.
BELLENGER (Pierre), avoué.
BESNIER, ancien directeur de la succursale de la Banque de France.
BEZAT, expert forestier.
BIARD, géomètre.
BILLAUD (Pierre), professeur à l'École Saint-François-de-Sales.
BIONVAL, représentant de commerce.
BLIN (le chanoine), secrétaire général de l'Evêché.
BLOT (Jules), propriétaire.
BONARDI (DE), capitaine au 7e chasseurs.
BONNENFANT (le chanoine), directeur des œuvres diocésaines.
BOUCHET, professeur à l'Ecole normale d'instituteurs.
BOUDET, agent d'assurances.
BOURGUIGNON, caissier de la succursale de la Banque de France.
BRAIL, commandant en retraite.
CARRÈRE, rédacteur en chef de la *Normandie*.
CHASSAING, commandant de recrutement.
CHAUVIN (Mgr), évêque d'Évreux.
CHAUVIN (Georges), avocat, conseiller d'arrondissement.
CLAVEL, négociant en confections.
COCHIN, manufacturier.
CHENNEVIÈRE, rentier.
COURCELLES, avocat.
COUSINOU, notaire.
DADAY (docteur), directeur de l'Asile de Navarre.
DANIEL, peintre-décorateur.
DAVY, professeur au Lycée.
DEHAIL, docteur en médecine.
DEHAIS, propriétaire.
DELAUNAY, propriétaire.
DELMAS, entrepreneur de travaux publics.
DELOUYE, propriétaire.
DESSIAUX, directeur des contributions directes.
DÉVÉ (Henri), maître imprimeur.
DEVENTE, bibliothécaire de la Société.
DEVILLE, directeur de la succursale du Crédit lyonnais.
DORÉ, juge de paix.
DOUCERAIN (Albert), avocat.

Digitized by Google

DUBREUIL, professeur au Lycée.
DUCHESNE (Edmond), négociant.
DUCLOS, architecte.
DUCLOS, pharmacien.
DULAC, propriétaire.
DURCOS, entrepreneur de travaux publics.
ECHALARD, directeur d'assurances.
EUDELINE (l'abbé Paul), chanoine de la cathédrale.
FAUCHET, directeur des usines de Navarre.
FILLEUL, propriétaire.
FRETEY, clerc de notaire.
FOURNEAU, proviseur du Lycée.
GALZIN, docteur en médecine.
GODARD (Paul), propriétaire à Navarre.
GONDARD, agent d'assurances.
GOSSART, architecte honoraire du département de l'Eure.
GUÉRY (le chanoine), aumônier du Lycée.
GUEST, avoué, président de la Société de géographie commerciale.
GUILLEMARE (Ernest), propriétaire.
GUTTIN (le chanoine), ancien curé doyen de Saint-Taurin.
HAIMET (Ernest), président du Tribunal de commerce.
HALLIEZ, commissaire-priseur.
HARDOIN, greffier en chef du Tribunal civil.
HÉE (Edmond), automobiles, juge au Tribunal de commerce.
HÉLIE (Mme vve), propriétaire.
HÉRISSAY (Mme Emile).
HÉRISSAY (Mme Jacques).
HÉRISSAY (Jacques), avocat.
HÉRISSEY (Paul), maître imprimeur.
HERVIEU, négociant et apiculteur.
HUBERT (Albert), propriétaire.
HUBERT (Alphonse), directeur de la Coopérative agricole.
HUVEY (Aristide), architecte.
IZARN (Pierre), propriétaire.
JACOB, ancien commerçant
JULLIEN (le chanoine), archiprêtre de la Cathédrale.
JACQUELIN (Henri), entrepreneur de travaux publics.
KŒNIG, commis principal des ponts et chaussées.
LAFOSSE, professeur au Collège Saint-François-de-Sales.
LAIGNEL-LAVASTINE, ancien vice-président du Conseil de préfecture.
LAMIRAY, marchand antiquaire.
LAMIOT, agriculteur, à Cambolle.

Digitized by Google

LAPELTEY père, propriétaire.
LAPELTEY fils, horticulteur.
LAUTOUR (M^lle), directrice d'école privée.
LAUVRAY (Léon), ingénieur-agronome, conseiller général.
LEBIGRE, libraire.
LEBLOND, agriculteur, à la Madeleine.
LEBLOND-LESORT, ancien négociant.
LECŒUR, manufacturier.
LECOINTE (M^me v^e), propriétaire.
LEDUC, représentant de commerce.
LEFÈVRE, directeur de la Société électrique.
LEFRANÇOIS (M^me Charles).
LÉGIER, notaire.
LEHEURTEUR, directeur du Syndicat agricole.
LENOIR (M^me v^e), propriétaire.
LERAT, docteur en médecine.
LEROUX, directeur d'assurances.
LEROY, négociant en charbons.
LE SAUVAGE, directeur d'assurances.
LETARTRE, industriel.
LETELLIER-ALABOISSETTE, propriétaire.
LETELLIER-PETEL (M^me v^e), propriétaire.
LOISELEUR, propriétaire.
LOIZIEL, avocat.
LOUVET, propriétaire.
MAËSTRACCI, préfet de l'Eure.
MAHIEU, professeur au Lycée.
MARCHON, opticien.
MATHEY (Abel), professeur au Collège Saint-François-de-Sales.
MATHIÈRE, directeur à l'École normale.
MAXENCE, ancien directeur des Contributions directes.
MAXENCE (Fernand), avocat.
MENON, avocat.
METTAIS-CARTIER (Georges), directeur d'assurances.
MINANGOY-PÉRIGNON (comte).
MOISSON (Roger), employé à la Société générale.
MOMENTEAU, directeur de la succursale de la Société générale.
MOUTARDIER, avoué.
MORIN, tapissier-décorateur.
MOUTON (Pierre), minotier.
PASQUIER (M^me v^e), propriétaire.
PETEL père, notaire honoraire.

Digitized by Google

PETEL (François), notaire.
PETIT, receveur municipal.
PIEDPLUS, entrepositaire.
PILLARD, avocat.
PITOISET (Mme ve), propriétaire.
POULLAIN, professeur au Collège Saint-François-de-Sales.
QUIRIÈRE, photographe.
RÉGNIER (Louis), propriétaire.
ROGER (Paul), ancien notaire.
SAUVAGE, manufacturier.
SERVIN, directeur des services agricoles de l'Eure.
SORTAIS, ingénieur-constructeur.
SOUTY (Paul), propriétaire.
TAILLEBOIS, principal clerc d'avoué.
TIXIER, notaire honoraire.
TURLOTTE, directeur de la Banque de France.
VARILLON, correspondant des chemins de fer de l'État.
VAUTIER, entrepreneur de charpente.
VERDIER (Jules), vérificateur des contributions indirectes.
VOXEUR, ancien agriculteur.
Syndicat agricole de l'arrondt d'Évreux (M. L'HOPITAL, président).
Tribunal civil d'Évreux (M. HARDOIN, greffier).

CANTONS D'ÉVREUX

Évreux-Sud.

ALLAIRE, agriculteur, à Guichainville.
CHARDON, agriculteur, à Nétreville.
LAMBERT, maire de Guichainville.
L'HOPITAL (Joseph), au château d'Angerville-la-Campagne.
L'HOPITAL (Mme), au château d'Angerville-la-Campagne.
ROSTOLAN (comte DE), au château du Buisson-Garembourg (Guichainville).
SAUDBREUIL, agriculteur, au Plessis-Grohan.
Comice agricole des deux cantons d'Évreux (M. VIGUIER, trésorier).

Évreux-Nord.

DE LA BARRE DE NANTEUIL (baron), à la Chapelle-du-Bois-des-Faulx.

Digitized by Google

GLATIGNY (DE), au château de Normanville.
JOSSON DE BILHEM (le comte), au château de Normanville.
LESTANVILLE (Mme DE), au château du Boulay-Morin.
MONNIER, ancien négociant, à Gravigny.
OLLIVIER, berger à Brettemare (Sacquenville).
RADIGUET, propriétaire, à Gravigny.

Canton de Breteuil.

JARNAC (comte DE), au château de Condé-sur-Iton.
MODESTE-LEROY, président du Conseil général, château du Tremblay, à Francheville.

Canton de Conches.

CLERMONT-TONNERRE (duc DE), au château de Glisolles.
GEOFFROY DE GRANDMAISON, au château de Nagel, près Conches.
MARE (Albéric DE), conseiller général, au château d'Orvaux.
PIJON (Mme), au château du Champ-Dolent.

Canton de Damville.

AGOUTIN, agriculteur, à Creton.
HÉRON, agriculteur et maire, à Avrilly.
LESTANVILLE (DE), au château des Houlles, près Damville.
MEUNIÉ, au château de Bois-Giroult, près Damville.

Canton de Nonancourt.

LEFÈVRE (Théotiste), directeur de l'imprimerie Firmin-Didot, au Mesnil-sur-l'Estrée.
VIEL-CASTEL (Pierre DE), conseiller général, à la Héruppe, par Saint-Georges-Motel (E.-et-L.)
Comice agricole du canton de Nonancourt (M. DE VIEL-CASTEL, trésorier).

Canton de Pacy.

ACACIE (Maurice), président de l'Union commerciale à Pacy.
BERCHER (Eugène), propriétaire, à Pacy.
BONJEAN (Mlle), œuvre d'Orgeville, par Pacy-sur-Eure.
DESDOUITS (l'abbé), professeur au petit Séminaire, à Orgeville.
DUHAMEL, agriculteur, au Plessis-Hébert.
LEVASSEUR, agriculteur et maire, au Plessis-Hébert.
LISSOT, médecin-vétérinaire, à Pacy.

Digitized by Google

LOISEL (Sylas), propriétaire à Menilles.
ROUSSEAU (Ulysse), agriculteur à Villegats.
TRUTAT (Saint-Ange), au château d'Hardencourt.
Syndicat des Agriculteurs de la région de Pacy (M. A. LEPOUZÉ, secrétaire, à Pacy-sur-Eure).

Canton de Rugles.

DESPREZ, agriculteur, à Rugles.
GASTEBLED, clerc de notaire, à Rugles.
THUILLIER (l'abbé), curé de la Neuve-Lyre.

Canton de Saint-André.

BUFFET, agriculteur et maire, à Saint-André.
DUGUAY, agriculteur, maire de Saint-Germain-de-Fresney.
FESSARD (Émile), cultivateur, à Croth.
LEFÈVRE (Abel), sénateur, conseiller général, à Ezy.
ROBERT, constructeur, à Saint-André.
VERVILLE, aviculteur, à Saint-André.

Canton de Verneuil.

BERTIER, directeur de l'École des Roches, à Verneuil.
BRAULT, artiste peintre, à Verneuil.
DES BROSSES (le vicomte), maire, à Chennebrun.
FILLON (Fernand), artiste peintre, à Verneuil.
FOUQUET DU LUSIGNEUL, propriétaire, à Bourth.
GUÉRINOT, directeur de l'École d'agriculture, aux Roches.
MIGUET, à Chaise-Dieu du Theil, par Bourth et à Paris.
OUDIN, député de l'Eure, conseiller général, maire de Verneuil.
PEULLEVÉ, directeur honoraire des Établissements pénitentiaires à Verneuil.
Comice agricole du canton de Verneuil (M. OUDIN, président).

Canton de Vernon.

D'ALBUFÉRA (le marquis), au château de Bizy, près Vernon.
BURNET (le docteur), député de l'Eure, à Vernon.
DECTOT (Florentin), président du Syndicat agricole, à Chambray-sur-Eure.
POULAIN (Alphonse-Georges), à Saint-Pierre-d'Autils.
Comice agricole du canton de Vernon (M. DUCOSTÉ, président).

Digitized by Google

ARRONDISSEMENT DES ANDELYS

Canton des Andelys.

DECHAUMONT, président du Syndicat agricole, aux Andelys.
FLEURY, cultivateur, à la Bucaille (à Guiseniers).

Canton d'Ecos.

COURBET (Ansbert), maire, à Cantiers.
GUILLEMOT, cultivateur, à Forêt-la-Folie.
VILLARD, conseiller d'arrondissement, maire de Fours.

Canton d'Etrépagny.

CHÉRON (Louis), cultivateur, à Gamaches.
DELAMARE (Georges), maire, à Etrépagny.
DORÉ (Henri), cultivateur, à Gamaches.
LE COUTEULX DE CAUMONT (Henri), conseiller d'arrondissement, à Saint-Martin d'Etrépagny.
VATIMESNIL (DE), au château de Vatimesnil.

Canton de Fleury-sur-Andelle.

DEFONTENAY, cultivateur, à Houville.
JOSSE, député de l'Eure, conseiller général, à Perruel-sur-Andelle.
LE VAVASSEUR (Jacques), conseiller d'arrondissement, à Radepont.

Canton de Gisors.

THOREL (l'abbé), curé de Mainneville.
VEVER (Henri), à Noyers, et 59, rue de La Boëtie, Paris.

Canton de Lyons-la-Forêt.

HUMBLOT (l'abbé), curé de Lisors.
VALON (comte DE), conseiller général, à Rosay.

ARRONDISSEMENT ET SECTION DE BERNAY

Membres du Bureau de la Section.

Président : M. le duc DE BROGLIE, château de Broglie, à Broglie et 29, rue Chateaubriand, Paris.

Digitized by Google

Secrétaire général : M. G. POTTIER, ancien notaire, rue de la Couture, Bernay.

Trésorier : M. R. DESHAYES, rue Auguste-Leprevost, Bernay.

Sous-Section d'Agriculture.

Président : M. le comte DAUGER, château de Menneval.

Secrétaire : M. DUCY, agriculteur, à Saint-Denis-d'Augerons.

Sous-Section des Sciences, Arts et Belles-Lettres.

Président : M. le chanoine PORÉE, membre correspondant de l'Institut, à Bournainville.

Secrétaire : M. Maurice DURAND, avocat, 6, rue du Bailliage, à Rouen et rue Auguste-Leprévost, Bernay.

Membres de la Section.

Canton de Bernay.

AMAT, avoué, rue de la Charentonne, Bernay.
BEAUMONT (comte Hélion DE), château de Fontaine-l'Abbé.
BLAIN, docteur en médecine, place Sainte-Croix, Bernay.
BORDEAUX (René), château de Bouffey, Bernay.
BUISSON (Alphonse), agriculteur, à Serquigny.
CAHAGNE, route de Beaumont, Menneval.
CAUCHEPIN (Louis), ingénieur E. T. P., rue du Pont-Ravet, Bernay.
CLERC, conseiller à la Cour des Comptes, château du Bois-Taillefer, à Bernay et 131, rue de la Pompe, Paris-Passy.
CORDIER (Raymond), rue des Champs, Bernay.
DESHAYES (Gaston), agriculteur, à Boisney.
DESHAYES (Raymond), rue Auguste-Leprévost, Bernay.
DURAND (Gustave), avocat, rue Auguste Leprévost, Bernay.
DURAND (Maurice), avocat, 6, rue du Bailliage, à Rouen, et rue Auguste-Leprévost, à Bernay.
DURAND, maire, à Carsix.
DAUGER (le Comte), château de Menneval.
GOUBERT, agriculteur, Valailles.
HÉLOT, industriel, rue des Moulins, Bernay.
LECALLIER, docteur en droit, rue Auguste-Leprévost, Bernay.
LEDOUX, propriétaire, à Serquigny.
LEMAIRE (Raymond), rue Alexandre, Bernay.
LEPRESTRE, pharmacien, rue du Pont-Ravet, Bernay.
LERENARD-LAVALLÉE (Mme), rue des Agricoles, Bernay.

Digitized by Google

Le Roy (Edouard), industriel, rue de Géôle, Bernay.
Mareuil (vicomte de), château de Montral, Menneval et 5, rue Frédéric-Bastiat, Paris.
Meaulle, imprimeur, rue Thiers, Bernay.
Mesnil, docteur en médecine, rue du Collège, Bernay.
Montigny (baron J. de), château de Saint-Léger-de-Rostes.
Montigny (Etienne de), château de Saint-Léger-de-Rostes.
Morin, notaire, rue d'Alençon, Bernay.
Perrot, industriel, à Saint-Martin-du-Tilleul et à Paris.
Pickel, pâtissier, rue de l'Union, Bernay.
Pottier, ancien notaire, rue de la Couture, Bernay.
Rivière (Fernand), avoué, rue Auguste-Leprévost, Bernay.
Rousseau (Emile), industriel, route de Rouen, Bernay.
Saillard (Fernand), directeur d'assurances, rue des Agricoles, Bernay.
Sauvage, notaire, rue Auguste-Leprévost, Bernay.
Sommyèvres (marquis de), à Menneval.
Toutain, château du Gord, à Menneval.
Vogué (comte de), château de Serquigny.

Canton de Beaumesnil.

Dassonville (Paul), château de Bois-Anzeray.
Fère (Ch.), conseiller général, château du Bosc-André, et 38, rue de Lubeck, Paris.
Maistre (Gonzague de), château de Beaumesnil.
Marais, propriétaire à Epinay.
Poussin, docteur en médecine, maire de la Barre, et conseiller d'arrondissement.

Canton de Beaumont-le-Roger.

Boisgelin (comte Bruno de), à Beaumont-le-Roger.
Boisgelin (comte Georges de), conseiller général de l'Eure, à Beaumont-le-Roger.
Boisgelin (comte Louis de), château de Fontaine-la-Soret.
Boisgelin (comte Henri de), château de Fontaine-la-Soret.
Bonnet, châlet de Melleville, à Goupillères, et 90, boulevard Malesherbes, Paris.
Bouchon et fils (Société Albert), à Nassandres.
Bourgne (André), à Beaumont-le-Roger.
Danloux-Dumesnil, château de Romilly-la-Puthenaye, et 15, rue d'Astorg, Paris.

Digitized by Google

DUBOST, agriculteur, à Barc.
DUFAY, notaire, à Beaumont-le-Roger.
HARCOURT (comte D'), château du Champ-de-Bataille, par le Neubourg.
HERVIEU (Gabriel), agriculteur, ferme de Pierrelée à Beaumontel.
HERVIEU (Emile), agriculteur, à Beaumontel.
MALHÈRE (Léon), industriel, à Beaumont-le-Roger.
MONNIER (Georges), agriculteur, à Tilleul-Othon.
MOUTARDIER (Achille), propriétaire à Barc.
PRIVEY, conseiller honoraire à la Cour d'appel de Rouen, château de Beaumont-la-Ville, à Beaumontel, et 50, route de Neufchâtel, à Rouen.
VARRY, propriétaire, à Beaumont-le-Roger.
VION, négociant, à Beaumont-le-Roger.

Canton de Brionne.

ALEXANDRE, notaire, à Brionne.
AMELOT, imprimeur, à Brionne.
BOSGUÉRARD, maire de Brionne.
CAUVIN, professeur d'arboriculture, à Brionne.
CESSELIN (Félix), conseiller d'arrondissement, à Brionne.
CESSELIN fils, agriculteur, à Saint-Eloi-de-Fourques.
CONARD (Raoul), industriel, à La Neuville-du-Bosc.
DESPREZ (Aimé), agriculteur, à Calleville.
DESPREZ (Armand), agriculteur, à Harcourt.
DESHAYES (Gaston), agriculteur, à Boisney.
DESRUES, agrégé de l'Université, Le Verger Fleuri, à Berthouville. et 192, rue de Vaugirard, Paris.
DURET, notaire, à Brionne.
FOULONGNE, agriculteur, à la Haye-de-Calleville.
GRENIER, agriculteur, à Berthouville.
JOIN-LAMBERT (André), député de l'Eure, château de Livet-sur-Authou, et 50, avenue Victor-Hugo, Paris.
JOIN-LAMBERT (Octave), 144, avenue des Champs-Elysées, Paris.
MARIETTE, agriculteur, à Neuville-sur-Authou.
QUESNEY, ancien notaire, à Brionne.
STELLIÈRES, agriculteur, à Notre-Dame-d'Epine.

Canton de Broglie.

ABAYE (Ch.), château du Tremblay, à la Goulafrière.
AUBERT, maire et conseiller d'arrondissement, à la Chapelle-Gauthier.

Digitized by Google

Bigot (Arthur), agriculteur, à Grandcamp.
Bonnaire (Paul), à Verneusses.
Bonnechose (Georges de), conseiller général de l'Eure, Saint-Aubin-du-Thenney.
Broglie (duc de), château de Broglie, et 29, rue Chateaubriand, Paris.
Couteau, agriculteur, à Capelles-les-Grands.
Delarouzée, régisseur du domaine de Broglie.
Ducy, agriculteur et maire de Saint-Denis d'Augerons.
Escalopier (vicomte de l'), château du Bois-Hibou, à Notre-Dame-du-Hamel.
Godin, propriétaire, à Broglie.
Hamelet (Camille), agriculteur, à Ferrières-Saint-Hilaire.
Latham, armateur, château du Guenet, à Broglie, et, 145, rue Victor-Hugo, Le Havre.
Laval (commandant de), château de Saint-Quentin-des-Isles.
Lecarpentier (Alcyme), industriel, à Saint-Aubin-du-Thenney.
Meugnier (chanoine), curé-doyen de Broglie.
Protoy (Eugène), maire, à Ferrières-Saint-Hilaire.
Rousselin, maire, à Grandcamp.
Ruault, sténographe judiciaire, à Capelles-les-Grands.
Vigan (baron de), château de Cernières, Saint-Pierre-de-Cernières.

Canton de Thiberville.

Fourquemin, agriculteur, à Folleville.
Garenne (général, comte de la), 41 *bis*, boulevard de la Cour-Maubourg, Paris.
Hébert (Henri), agriculteur, à Saint-Mards-de-Fresne.
Labbé (Paul), industriel, à Thiberville.
Lejuif (André), industriel, à Thiberville.
Maillet (Ernest), maire de Giverville.
Mesnel (abbé), curé d'Heudeville-en-Lieuvin.
Mesnil (Gustave), propriétaire, à Drucourt.
Mesnil (Louis), ingénieur, à Drucourt, et à Paris.
Marabout, propriétaire, à Bazoques.
Porée (chanoine), curé de Bournainville.

En dehors de l'arrondissement.

Beaucourt (marquis de), château de la Mésangère, par Bourgtheroulde.
Beaucourt (Michel de), château de Bosguérard, par Bourgtheroulde.

Digitized by Google

CHEVALLIER (Edgard), agriculteur, ferme de Sémerville, par la Commanderie.

LAURENT, avocat à la Cour d'appel, 10, rue de Mézières, Paris.

LEJEUNE, artiste sculpteur, 39, rue Lepic, Paris.

MARCHAND, château de Maclou, à Cormeilles.

VUIGNIER, ingénieur-agronome, à Sémerville, par Pont-Saint-Pierre.

ARRONDISSEMENT DE LOUVIERS

Canton d'Amfreville-la-Campagne.

BOURY (le comte Guillaume DE), conseiller général, à Amfreville.

NOYELLE (Charles), maire de Thuit-Simer, à Saint-Cyr-la-Campagne.

Canton de Gaillon.

COIGNARD (Albert), à Autheuil, par la Croix-Saint-Leufroy.

CORDIER (Marcel), artiste peintre, à la Croix-Saint-Leufroy.

DESHAYES (Mme ve), à la Croix-Saint-Leufroy.

MOGNAY (Alphonse), à Saint-Aubin-sur-Gaillon.

MONNIER (Léon), sénateur, conseiller général, à Gaillon.

THUREAU-DANGIN, propriétaire, château de la Croix-Saint-Leufroy.

Canton de Louviers.

COLLIGNON (Maurice), publiciste, à Louviers.

COUTIL (Léon), correspondant du ministère de l'Instruction publique, à Saint-Pierre-du-Vauvray.

ESNEVAL (le baron D'), au château d'Acquigny.

Canton du Neubourg.

BERTIN (André), château des Landes, à Canappeville.

DUVAL (Alexandre), député de l'Eure, à Villettes.

HAYE-JOUSSELIN (DE LA), maire de Saint-Aubin-d'Ecrosville.

Canton de Pont-de-l'Arche.

HERVEY (Maurice), sénateur, à Notre-Dame-du-Vaudreuil et à Paris, 108, boulevard Haussmann.

RAOUL-DUVAL (André), conseiller général, maire à Notre-Dame-du-Vaudreuil.

Digitized by Google

ARRONDISSEMENT ET SECTION DE PONT-AUDEMER

Membres du Bureau de la Section.

Président : M. Robert DUQUESNE, conservateur de la bibliothèque Canel, à Pont-Audemer ;
Secrétaire : M. Maurice GRÉGOIRE, avocat ;
Trésorier : M. HOMO, ancien président du Tribunal de commerce.

Canton de Beuzeville.

BEAUDOIN (G.), directeur de la distillerie, à Beuzeville.
BOUCHARD (Joseph), licencié ès sciences, à Bonlieu, par Beuzeville.
BOURSY (René), à Saint-Sulpice de Graimbouville, par Pont-Audemer.
CARBONNIER (M^me^), Le Bostennay, par Beuzeville.
PILATE (Fernand), architecte, à Beuzeville.

Canton de Bourgtheroulde.

BOULET (Emmanuel), à Bosc-Roger-en-Roumois.
BOULLAY (Jacques DU), à Boissey-le-Châtel.
DERAIS, conseiller général, à Berville-en-Roumois.

Canton de Cormeilles.

DUMONT (le docteur), à Cormeilles.
HÉBERT (Augustin), ancien industriel, à Cormeilles.
THIRON (André), notaire, conseiller général, à Cormeilles.
LE GORREC (l'abbé), à Saint-Pierre-de-Cormeilles.

Canton de Lieurey.

LENOIR (Pierre), sculpteur, à Saint-Siméon, par Lieurey.

Canton de Montfort.

COTTEREAU (André), à Montfort.
DESCHAMPS (Octave), négociant, à Condé-sur-Risle.
DUQUESNE (André), industriel, à Montfort.
DURET (M^lle^ Marie), à Condé-sur-Risle.
DUVAL, instituteur, à Montfort.
GRÉAUME (Achille), ingénieur-agronome, à Brestot.
HÉBERT (André), à Montfort.

Digitized by Google

LE HERICHON, curé de Condé-sur-Risle.
LEJEUNE (Henri), à Brestot, par Routot.

Canton de Pont-Audemer.

ANDRÉ, contrôleur des Contributions directes, à Pont-Audemer.
ANQUETIL, ingénieur en retraite, à Pont-Audemer.
AMBÜHL, sculpteur, à Pont-Audemer.
AUBERT, à Pont-Audemer.
BÉRANGER, à Pont-Audemer.
BLAIN, docteur en médecine à Pont-Audemer.
BLARD (André), entrepreneur à Pont-Audemer.
BOURDON, à Pont-Audemer.
CARLIEZ (Gaston), tanneur, à Pont-Audemer.
CHEVALLIER, avoué honoraire, à Pont-Audemer.
COSTIL (René), industriel, à Pont-Audemer.
DANET (Marcel), propriétaire, à Pont-Audemer.
DANIEL, automobiles, à Pont-Audemer.
DESCHAMPS, négociant, à Pont-Audemer.
DEROUINEAU, secrétaire de la mairie, à Pont-Audemer.
DUCUING, greffier du Tribunal civil, à Pont-Audemer.
DUQUESNE (Robert), conservateur de la bibliothèque Canel à Pont-Audemer.
DESRUES, industriel, à Pont-Audemer.
ESCHASSERIAUX, directeur de la Banque de France, à Pont-Audemer.
EUSTACHE, propriétaire, à Pont-Audemer.
FERRANT, père, à la Perelle, Campigny.
FERRANT, fils, à la Perelle, Campigny.
FONGRAL (Désiré), agriculteur, à Corneville-sur-Risle.
FRANCOURT (Mme veuve), à Pont-Audemer.
GAMARD (l'abbé), curé de Toutainville.
GASTINE, notaire, à Pont-Audemer.
GAZENGEL, peintre, à Pont-Audemer.
GERMAIN (Mlle), à Pont-Audemer.
GÉRÔNEZ, à Colletot.
GRÉGOIRE (Maurice), avocat, à Pont-Audemer.
GRENIER, à Pont-Audemer.
HARLAY (Maurice), propriétaire de l'Auberge du Vieux-Puits, à Pont-Audemer.
HAROU (le docteur), maire de Pont-Audemer.
HAYS, maire, les Préaux.
HERPIN (Paul), directeur d'école en retraite, à Pont-Audemer.
HOINAUT, négociant, à Pont-Audemer.

Digitized by Google

HOMO, ancien président du Tribunal de commerce, à Pont-Audemer.
JOUAN, entrepreneur de menuiserie, à Pont-Audemer.
JOUFFIN (Marcel), à Pont-Audemer.
LABOS (Henri), à Pont-Audemer.
LANDRÉE DE LA SAUGERIE, menuisier, à Pont-Audemer.
LACROIX, procureur de la République, à Pont-Audemer.
LEBARBIER, dentiste, à Pont-Audemer.
LE BIGRE (Henry), à Pont-Audemer.
LECOUTURIER, à Pont-Audemer.
LECROSNIER (Auguste), à Pont-Audemer.
LÉGER, notaire, à Pont-Audemer.
LELOUP (Nicolas), conseiller d'arrondissement, à Tricqueville.
LE MAINS, distillateur, à Pont-Audemer.
LE MIRE (Henry), député de l'Eure, industriel, à Pont-Audemer.
LESCUYER (Stéphane), conseiller d'arrondissement, à Pont-Audemer.
LEVAILLANT (Jeanne M^lle), à Pont-Audemer.
MONTIER, électricien, à Pont-Audemer.
NOLENT (M^me veuve), à Pont-Audemer.
OMONT, docteur en médecine, à Pont-Audemer.
ONFRAY, avoué, à Pont-Audemer.
PILLET, ingénieur retraité, à Pont-Audemer.
QUITTERAY (Charles), ancien magistrat, à Pont-Audemer.
ROBERT, pharmacien, à Pont-Audemer.
ROMY (René), industriel, à Pont-Audemer.
SEVESTRE, sculpteur, à Pont-Audemer.
TEINTURIER (André), avoué, à Pont-Audemer.
THUBEUF, notaire, à Pont-Audemer.
TRESCARTE, jardinier, à Pont-Audemer.
TURGIS (André), tanneur, à Pont-Audemer.
TURGIS (René), tanneur, à Pont-Audemer.
YVER (M^me), directrice de la crèche, à Pont-Audemer.
La Ville de Pont-Audemer (Bibliothèque Canel).

Canton de Quillebeuf

FOUCHET, notaire, à Quillebeuf.

Canton de Routot.

BUQUET, notaire, à Routot.
DUPUTEL, pharmacien, à Routot.
GODALIER, ancien négociant, à Routot.

Digitized by Google

Canton de Saint-Georges-du-Vièvre.

RABASSE (Maurice), conseiller d'arrondissement et maire, à Saint-Etienne-l'Allier.

PARIS

ALBERT-PETIT, professeur au lycée Janson-de-Sailly, 3, rue Guichard (16e arrondissement).

AZARD (Charles), avocat à la Cour d'appel, 48, rue de Ponthieu (8e).

BERTIN (Mlle), 6, rue des Abbesses (18e).

BOUCHON (René), industriel, 12, rue de la Néva (8e), et à Nassandres.

LABBÉ (Joseph), avocat à la Cour d'appel, 50, rue Pierre Charron (8e).

OMONT (H.), membre de l'Institut, conservateur à la Bibliothèque nationale (département des manuscrits), 17, rue Raynouard (16e).

PELLIOT (Charles), 4, rue Brunet, Paris (17e).

PIMONT-LAMBERT (Mme Veuve), 18, rue d'Aumale, Paris (9e) (*Section de Pont-Audemer*).

PRÉTEUX (Pierre), directeur de la *Revue normande*, 32, rue Madame (6e).

DÉPARTEMENTS

BAUDE (Auguste), instituteur, à Cartigny, par Lison (Calvados).

BAZIN (Louis), rue de Falaise, à Saint-Pierre-sur-Dives (Calvados),

BARTHÉLEMY, directeur d'imprimerie, 18, rue de Diane, à Argenteuil (Seine-et-Oise).

BEAUNIER (André), homme de lettres, 20, avenue de la Prise-d'eau, Le Vésinet (Seine-et-Oise).

BÉGUIN (Marcel), archiviste du département des Deux-Sèvres, à Niort.

BERTIN, propriétaire, 6, avenue de la gare, Houilles (Seine-et-Oise).

CARRÉ (Mme), 9, rue Thiers, à Rouen.

CARPENTIER (René), 45, rue d'Aubidey, à Bordeaux.

CHANOINE-DAVRANCHES, président honoraire à la Cour d'appel, place de l'Hôtel-de-Ville, à Rouen.

CHENAUD (Henri), dessinateur, 6, rue du Marché, Neuilly-sur-Seine (Seine).

DEGLATIGNY (Louis), 29, rue Blaise-Pascal, à Rouen (*Section de Pont-Audemer*).

DESPORTES (Léopold), avoué, à Lisieux (Calvados).

DEVILLE (Etienne), homme de lettres, 32, rue du Bouteillier, à Lisieux.

Digitized by Google

GAUQUELIN (l'abbé), propriétaire à Jeufosse par Bonnières (Seine-et-Oise).

HAREL (Paul), homme de lettres, à Echauffour (Orne).

HARTOY (Maurice D'), homme de lettres, à Touville, par Montfort (Eure).

IZARN (Louis), au château de Saint-Martin, près Yerville (Seine-Inférieure).

L'HOPITAL (Henri), château des Bordes, par Brétigny-sur-Orge (Seine-et-Oise).

NORMAND (Constant), aquarelliste, 52A, rue Jouvenet, Rouen.

NOUVEL (Georges), propriétaire, à Orbec-en-Auge (Calvados).

POTTIER (Charles), aquarelliste, 41, rue Eyriès, Le Havre.

PREVOST (Gustave), ancien magistrat, 52, rue Chasselièvre, à Rouen.

ROUSSEL (Gaston), avocat-avoué, à Dreux (Eure-et-Loir).

TOUTAIN (Paul), homme de lettres, à Rouen (*Section de Pont-Audemer*).

VERMONT, avocat, président de la Société de Secours mutuels l'*Emulation chrétienne*, 85 *bis*, rue Jeanne d'Arc, à Rouen.

ÉTRANGER

BILLIA (Michelangelo), professeur à l'Université, 26, via Montebello à Florence (Italie).

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google
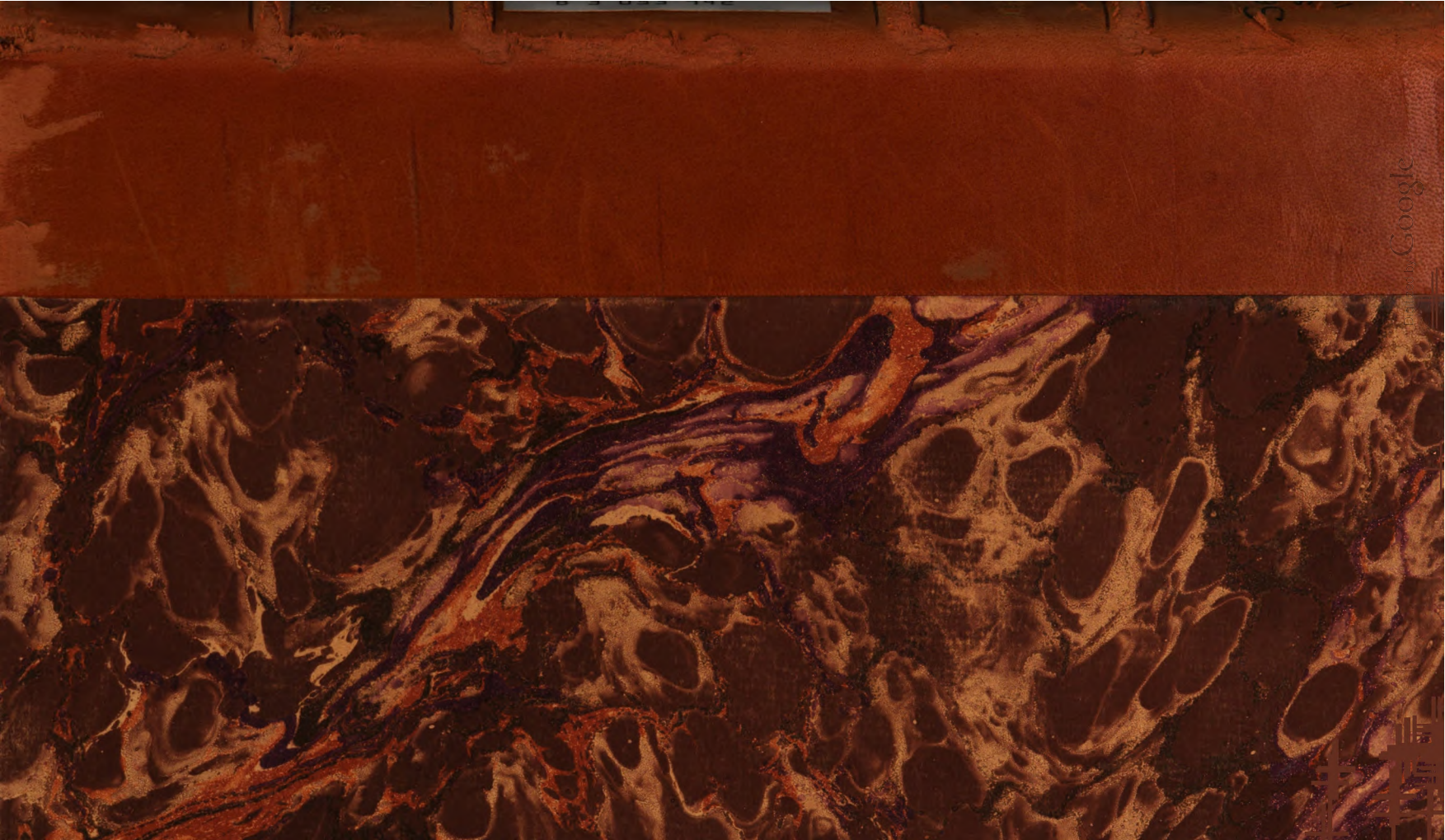
Digitized by Google